



Investir dans les populations rurales

## République de Guinée

---

### **Projet pour l'Agriculture Familiale, Résilience et Marché en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM)**

### **Rapport de conception finale et appendices**

Date du document: 11/01/2018

No. du Projet: 2000001059

No. du rapport: 4700-GN

Division Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département gestion des programmes



## Table des matières

<b>ÉQUIVALENTS EN MONNAIE.....</b>	<b>III</b>
<b>POIDS ET MESURES .....</b>	<b>III</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>IV</b>
<b>CARTE DE LA ZONE DU PROJET .....</b>	<b>VII</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>VIII</b>
<b>CADRE LOGIQUE .....</b>	<b>XVII</b>
<b>I. CONTEXTE STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION.....</b>	<b>1</b>
<b>A. CONTEXTE NATIONAL ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL .....</b>	<b>1</b>
<b>B. JUSTIFICATION .....</b>	<b>3</b>
<b>II. DESCRIPTION DU PROJET AGRIFARM .....</b>	<b>5</b>
<b>A. ZONE D'INTERVENTION ET GROUPE CIBLE DU PROJET.....</b>	<b>5</b>
<b>B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT ET INDICATEURS D'IMPACT .....</b>	<b>8</b>
<b>C. EFFETS ET COMPOSANTES.....</b>	<b>8</b>
<b>D. ENSEIGNEMENTS TIRES ET RESPECT DES POLITIQUES DU FIDA.....</b>	<b>29</b>
<b>III. EXECUTION DU PROJET .....</b>	<b>36</b>
<b>A. APPROCHE .....</b>	<b>36</b>
<b>B. CADRE ORGANISATIONNEL .....</b>	<b>38</b>
<b>C. PLANIFICATION, SUIVI-EVALUATION, APPRENTISSAGE ET GESTION DES SAVOIRS.....</b>	<b>39</b>
<b>D. GESTION FINANCIERE, PASSATION DES MARCHES ET GOUVERNANCE.....</b>	<b>40</b>
<b>E. IDENTIFICATION ET ATTENUATION DES RISQUES .....</b>	<b>42</b>
<b>IV. COUTS, FINANCEMENT, AVANTAGES ET DURABILITE DU PROJET .....</b>	<b>44</b>
<b>A. COUTS DU PROJET.....</b>	<b>44</b>
<b>B. FINANCEMENT DU PROJET .....</b>	<b>44</b>
<b>C. RESUME DES AVANTAGES ET ANALYSE ECONOMIQUE.....</b>	<b>45</b>
<b>D. DURABILITE.....</b>	<b>47</b>

## Liste des Appendices

APPENDICE 1 : NOTE CONCEPTUELLE	1
APPENDICE 2: COUTS ET FINANCEMENTS	17
APPENDICE 3: ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	29
APPENDICE 4: RESPECT DES POLITIQUES DU FIDA	37
APPENDICE 5: NOTE D'EVALUATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE	39
APPENDICE 6: PREMIER PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL (PTBA) 18 MOIS ET PLAN DE PASSATION DE MARCHÉ	75
APPENDICE 7: MANUEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET (Vol. II)	

## Liste des Tableaux

Tableau 1 : Bénéficiaires et groupes cibles par composante dans la zone d'intervention du Projet	7
Tableau 2 : Parcelle à base de maïs dans les tapades pour une superficie de 0,5 ha	19
Tableau 3 : Parcelle à base de riz pour une superficie de 0,5 ha	19
Tableau 4 : Matrice de catégorisation des ménages par niveau de vulnérabilité	21
Tableau 5 : Localisation des marchés	23
Tableau 6 : Matrice d'Expansion	32
Tableau 7 : Matrice de mise à l'échelle de l'approche combinant bassin-versant et de production	33
Tableau 8 : Matrice de phasage des interventions AgriFARM	37
Tableau 9 : Identification et atténuation des risques	42
Tableau 10 : Coût du projet par composante	44
Tableau 11 : Plan de financement du projet par composante	45
Tableau 12 : Dépenses du projet par an et par composante	45
Tableau 13 : Résumé de l'analyse financière	46
Tableau 14 : Bilan économique des infrastructures d'accès aux marchés	46
Tableau 15 : Résumé des analyses de sensibilité	47

## Liste des Illustrations

Figure 1 - L'approche territoriale du Projet AgriFARM	5
Figure 2 - Flux de riz et de maïs dans les régions du Projet (d'après la mission de formulation)	24
Figure 3 – Dépenses du projet par an et par composante en US\$	45

## Équivalents en monnaie

Unité monétaire	=	
1,0 US\$	=	9 000 GNF

## Poids et mesures

1 kilogramme	=	1 000 g
1 000 kg	=	2,204 livres
1 kilomètre (km)	=	0,62 mille
1 mètre	=	1,09 yards
1 mètre carré	=	10,76 pieds carrés
1 acre	=	0,405 hectare
1 hectare	=	2,47 acres

## Sigles et acronymes

AHA	Aménagements Hydro- Agricoles
ANO	Avis de non-objection
ANASA	Agence Nationale des Statistiques Agricoles
ANPROCA	Agence Nationale de Promotion Rurale et de Conseil agricole
AON	Appel d'offres National
ARMP	Autorité de régulation des marchés publics
ASE	Assistant au suivi-évaluation
ASF	Association de Services Financiers
AT	Assistance Technique
ATI	Assistance Technique Internationale
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BE	Bureau d'Etudes
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiments et travaux publics
BRPR	Bureau régional des pistes rurales
BSD	Bureau de stratégie et de développement
BTGR	Bureau technique du génie rural
CA	Conseil d'Administration
CAG	Campagne Agricole
CAR	Conseil agricole régional
CC	Changements Climatiques
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES	Conservation des Eaux et Sols
CFS	Service de Contrôle financier (FIDA)
CNOP-G	Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée
CNP	Comité National de Pilotage
COGEA	Comité de gestion des aménagements
CRG	Crédit Rurale de Guinée
CVEP	Comités villageois d'entretien des Pistes
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DAOC/FIDA	Division Afrique de l'Ouest et du Centre du FIDA
DCP	Document de Conception du Projet
DNA	Direction nationale de l'agriculture
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
DNO	Demande de non-objection
DPA	Directeur Préfectoral de l'Agriculture
DPD	Demande de Paiement Direct

DRA	Directeur Régional de l'Agriculture
DRF	Demande de Remboursement des Fonds
DESRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECD	Division environnement et climat (FIDA)
EF	Etats Financiers
ESER	Enquête Socio-Économique de Référence
FEREPPAH-GF	Fédération des Planteurs de Palmier à Huile et d'hévéa de Guinée forestière
FEPRORI-GF	Fédération des Producteurs de Riz de la Guinée Forestière
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FPPD	Fédération des Paysans du Foutah Djalou
FMD	Financial Management Division
FUCPIS-G	Fédération des Unions de Coopératives Productrices d'igname et Sésame de Guinée
FUMA	Fédération des unions maraîchères
FUPRORIZ	Fédération des Unions de Producteurs de Riz de la Haute Guinée
GF	Guinée Forestière
GNF	Franc Guinéen
GR	Génie Rural
GVT	Gouvernement
HFM	Haute Guinée, Guinée Forestière, Moyenne Guinée
HG	Haute Guinée
HIMO	Haute Intensité de la Main d'Œuvre
IF	Institutions financières
IMF	Institution de Microfinance
MA	Ministère de l'Agriculture
MEEF	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MG	Moyenne Guinée
MPCI	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
NA	Non Applicable
OFID	Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OPEC Fund for International Development)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisation Paysanne Agricole/Organisation de Producteurs Agricoles
PADER-BGN	Projet d'Appui au Développement Rural en Basse Guinée Nord (PADER-BGN)
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PBAS	Performance Based Allocation System (système d'allocation basé sur la performance)
PNAFA	Programme d'Appui aux Acteurs des Filières Agricoles
PNDA	Politique nationale de développement agricole

PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PPAO (WAPP)	Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (West Africa Agricultural Productivity Programme)
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNIASA	Plan National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire
PPM	Plan de Passation des Marchés
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PV	Procès-verbal ou procès-verbaux
RAF	Responsable administratif et financier
RB-COSOP	Result Based Country Strategic Opportunities Paper
ROPPA	Réseau des Organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest
RPM	Responsable de Passation des Marchés
RNSE	Responsable National de Suivi-Evaluation
SAF	Service administratif et financier
SG	Secrétariat Général
SIG	Système d'Information et de Gestion
SGRO	Système de gestion des résultats opérationnels
SIPAG	Système d'Information sur les Prix des produits Agricoles
SNPV-DS	Service National de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées
SNRPV	Service National de la Promotion Rurale et de Vulgarisation Agricole
SRI	Système rizicole intensif
SSE	Système de Suivi Évaluation
SYGRI	Système de Gestion des Résultats et Impacts
TDR	Termes de Référence
TTC	Toutes Taxes Comprises
UGAS	Union des Groupements Agricoles de Soubalako
UGP	Unité de Gestion de Projet
UDTE	Unité Territoriale de Développement Economique



## Carte de la zone du Projet

### République de Guinée

Carte du pays indiquant les zones d'intervention du FIDA



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 28-08-2017

## Résumé

### I. Contexte Stratégique

#### A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. **Aperçu de l'économie guinéenne.** Classée parmi les pays les moins avancés à faible revenus<sup>1</sup>, la Guinée a subi de plein fouet la crise Ebola (Février 2014- 1er Juin 2016<sup>2</sup>). Avec plus de 2500 décès, l'épidémie a impacté l'économie du pays<sup>3</sup> créant, entre autres, des pénuries alimentaires, d'importantes variations des prix<sup>4</sup> et l'arrêt d'usines<sup>5</sup>. La croissance n'a repris qu'en 2016, tirée par l'industrie minière et les politiques publiques en sa faveur. L'industrie minière se distingue comme le moteur économique du pays représentant jusqu'à 90% des exportations (or, bauxite). Cependant, la création d'emplois assurée par ce secteur reste limitée (moins de 2,5% de la population active)<sup>6</sup> avec des risques socio-environnementaux conséquents.

2. **Politiques publiques.** Dans ce contexte de post-crise, la Guinée est en cours de mise à jour de ses politiques publiques. Le document « Guinée Vision 2040 » a été adopté en avril 2017 et trace les orientations de développement du pays, accompagné du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 et de la Politique National de Développement Agricole (PNDA)<sup>7</sup>. La version provisoire du PNDA identifie trois défis : i) un accès accru aux marchés porteurs, notamment ceux de la sous-région et du continent ; ii) une productivité élevée<sup>8</sup>; iii) une efficacité de la gouvernance du secteur agricole. Il est attendu une augmentation de 50% de la contribution du secteur agricole à l'économie nationale<sup>9</sup>. Le Gouvernement s'est engagé à allouer 12,5% de son budget à l'agriculture, contre 7,3% actuellement.

3. **Potentiel agricole et urbanisation.** La Guinée dispose d'un potentiel agricole important encore sous exploité. Les conditions pédoclimatiques sont très propices à l'agriculture et son potentiel en terres arables (6,2 millions d'hectares) n'est exploité qu'à hauteur de 25%. Malgré ce potentiel, le pays affiche de faibles rendements, 1,25 t/ha de céréales contre 1,45 t/ha en Afrique de l'Ouest en moyenne. L'agriculture guinéenne est majoritairement familiale, et reste concentrée sur les productions vivrières notamment les céréales (riz et maïs), tubercules et huile de palme. Le riz est la première production nationale avec environ 2 millions de tonnes de paddy en 2014/2015. Le secteur agricole affiche une croissance annuelle de 5% sur la période 2011-2013 et représente 20% du PIB guinéen, tirée majoritairement par l'augmentation des surfaces cultivées (+10% par an)<sup>10</sup>. La demande croissante en produits vivriers est soutenue par la croissance démographique (2,5% en 2016) et l'urbanisation (38% de la population en 2016 contre 33% en 2006).

4. **Marchés agricoles et transformation.** La commercialisation des productions agricoles se réalise rarement dans des aires adéquates, notamment par manque d'infrastructures de collecte et de transformation. Les produits agricoles subissent de fortes pertes après récolte, de 22% pour le riz et de 20% pour le maïs tandis que les coûts de transactions élevés, liés aux difficultés de transport, ont un impact négatif sur les prix d'achat bord champ, notamment pendant la saison des pluies. L'insuffisance de capacités de stockage, conjuguée au déficit de production et aux besoins financiers

---

<sup>1</sup> La Guinée affichait en 2016 un PNB par habitant de 490\$ contre 950\$ en moyenne parmi les pays les moins avancés et 1504\$ en moyenne parmi les pays d'Afrique Subsaharienne, selon la méthode Atlas (Banque Mondiale, 2017)

<sup>2</sup> Fin de l'épidémie déclarée par l'OMS

<sup>3</sup> Une réduction de 125\$/habitant du PIB en moyenne sur les trois pays touchés et une croissance du PIB réduite à 0,4% et 0,1% en 2014-2015. Le coût total de l'épidémie pour la Guinée est estimé à 600 million \$. (Banque Mondiale, 2014-2015 West Africa Ebola Crisis : Impact updat, 2016)

<sup>4</sup> Baisse de 33% du prix de la pomme de terre guinéenne

<sup>5</sup> Construction de la mine Simandou stoppée. Avec un investissement de 17,6 milliards d'Euro, ce projet est l'un des plus importants projets d'exploitation de fer

<sup>6</sup> FEWSNET, 2017

<sup>7</sup> A l'état de version provisoire au 02/12/17

<sup>8</sup> Identifiées par le Plan d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de seconde génération (PNIASAN) 2016-2020, les filières prioritaires sont : i) le riz ; ii) les fruits et légumes ; iii) les produits de l'élevage à cycle court (donc indirectement le maïs) ; iv) le produit de bœuf ; v) le poisson et vi) les produits forestiers non ligneux.

<sup>9</sup> avec une hausse de 5% du commerce agricole dont 75% en direction des pays de la région. Augmentation de 50% des infrastructures agricoles, fondation de 75% de la commercialisation.

<sup>10</sup> USAID,2014

immédiats des producteurs, obligent souvent les producteurs à vendre leur production au moment de la récolte, lorsque les prix sont les plus bas, ce qui ne les encourage pas à augmenter leur volume de production la saison suivante. Ainsi les volumes échangés, notamment pour les productions vivrières, ne permettent pas de satisfaire la demande croissante. En 2014, les importations de riz, équivalentes à 11% des importations totales, ont représenté 20% de la consommation bien que les consommateurs guinéens aient une préférence pour le riz local étuvé, ce qui constitue une opportunité pour le riz guinéen. Le marché du maïs est en plein essor lié au développement de l'élevage avicole. La transformation est réalisée de manière quasi exclusive dans des unités artisanales qui ne traitent toutefois qu'un quart de la production agricole et constituent une opportunité de débouchés pour ce secteur.

5. **Situation nutritionnelle.** Près d'un tiers des enfants guinéens de moins de cinq ans souffre de malnutrition chronique (OMS 2015), avec un taux de retard de croissance à la naissance de 9% (EDS 2013). Un des facteurs majeurs de ces seuils élevés s'explique par des régimes alimentaires peu variés. Cette faible diversité conduit aussi à des états nutritionnels inadéquats chez la mère et l'enfant<sup>11</sup>. Le double fardeau de la malnutrition est également très présent avec 13% de femmes ayant des Indices de Masse Corporelle (IMC) inférieurs à 18,5 et 14% de femmes avec des IMC supérieurs à 25 (OMS 2015), menant à une recrudescence des maladies cardio-vasculaires et diabètes de type 2 (8% en zone rurale)<sup>12</sup>. La faible diversité dans les choix alimentaires des ménages est due à des manques concernant : (i) l'utilisation des ressources naturelles et la disponibilité de denrées tel que les légumes, fruits, légumineuses et protéines animales, particulièrement en période de soudure (EDS 2013) ; (ii) la conservation et la transformation de produits périssables, poussant les ménages à vendre en frais (Guinea Nutrition Assessment, USAID 2015); (iii) le niveau de revenus ne permettant pas de diversifier le panier alimentaire, et un accès physique difficile avec des marchés isolés et mal approvisionnés ; (iv) les connaissances sur la préparation des repas, les habitudes de consommation, la distribution des repas dans le ménage et les aspects de genre ; et (v) les pratiques de soins et d'alimentation de l'enfant de moins de 5 ans, notamment l'inexistence d'aliments de complément.

6. **Programme pays FIDA.** Le FIDA a investi environ 200 millions de dollars des Etats Unis dans 13 projets depuis le début de ses opérations en Guinée en 1980. Le seul projet en cours, le Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA extension Basse-Guinée et Faranah), avec un financement total de 23 millions de dollars des Etats Unis, s'achèvera le 31 décembre 2019<sup>13</sup>. Avec une maîtrise d'ouvrage déléguée aux OPA, le PNAFA BGF est la dernière phase du Programme national PNAFA qui a démarré en 2010. Le dernier RB-COSOP s'est achevé le 31 décembre 2014, et son renouvellement, à cette période, n'a pu être réalisé, compte tenu de la crise sanitaire liée à Ebola. Début 2017, le Gouvernement et le FIDA se sont néanmoins dotés d'une Note de stratégie pays pour la période 2017/18 afin de s'aligner sur le calendrier de révision des politiques publiques nationales. Dans ce cadre, le Gouvernement de Guinée a sollicité le concours du FIDA pour le financement d'un nouveau programme d'investissement dans le secteur agricole, estimé à 100 millions de dollars des EU, en appui au développement de l'agriculture familiale ainsi qu'à la mise en oeuvre des politiques et stratégies nationales du Plan National d'Investissement Agricole et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASA), lui-même aligné sur le Plan National de Développement Economique et Social<sup>14</sup>.

7. En réponse à cette sollicitation, le FIDA a travaillé avec le Gouvernement de Guinée, à la formulation du nouveau Projet intitulé Projet pour l'Agriculture Familiale, Résilience, Marchés (AgriFARM). Après deux missions conjointes, du 1 au 24 novembre 2017 et du 14 au 31 janvier 2018, le Gouvernement de Guinée et le FIDA ont défini la zone d'intervention dans 15 préfectures des régions de Haute et Moyenne Guinée.

---

<sup>11</sup> Seulement 7% d'enfants de moins de 2 ans recevant une alimentation minimum acceptable (enquête SMART 2012).

<sup>12</sup> Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (Diabetes Guinea country profiles, 2016), la prévalence du diabète chez la femme est de 4.5%, la proportion de morts connues en Guinée attribuées au diabète est de 2% des morts totales, 61% sont liées aux conditions périnatales et à la malnutrition, 12% aux maladies cardiovasculaires et 11% à d'autres maladies non transmissibles. [http://www.who.int/diabetes/country-profiles/gin\\_en.pdf](http://www.who.int/diabetes/country-profiles/gin_en.pdf). D'autre part, 3 femmes sur 7 souffrent de diabète grossesse (Service endocrinologie diabétologie, Ministère de la Santé, Guinée 2017).

<sup>13</sup> En outre, le FIDA a reçu un don supplémentaire de 750 000 euros de la Coopération italienne pour la mise en oeuvre du Projet "Appui aux Activités de Transformation et Commercialisation des Produits maraichers et du Riz en basse Guinée".

<sup>14</sup> Requête de financement de la République de Guinée au FIDA N°1188/MPCI/SG/CAB/DNIP/17 du 13 juin 2017

## **B. Justification et alignement sur les priorités du Gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats**

8. **Logique d'intervention.** Le Projet ambitionne d'améliorer la contribution de l'agriculture familiale au développement économique inclusif national, tout en assurant la sécurité alimentaire et en améliorant la situation nutritionnelle des ménages ainsi que leur résilience au changement climatique. Cette approche repose sur trois principes d'intervention : i) **l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle**, en tenant compte des dimensions de disponibilité, d'accès, et d'utilisation des aliments par des dispositifs durables ; ii) une **approche systémique** combinant l'augmentation de la demande de produits agricoles (par le soutien à l'écoulement du surplus de l'agriculture familiale vers les zones de consommation) à l'augmentation de l'offre (par le soutien à l'augmentation de la production et de la productivité de l'agriculture familiale) ; iii) **une continuité territoriale** des interventions au sein d'unités territoriales de développement économique.

9. **Une approche tirée par la demande du marché.** Avec l'urbanisation croissante et le développement de l'industrie minière, la demande en produits agricoles hors des bassins de production augmente tant en volume qu'en diversité. Cette demande n'est qu'en partie satisfaite par un secteur commercial privé informel mais à des prix payés aux producteurs qui sont trop bas pour rendre ces productions vivrières économiquement attrayantes<sup>15</sup>. Dans les bassins de production, le secteur marchand est souvent confronté à de nombreux obstacles logistiques qui enchérissent les coûts de transaction des productions agricoles. En améliorant les infrastructures économiques - pistes, marchés de collecte et marchés de demi-gros- ainsi que le capital social et technologique<sup>16</sup>, le Projet vise à faire baisser les coûts de transaction pour qu'augmentent les volumes d'échanges céréaliers issus de l'agriculture familiale vers les centres de consommation (villes, bassins miniers). La présence d'organisation de producteurs représente un atout en assurant, au sein d'un territoire, une mise en commun de moyens et une base large de concertation et de diffusion de l'information.

10. **Une approche assurant la sécurité alimentaire et améliorant la situation nutritionnelle.** En cherchant à intervenir sur les quatre piliers de la sécurité alimentaire que sont la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité des aliments, le Projet adopte une approche combinant l'amélioration de la productivité de l'agriculture familiale à celle de la situation nutritionnelle des ménages. Le Projet vise à contribuer à diminuer le taux de malnutrition chronique chez l'enfant de moins de cinq ans en favorisant, chez l'enfant et la mère (i) la réduction des carences (fer, vitamine A et B12, zinc etc.) et (ii) la baisse de l'insuffisance pondérale. La diversification de l'alimentation, l'augmentation de consommation de produits de complément nécessaires à l'enfant lors des mille premiers jours de la vie et, en période de soudure, la disponibilité des produits alimentaires nécessaires pour combler les carences principales seront les principaux vecteurs du changement.

11. Le Projet AgriFARM contribue aux trois objectifs de la note stratégique du FIDA pour la République de Guinée : (i) les productions des agriculteurs familiaux sont accrues durablement, (ii) les producteurs détiennent des conditions de marché plus équitables et (iii) les organisations (OP et ses unions et fédérations, coopératives) et institutions (de microfinance) rendant des services aux agriculteurs sont professionnelles et en capacité de répondre aux demandes de leurs membres. Le Projet ambitionne d'améliorer la contribution de l'agriculture familiale au développement économique inclusif national, tout en assurant la sécurité alimentaire et en améliorant la situation nutritionnelle des ménages. Il vise à accroître durablement les revenus de 65.000 exploitations agricoles familiales, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux dans les 15 préfectures ciblées des régions de Haute et Moyenne Guinée.

## **II. Description**

### **A. Zone d'intervention et groupe Cible**

12. Le Projet cible 15 préfectures des régions de Haute et Moyenne Guinée qui sont les plus touchées par l'insécurité alimentaire (67,5% et 55,4% respectivement<sup>17</sup>). Il s'agit des préfectures de :

---

<sup>15</sup> Résultant ainsi des rendements très faibles

<sup>16</sup> Micro finance, paquet technologique avec l'utilisation des téléphones mobiles et l'information des prix, etc.

<sup>17</sup> (SRP, 2007)

Dabola, Dalaba, Dinguiraye, Gaoual, Kankan, Kérouané, Koundara, Koubia, Kouroussa, Lélouma, Mali, Mamou, Mandiana Siguiri, Tougué. Ces préfectures ont été sélectionnées sur la base : (i) de l'indice de pauvreté ; (ii) du potentiel de production céréalière et des opportunités de marchés (riz, maïs) ; (iii) de la présence d'acteurs économiques structurés (OPA, secteur privé).

13. Le Projet cible 65.000 ménages impliqués dans l'agriculture familiale, soit environ 455.000 personnes vivant dans les zones ciblées. Ces exploitations familiales sont caractérisées par : i) une main d'œuvre à majorité familiale ; ii) une autoconsommation totale ou partielle ; iii) des moyens de production entièrement gérés par la famille. Les ménages vulnérables et extrêmement vulnérables composeront 15% des cibles du Projet caractérisés par : i) l'exploitation de terres peu fertiles et/ou peu accessibles et de petites surfaces (0,3 à 1,5 ha) avec un système de cultures extensif et peu diversifié et ii) une autoconsommation supérieure ou égale à 70% de sa production<sup>18</sup>.

14. Le Projet ciblera prioritairement les femmes et les jeunes, en contribuant à augmenter les possibilités d'emplois et de revenus : i) dans la production agricole, notamment vivrière, par l'augmentation de son attractivité (et de sa rentabilité), par des appuis à l'installation et par un appui-conseil adéquat ; et ii) dans les activités connexes à la production (services, transport, commercialisation). Les femmes et les jeunes seront ciblées soit en appliquant des quotas, soit par des actions spécifiques visant leur autonomisation économique, par un appui à leur entrepreneuriat, notamment autour des marchés où ils sont très actifs.

## **B. Objectif de développement du projet**

15. L'objectif de développement est d'accroître durablement les revenus de 65.000 exploitations agricoles familiales, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, et d'améliorer leur situation nutritionnelle, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux dans les 15 préfectures ciblées des régions de Haute et Moyenne Guinée qui sont les plus touchées par l'insécurité alimentaire<sup>19</sup>. Le Projet cible de manière prioritaire les jeunes et les femmes avec notamment, pour chaque activité du Projet, l'instauration de quotas de bénéficiaires directs d'un minimum de 40% pour les jeunes (de moins de 35 ans) et d'un minimum de 30% pour les femmes.

16. L'impact recherché se traduit par deux effets :

- Effet 1: Les agriculteurs familiaux, femmes et jeunes inclus augmentent leurs productions et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, de manière durable. (80% des ménages font état d'une augmentation de production et de l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement viables et résilientes au risque climatique)
- Effet 2 : Les producteurs/rices agricoles commercialisent mieux leurs excédents de productions agricoles. (Augmentation de 30% des volumes de produits agricoles commercialisés et 65.000 personnes font état d'une amélioration de leur accès physique aux marchés ainsi qu'aux installations de transformation et de stockage).

## **C. Composantes/Résultats**

17. Le projet AgriFARM est organisé en deux composantes complémentaires : la première composante "Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique" se décline en quatre sous-composantes dont les activités placent l'exploitation familiale au centre des interventions, par des aménagements durables du sous-bassin versant (SC1.1.1), par des aménagements structurants de maîtrise de l'eau dans les bassins de productions (SC1.1.2), par l'amélioration de la productivité agricole (SC1.2), par un renforcement des organisations et associations rurales de base (SC 1.3) et par l'amélioration de la situation nutritionnelle (SC1.4) ;

18. La seconde composante, "Accès aux marchés", comprend trois sous-composantes dont les activités visent à assurer des débouchés aux surplus de production, par la construction / réhabilitation de marchés de demi-gros, de marchés de collectes et de pistes rurales (SC2.1), par la mise en place de dispositif de gestion de ces infrastructures économiques pour assurer leur pérennité (SC2.2) et par l'appui au financement de l'entrepreneuriat agricole et rural (SC2.3). Une troisième composante couvrira la gestion et la coordination du Programme, le dispositif de suivi-évaluation ainsi que la gestion des savoirs.

---

<sup>18</sup> D'après les conclusions de la mission FIDA de Juillet 2017

<sup>19</sup> Haute Guinée : 67,5% ; Moyenne Guinée :55,4% (SRP, 2007)

19. Il est prévu, dans le cadre de la composante 1 : i) l'aménagement de 37.000 ha de sous-bassins versant avec un rapport de 6:1 par rapport à l'aménagement de plaines; ii) l'aménagement de 6 000 ha de plaines et bas-fonds ; iii) la formation de 30 000 paysans à des techniques culturales améliorées et résilientes ; v) l'appui à 50 organisations de producteurs permettant de renforcer leur services à leurs membres au niveau des marchés ; vi) l'appui à 25 Associations d'Usagers de l'Eau au niveau des plaines et des sous-bassins versants aménagés ; vii) l'amélioration de la situation nutritionnelle de 65 000 ménages dont 10 000 recevront des kits de production agricole.

20. et dans le cadre de la composante 2 i) la réhabilitation de 600 km de pistes rurales et de tronçons de routes nationales en terre ; ii) la construction de 21 marchés de collecte ou de demi-gros ; iii) la mise en place de 46 structures de gestion/maintenance des marchés et des pistes rurales ; iv) la mise en place de 21 Partenariats Public-Privés de gestion durable des marchés ; v) l'appui technique et financier à 2 000 entreprises rurales dont 700 impliquées dans les filières à haute valeur nutritive.

### **III. Exécution du projet**

#### **A. Approche**

21. Conformément à sa théorie du changement du Projet, le Projet s'articule autour de i) l'augmentation de la productivité et de la production des principales filières (riz, maïs, légumineuses, cultures fruitières et maraichères) de l'agriculture familiale (Composante 1), et ii) la diminution des coûts de transaction commerciaux des produits agricoles liés aux risques logistiques grâce à de meilleures infrastructures reliant bassins de production et centres de consommation, ce qui va stimuler et accroître la demande<sup>20</sup> (Composante 2) ; tout en veillant à l'implication des bénéficiaires ciblés (couches vulnérables et notamment les jeunes et les femmes, des acteurs économiques (professionnels, secteur privé, autorités locales) pour saisir les opportunités de (i) d'amélioration de leur sécurité alimentaire et de leur situation nutritionnelle et (ii) d'ouverture de débouchés commerciaux pour les filières ciblées, principalement riz et maïs.

22. L'approche du Projet repose sur une concentration des interventions au sein d'unités territoriales de développement économique (UTDE) constituées sur des critères agro-écologiques et socio-économiques. Ces interventions toucheront la production, la transformation et la commercialisation des principales filières agricoles ciblées contribuant de la sorte à renforcer la sécurité alimentaire tout en améliorant la situation nutritionnelle. Elles porteront sur : i) le niveau de production des cultures irriguées et pluviales des surfaces aménagées pour assurer la disponibilité et la bonne utilisation des aliments à l'échelle des ménages et l'existence de surplus commercialisables ; ii) l'existence de marchés physique (collecte, demi-gros) de produits agricoles permettant des débouchés permanents et des revenus aux producteurs/trices, et contribuant à l'accessibilité aux aliments de manière régulière; iii) la continuité territoriale des zones d'interventions entre sous-bassin versant, bassin de production, pistes rurales et marchés physiques ; iv) l'implication des autorités locales garantissant la bonne utilisation et maintenance des investissements ; v) l'organisation d'acteurs économiques (union et fédération de producteur, coopératives, syndicat de commerçants, syndicats de transporteurs) impliqués dans l'amélioration de la production et dans l'accès aux marchés ; vi) l'accompagnement de petites et moyennes entreprises dynamiques désireuses d'investir dans les activités connexes au marché ; vii) le développement de synergies et complémentarités avec les autres PTF présents.

#### **B. Cadre organisationnel**

23. Le Ministère de l'Agriculture (MA) assurera la tutelle du Projet AgriFARM. Le Comité de Pilotage conjoint des Projets ayant un cofinancement du FIDA (AgriFARM, PNAFAA-BGF) sera nommé dans la limite d'une quinzaine de membres au maximum conformément aux recommandations du Gouvernement.

24. La coordination et la gestion du Projet sera confiée à une unité de coordination et de gestion de projet (UGP) qui aura une autonomie de programmation, de budgétisation et de gestion financière sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture. Le siège sera basé à Mamou, avec deux antennes à

---

<sup>20</sup> Limitation des pertes par la réduction du temps de transit et l'amélioration de ses conditions, regroupement et structuration de l'offre (dont organisations de producteurs), sûreté d'achat et de vente, etc.

Labé<sup>21</sup> et à Kankan<sup>22</sup>. Le siège sera aussi directement en charge des activités de la région de Mamou<sup>23</sup>. Dans les régions de Boké et de Faranah où le projet PNAFA-BGF est actif jusqu'en 2019, une attention particulière sera portée sur les synergies à rechercher avec le projet AgriFARM.

25. La mise en œuvre reposera sur le faire-faire et sur le renforcement des agences spécialisées et services techniques déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et des partenaires, par des conventions développées sur la base d'une gestion axée sur les résultats. Une assistance technique internationale sera disponible dans les secteurs clés d'interventions pendant les premières années de mise en œuvre (management, fiduciaire, suivi-évaluation, aménagement des bassins versants, ingénierie sociale, ingénierie civile).

### **C. Planification, suivi et évaluation et apprentissage et gestion des savoirs**

26. **Planification.** L'UGP assurera la consolidation des Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA) préparés, selon les normes et dans les délais, par les partenaires techniques. Elle sera responsable de l'organisation et du secrétariat des sessions du Comité de pilotage. Le PTBA sera validé par le CNP et soumis à l'approbation préalable du FIDA.

27. **Suivi-évaluation.** Le système de suivi-évaluation sera bâti autour du cadre logique (CL), du cadre de mesures des rendements (CMR) et des programmes de travail et budget annuels (PTBA). La collecte et saisie des données sera assurée au niveau régional par l'UGP et les opérateurs/partenaires d'exécution.

28. Une revue de mi-parcours sera organisée en début de troisième année pour évaluer l'avancement du Projet et son impact, et recommander l'attribution éventuelle de la seconde allocation (PBAS 2019-21) pour financer la deuxième phase du Projet. En fin de Projet, l'évaluation finale sera effectuée par le Gouvernement de Guinée pour former la base du rapport d'achèvement du Projet.

29. **Apprentissage et gestion des savoirs.** La gestion des savoirs au sein du Projet sera sous la responsabilité des deux coordinateurs adjoints, assisté du RSE et des responsables thématiques. Elle visera à : i) accompagner le personnel impliqué dans l'exécution des activités du Projet pour qu'ils documentent de manière systématique les connaissances accumulées au cours de la mise en œuvre; (ii) organiser des rencontres de capitalisation avec les partenaires ; et iii) archiver (physiquement ou électroniquement) de manière systématique les productions documentaires (rapports, études, termes de référence, notes, etc.) des différents partenaires du Projet en facilitant l'exploitation par les experts au sein des équipes d'exécution du Projet ou en dehors dans le cadre du partage des connaissances.

### **D. Gestion financière et Passation de marchés**

30. **Gestion financière.** Pour faciliter l'exécution du Projet, le gouvernement accordera une autonomie de gestion administrative et financière à l'UGP. Les fonds du Projet seront gérés selon les dispositions des accords de financement. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel des procédures administratives, comptables et financières du projet. Les procédures de contrôle interne, selon les meilleures pratiques, sont détaillées dans le manuel de procédures administratives et financières.

31. **Passation de marchés.** Pour la conduite des opérations de passation de marchés, un Responsable Passation de Marchés (RPM) sera mis en place au niveau de l'UGP, directement rattaché au Coordonnateur. Le RPM sera responsable de la conduite des marchés relatifs aux investissements prévus par le projet.

### **E. Supervision**

32. **La supervision** du Projet AgriFARM sera réalisée directement par le FIDA, conjointement avec le Gouvernement de Guinée. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre de manière qualitative et quantitative, l'atteinte des résultats, des effets et de l'impact, et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques qui seront consolidés et répliqués à grande échelle.

---

<sup>21</sup> Couvrant les préfectures de Gaoual, Koubia, Koundara, Lélouma, Mali, Tougué

<sup>22</sup> Couvrant les préfectures de Dabola, Dinguiraye, Kankan, Kérouané, Kouroussa, Mandiana, Siguiri

<sup>23</sup> Couvrant les préfectures de Dalaba et Mamou

## Démarrage rapide et phasage.

33. **Phasage.** Le Projet AgriFARM sera mis en œuvre sur une période de 6 ans en deux phases de trois ans. Une revue à mi-parcours sera effectuée à la fin de la troisième année du Projet. Ce phasage se fera par unité territoriale de développement économique conformément à l'approche du Projet.

34. **Démarrage rapide.** Le document de formulation du Projet est développé selon un format pilote qui inclut déjà les drafts des manuels d'opérations et de procédures ; plan de travail et budget des 18 premiers mois et plan des passations des marchés en vue d'assurer son démarrage rapide. Le Gouvernement et le FIDA ont approuvé la mise en place d'une équipe de démarrage par intérim devant lancer les premières activités et études. Une feuille de route a été détaillée dans le DCP.

## IV. Coûts, financement et avantages du projet

### A. Coûts du projet

35. Les coûts totaux du projet, sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, s'élèvent à 1 055,6 milliards de GNF, équivalant à 97,1 millions d'US\$. Les coûts de base sont de 795,8 milliards de GNF (88,4 millions d'US\$). Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 23,7 milliards de GNF (2,6 million d'US\$) et 236,1 milliards de GNF (6,0 millions d'US\$). Les taxes y sont incluses pour un montant total de 119,9 milliards de GNF (11,0 millions d'US\$).

36. Les coûts de base du projet par composante se présentent comme suit: (A) Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique: 392,9 milliards de GNF (43,7 millions d'US\$), soit 49% du coût de base total et (B) Accès aux marchés: 324,1 milliards de GNF (36,0 millions d'US\$), soit 41% du coût de base total. La coordination du programme et le renforcement des acteurs sont estimés à 78,7 milliards de GNF (8,7 millions d'US\$), soit 10% du coût de base total. Le tableau ci-dessous donne le détail de la répartition du coût du projet par composante et sous-composante.

### B. Financement du projet

37. Le plan de financement repose sur: l'allocation PBAS 2016-2018 du FIDA pour 30,9 millions de d'US\$, correspondant à 31,8% du coût total; un prêt de l'OFID pour 15 millions d'US\$, soit 15,5% du coût total; un don du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire pour 5 millions de d'US\$ (4,2 millions d'euros), soit 5,2% du coût total; la contribution du Gouvernement de Guinée pour d'une part 11,0 millions d'US\$ en exonérations de taxes, soit 11,3% du coût total; et une contribution des bénéficiaires pour 4,3 millions d'US\$, soit 4,4% du coût total. Le gap financier de 30,9 millions de d'US\$, soit 31,8% du coût total, pourra provenir du PBAS 2019-21 (selon les conditions financières à déterminer et sujette à la disponibilité des fonds et des procédures internes) ou par des co-financements identifiés pendant la mise en œuvre. Le financement de la contrepartie du gouvernement sera composé, conformément à la politique du FIDA, de l'exonération des taxes appliquée à trois catégories de dépenses : i) travaux/génie rural, ii) équipements et matériels, et iii) véhicules. Le tableau ci-dessous présente le plan de financement du projet par composante et sous-composante.

Tableau 5: Plan de financement du projet par composante

République de Guinée  
 Projet Agriculture Familiale, Résilience et Marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM)  
 Components by Financiers  
 (US\$ '000)

	IFAD 1		IFAD 2		OFID		FBSA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
<b>A. Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique</b>														
1. Aménagements productifs et résilients au risque climatique	19,289	49.0	14,679	37.3	-	-	-	-	5,389	13.7	-	-	39,357	40.5
2. Amélioration de la productivité agricole	1,003	35.6	1,768	62.8	-	-	-	-	43	1.5	-	-	2,814	2.9
3. Appui aux groupements de producteurs et aux associations à la base	1,100	39.9	1,578	57.2	-	-	-	-	81	2.9	-	-	2,759	2.8
4. Amélioration de la sécurité nutritionnelle	1,061	35.5	1,926	64.5	-	-	-	-	0	-	-	-	2,986	3.1
<b>Subtotal</b>	<b>22,452</b>	<b>46.9</b>	<b>19,951</b>	<b>41.6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5,513</b>	<b>11.5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>47,916</b>	<b>49.4</b>
<b>B. Accès aux marchés</b>														
1. Réhabilitation d'infrastructures économiques d'accès au marché	3,169	10.6	3,327	11.1	15,000	50.2	3,021	10.1	5,354	17.9	-	-	29,872	30.8
2. Gestion et maintenance des infrastructures économiques	558	26.3	1,076	50.6	-	-	437	20.6	54	2.5	-	-	2,125	2.2
3. Financement du micro entrepreneuriat agricole et rural	907	11.6	1,845	23.6	-	-	803	10.3	0	-	4,262	54.5	7,817	8.1
<b>Subtotal</b>	<b>4,634</b>	<b>11.6</b>	<b>6,248</b>	<b>15.7</b>	<b>15,000</b>	<b>37.7</b>	<b>4,261</b>	<b>10.7</b>	<b>5,408</b>	<b>13.6</b>	<b>4,262</b>	<b>10.7</b>	<b>39,814</b>	<b>41.0</b>
<b>C. Coordination du programme et renforcement des acteurs</b>														
1. Unité de coordination et gestion du projet (UCGP)	3,020	41.6	3,580	49.4	-	-	571	7.9	81	1.1	-	-	7,252	7.5
2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	463	32.2	808	56.1	-	-	169	11.7	0	-	-	-	1,439	1.5
3. Renforcement des acteurs institutionnels	331	50.7	313	47.8	-	-	-	-	10	1.5	-	-	654	0.7
<b>Subtotal</b>	<b>3,814</b>	<b>40.8</b>	<b>4,701</b>	<b>50.3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>739</b>	<b>7.9</b>	<b>91</b>	<b>1.0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9,345</b>	<b>9.6</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>30,900</b>	<b>31.8</b>	<b>30,900</b>	<b>31.8</b>	<b>15,000</b>	<b>15.5</b>	<b>5,000</b>	<b>5.2</b>	<b>11,012</b>	<b>11.3</b>	<b>4,262</b>	<b>4.4</b>	<b>97,075</b>	<b>100.0</b>



## **C. Résumé de l'analyse économique et des avantages**

38. Les indicateurs de rentabilité témoignent de la viabilité des modèles préparés pour l'analyse, avec des marges additionnelles et des retours sur investissement importants. Tous les modèles ont des valeurs nettes actuelles (VAN) et des ratios bénéfices-coûts supérieurs à un. Pour les modèles de riz, le revenu additionnel obtenu une fois que les rendements et autres bénéfices sont réalisés se situe entre 1,3 million GNF/ha/année pour les modèles pluviaux et 3,5 millions GNF/ha/année pour le riz de bas-fonds aménagé. Pour le maïs, les résultats sont similaires, avec des revenus additionnels situés entre 1.4 million GNF/ha/année pour le maïs en champs extérieur (pluvial) et 2.3 millions GNF/ha/année pour le maïs de plaine irriguée.

39. Résultats économiques et analyse de sensibilité. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du Projet s'établit à 16,7% et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 8%, s'élève à 337,5 milliards de GNF, soit 35,1 millions de dollars EU. Ce résultat est plutôt satisfaisant, d'autant plus que certains bénéfices n'ont pas encore pu être pris en compte dans les calculs en raison de l'insuffisance de données pour leur évaluation.

## **D. Durabilité**

40. D'un point de vue technique les activités des composantes 1 et 2, reposent sur une ingénierie sociale qui lie chaque intervention, de la parcelle en bas-fond au sous-bassin versant, à ses usagers à travers des comités de gestion et des associations aux compétences reconnues au niveau des communes.

41. Sur le plan socio-économique, les interventions sont liées à des améliorations de revenus des productrices et producteurs, grâce à l'augmentation et la valorisation des productions agricoles en lien avec les opportunités de marché.

42. Sur le plan de la maintenance des infrastructures économiques, le Projet, par la sous-composante "Dispositifs de gestion et maintenance des infrastructures", vise l'intégration des infrastructures dans une dynamique sociale localement enracinée et économiquement viable. L'intervention se fera selon continuité territoriale et économique qui permettra de rassembler les acteurs autour d'une dynamique de développement local. Les dispositifs de gestion des infrastructures commerciales, par leur essence (structures autonomes privées rentables) permettront quant à eux : i) d'entretenir les infrastructures à moyen et long terme ; ii) d'assurer une qualité et une durabilité des services rendus, indépendamment des aléas politiques et institutionnels. Les dispositifs de maintenance des pistes rurales permettront un maintien fonctionnel des pistes en toute saison, contribuant au désenclavement durable des territoires et à leur dynamisation comme centres de production et d'échange de produits agricoles.

## **E. Identification et mesures d'atténuation des risques**

43. Le niveau de risque global du Projet en tenant compte des mesures d'atténuation est qualifié de modéré.

## **V. Considérations d'ordre institutionnelle**

### **A. Respect des politiques du FIDA**

44. Le projet AgriFARM est aligné au cadre stratégique du FIDA 2016-2025 visant à favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural. AgriFARM contribuera à la réalisation des trois objectifs stratégiques du FIDA : (i) renforcer les capacités productives des populations rurales ; (ii) accroître les avantages que les populations rurales tirent de leur intégration au marché ; et (iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des populations rurales.

### **B. Alignement et Harmonisation**

45. Le projet favorisera l'adoption d'une approche de mise à l'échelle en tenant compte des meilleures pratiques et des résultats positifs réalisés par le FIDA, le Gouvernement et les autres partenaires en Guinée et dans la sous-région. Les moteurs de cette approche de mise à l'échelle sont : (i) au niveau national, le dialogue politique du Gouvernement dans le secteur agricole, à travers la participation du FIDA dans le dialogue politique de mise en œuvre du PNDES, de la PNDA et le

PNIASAN ; et (ii) au niveau sous régional, les initiatives et programmes pilotées dans le cadre de l'ECOWAP/PDDAA<sup>24</sup>. Les OPA seront parties intégrantes de cette mise à l'échelle comme source et diffuseur d'information et d'expérience.

### **C. Innovations et reproduction à plus grande échelle**

46. Le Projet s'inspire d'expériences passées et en cours, notamment sur « l'approche marché de demi-gros » et sa logique territoriale. Initiée en Tanzanie au début des années 2000, cette approche a ensuite été adaptée au Niger par le FIDA, au travers du PASADEM (2013-2018) et du ProDAF<sup>25</sup> (2016-2023) qui se base sur 21 « pôles de développement économique » touchant 290 000 ménages. Le FIDA a aussi adapté cette approche en Ouganda au travers du PRELNOR (2015-2022, 71 millions US\$, 180 000 bénéficiaires). Ces interventions visent à augmenter la production durable, la productivité et la résilience climatique des petits exploitants agricoles familiales, et à leur fournir un meilleur accès aux marchés domestiques et d'exportation. Le Projet AgriFARM continuera à s'inspirer de ces expériences en les adaptant au contexte guinéen lors de sa mise en œuvre.

---

<sup>24</sup> Pour la région Afrique de l'Ouest, l'ECOWAP identifie les priorités suivantes: i) assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire; ii) mieux intégrer la dimension nutritionnelle; iii) affirmer et développer la complémentarité/spécialisation des agriculteurs dans le espace régional; iv) promouvoir des modèle d'intensification durable, réduire les impacts sur le climat et s'adapter aux changements climatiques, v) accroître la résilience des exploitations agricoles familiales; vi) gouverner l'intersectoriel et promotion des chaines des valeurs et une plus forte priorité à l'emploi des jeunes.

<sup>25</sup> Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (2015-2023, 231,2 millions \$),

## Cadre logique

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Objectif global :</b> Contribuer à améliorer de manière durable la sécurité alimentaire et la situation nutritionnelle et les capacités de résilience aux crises des ménages ruraux des régions de Haute et de Moyenne Guinée	1. Incidence de la pauvreté dans les deux régions d'intervention 2. Nombre des groupes alimentaires moyens consommés par la femme et l'enfant	67,5% 1.7 <sup>26</sup>	/ 2.5	60% 4	Enquêtes SMART et MISC	Année 6	Gouvernement, IFAD	Stabilité socio-politique Cadre national réglementaire, stratégique et institutionnel favorable
<b>Objectif de développement :</b> Accroître durablement les revenus des exploitations agricoles familiales, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, ainsi que leur accès physique aux marchés locaux, urbains et régionaux, dans les 15 préfectures ciblées des régions de Haute et Moyenne Guinée	3. Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le Projet (1) <sup>*272829</sup> = 4. Nombre de producteurs/trices déclarant avoir augmenté leurs revenus d'au moins 30% (de la marge nette de leurs activités agricoles) = <sup>30</sup>	0 0	30 000 15 000	65 000 50 000	SSE Projet Enquête annuelle sur les résultats	Semestrielle Années 2,3,4,5,6	UGP & BSD UGP & BSD	Equité dans l'utilisation des ressources et la répartition des bénéfices au niveau des ménages Bonne capacité de mise en œuvre
<b>Effet 1:</b> Les agriculteurs familiaux, femmes et jeunes inclus augmentent leurs productions et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, de manière durable	5. Pourcentage de personnes/ménages faisant état d'une augmentation de la production (1.2.4)* = 6. Pourcentage de personnes/ménages faisant état de l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement viables et résilientes face au climat (3.2.2)* = <sup>31</sup>	0% 0%	40% 40%	80% 80%	EAR	Annuelle, EAR à partir de l'année précédant la RMP	UGP, BSD & ANASA	Les variabilités climatiques ne sont pas extrêmes

<sup>26</sup> Basé sur la Score de Diversité Alimentaire Femme et Enfant : Moyenne des MDD-W et MMD-C sur un nombre total de 6 (Minimum Dietary Diversity Score for women, MDD W, Minimum Dietary Diversity Score for children, MDD C) : 1.7 groupes alimentaires consommés en moyenne en 2015 (SMART, REACH), et cible fixée pour 2024 (MISC, UNICEF).

<sup>27</sup> (\*) Indicateur de base du SMRO (Système de Mesure des Résultats Opérationnels)

<sup>28</sup> Les personnes recevant des appuis du projet sont considérées comme ayant amélioré leur résilience au changement climatique car elle bénéficie d'au moins une des activités suivantes du Projet : i) mise en œuvre de pratiques agricoles permettant de réduire l'impact des aléas climatiques sur le système productif (stress hydrique, inondation); ii) aménagements (petite irrigation, etc.) permettant de sécuriser l'accès physique et en quantité du ménage à l'eau agricole; iii) infrastructures (marchés, pistes, stockage, etc.) conçues ou localisées en prenant en compte les risques climatiques.

<sup>29</sup> De cet indicateur de portée sont déduits : (i) le nombre correspondant de ménages touchés (1a), estimé équivalent à l'indicateur 1 pour l'instant puisqu'il est qu'il est supposé qu'il n'y ait pas un taux significatif de ménages doublement bénéficiaires, notamment sur la composante 2 ; (ii) le nombre total correspondant de membres des ménages, avec une estimation de sept personnes /ménage dans les deux régions du projet, soit dans le cas présent 210 000 membres de ménages attendus à la RMP et 455 000 en fin de projet.

<sup>30</sup> (=) Indicateurs à désagréger par genre: homme adulte (HA), Femme adulte (FA) Jeune Homme (JH) et Jeune Femme (JF) avec un ciblage transversal d'au moins 30% de Femmes et 40% de Jeunes (70% JH + 30% JF); Tous les indicateurs faisant référence à des groupes/groupements devront également comptabiliser le nombre de leurs membres par sexe, et le nombre de groupes/groupements comptant des femmes dans leurs instances de direction.

<sup>31</sup> il est estimé que 20% des producteurs/trices formés qui pour diverses raisons (migrations, décès, maladies...) ne seront plus actifs.

République de Guinée  
 Projet pour l'Agriculture Familiale, Résilience et Marché en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM)  
 Rapport de conception finale  
 Cadre logique

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de vérification				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit 1.1: Des aménagements hydro-agricoles sont construits/remis en état et sont gérés ainsi que leur bassin versants de façon durable et adaptée aux changements climatiques.	7. Nombre d'hectares de terres agricoles bénéficiant d'infrastructures de maîtrise de l'eau construites ou remises en état (1.1.2)*	0	2 940	6 000	SSE du Projet, Enquête spécifique	Semestrielle	UGP, IRAG & ANPROCA	Bonne estimation de couts des aménagements
	8. Nombre d'hectares de bassins versants aménagés de manière durable (3.1.4)*	0	17 740	37 000				
<u>Produit 1.2:</u> Des techniques culturales améliorées, d'agriculture intelligente face au climat (Climate Smart Agriculture), sont diffusées pour augmenter les rendements.	9. Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production intelligentes face au climat (1.1.4)*	0	12 400	30 000	EAR, SSE du Projet	Annuelle, EAR à partir de l'année précédant la RMP	UGP, BSD & BTGR	Capacités techniques et des prestataires des services
<u>Produit 1.3:</u> Les capacités des organisations de base à rendre des services sont développées et/ou renforcées.	10. Nombre d'associations à la base (organisations de producteurs ruraux appuyées et AUE) appuyées (2.1.3)*	0	35	75	EAR, enquête spécifique OP, SSEt	Semestrielle	UGP & BSD	Intégration et participation effective des exploitations familiales dans les OPA
<u>Produit 1.4</u> Les capacités des ménages sont renforcées pour améliorer leur situation nutritionnelle	11. Nombre de personnes ayant bénéficié de séances d'éducation nutritionnelle, sensibilisation et de kits de production agricole, pour améliorer leur situation nutritionnelle (1.1.8)* =	0	30 000	65 000	SSE du Projet	Semestrielle	UGP & BSD	Absence de crise sanitaire aigües
<u>Effet 2</u> Les producteurs/rices agricoles commercialisent mieux leurs excédents de productions agricoles	12. Nombre de personnes faisant état d'une amélioration de leur accès physique aux marchés ainsi qu'aux installations de transformation et de stockage (2.2.6)* = <sup>32</sup>	0	30 000	65 000	SSE du Projet, Enquête spécifique ; EAR	EAR à partir de l'année précédant la RMP	UGP, BSD & ANASA	Absence de crise climatique majeure
	13. Pourcentage d'augmentation des volumes de produits agricoles commercialisés dans les zones projet	0%	15%	30%				
<u>Produit 2.1:</u> Les infrastructures économiques connectent les zones de production aux marchés en toutes saisons	14. Nombre de kilomètres de routes construites, remises en état ou améliorées (2.1.5)*	0	395	600	SSE du Projet	Semestrielle	UGP & BSD	Capacités renforcées du secteur BTP (Bureau d'études et PME)
	15. Nombre d'installations de marché, de transformation construites ou remises en état (2.1.6)*	0	11	21		Annuelle		
<u>Produit 2.2:</u> Les acteurs ruraux (individuels et en groupe) sont engagés dans des activités commerciales rémunératrices des filières agricoles et à haute valeur nutritive	16. Nombre d'entreprises rurales ayant investi dans le développement des filières par des financements à cout partagés =	0	1 000	2 000	SSE du Projet	Annuelle	UGP, BSD & BTGR	Capacités des institutions financières à intégrer le dispositif à couts partagés
	Dont ayant investi dans des filières à haute valeur nutritive	0	350	700				

<sup>32</sup> Sur la base des 65 000 bénéficiaires totaux de la composante 2





## I. Contexte stratégique et justification

### A. Contexte national et développement en milieu rural

1. **Aperçu de l'économie guinéenne.** Classée parmi les pays les moins avancés à faible revenus<sup>33</sup>, la Guinée a subi de plein fouet la crise Ebola (Février 2014- 1er Juin 2016<sup>34</sup>). Avec plus de 2500 décès, l'épidémie a impacté l'économie du pays<sup>35</sup> créant, entre autres, des pénuries alimentaires, d'importantes variations des prix<sup>36</sup> et l'arrêt d'usines<sup>37</sup>. La croissance n'a repris qu'en 2016, tirée par l'industrie minière et les politiques publiques en sa faveur. L'industrie minière se distingue comme le moteur économique du pays représentant jusqu'à 90% des exportations (or, bauxite). Cependant, la création d'emplois assurée par ce secteur reste limitée (moins de 2,5% de la population active)<sup>38</sup> avec des risques socio-environnementaux conséquents.

2. **Politiques publiques.** Dans ce contexte de post-crise, la Guinée est en cours de mise à jour de ses politiques publiques. Le document « Guinée Vision 2040 » a été adopté en avril 2017 et trace les orientations de développement du pays, accompagné du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 et de la Politique National de Développement Agricole (PNDA)<sup>39</sup>. La version provisoire du PNDA identifie trois défis : i) un accès accru aux marchés porteurs, notamment ceux de la sous-région et du continent ; ii) une productivité élevée<sup>40</sup>; iii) une efficacité de la gouvernance du secteur agricole. Il est attendu une augmentation de 50% de la contribution du secteur agricole à l'économie nationale<sup>41</sup>. Le Gouvernement s'est engagé à allouer 12,5% de son budget à l'agriculture, contre 7,3% actuellement.

3. **Pauvreté, sécurité alimentaire et nutrition.** 50% de la population guinéenne vit sous le seuil de pauvreté. Les régions de Haute Guinée et de Moyenne Guinée sont les plus touchées, avec une incidence respectivement de 67,5% et 55,4%<sup>42</sup>. L'insécurité alimentaire touche 17,6% de la population guinéenne, dont les deux tiers en zone urbaine, contre 10% en moyenne en Afrique de l'Ouest. La Guinée est classée 97 sur 113 pays par l'index de sécurité alimentaire (*food security index*) dans lequel la disponibilité des produits alimentaires est classée 101eme et la qualité des produits au rang 106.

4. **Potentiel agricole et urbanisation.** La Guinée dispose d'un potentiel agricole important encore sous exploité. Les conditions pédoclimatiques sont très propices à l'agriculture<sup>43</sup> et son potentiel en terres arables (6,2 millions d'hectares) n'est exploité qu'à hauteur de 25%. Malgré ce potentiel, le pays affiche de faibles rendements, 1 246 kg/ha de céréales contre 1 452 kg/ha en Afrique de l'Ouest en moyenne. L'agriculture guinéenne est majoritairement familiale<sup>44</sup>, et reste concentrée sur les productions vivrières notamment les céréales (riz et maïs), tubercules et huile de palme. Le riz est la première production nationale avec 1,97 million de tonnes de paddy en 2014/2015. Le secteur agricole affiche une croissance annuelle de 5% sur la période 2011-2013 et représente 20% du PIB guinéen<sup>45</sup>, tirée majoritairement par l'augmentation des surfaces cultivées (+10% par an USAID,2014)<sup>46</sup>. La demande croissante en produits

<sup>33</sup> La Guinée affichait en 2016 un PNB par habitant de 490\$ contre 950\$ en moyenne parmi les pays les moins avancés et 1504\$ en moyenne parmi les pays d'Afrique Subsaharienne, selon la méthode Atlas (Banque Mondiale, 2017)

<sup>34</sup> Fin de l'épidémie déclarée par l'OMS

<sup>35</sup> Une réduction de 125\$/habitant du PIB en moyenne sur les trois pays touchés et une croissance du PIB réduite à 0,4% et 0,1% en 2014-2015. Le coût total de l'épidémie pour la Guinée est estimé à 600 million \$. (Banque Mondiale, 2014-2015 West Africa Ebola Crisis : Impact updat, 2016)

<sup>36</sup> Baisse de 33% du prix de la pomme de terre guinéenne

<sup>37</sup> Construction de la mine Simandou stoppée. Avec un investissement de 17,6 milliards d'Euro, ce projet est l'un des plus importants projets d'exploitation de fer

<sup>38</sup> FEWSNET, 2017

<sup>39</sup> A l'état de version provisoire au 02/12/17

<sup>40</sup> Identifiées par le Plan d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de seconde génération (PNIASAN) 2016-2020, les filières prioritaires sont : i) le riz ; ii) les fruits et légumes ; iii) les produits de l'élevage à cycle court (donc indirectement le maïs) ; iv) le produit de bœuf ; v) le poisson et vi) les produits forestiers non ligneux.

<sup>41</sup> avec une hausse de 5% du commerce agricole dont 75% en direction des pays de la région. Augmentation de 50% des infrastructures agricoles, fondation de 75% de la commercialisation.

<sup>42</sup> (SRP, 2007)

<sup>43</sup> Quatre régions agroécologiques contrastées -Guinée Maritime, Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière- avec des pluies abondantes variant entre 1100 et 4 000 mm/an

<sup>44</sup> Rapport de mission d'appui FIDA, juillet 2017 ; « ce système de production est la source de revenu d'environ 40% de la population guinéenne et est caractérisée par i) une main d'œuvre à majorité familiale ; ii) une autoconsommation totale ou partielle ; iii) des moyens de production entièrement gérés par la famille. »

<sup>45</sup> Contre 17,9% en moyenne en Afrique Subsaharienne et 26% parmi les pays les moins avancés (Banque Mondiale, 2017)

<sup>46</sup> Le rendement restant faible, autour de 1,17t/ha en 2015, contre 2,5t/ha au Mali.

vivriers est soutenue par la croissance démographique (2,5% en 2016<sup>47</sup>) et l'urbanisation (38% de la population en 2016 contre 33% en 2006<sup>48</sup>).

5. **Marchés agricoles et transformation.** La commercialisation des productions agricoles se réalise rarement dans des aires adéquates, notamment par manque d'infrastructures de collecte<sup>49</sup> et de transformation. Les produits agricoles subissent de fortes pertes après récolte, de 22% pour le riz et de 20,4% pour le maïs tandis que les coûts de transactions élevés, liés aux difficultés de transport, ont un impact négatif sur les prix d'achat bord champ<sup>50</sup>, notamment pendant la saison des pluies. L'insuffisance de capacités de stockage, conjuguée au déficit de production et aux besoins financiers immédiats des producteurs, obligent souvent les producteurs à vendre la plupart de leur production au moment de la récolte, lorsque les prix sont les plus bas<sup>51</sup>, ce qui ne les encourage pas à augmenter leur volume de production la saison suivante. Ainsi les volumes échangés<sup>52</sup>, notamment pour les productions vivrières, ne permettent pas de satisfaire la demande croissante. Les importations de riz s'élevèrent à 20% de la consommation en 2014<sup>53</sup> bien que les consommateurs guinéens aient une préférence pour le riz local étuvé, ce qui constitue une opportunité pour le riz guinéen<sup>54</sup>. Le marché du maïs est en plein essor lié au développement de l'élevage avicole. La transformation est réalisée de manière quasi exclusive<sup>55</sup> dans des unités artisanales<sup>56</sup> qui ne traitent toutefois qu'un quart de la production agricole et constituent une opportunité de débouchés pour ce secteur.

6. **Contexte nutritionnel :** Près d'un tiers des enfants guinéens de moins de cinq ans souffre de malnutrition chronique (OMS 2015), avec un taux de retard de croissance à la naissance de 9% (EDS 2013). Un des facteurs majeurs de ces seuils élevés s'explique par des régimes alimentaires peu variés. Cette faible diversité conduit aussi à des états nutritionnels inadéquats chez la mère et l'enfant<sup>57</sup>. Le double fardeau de la malnutrition est également très présent avec 13% de femmes ayant des Indices de Masse Corporelle (IMC) inférieurs à 18,5 et 14% de femmes avec des IMC supérieurs à 25 (OMS 2015), menant à une recrudescence des maladies cardio-vasculaires et diabète de type 2 (8% en zone rurale, OMS 2015)<sup>58</sup>. La faible diversité dans les choix alimentaires des ménages est due à des manques concernant : (i) l'utilisation des ressources naturelles et la disponibilité de denrées tel que les légumes, fruits, légumineuses et protéines animales, particulièrement en période de soudure (EDS 2013) ; (ii) la conservation et la transformation de produits périssables, poussant les ménages à vendre en frais (Guinea Nutrition Assessment, USAID 2015); (iii) le niveau de revenus ne permettant pas de diversifier le panier alimentaire, et un accès physique difficile avec des marchés isolés et mal approvisionnés ; (iv) les connaissances sur la préparation des repas, les habitudes de consommation, la distribution des repas dans le ménage et les aspects de genre ; et (v) les pratiques de soins et d'alimentation de l'enfant de moins de 5 ans, notamment l'inexistence d'aliments de complément.

7. **Changement climatique et environnement.** Les agriculteurs familiaux de Haute et de Moyenne Guinée sont directement affectés par les conséquences des changements climatiques entraînant une baisse de la pluviométrie, une réduction de la durée de la saison des pluies, une multiplication des pluies torrentielles et des inondations ainsi qu'une recrudescence des sécheresses. Ces phénomènes

---

<sup>47</sup> Banque Mondiale, 2017

<sup>48</sup> En effet, entre 1960 et 2010, la population urbaine a été multipliée par 11 (population rurale par 2,4 fois), et la population de Conakry par 15. A l'horizon 2030, quasiment la moitié de la population vivra en milieu urbain (48,6%) (Guengant, Kamara, & De Metz, 2011).

<sup>49</sup> Comptoirs comme routes : il est estimé que le coût de réhabilitation des routes en mauvais état s'élève à presque 1,1 milliards de dollars (17% du PIB) (Banque Africaine de Développement, 2016)

<sup>50</sup> Ils entraînent un écart entre le prix bord champs et les marchés de consommation dépassant 75%

<sup>51</sup> Par exemple pour le riz, son prix varie environ 20% entre la période de récolte et le pic de prix de 3 à 4 mois après. Le stockage du riz pendant 1 à 2 mois pourrait générer 10% des revenus supplémentaires pour les producteurs. Par ailleurs, la collecte se fait par regroupement des produits à différents niveaux et ne permet pas de garantir leur qualité. Pour le maïs, le prix de collecte à Kankan 1900 GNF/kg et le prix de vente à Labé est de 3000 GNF/kg (transport : 8 GNF/kg/km, marge du collecteur, 300 GNF/kg, marge du grossiste : 350 GNF/kg, marge du détaillant de 150 GNF/kg, etc.).

<sup>52</sup> 93% des dépenses alimentaires des ménages urbains sont réalisées au marché (OCDE & FAO, 2016)

<sup>53</sup> USAID, 2015

<sup>54</sup> A noter par ailleurs que le riz étuvé détient une part plus grande de protéines et de nutriments que le riz dit "blanc".

<sup>55</sup> A l'exception de la Société Guinéenne de Palmier à Huile et Hévée (SOGUIPAH) et l'huilerie de Dabola pour l'arachide

<sup>56</sup> Telles que les plateformes multifonctionnelles qui combinent fourniture d'énergie et d'équipements du type décortiqueuse de céréales, moulins, concasseurs. On note aussi le début d'installation de mini-rizeries dans les grands bassins rizicoles

<sup>57</sup> Seulement 7% d'enfants de moins de 2 ans recevant une alimentation minimum acceptable (enquête SMART 2012).

<sup>58</sup> Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (Diabetes Guinea country profiles, 2016), la prévalence du diabète chez la femme est de 4.5%, la proportion de morts connues en Guinée attribuées au diabète est de 2% des morts totales, 61% sont liées aux conditions périnatales et à la malnutrition, 12% aux maladies cardiovasculaires et 11% à d'autres maladies non transmissibles. [http://www.who.int/diabetes/country-profiles/gin\\_en.pdf](http://www.who.int/diabetes/country-profiles/gin_en.pdf). D'autre part, 3 femmes sur 7 souffrent de diabète grossesse (Service endocrinologie diabétologie, Ministère de la Santé, Guinée 2017).



provoquent une baisse des rendements agricoles, une prolifération des ravageurs, un assèchement des points d'eau dès le début de la saison sèche, des échecs de plus en plus fréquents dus à la sécheresse et aux inondations ainsi que des difficultés croissantes pour adapter le calendrier agricole. Les conditions environnementales des zones de production agricoles et de leurs bassins versants de Haute et Moyenne Guinée sont par ailleurs affectées par de nombreuses activités anthropiques préjudiciables comme la coupe abusive de bois, la déforestation des berges des cours d'eau et des têtes de source, la défriche sur brûlis pratiquée par l'agriculture itinérante, le manque de contrôle des feux de brousse, l'absence de système de traitement des déchets domestiques et aussi la mauvaise utilisation des pesticides en agriculture. Ces dégradations de l'environnement entraînent une érosion des terres sur les coteaux, une diminution de la fertilité des sols, un ensablement et un tarissement des bas-fonds, plaines fluviales et cours d'eau, une pollution des cours d'eau et des dangers pour la santé des populations locales.

8. **Programme pays FIDA.** Le FIDA a investi environ 200 millions de dollars des Etats Unis dans 13 projets depuis le début de ses opérations en Guinée en 1980. Le seul projet en cours, le Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA extension Basse-Guinée et Faranah), avec un financement total de 23 millions de dollars des Etats Unis, s'achèvera le 31 décembre 2019<sup>59</sup>. Avec une maîtrise d'ouvrage déléguée aux OPA, le PNAFA BGF est la dernière phase du Programme national PNAFA qui a démarré en 2010. Le dernier RB-COSOP s'est achevé le 31 décembre 2014, et son renouvellement, à cette période, n'a pu être réalisé, compte tenu de la crise sanitaire liée à Ebola. Début 2017, le Gouvernement et le FIDA se sont néanmoins dotés d'une Note de stratégie pays pour la période 2017/18<sup>60</sup> afin de s'aligner sur le calendrier de révision des politiques publiques nationales. Dans ce cadre, le Gouvernement de Guinée a sollicité le concours du FIDA pour le financement d'un nouveau programme d'investissement dans le secteur agricole, estimé à 100 millions de dollars des EU, en appui au développement de l'agriculture familiale ainsi qu'à la mise en oeuvre des politiques et stratégies nationales du Plan National d'Investissement Agricole et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASA), qui intègre le Plan National de Développement Economique et Social<sup>61</sup>.

9. En réponse à cette sollicitation, le FIDA a procédé de manière conjointe avec le Gouvernement de Guinée, à la formulation du nouveau Projet intitulé Projet pour l'Agriculture Familiale, Résilience, Marchés (AgriFARM). Après deux missions conjointes, du 1 au 24 novembre 2017 et du 14 au 31 janvier 2018, le Gouvernement de Guinée et le FIDA ont défini la zone d'intervention dans 15 préfectures des régions de Haute et Moyenne Guinée.

## B. Justification

10. **Logique d'intervention.** Le Projet ambitionne d'améliorer la contribution de l'agriculture familiale au développement économique inclusif national, tout en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ainsi que leur résilience au changement climatique. Basé sur le développement d'une agriculture familiale dynamique, le Projet soutiendra un modèle économique compétitif et tourné vers le marché (offre/demande, infrastructures, partenariats public-privé), inclusif (femmes, jeunes, OPA), durable (résilience au changement climatique) et garantissant la sécurité alimentaire et l'amélioration de la situation nutritionnelle. En misant sur la demande interne grandissante, cette stratégie aura la double fonction (i) de permettre à la population cible de sortir de la pauvreté et d'assurer sa sécurité alimentaire et d'améliorer sa situation nutritionnelle- et, (ii) de contribuer aux objectifs de développement économique du pays.

11. **L'approche du Projet repose sur trois principes d'intervention:** i) **l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle**, en tenant compte des dimensions de disponibilité, d'accès, et d'utilisation des aliments par des dispositifs durables ; ii) **systemique, poussée par la demande** ; iii) **une continuité territoriale** des interventions, organisée autour d'une entité cohérente suivant les flux de produits agricoles.

12. **L'amélioration de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle des ménages au travers de l'agriculture familiale intensive et orientée vers le marché.** Cette amélioration passera par : i) l'augmentation des revenus de l'exploitation agricole familiale, que ce soit par l'augmentation des volumes commercialisés ou par des marges plus importantes ; ii) l'augmentation de la disponibilité des aliments (accès au marché, production auto-consommable plus conséquente) à l'échelle du bénéficiaire et du pays ; iii) l'augmentation de la qualité des aliments (plus diversifiés, pratiques sanitaires contrôlées) à l'échelle du bénéficiaire et du pays.

<sup>59</sup> En outre, le FIDA a reçu un don supplémentaire de 750 000 euros de la Coopération italienne pour la mise en oeuvre du Projet "Appui aux Activités de Transformation et Commercialisation des Produits maraichers et du Riz en basse Guinée".

<sup>60</sup> Objectifs spécifiques : Voir partie D

<sup>61</sup> Requête de financement de la République de Guinée au FIDA N°1188/MPCI/SG/CAB/DNIP/17 du 13 juin 2017

13. En cherchant à intervenir sur les quatre piliers de la **sécurité alimentaire et nutritionnelle** que sont la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité des aliments, le Projet adopte une approche combinant l'amélioration de la productivité des systèmes de productions de l'agriculture familiale à l'amélioration de la situation nutritionnelle des ménages. Les interventions techniques considèrent les filières prioritaires que sont le riz et le maïs, comme tête d'assolement de cultures associées notamment les légumineuses et les cultures maraichères, aussi associé au petit élevage et à la pisci-riziculture, et permettront une meilleure disponibilité des produits agricoles au sein des exploitations. L'augmentation des revenus lié à l'accès facilité au marché permettra aussi un accès facilité à l'achat d'aliments en complément de ceux produits et autoconsommés. L'amélioration de l'utilisation tant pour les adultes que pour les enfants fera l'objet de campagnes de sensibilisation sur la base des pratiques alimentaires pouvant être améliorées. Enfin, au travers de toutes ses composantes garantissant la durabilité des dispositifs et des transformations, le Projet contribuera à une amélioration de la situation nutritionnelle.

14. **Une approche systémique** comprenant : i) l'augmentation de la demande par le soutien à l'écoulement du surplus de produits agricoles de l'agriculture familiale ; et ii) l'augmentation de l'offre par le soutien à l'augmentation de la production. En améliorant les infrastructures économiques - pistes, marchés de collecte et marchés de demi-gros- ainsi que le capital social et technologique<sup>62</sup>, le Projet vise à maîtriser les coûts de transaction pour augmenter les volumes d'échanges céréaliers issus de l'agriculture familiale vers les centres de consommation (villes, bassins miniers). Elle visera à terme à : i) fluidifier et augmenter les échanges par des chaînes de valeur plus efficaces tirées par une demande dynamique ; ii) favoriser les échanges sur des bases équitables avec la normalisation des mesures, la multiplicité des offres, la disponibilité des informations ; iii) accompagner la formalisation des acteurs de marché, pour, à terme, leur donner de nouvelles opportunités de débouchés (plus larges, plus directes, etc.).

15. **Un ensemble territorial**. Cette approche repose sur la prise en compte de l'espace territorial ciblant l'agriculture familiale et l'ensemble des acteurs des principales filières vivrières (producteurs, courtiers, commerçants, transporteurs, transformateurs, etc.)<sup>63</sup>. Cette unité territoriale de développement économique se comprend comme un espace de concentration des activités économiques liées à la production, à la transformation et à la commercialisation des principaux produits agricoles des bassins de production adjacents. Ces unités territoriales de développement économique sont constituées des bassins de production (et ses bassins versants), des pistes rurales stratégiques pour l'écoulement des produits et des marchés de demi-gros les liant aux centres de consommation. Cette approche permettra en outre de concentrer les investissements de manière : i) géographique, par le ciblage des bassins de production, des pistes rurales et des marchés de demi-gros ; ii) stratégique, en synchronisant les appuis à la production et à son écoulement, pour que s'expriment les synergies entre la demande et l'offre (cf. ci-avant). Le schéma ci-dessous résume cette approche.

---

<sup>62</sup> Micro finance, paquet technologique avec l'utilisation des téléphones mobiles et l'information des prix, etc.

<sup>63</sup> Cette approche a des points communs avec celle présentée par la Banque Mondiale de « Pôle de croissance », avec les corridors économiques étudiés par la BAD et la FAO mais insiste de manière plus franche sur l'agriculture familiale au cœur des investissements.

## Approche du Projet AgriFARM

### Flux au sein de l'unité territoriale d'intervention

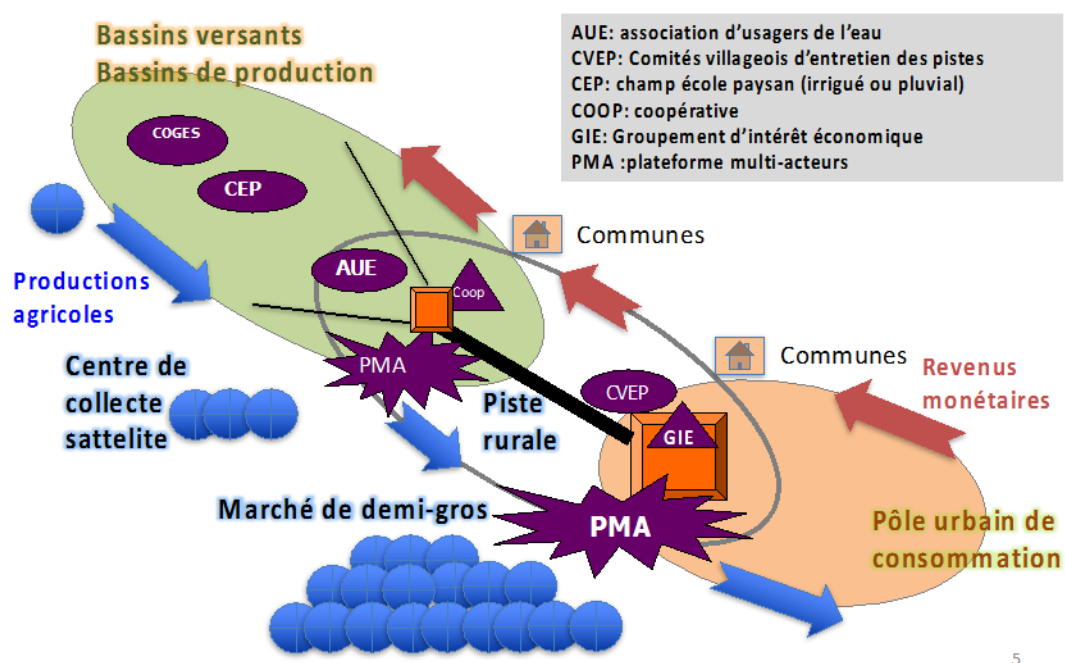


Figure 1 - L'approche territoriale du Projet AgriFARM

## II. Description du Projet AgriFARM

### A. Zone d'intervention et groupe cible du Projet

16. Le Projet cible 15 préfectures dans les régions de Haute et Moyenne Guinée qui sont les plus touchées par l'insécurité alimentaire (67,5% et 55,4% respectivement<sup>64</sup>). Il s'agit des préfectures de : Dabola, Dalaba, Dinguiraye, Gaoual, Kankan, Kérouané, Koundara, Koubia, Kouroussa, Lélouma, Mali, Mamou, Mandiana Siguiri, Tougué. Comme présenté dans la Note Conceptuelle, les préfectures ont été sélectionnées sur la base : (i) de l'indice de pauvreté ; (ii) du potentiel de production céréalière et des opportunités de marchés (riz, maïs) ; (iii) de la présence d'acteurs économiques structurés (OPA, secteur privé).

17. Le Projet ciblera en priorité les filières riz et maïs, ainsi que légumineuses -niébé, arachide, haricot- et celles associées à l'agroforesterie et aux jardins / tapades. Ces productions sont cruciales tant pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages que pour la gestion de la fertilité des sols.

18. Le riz et le maïs constituent la base de l'alimentation guinéenne (32% des dépenses de consommation, avec 146 kg de riz et 34 kg de maïs consommés annuellement par personne<sup>65</sup>) et les zones déficitaires coïncident<sup>66</sup> avec celles à forte incidence de pauvreté. Ce sont aussi les cultures les plus présentes dans les zones ciblées avec 681 038 Ha (19% de la SAU nationale) pour le riz et 287 361 Ha (10% de la SAU nationale) pour le maïs. Sur cette base, le ciblage productif sera axé sur les filières de riz (surtout cultivé en Haute Guinée) et de maïs (Moyenne Guinée) tout en intégrant l'ensemble des cultures associées à ces productions. En effet, le riz et le maïs sont les cultures principalement ciblées, mais le Projet restera centré sur une approche territoriale, incluant donc l'ensemble des produits des zones ciblées. Il ne s'agit pas d'une approche filière. A ce titre, les appuis techniques et infrastructures ne seront pas exclusifs au riz et maïs.

<sup>64</sup> (SRP, 2007)

<sup>65</sup> Les arachides, agrumes, fonio, mil/sorgho, manioc et patate douce représentent entre 4% et 6% des dépenses (Agence de Promotion des Investissements Privés, 2013)

<sup>66</sup> Majoritairement pour le riz, dans une moindre mesure avec le maïs

19. Le Projet ciblera 65.000 exploitations agricoles familiales, soit environ 455.000 personnes vivant dans les zones ciblées. Ces exploitations présentent les caractéristiques suivantes : i) une main d'œuvre à majorité familiale ; ii) une autoconsommation totale ou partielle ; iii) des moyens de production entièrement gérés par la famille<sup>67</sup>.

20. Les ménages vulnérables et extrêmement vulnérables composeront 15% des cibles du Projet caractérisés par : i) l'exploitation de terres peu fertiles et/ou peu accessibles et de petites surfaces (0,3 à 1,5 ha) avec un système de culture extensif et peu diversifié et ii) une autoconsommation supérieure ou égale à 70% de sa production<sup>68</sup>. Ces ménages (10 000) recevront des kits de production agricole visant à augmenter leur capital de production. Cette typologie sera affinée grâce au diagnostic des exploitations familiales réalisé à la demande du Projet dès le début de ses activités<sup>69</sup>. Il aboutira à l'identification de 3 ou 4 catégories d'exploitants familiaux classés par catégorie de vulnérabilité.

21. Le Projet ciblera prioritairement les femmes et les jeunes, en contribuant à augmenter les possibilités d'emplois et de revenus : i) dans la production agricole, notamment vivrière, par l'augmentation de son attractivité (et de sa rentabilité), par des appuis à l'installation et par un appui-conseil adéquat ; et ii) dans les activités connexes à la production (services, transport, commercialisation). Plus spécifiquement, le Projet visera : i) l'augmentation de leurs revenus et de leur autonomie économique ; ii) le renforcement de leur pouvoir de décision et de leur représentation ; iii) la promotion de leur autonomie financière ; et iv) un allègement de leur charge de travail. Le Projet cible de manière prioritaire les jeunes et les femmes avec notamment, pour chaque activité du Projet, l'instauration de quotas de bénéficiaires directs d'un minimum de 40% pour les jeunes (de moins de 35 ans) et d'un minimum de 30% pour les femmes. Les femmes et les jeunes bénéficieront également des activités spécifiques visant leur autonomisation économique par l'appui à l'entrepreneuriat, notamment autour des marchés où ils sont très actifs.

---

<sup>67</sup> Caractéristiques identifiées lors de la mission FIDA de Juillet 2017

<sup>68</sup> D'après les conclusions de la mission FIDA de Juillet 2017

<sup>69</sup> cf. exemple de typologie en annexe du Manuel d'Opérations

**Tableau 1: Bénéficiaires et groupes cibles par composante dans la zone d'intervention du Projet (15 préfectures en Haute et Moyenne Guinée)**

Composante AgriFARM	Sous-Composante AgriFARM	Types d'intervention d'AgriFARM	Types de bénéficiaires	Types de contribution des bénéficiaires	Total des ménages bénéficiaires	Ménages très vulnérables			Exploitations familiales ayant vocation à produire un surplus commercialisable			Autres (commerçants, transporteurs)
					15%	83,5%			1,5%			
					65 000	10 000			54 000			1 000
					femmes	jeunes	autres	femmes	jeunes	autres	tous	
Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique	Aménagement durable des sous-bassins versants	Agroforesterie (jardins) Plantation de vergers	bénéficiaires primaires	- contribution en nature et main d'oeuvre - foncier sécurisé par arrangement communautaire	59 200	6 000	4 000		41 800	7 400		
	Aménagement des plaines		bénéficiaires primaires		8 800				2 600	3 500	2600	
	Amélioration de la productivité agricole	Membre de champ école paysan	bénéficiaires primaires	- fourniture d'un site - participation aux formations hebdomadaires	30 000	6 000	4 000		3 000	8 000	9,000	
	Amélioration de la situation nutritionnelle	Education nutritionnelle Kits de production agricole	bénéficiaires primaires	- participation aux séances - foncier sécurisé par arrangement communautaire	65 000 10 000	6 000 6 000	4 000 4 000	5 000	20 000	20 000	10 000	-
Accès aux marchés	Marchés et pistes rurales	Utilisateurs des marchés et pistes rurales (dont bénéficiaires non impliqués dans les filières soutenues)	Tous les bénéficiaires	- la mairie fournit les sites - les usagers des marchés paient une redevance	65 000	2 000	2 000	6 000	15 000	20 000	15 000	1 000
	Dispositifs de gestion des infrastructures	Accompagnement pour la gestion	Bénéficiaires directs	- participation aux formations et aux rencontres	3 000		500		600	800	600	500
	financement de l'entreprenariat rural et agricole	Financement à coûts partagés (30-35% don, 60% prêt)	Bénéficiaires directs	- 10% du financement du plan d'affaires (5% si femme ou jeune)	2 000				600	800	600	

## B. Objectifs de développement et indicateurs d'impact

22. L'objectif global du Projet est de contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire et à améliorer la situation nutritionnelle et les capacités de résilience aux crises des ménages ruraux des régions de Haute et Moyenne Guinée. Il est aligné sur la politique nationale de développement économique et social 2016-2020, et sur sa déclinaison pour le secteur agricole et nutritionnel (PNDA et PNIASAN 2018-2025), sur les politiques régionales<sup>70</sup> et sur les objectifs de la Note de Stratégie Pays du FIDA.

23. L'objectif de développement est d'accroître durablement les revenus de 65.000 exploitations agricoles familiales, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, et d'améliorer leur situation nutritionnelle, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux dans les 15 préfectures ciblées des régions de Haute et Moyenne Guinée.

24. Les impacts attendus sont : i) l'incidence de la pauvreté dans les deux régions d'interventions passant de 67,5% à 60% ; ii) La production agricole augmente de 30% dans la zone du Projet ; iii) les volumes commercialisés augmentent de 30 % dans la zone du projet.

25. **L'approche du Projet** repose sur une concentration des interventions au sein d'unités territoriales de base constituée sur des critères agro-écologiques et socio-économiques. Ces interventions toucheront la production, la transformation et la commercialisation des principaux produits agricoles ciblés contribuant de la sorte à renforcer les quatre piliers de la sécurité alimentaire et nutritionnelle selon les critères suivants : i) le potentiel de productions irriguées et pluviales des bassins de production capable d'assurer la disponibilité et la bonne utilisation des aliments à l'échelle des ménages et de générer des surplus commercialisables; ii) l'existence d'un marché de demi-gros de produits agricoles dynamique assurant des débouchés permanents et des revenus aux producteurs/trices, contribuant à une accessibilité aux aliments de manière régulière ; iii) la présence d'organisations de producteurs impliquées dans l'amélioration de la production et dans de l'accès aux marchés ; iv) la présence de petites et moyennes entreprises dynamiques avec un potentiel d'activités connexes au marché ; v) la présence de Partenaires Techniques et Financiers pour développer synergies et complémentarités.

26. **La théorie du changement du Projet.** Pour assurer une augmentation durable de revenu à 65.000 exploitations agricoles familiales dans les 15 préfectures ciblées dans l'Haute et Moyenne Guinée, le Projet s'articule autour de i) l'augmentation de la productivité et de la production des principales filières (riz et maïs) de l'agriculture familiale d'un bassin de production, et ii) la diminution des coûts de transaction commerciaux des produits agricoles liés aux risques logistiques grâce à de meilleures infrastructures reliant bassins de production et centres de consommation, ce qui va stimuler et accroître la demande<sup>71</sup>; et iii) de l'implication des acteurs économiques (professionnels, secteur privé, autorités locales) pour saisir les opportunités de débouchés commerciaux (normalisation des poids et mesures, amélioration de l'offre, financement approprié, système d'information des prix et des marchés<sup>72</sup>) pour les deux filières ciblées.

## C. Effets et Composantes

### Effets escomptés

27. i) Effet 1: Les agriculteurs familiaux, femmes et jeunes inclus augmentent leurs productions et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, de manière durable (80% des ménages font état d'une augmentation de production et de l'adoption de technologies et de pratiques écologiquement viables et résilientes au risque climatique)

28. ii) Effet 2 : Les producteurs/rices agricoles commercialisent mieux leurs excédents de productions agricoles (augmentation de 30% des volumes de produits agricoles commercialisés et 65 000 personnes font état d'une amélioration de leur accès physique aux marchés ainsi qu'aux installations de transformation et de stockage).

---

<sup>70</sup> Déclaration de Malabo

<sup>71</sup> Limitation des pertes par la réduction du temps de transit et l'amélioration de ses conditions, regroupement et structuration de l'offre (dont organisations de producteurs), sureté d'achat et de vente, etc.

<sup>72</sup> Notamment de prix

29. Il est prévu dans le cadre de la composante 1 : i) l'aménagement de 37.000 ha de sous-bassins versant avec un rapport de 6:1 par rapport à l'aménagement de plaines; ii) l'aménagement de 6 000 ha de plaines et bas-fonds ; iii) la formation de 30 000 paysans à des techniques culturales améliorées et résilientes ; v) l'appui à 50 organisations de producteurs permettant de renforcer leur services à leurs membres au niveau des marchés ; vi) l'appui à 25 Associations d'Usagers de l'Eau au niveau des plaines et des sous-bassins versants aménagés ; vii) l'amélioration de la situation nutritionnelle de 65 000 ménages dont 10 000 recevront des kits de production agricole. La composante 2 visera à : i) réhabiliter 600 km de pistes rurales ; ii) mettre en place/ réhabiliter 21 installations de marchés, de transformation ou de stockage ; iii) mettre en place 46 structures de gestion/maintenance des infrastructures (y compris pistes rurales) ; iv) appuyer la mise en place de 21 Partenariats Public-Privés ; v) apporter un appui technique et financier à 2000 entreprises rurales dont 700 impliquées dans les filières à haute valeur nutritive.

## Composantes

30. Le projet AgriFARM est organisé en deux composantes complémentaires : la première, *Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique*, comprend quatre sous-composantes dont les activités placent l'exploitation familiale au centre des interventions, par des aménagements durable du sous-bassins versants (SC1.1), par des aménagements structurants des bassins de productions (SC1.2), par l'amélioration de la productivité agricole (SC1.2) par un renforcement des organisations et associations rurales de base (SC 1.3) ou par l'amélioration de la situation nutritionnelle (SC1.4) ; la seconde, *Accès aux marchés*, comprend trois sous-composantes dont les activités visent à assurer des débouchés au surplus de production, par la construction / réhabilitation de marchés de demi-gros, de marchés de collectes et de pistes rurales (SC2.1), par la mise en place de dispositif de gestion de ces infrastructures économiques (SC2.2) et par l'appui au financement de l'entreprenariat agricole et rural (SC2.3)..

31. **Innovation et reproduction à plus grande échelle.** Le Projet AgriFaRM-HMG s'inspire d'expériences passées et en cours, notamment sur « l'approche marché de demi-gros » et sa logique territoriale. Initiée en Tanzanie au début des années 2000 par MVIWATA73, cette approche a ensuite été adaptée au Niger par le FIDA, au travers du PASADEM (2013-2018) et du ProDAF<sup>74</sup> (2016-2023) qui se base sur 21 « pôles de développement économique » touchant 290 000 ménages. Le FIDA a aussi adapté cette approche en Ouganda au travers du PRELNOR (2015-2022, 71 millions US\$, 180 000 bénéficiaires). Ces interventions visent à augmenter la production durable, la productivité et la résilience climatique des petits exploitants agricoles familiales, et à leur fournir un meilleur accès aux marchés domestiques et d'exportation. Le Projet AgriFaRM HMG continuera à s'inspirer de ces expériences en les adaptant au contexte guinéen lors de sa mise en œuvre. A ce titre, des activités de partages d'expérience seront organisées.

### Composante 1 : Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique

#### Sous composante 1.1 volet 1 : Aménagement durable des sous-bassins versants

32. **Produit escompté** : 37 000 hectares de terres de sous-bassins versants situés à proximité directe des bassins de productions seront aménagés de manière durable et résiliente au risque climatique ; dont 16 650 ha de gestion durable des forêts existantes, 12 950 ha d'agroforesterie dans les tapades et jardins, 7 400 ha de plantations d'arbres fruitiers.

33. Le Projet organisera la formation de formateurs pour 60 agents des services techniques préfectoraux de l'environnement et de l'agriculture. Cette formation de formateurs devra permettre aux agents de disposer des capacités nécessaires pour animer à leur tour des séances de formation et de sensibilisation des communautés locales sur les thèmes suivants :

- (a) Techniques agricoles durables et résilientes (gestion de l'eau, lutte antiérosive, défriche sélective, jachère améliorée, usage de variétés à cycle à court, fertilité des sols, agroforesterie, agro-écologie, adaptation du calendrier agricole aux changements climatiques) ;
- (b) Techniques de planification de l'aménagement durable des sous-bassins versants (délimitation des sous-bassins versants selon les lignes de partage des eaux, délimitation des territoires villageois, cartographie participative de l'occupation des sols des sous-bassins versants,

<sup>73</sup> Financement AFD (FERT, 2009)

<sup>74</sup> Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (2015-2023, 231,2 millions \$),

identification participative des sites prioritaires d'intervention à l'intérieur des sous-bassins versants, identification participative des actions les plus adaptées sur chaque sites jugés prioritaires pour intervenir dans les sous-bassins versants)

34. Le projet organisera des actions de sensibilisation et d'éducation environnementale par : (i) des partenariats avec des radios locales dans chacune des 15 préfectures de la zone d'intervention du Projet pour que soient diffusés régulièrement des programmes sur l'adaptation au changement climatique et l'aménagement durable des sous-bassins versants ; (ii) le développement d'activités d'éducation environnementale dans les écoles des villages situés dans les sous-bassins versants des zones de production où seront réalisés des aménagements hydro-agricoles.

35. **Activité 1.1.1.1. Elaboration participative de 25 plans simplifiés d'aménagement des sous-bassins versants** sur environ 37 000 ha de bassins versants situés à proximité directe des bassins de productions pré-identifiés dans la logique de l'approche promue par AgriFARM.

36. La première étape du processus consistera à (i) délimiter les sous-bassins versants et les terroirs villageois et l'occupation des sols par cartographie participative, (ii) identifier les problématiques locales (érosion, dégradation du couvert végétal, ensablement, tec.) et (iii) identifier de manière participative les priorités d'intervention (types et localisation des zones considérées comme prioritaires et stratégiques par les acteurs locaux). Au moins 30 agents des services techniques de l'environnement et de l'agriculture seront formés sur les méthodologies et approches d'élaboration participative de plans d'aménagement des bassins versants pour qu'ils puissent à leur tour animer les processus d'élaboration participative des plans d'aménagement en collaboration avec les communautés villageoises.

37. En fonction des réalités locales, les communautés rurales choisiront les zones des bassins versants où il sera prioritaire de mettre en œuvre les trois types d'interventions prévues : (i) la gestion durable des forêts existantes (au niveau des têtes de sources et des berges des cours d'eau), (ii) le développement des modes de production en agroforesterie en associant les arbres fruitiers et les cultures annuelles dans les tapades / jardins et, (iii) la plantations d'arbres fruitiers en verger. Ce processus de planification et d'animation communautaire contribuera à l'émergence de comités locaux de concertation et de gestion (COGES) sur la gestion durable des ressources naturelles des sous-bassins versants et en particulier des ressources hydriques qui pourront être mis en lien avec les associations d'usagers de l'eau qui seront accompagnées dans la sous-composante 1.3 du Projet.

38. **Activité 1.1.1.2. Mise en œuvre des 25 plans d'aménagement des sous-bassins versants.** Sur la base des priorités identifiées (voir para précédent), les communautés seront appuyées pour mettre en œuvre les activités dans les zones considérées comme les plus sensibles par (i) la gestion durable des forêts existantes sur environ 16 650 ha., (ii) le développement de l'agroforesterie sur 12 950 ha concentré dans les jardins et les tapades et (iii) la plantation d'arbres fruitiers en verger sur 7 400 ha.

39. Sur la base des priorités identifiées de manière participative avec les communautés locales lors de l'élaboration des plans d'aménagement des sous-bassins versants, des actions de gestion durable des forêts existantes en complément des actions de développement de l'agroforesterie et de plantations d'arbres fruitiers en verger seront prises en compte.

40. Il est estimé qu'au moins 45% des surfaces à aménager dans les sous-bassins versants correspondront à des zones de gestion durable des forêts existantes (soit 16 650 ha). En fonction des besoins et préférences exprimées par les populations, le Projet appuiera dans ces espaces la mise en place de modes de gestion durable des forêts existantes situées notamment autour des têtes de source (captation et infiltration de l'eau), des berges des cours d'eau (forêts galeries) et des coteaux mis en valeur par les cultures de défriche. La mise en place de modes de gestion durable des forêts sera basée sur : (i) la négociation de règles d'usage des ressources forestières (zonage et règles d'usage associée), (ii) la surveillance communautaire et l'entretien de pare-feux, (iii) la valorisation des produits forestiers non-ligneux et la régénération des essences ligneuses utiles pour les communautés ; (iv) la promotion des bonnes pratiques de cultures sur coteaux (lutte anti-érosive, défriche sélective, jachère améliorée, etc.). Cette intervention permettra aux communautés rurales résidentes des sous-bassins versants de recevoir un appui technique de la part du Projet sous forme d'une subvention à 100%.

41. Dans les communautés rurales des zones d'intervention du Projet où se pratique déjà l'agroforesterie au niveau des jardins villageois et des tapades, ces bonnes pratiques agricoles seront améliorées et développées sur environ 35% des surfaces de sous-bassins versants aménagées (soit 12 950 ha). Les femmes intéressées pour développer les systèmes de production agro-forestiers recevront une subvention à hauteur de 100% de la part du Projet qui leur permettra d'acquérir et de planter des arbres fruitiers, de recevoir des formations techniques, de disposer de semences indispensables pour diversifier les productions annuelles, de clôturer les parcelles cultivées en agroforesterie (grillages, haies



vives boisées, moringas et essences fourragères), d'améliorer l'accès à l'eau et de mieux maîtriser et valoriser l'eau de pluie. En considérant que chaque femme cultive en moyenne 0,25 ha de jardin / tapade, cette intervention de développement de l'agroforesterie devrait bénéficier à 51 800 femmes. Le développement de l'agroforesterie dans les villages situés dans les sous-bassins versants permettra d'augmenter et de diversifier la production de fruits, de légumineuses et de légumes (dont oseille) par les ménages ruraux leur permettant d'augmenter leurs revenus (par la vente des surplus) et d'améliorer la qualité de leur alimentation en lien direct avec la sous-composante 1.4 d'amélioration de la situation nutritionnelle des communautés.

42. Enfin, il est envisagé que le Projet soutienne la plantation d'arbres fruitiers en verger (principalement agrumes, manguiers, anacardiens, et caféiers) sur environ 20% des surfaces de sous-bassins versants aménagés (soit 7 400 ha) présentant le double intérêt de constituer une source importante de revenus pour les communautés mais aussi de contribuer utilement à la restauration du couvert végétal dégradé. Les jeunes intéressés par la gestion de plantations d'arbres fruitiers recevront une subvention à hauteur de 100% de la part du Projet, considérée comme une « prime verte d'installation » (en considérant que chaque jeune pourra gérer 1 ha de plantation d'arbres fruitiers ; cette intervention devrait bénéficier à 7 400 jeunes). Cette prime verte d'installation permettra aux jeunes intéressés de disposer des moyens nécessaires à la préparation du terrain, à l'amélioration de l'accès à l'eau, à l'acquisition de petit matériel et à la plantation des jeunes arbres fruitiers. En fonction des caractéristiques topographiques et hydrographiques locales et de l'existence d'étangs et de points d'eau permanents, des initiatives de pisciculture pourront être promues en valorisant les expériences en cours dans le domaine sous l'impulsion de l'APDRA et de la Direction Nationale de la Pisciculture.

43. **Dispositif de mise en œuvre.** Des partenaires nationaux ou internationaux seront associés aux ONG locales expérimentées en gestion communautaire des forêts, aux fédérations d'arboriculteurs fruitiers actives en Haute et Moyenne Guinée, et à l'ANPROCA pour l'accompagnement technique du développement de l'agroforesterie et des plantations de fruitiers. Les Services techniques de l'Environnement, des Eaux et Forêts assureront la supervision technique de ce volet.

#### **Sous composante 1.1 volet 2 : Aménagement des bassins de production**

44. **Produit escompté :** 6 000 hectares de terres agricoles bénéficient d'infrastructures de maîtrise de l'eau construites ou remises en état.

45. Les bassins de production constituent les endroits de concentration d'investissements productifs en lien avec des marchés. Les sites ont été identifiés et sélectionnés en coordination avec les Bureaux Techniques du Génie Rural (BTGR) et les Services Préfectoraux du Génie Rural (SPGR), en tenant compte des leçons apprises lors des aménagements antérieurs et sur la base : (i) de l'incidence de la pauvreté ; (ii) du potentiel de production céréalière et des opportunités de marché en riz et maïs et (iii) des dynamiques observées (organisations de producteurs, secteur privé).

46. Les interventions sont localisées au niveau de 25 bassins de production dont 15 bassins en Moyenne Guinée (2 mares et 13 bas-fonds et petites plaines) totalisant 3 070 ha et 10 bassins en Haute Guinée totalisant 2 930 ha qui se caractérisent par de moyennes et grandes plaines alluviales fluviales. La taille des exploitations est de l'ordre de 0,50 ha /ménage au niveau de périmètres irrigués et des mares et 0,75 ha/ ménage au niveau du pluvial aménagé.

47. **Le phasage des interventions sur les 6 000 ha de plaines, de bas-fonds et de mares** se répartit en deux phases successives de trois ans chacune. Au cours des trois premières années, 4370 ha (73%) seront étudiés et 2940 (49%) ha seront aménagés. En année 4 et 5, les 1630 ha restants (27%) seront étudiés et 3060 ha (51%) seront aménagés. La sixième année sera consacrée au renforcement des capacités des associations d'usagers de l'eau.

48. Trois sortes d'aménagements seront considérés : (i) **540 ha de mares avec régulation des plans d'eau** et réhabilitation des ouvrages de régulation, dont 180 ha sont déjà sommairement clôturés (mare de Moukidjigué), (ii) **600 ha de périmètres irrigués** et (iii) **4860 ha de périmètres pluviaux**. Au niveau du périmètre de Kada à Siguiri (600 ha), réhabilité en 2015, le Projet n'interviendra que pour l'animation et la mise en place d'une association d'usagers de l'eau. Un tableau récapitulatif de la localisation des bassins de production est joint en annexe avec un phasage des études et des travaux.

49. La typologie des systèmes de production<sup>75</sup> en petite irrigation indique qu'en Moyenne Guinée, on trouve des petites et moyennes plaines alluviales fluviales à vocation rizicoles avec cours d'eau soit permanents soit ou temporaires et des bas-fonds à vocation rizicole et de maraichage de contre saison.

<sup>75</sup> Politique et Stratégie Nationales de développement de la petite irrigation FAO 2001

En fonction de la caractéristique du cours d'eau en présence, le choix de l'aménagement portera sur une prise au fil de l'eau avec aménagement simple ou sur le relèvement du plan d'eau au moyen d'un ouvrage de tête. En Haute Guinée, la classification indique des petites et moyennes plaines alluviales fluviales à vocation rizicole, des petites et moyennes plaines alluviales inondées de nappes avec la possibilité d'aménager avec système de blocage des eaux de ruissellement afin de remonter le plan d'eau dans les rizières en amont de l'ouvrage.

50. **Activité 1.1.2.1. L'Aménagement 540 ha de mares** concernent les mares de Moukidjigué et de Kolloum dans la préfecture de Tougué. Les premiers aménagements de la mare de Moukidjigué (180 ha) datent de 1954. En 2015, la mare a été clôturée par les exploitants et partiellement réhabilitée au niveau de l'ouvrage de régulation par le second Projet d'Urgence d'Appui à la Productivité Agricole (PUAPA2) sur financement IDA. L'intervention du Projet permettra de réguler le plan d'eau par la construction de diguettes suivant les courbes de niveau et par l'amélioration du système de drainage avec le curage du drain principal et la réhabilitation d'ouvrages connexes. La seconde mare identifiée est celle de Kolloum où il est prévu le curage du cours d'eau de la rivière Kolloum, l'endiguement et la sécurisation des périmètres avec clôture grillagée. Sur un potentiel d'environ 11000 ha, le projet va aménager 360 ha. Ces deux mares sont des espaces multifonctionnels essentiels pour les communautés rurales de Koïn et Fatako : riziculture, maraîchage, élevage et pêche. Ces mares jouent aussi un rôle essentiel dans la gestion des ruissellements en amont des bassins versants avec une fonction hydraulique complémentaire à celle des bassins versants. Les aménagements au niveau des mares seront adaptés de manière à préserver ces fonctions essentielles et à respecter l'esthétique des lieux. La pose de clôtures grillagées doit aider à sécuriser les cultures sans marginaliser les mares. Les riverains seront aussi sensibilisés pour la mise en place de haies vives.

51. **Activité 1.1.2.2. L'Aménagement de 600 ha en irrigué** sera réalisé avec des ouvrages en maîtrise partielle ou totale d'eau (à préciser lors des études techniques). L'aménagement consistera essentiellement à réaliser des ouvrages de retenue (barrages ou petites retenues) et de distribution avec des canaux d'irrigation complété par un système de drainage. Ce dispositif sera complété par la construction d'ouvrages de régulation. Le contexte des aménagements a beaucoup évolué ces dernières années. En effet, plusieurs cours d'eau jadis permanents, tarissent en Moyenne Guinée (cas du Bafing) depuis les cinq dernières années et l'ensablement des cours d'eau en Haute Guinée va croissant. Ainsi, la typologie des aménagements suivant la classification du premier Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR1) des années 90<sup>76</sup>, a fortement évolué et il sera important de conduire des études techniques avec l'implication des riverains et des usagers pour un diagnostic exhaustif et une définition optimale des propositions d'aménagement pour chaque bassin de production.

52. **Activité 1.1.2.3. L'Aménagement de 4860 ha en pluvial** portera sur la réhabilitation d'anciens périmètres ou l'aménagement en travaux neufs de périmètres en cours d'exploitation. Pour les travaux neufs, il s'agira de la construction (i) d'ouvrages de retenue ou de dérivation, en fonction de la topographie du terrain, (ii) d'autres ouvrages de prise à l'entrée des canaux principaux, et (iii) des ouvrages de régulation, des canaux et drains toutes catégories confondues, des digues, des vannes etc. Certains de ces périmètres ont été aménagés pour la première fois depuis plus de 60 ans (cas de la plaine de Norassoba à Siguiri). Le manque d'entretien de ces périmètres a rendu les ouvrages non fonctionnels suite aux multiples dégradations enregistrées dans le temps. On observe également des tassements prononcés des digues qui favorisent les inondations en période de crue. Les travaux de réhabilitation porteront aussi sur le curage des canaux, la réhabilitation de digues de protection et d'ouvrages de vannage en maçonnerie ou en béton.

53. Avec ces aménagements hydro agricoles de mobilisation des eaux, il sera possible de fixer les populations rurales autour des bassins de production utilisés pour l'irrigation, l'élevage et la pêche, et qui contribueront aussi à recharger la nappe phréatique. Les aménagements hydro agricoles prévus n'auront aucun impact négatif sur les ressources souterraines disponibles dans la mesure où ces aménagements visent la mobilisation des eaux de surface issues du ruissellement en provenance des bassins versants et des cours d'eau. Aucun prélèvement d'eaux souterraines par pompage n'est prévu pour l'irrigation de plaines ou de bas-fonds.

---

<sup>76</sup> Aménagement du Type 1 : casierage simple avec diguettes et planage des casiers. régulation de l'eau assurée par des tuyaux en bambou qui permettent le remplissage et la vidange des casiers. Type 2 : type 1, complété par un réseau de drainage, comprenant un drain central permettant d'évacuer l'eau. Type 3 : type 2, complété par un réseau d'irrigation, l'alimentation est assurée par une prise. Un ouvrage en matériaux locaux (batardeau) ou en béton est réalisé pour la prise d'eau. Type 4 : type 3, équipé d'une retenue collinaire pour le stockage de l'eau, qui alimente le réseau d'irrigation. C'est la maîtrise totale de l'eau.

54. **Les études techniques s'appuieront sur les résultats du** Schéma Directeur des Aménagements, en cours d'élaboration, par la Direction Nationale du Génie Rural. Pour les plaines identifiées par le projet AgriFARM qui seraient déjà étudiées dans le cadre du Schéma Directeur, les dossiers existants pourront être valorisés pour une meilleure conception et gestion d'ouvrages résilients aux changements climatiques. Les études chercheront à promouvoir de nouveaux modèles d'aménagement résilients et économes en eau et qui tiennent compte des effets du changement climatique.

55. Sur tous les sites, les associations d'usagers de l'eau seront impliquées dans l'utilisation, la gestion et la petite maintenance des aménagements (voir sous-composante 1.3).

56. **Le dispositif de mise en œuvre** reposera sur une assistance à la maîtrise d'œuvre à travers le recrutement d'un opérateur national<sup>77</sup> qui aura en son sein un expert international du génie rural pour des missions ponctuelles d'encadrement technique. Cette assistance à la maîtrise d'œuvre se justifie par la nécessité d'une meilleure planification, conception et mise en œuvre des aménagements. Cet opérateur réalisera les études (socio-économiques, APS, APD, DAO, EIES) et les entreprises de BTP réaliseront les travaux d'ingénierie civile. Les services techniques décentralisés de l'Etat du génie rural seront impliqués dans la supervision et le contrôle de qualité. Une attention particulière sera accordée à la sélection des prestataires pour une meilleure qualité des investissements.

57. Les Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le recrutement du bureau d'ingénieurs conseils (opérateur) sont joint en annexe. Ce Bureau sera recruté dès le lancement du Projet avec l'appui du Ministère de l'Agriculture, l'ACGP/PM. Le bureau d'ingénieurs conseil, en qualité d'assistant à la maîtrise d'œuvre, sera chargé de : i) la réalisation des études socio-économiques ; ii) la réalisation des études techniques de base (topographie, hydrologie, pluviométrie et pédologie) ; iii) la réalisation des études d'avant-projet sommaire (APS) ; iv) les études d'avant-projet détaillé (APD) et l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offre (DAO) et des EIES des 6.000 ha d'aménagement et /ou réhabilitation de plaines et bas-fonds, portant sur : le dimensionnement des ouvrages, les dispositifs de mobilisation des eaux, le calage des ouvrages, le choix des types d'aménagements ; v) le recrutement des entreprises pour la réalisation des travaux ; pour lequel une attention particulière sera adoptée afin d'éviter les retards observés sur les chantiers. Un spécialiste en infrastructures rurales sera recruté au sein de l'UGP et par antenne pour superviser cette maîtrise d'œuvre.

58. Les ressources humaines impliquées dans la mise en œuvre du programme seront constituées de cadres de l'administration centrale (MA, MEEF, MEF, ACGP, DNGR, DNA) ainsi que des structures décentralisées et les producteurs dont la responsabilité en tant qu'acteurs de terrain est primordiale pour le choix stratégique des sites prioritaires. La mise en place de nouveaux ouvrages se basera, dès le départ, sur l'implication des usagers à travers des associations d'usagers impliquées dans l'utilisation, la gestion et la petite maintenance des aménagements (sous-composante 1.3<sup>78</sup>).

59. Avant d'entreprendre les travaux d'aménagement, des études socio-foncieres seront conduites afin de faire un état des lieux sur les enjeux fonciers pour s'assurer que la mise en valeur bénéficiera durablement aux populations ciblées par le Projet. Ces études seront conduites durant l'année précédant les aménagements. Les termes de références des études socio foncieres sont joints en annexe. Après les études socio-économiques et foncieres concluantes, suivront les études techniques réalisées par le bureau d'ingénieurs conseils.

60. Un appui institutionnel sera apporté aux services techniques déconcentrés du Génie rural (BTGR et SPGR) avec la mise à disposition d'outils informatiques pour une intervention plus efficace dans le partenariat de la mise en œuvre des infrastructures du projet.

### **Sous-Composante 1.2. Amélioration de la productivité agricole**

61. **Produit escompté** : 30 000 exploitant(e)s déclarent avoir adoptées des pratiques et/ou technologies de production améliorées.

62. A l'échelle des bassins de production d'intervention, le Projet vise à augmenter les rendements moyens en riz et en maïs de 50% sur toute sa durée soit passer à 1,75 t/ha pour le riz et 1,85 t/ha pour le maïs dans les bassins de production cibles par la diffusion de technologies et bonnes pratiques agroécologiques. Les objectifs de rendement restent bas pour conserver l'approche prudentielle étant donné les très faibles niveaux actuellement observés et prendre en compte les risques de déperdition

---

<sup>77</sup> bureau d'études Guinéen

<sup>78</sup> Un fonds d'entretien est en cours de réflexion au niveau du gouvernement pour des travaux d'envergure notamment en cas de dégradations majeures.

des messages techniques lors du passage à l'échelle des bassins de productions des pratiques adoptées en champ école paysan. .

**63. Activité 1.2.1. Identification et mise à disposition de technologies et bonnes pratiques culturales** telles que (i) les variétés résilientes au changement climatique, dotées de tolérance à la sécheresse et à l'inondation, (ii) les bonnes pratiques culturales résilientes, (iii) la rotation de cultures avec l'incorporation de légumineuses, (iv) l'amélioration de la fertilité<sup>79</sup> avec introduction de fumure organique sous forme de compost valorisant les résidus de récolte, (v) l'intégration agriculture/élevage par le développement du parcage de nuit, (vi) la pratique de pisci-riziculture<sup>80</sup>, et (vii) la lutte contre les nuisibles au champ et dans les stocks.

64. Les variétés tolérantes à la sécheresse et à l'inondation, résilientes au changement climatique, seront identifiées en milieu paysan et dans les stations de recherche nationales (IRAG et ISRA<sup>81</sup> du Sénégal) et internationales (AfricaRice<sup>82</sup> pour le riz et IITA<sup>83</sup> pour le maïs) pour être testées en milieu paysan par l'approche sélection variétale participative dès la première année du projet. Les meilleures seront ensuite évaluées dans les CEP à partir de la seconde année du projet.

65. La fertilité des sols sera améliorée par l'intégration de légumineuses alimentaires<sup>84</sup> dans les systèmes de culture de riz et de maïs par association culturale ou rotation culturale. La culture de maïs sera associée à l'arachide, au niébé ou au soja. Ces pratiques paysannes à petite échelle, principalement dans les tapades et jardins de case, seront étendus aux champs extérieurs notamment dans les périmètres aménagés. Le niébé sera aussi cultivé en rotation avec le maïs ou le riz, en culture dérobée<sup>85</sup>, pour profiter de l'humidité résiduelle. Avec des variétés très précoces, les légumineuses pourront également être cultivées en tête de rotation, en début de saison des pluies, pour être récoltées avant la mise en place des cultures principales comme le riz ou le maïs. En plus de leur rôle dans l'amélioration de la fertilité des sols, les légumineuses contribueront à la nutrition, à la disponibilité de fourrages et à la réduction de la pression des mauvaises herbes.

66. Le développement du compostage contribuera aussi à l'amélioration de la fertilité des sols, à la résilience des cultures à la sécheresse et l'intégration agriculture-élevage. Il permettra une meilleure valorisation des résidus de récolte (paille et son de riz, tiges de maïs, tiges de mil, fane et coques d'arachide), des déjections solides des animaux domestiques parqués la nuit (bovins, ovins, caprins et volaille) et des feuilles mortes (sous-bois). Le compost sera utilisé dans les systèmes de culture intensifs dans les tapades et dans les périmètres aménagés sur toutes les cultures. La formation des paysans au compostage sera réalisée dans les CEP. Les paysans seront également informés et sensibilisés sur le parcage de nuit des animaux domestiques notamment les bovins<sup>86</sup>. Cette dernière intervention vise améliorer la disponibilité et la qualité des déjections solides et liquides pour le compostage.

67. Dans les périmètres aménagés, des systèmes agroécologiques intensifs seront promus. En saison des pluies, le Système de Riziculture Intensif (SRI<sup>87</sup>) sera pratiqué pour viser de hauts rendements. En saison sèche, selon les bassins de production, des cultures moins exigeantes en eau que le riz seront développées. C'est le cas des cultures de maïs, maraichères, pomme de terre ou patate douce. Pour maîtriser le calendrier cultural dans ces systèmes avec double ou triple récoltes par an sur la même parcelle, il sera nécessaire d'appuyer les paysans à l'accès au crédit et à la mécanisation agricole (voir sous composante 2.3 sur l'appui à l'entrepreneuriat agricole).

68. Les technologies et bonnes pratiques culturales seront mises à la disposition du conseil agricole par la recherche dès la première année du projet par (i) la production de manuels de vulgarisation agricole de référence et de fiches techniques, (ii) la formation des encadreurs et conseillers agricoles sur les itinéraires techniques des cultures de riz et maïs, (iii) la réalisation des études de cas et la formation

<sup>79</sup> La biomasse peut augmenter de plus de 20 % améliorant ainsi le stock de matière organique dans le sol

<sup>80</sup> En synergie avec le Projet de rizi-pisciculture du Gouvernement (Ministère en charge de la pêche, Direction de la pêche continentale) sur financement de l'AFD.

<sup>81</sup> Institut Sénégalais de Recherche Agronomique

<sup>82</sup> Centre du Riz pour l'Afrique basée en Côte d'Ivoire

<sup>83</sup> Institut International de Recherche Agronomique Tropicale

<sup>84</sup> Les légumineuses alimentaires fixent l'azote atmosphériques et sont aussi des sources de protéines végétales

<sup>85</sup> Le Niébé précoce (CB5, Mélakk) est semé à la maturité du maïs, entre les lignes. Ses fanes pouvant servir de fourrage ou de matériaux de compostage.

<sup>86</sup> Le parcage de nuit consiste à rentrer les animaux dans des enclos toutes les nuits.

<sup>87</sup> Le SRI est une combinaison de bonnes pratiques en riz irrigué. Il est basé sur six principes: (i) le repiquage de jeunes plants âgés de 8 -15 jours, (ii) d'un seul plan par poquet, (iii) espacer les plants pour favoriser le tallage, (iv) apporter la fumure organique pour améliorer la fertilité du sol, (v) éviter l'inondation de la parcelle et gérer l'eau par intermittence entre irrigation et drainage ; et (vi) le sarclo-binage pour contrôler les mauvaises herbes et favoriser l'aération du sol. Ce système a été testé en Guinée avec succès dans le cadre de la mise en œuvre du WAAPP.

de formateurs en analyse genre en agriculture (SEAGA) et, (iv) des tests d'adaptabilité technico-économique de technologies et bonnes pratiques agricoles paysannes peu reconnues.

69. **Activité 1.2.2. Amélioration de l'accès aux semences de qualité.** Le dispositif de productions semencières reposera sur des unions et réseaux de producteurs semenciers paysans, existants ou à créer, dont les capacités de production et de distribution seront développées en utilisant leurs capacités de stockage ainsi que celles construites sur les marchés pour permettre un meilleur accès des producteurs à ces semences paysannes de qualité.

70. Ce dispositif concernera la production de semences de riz et de maïs (variétés composites) par les paysans semenciers à partir des semences de base fournies par l'institution de recherche. Le Projet interviendra à deux niveaux : (i) la production de semences de base et (ii) la production de semences certifiées dite de qualité acceptable<sup>88</sup>. Les variétés à multiplier, traditionnelles ou améliorées, seront déterminées en commun accord avec les producteurs. Les semences de base seront produites dans les stations de recherche de l'IRAG (Kilissi, Bordo et Bareng) où sont maintenues les semences mères des variétés améliorées. Les semences certifiées seront produites par des paysans semenciers volontaires, organisés en coopérative ou non, puisqu'il existe déjà, dans certains bassins, des réseaux de paysans semenciers expérimentés, ayant été encadrés par des projets de développement antérieurs<sup>89</sup>.

71. Ce renforcement des réseaux de paysans semenciers comprendra : (i) l'octroi des semences de base, (ii) la formation aux itinéraires techniques de production de semences de riz ou de maïs et au compte d'exploitation (iii) l'accès aux magasins de stockage construits par les précédents projets (PNAFA, PUAPA2, etc.) et sur les marchés réhabilités par le Projet (sous-composante 2.1). Le Projet pourra également acheter une partie des semences produites par les paysans semenciers pour les kits de production agricoles (sous-composante 1.4.) et les intrants à utiliser dans les CEP (voir paragraphe suivant). L'intérêt de l'utilisation des semences sélectionnées sera démontré dans les CEP en comparaison avec les semences traditionnelles.

72. **Activité 1.2.3. Diffusion à grande échelle des technologies et bonnes pratiques culturelles,** décrites dans les manuels et fiches techniques, à partir de 200 Champs Ecoles Paysans (CEP) (150 en cultures annuelles et 50 en agroforesterie, voir volet 1.1.1) qui seront animés par un conseil agricole adapté. Les 200 CEP permettront de toucher 6 000 producteurs/trices dont un tiers deviendront des paysans-relais et toucheront à leur tour 24 000 ménages, soit un total de 30 000 producteurs(trices). Dans chacun des 25 bassins de production et leur sous-bassin versant, quatre types de CEP sont envisagés : (i) riz irrigué/rizi-pisciculture, (ii) riz de plaines non aménagées, (iii) maïs (en champ extérieur) et (iv) agroforesterie (en tapades et jardin). Chaque type de CEP aura son paquet technique comportant les différentes technologies et bonnes pratiques à diffuser. Ainsi, les aspects liés à l'adaptation des activités agricoles au changement climatique seront abordés dans les champs écoles paysans.

73. L'installation des CEP se fera au rythme des aménagements des plaines et bas-fonds (cf. phasage du projet). Un CEP fonctionnera deux ans pour permettre une bonne appropriation et/ou ajustement des technologies et bonnes pratiques culturelles et sera doté par le projet d'intrants et de petit matériel : semences riz ou maïs, semences légumineuses, engrais organiques et minéraux, produit phytosanitaires, matériel de traitement, matériel didactique et petit outillage. Après les deux ans de CEP, le petit outillage reviendra au propriétaire de la parcelle qui a abrité le site CEP. La mise en œuvre d'un CEP s'effectuera en 3 phases : i) phase préparatoire (enquête préalable pour identifier les contraintes et solutions possibles, formation des conseillers sur les approches CEP par un consultant expérimenté avec l'appui d'expertise technique comme la FAO, élaboration du plan de mise en œuvre du CEP par le conseiller), ii) phase de mise en œuvre proprement dite (installation du CEP, visites d'échange et d'apprentissage hebdomadaire, journée porte ouverte par les paysans avec l'appui du conseiller) et iii) phase de suivi de la diffusion des technologies et bonnes pratiques par les membres des CEP.

74. Ce dispositif de vulgarisation agricole intégrera les paysans relais des OP dans les premiers CEP. Les dix meilleurs participants de chacun des CEP deviendront des paysans-relais CEP. Ceux-ci contribueront à la dissémination des technologies et bonnes pratiques agricoles en se servant de leurs champs pour établir des mini-champs écoles (MCEP, de seconde génération) où une douzaine de paysans voisins viendront apprendre les bonnes pratiques durant une année tout en continuant à se

<sup>88</sup>Les semences de qualité acceptable sont des semences dont la qualité est intermédiaire entre les semences certifiées issues du système formel et celles du système semencier informel. Ce concept a été développé par l'Institut Sénégalais de Recherche Agronomique (ISRA) dans le cadre de la promotion du Système semencier communautaire (CBSS) largement testé en Guinée par l'ANPROCA. Ce système vise la décentralisation de la production de semences pour réduire le coût de la semence et améliorer ainsi l'accès des producteurs à des semences de meilleure qualité.

<sup>89</sup> comme le projet ARI Projet d'Urgence d'Appui à la Productivité Agricole, phase 2, piloté par l'ANPROCA de 2011 à 2015 ou le projet WAAPP

rencontrer au niveau de leur CEP d'origine pendant une année et en organisant des visites entre mini-CEP pour encourager le suivi par les pairs afin de contenir la déperdition de qualité des messages techniques.

75. **Le dispositif de mise en œuvre** reposera sur des services publics ou privés spécialisés en recherche développement et en conseil agricole qui seront appuyés par des paysans relais. Les semences de base seront produites par l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) dans les stations de recherche de Kilissi, Bareng et Bordo, les semences certifiées par les paysans semenciers encadrés par les services de conseil agricole.

76. Le nombre de total de conseillers pour les deux régions sera de 25 pour couvrir les 25 bassins de production cibles du projet. Ils seront encadrés par deux techniciens spécialisés, l'un de la Direction Régionale de l'Agriculture (DRA) de l'Agence Nationale de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole (ANPROCA) de la Région de Labé pour la Moyenne Guinée et l'autre de la DRA ANPROCA de la Région de Kankan pour la Haute Guinée. L'encadreur de la région de Labé couvrira toutes les préfectures de la Moyenne Guinée ciblées par le projet (Mamou, Dalaba, Tougué, Koubia, Lélouma, Mali, Gaoual et Koundara). Celui de la région de Kankan couvrira les 7 préfectures de la Haute Guinée ciblées (Dabola, Dinguiraye, Kouroussa, Kankan, Siguiri, Mandiana et Kérouané). Le contrôle de la qualité des semences sera assuré par la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA). L'UGP établira avec ces institutions des conventions de partenariat pour la durée du Projet qui seront déclinées en contrats annuels orientés sur les résultats gérés par les services déconcentrés des institutions nationales partenaires du Projet (IRAG, ANPROCA et DNA).

### **Sous-composante 1.3. Appuis aux groupements des producteurs et associations à la base**

77. Pour appuyer les associations à la base et groupements de producteurs à être acteurs du développement des unités territoriale de développement économique, ils seront appuyés sur les thématiques suivantes : i) la gestion des ressources naturelles, notamment l'eau, autour des aménagements des bassins de production ; ii) leur structuration en coopérative avec la nécessité d'alignement à l'acte uniforme OHADA, rendant des services marchands (intrants, semences, achat/revente) pour ses membres ; iii) l'émergence de jeunes et de femmes leader. Cette sous composante sera donc développée en étroite synergie avec les autres sous-composantes du Projet : il s'agira de construire/renforcer une ingénierie sociale autour des investissements dans les bassins de production ; d'appuyer les dynamiques autour des marchés en soutenant les groupement/unions à s'investir dans les nouvelles dynamiques économiques ; le tout en s'appuyant sur les jeunes et les femmes comme acteurs de changement.

78. Produit escompté : 25 AUE90 gèrent de manière durable les surfaces aménagées ; 80% des membres d'organisations de producteurs ruraux appuyées signalant des services nouveaux ou améliorés fournis par leur organisation ; 60% des femmes et des jeunes formés au leadership prennent part aux instances de décisions.

79. **Activité 1.3.1 Associations d'Usagers de l'Eau.** AgriFARM appuiera la mise en place et l'accompagnement d'Associations d'Usagers de l'Eau sur chaque aménagement réalisé. Ces AUE seront constituées dès l'étude d'aménagement des périmètres et seront accompagnées tout au long de la construction ainsi que les mois suivants. Il s'agira de mettre en place et accompagner ces AUE par : i) l'identification des sites et des acteurs ; ii) la sensibilisation des usagers à l'utilisation de l'eau et des infrastructures ; iii) la formalisation des AUE avec des textes réglementaires et un plan d'action ; iv) l'accompagnement des AUE dans cette gestion et leur pérennisation; v) la mise en réseau les AUE entre elles et avec les acteurs en amont. Ces AUE seront structurées par familles d'usagers, chacune désignant son représentant au sein de l'association. Des rencontres périodiques de l'ensemble des représentants seront organisées. Afin d'assurer l'entretien pérenne des infrastructures et la gestion durable de l'eau, les Associations d'Usagers d'Eau mettront en place un système de cotisations par les usagers. Les modalités de ce système devront être décidées en assemblée et acceptée de tous.

80. Deux partenaires de mise en œuvre contribueront à la création et animation de ces AUE : un partenaire spécialisé dans l'ingénierie sociale, ayant la responsabilité de créer et animer ces AUE ; et l'ANPROCA, qui se chargera de l'assistance technique d'entretien des infrastructures. De l'assistance technique sera mise à disposition.

81. **Activité 1.3.2. Coopératives des services marchands.** AgriFARM appuiera des coopératives à développer leurs services marchands autour des marchés réhabilités par le Projet. Il s'agira d' : i) appuyer la formalisation d'organisation de producteur en coopérative, pour les organisations

---

<sup>90</sup> Association d'usagers de l'eau

intéressées ; ii) accompagner ces coopératives à rendre des services marchands de qualité pour leurs membres (distribution d'intrants, achat/revente, etc.). Pour appuyer ces groupements à se formaliser il s'agira d'appuyer : i) à constituer la demande d'immatriculation; ii) à constituer, le cas échéant, les organes de décision, d'opérations et de contrôle ; iii) à clarifier les sources de financement de la coopérative notamment celle des membres; iv) à former les membres élus et dirigeants notamment sur la gouvernance et le leadership, la gestion financière comptable et commerciale ; v) à diffuser l'information concernant les textes et les activités de la coopérative auprès de ces membres. En deuxième étape, il s'agira d'appuyer la mise en place ou au renforcement de services marchands rendus par la coopérative en: i) établissant un plan de travail avec des objectifs et stratégies claires ; ii) établissant un plan d'affaire de la coopérative, prouvant la rentabilité et viabilité du projet de développement de services marchands ; iii) mettant en place ou renforçant les outils de gestion notamment les cahier de caisse, de banque, de vente, de gestion des stocks, compte d'exploitation, contrats de vente/achat ; iv) soutenant la mise en place de contrats d'approvisionnement/de commercialisation ; v) en formant les responsables sur les thématiques spécifiques notamment de mise en marché, de gestion de contrat, d'entrepreneuriat, de labellisation et de certification, etc. vi) en appuyant à la mise en place de pratiques de gestion transparente notamment par la réalisation d'audit annuels internes et externes.

82. Le partenaire de mise en œuvre pour cette deuxième activité sera la CNOFG. Une assistance technique sera mise à disposition. Tous les groupements/unions intéressées pourront avoir accès à cet appui, indépendamment de leur appartenance à la confédération nationale des organisations professionnelles agricoles de la Guinée (CNOFG). Les coopératives seront équipées d'ordinateurs afin d'assurer la tenue des états comptables et financiers.

83. **Activité 1.3.3. Leadership des femmes et des jeunes.** Cette activité vise le soutien de la position des femmes et des jeunes en tant qu'acteurs décisionnels, leur intégration sociale et leur pleine participation au développement communautaire au travers des groupements et unions. Il s'agira de : i) sensibiliser les femmes et les jeunes sur leur place dans la communauté et au sein d'organisation de producteurs ; ii) former ces groupes aux thématiques de leadership, développement organisationnel, aux techniques oratoires et de communication (prise de parole et animation de réunion) et si nécessaire en alphabétisation fonctionnelle ; iii) diffuser et partager les bonnes expériences en réalisant des événements de promotion du genre et des jeunes.

84. La CNOFG aura la responsabilité de cette activité. Des visites et voyages d'échanges entre différents villages seront organisées pour favoriser l'apprentissage entre pairs et promouvoir l'échange.

#### **Sous composante 1.4 : Amélioration de la situation nutritionnelle.**

85. Le volet Nutrition du Projet se base sur l'approche suivante: i) diversification et amélioration des régimes alimentaires chez les enfants de moins de 5 ans, les mères et adolescentes, ii) réduction de la prévalence des carences en fer et vitamine A et iii) contribution à la réduction de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans soit le retard de croissance.

86. **Produit escompté** : 65 000 ménages ont bénéficié de séance d'éducation nutritionnelle, sensibilisation et 10.000 ménages de kits de production agricole pour améliorer leur situation nutritionnelle par i) production plus diversifiée (kits, cultures associées, vergers, *tapades*), ii) une gestion post-récolte favorisant la transformation de produits à haute valeur nutritive, iii) la création d'un marché avec une dynamique offre-demande pour des produits à haute valeur nutritive et aliments de complément pour le jeune enfant et iv) l'éducation nutritionnelle (incl. Guide alimentaire et module nutrition dans volet champs école) et sensibilisation / promotion sociale contribueront à améliorer en quantité et en qualité les repas et régimes alimentaires chez la mère et l'enfant, en vue d'une réduction des carences nutritionnelles et retard de croissance chez l'enfant de moins de cinq ans.

87. Les **résultats attendus** des interventions d'AgriFARM sont (i) la diversification des régimes alimentaires chez la femme et l'enfant de moins de cinq ans, (ii) de meilleures pratiques de soins et d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, (iii) de meilleures connaissances, attitudes et pratiques alimentaires au sein du ménage, et (iv) un approvisionnement d'aliments variés, sains et nutritifs tout au long de l'année, à travers les interventions suivantes :

88. **Activité 1.4.1. Diagnostic des pratiques alimentaires existantes et production et distribution de 50,000 exemplaires d'un Guide Alimentaire en deux versions ciblées respectivement pour les régions de Haute et Moyenne Guinée.** Le diagnostic (effectué dans les 15 préfectures cibles d'AgriFARM) servira à la fois de cadrage pour l'ensemble des activités AgriFARM liées à la nutrition, de chemin directeur pour la définition de produits à haute valeur nutritive dans les entreprises sociales, et d'élément clé pour la création des modules d'éducation nutritionnelle et les campagnes de sensibilisation. Ce diagnostic servira à établir un Guide Alimentaire pour la Moyenne et Haute Guinée (deux versions)

traduit en langues locales, qui sera distribué dans les communes et permettra aux ménages de comprendre l'importance de la diversité de composition des repas, l'apport des différents produits alimentaires dans l'assiette et le meilleur plat possible avec le niveau de revenu moyen, la disponibilité locale et les habitudes de consommation.

**89. Activité 1.4.2. Création durable d'une dynamique d'offre et de demande de produits locaux à haute valeur nutritive.** Cette activité concernera la transformation et commercialisation de produits à haute valeur nutritive au sein de **700 entreprises sociales**, avec un volet de sensibilisation, promotion et marketing social dans les zones de production et sur les marchés de gros en lien avec la composante 2.3. Sur la base du diagnostic et d'une recherche sur l'optimisation de la qualité nutritive des produits, le tiers des entreprises (700 sur 2000) destinées à être créées ou soutenues via AgriFARM, seront engagées dans la valorisation de produits à haute valeur nutritive (sauces nutritives d'accompagnement du riz, purées pour bébés, légumes feuilles séchés, fruits en conserve, confits ou séchés), destinés à la fois à atteindre le marché pour les consommateurs et ménages ruraux, et standardiser des pratiques d'alimentation saines auprès des groupements féminins et de mères participant au volet entrepreneuriat ainsi que les acheteurs et consommateurs sur les 21 marchés. Cette activité rémunératrice aura aussi pour but d'apporter une valeur ajoutée à la production, en limitant les pertes post-récoltes et un surplus monétaire qui permettra notamment de diversifier le panier alimentaire. En formant des groupements féminins à la transformation de ces produits et en transférant un savoir-faire innovant et rémunérateur à travers une activité économique viable étudiée sur la base de plans d'affaires, l'activité participera également à l'autonomisation des femmes. Les sensibilisations cibleront les ménages et les acteurs du marché pour encourager des changements de comportement en matière d'alimentation, de nutrition et d'hygiène.

**90. Activité 1.4.3. Appui à la mise en marché de la farine infantile**, spécifiquement pour répondre aux besoins de consommation des enfants de 6 mois à 3 ans. Le projet encouragera la création d'une dynamique de marché offre-demande pour la farine infantile produite par une unité de production artisanale aux normes MISOLA reconnue dans plusieurs pays africains<sup>91</sup>. Des points de vente de la farine infantile seront négociés sur les marchés de gros ; des stands d'animation pour la promotion de la farine renforcée seront mis en place avec des dégustations et messages de sensibilisation sur les pratiques de soins et d'alimentation du jeune enfant. L'objectif étant de promouvoir cette farine riche en protéines et vitamines pour l'alimentation infantile, en créant les conditions de débouchés et d'une consommation durables.

**91. Activité 1.4.4. Distribution de kits de production agricole.** Des kits composés de plusieurs intrants (semences, engrais) seront distribués aux ménages vulnérables dans les tapades et jardins de case pour la culture de produits à haute valeur nutritive et sera accompagnée par une action de conseil agricole. Deux kits seront mis à disposition : i) pour une parcelle à base de maïs, ii) pour une parcelle à base de riz. Ils permettront de couvrir 0,5 ha.

#### **Ciblage des plus vulnérables - Distribution des kits intrants et appui à leur utilisation**

**92.** Au niveau de chaque communauté ayant bénéficié d'aménagements collectifs des bassins versants (clôtures, points d'eau, agroforesterie), un processus participatif faisant appel à l'esprit de solidarité des communautés sera animé pour identifier 10.000 ménages (mères de famille) de condition particulièrement vulnérables qui recevront des kits de production agricole. La distribution des kits sera accompagnée par une action de conseil agricole, soit individuellement, soit à travers les groupements communautaires au niveau des villages des bassins de production couverts, pour leur bonne utilisation et l'adoption de bonnes pratiques agricoles durables du point de vue environnemental et économiquement viable.

**93.** 10,000 kits de productions agricoles (voir proposition ci-dessous) seront distribués par les conseillers/ères des ONG, appuyés par les paysans/paysannes-relais, en collaboration avec ANPROCA et tout autre prestataire disponible ayant les compétences techniques requises, concernant les sensibilités en genre ainsi que des capacités de communication dans les langues locales. Les kits seront de deux types :

---

<sup>91</sup> Misola est un aliment de haute valeur protéino-énergétique conçu pour prévenir et traiter la malnutrition, qui entre dans la catégorie des «aliments traités à base de céréales pour nourrissons et enfants en bas âge »



**Tableau 2 : parcelle à base de maïs dans les tapades au niveau des villages (plus fréquent en Moyenne Guinée) pour une superficie de 0,5 ha**

Contenu	Cout en GNF
2 sac de 50 kg d'engrais triple	600,000
Cinq kilos de semences de maïs composite	50,000
250 g de semences maraichères	75,000
1 kg de semences de légumineuses	30,000
TOTAL	755,000

**Tableau 3 : parcelle à base de riz (plus fréquent en Moyenne Guinée) pour une superficie de 0,5 ha**

Contenu	Cout en GNF
2 sacs engrais triple	600,000
30 kg de semences de riz	150,000
250 g semences maraichères	75,000
1 kg semences de légumineuses	30,000
TOTAL	855,000

(i) Les kits seront destinés prioritairement aux femmes avec des enfants en bas âge, les femmes cheffes de famille en conditions d'insécurité alimentaire et de pauvreté (voir critères ci-dessous). Dans le cas des hommes très vulnérables (par exemple, des veufs, orphelins, des jeunes avec famille mais sans moyens) ils seront inclus dans la liste des bénéficiaires potentiels. Chaque bénéficiaire ne pourra recevoir qu'une seule fois un seul type de kit de son choix, maïs ou riz.

(ii) Les conseillers devront veiller à ce que chaque kit soit utilisé pour une seule parcelle de 0,5 ha. Il ne peut pas être divisé en différentes parcelles (sauf s'il s'agit de parcelles individuelles de moins de 0,5ha).

(iii) La distribution sera faite suite à un processus de ciblage communautaire participatif réalisé au niveau du village pour identifier les bénéficiaires sur la base de critères de vulnérabilité préalablement définis aussi d'une façon participative.

(iv) Le Projet vise à utiliser toute subvention octroyée comme un "coup de pouce" aux bénéficiaires pour devenir des acteurs économiques capables de mieux gérer leurs activités et de financer les intrants dont ils auront besoin à l'avenir. Ainsi, la distribution des kits ne se fera qu'une seule fois par ménage identifié, et sera accompagnée par un appui-conseil et suivi technique de proximité, sur la durée du Projet, ayant pour objet l'augmentation durable des rendements et des capacités de gestion des exploitantes bénéficiaires.

(v) Parmi les conseils il faut citer :

- a. les bonnes pratiques d'utilisation des intrants (engrais, semences) ;
- b. le compostage adapté aux matériaux disponibles sur site et son utilisation ;
- c. le contrôle intégré des pestes (IPM) ;
- d. la diminution des pertes post-récolte, la transformation, conservation des denrées stockées et des semences ;
- e. la formation en amélioration des capacités de calcul des couts et bénéfiques en fonction des rendements des interventions comparées aux pratiques traditionnelles, pour orienter les bénéficiaires, dans les années suivantes, vers l'achat d'intrants de qualité sur le marché, en ayant recours au crédit agricole si nécessaire.

(vi) Le choix de bénéficiaires des kits tiendra compte des critères de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire, mais aussi des capacités, validée par l'assemblée communautaire, d'appliquer les bonnes pratiques nécessaires pour obtenir de meilleurs rendements.

(vii) Dans le cas où le processus participatif au niveau villageois identifie des individus ou des ménages ayant plutôt besoin, pour sortir de la pauvreté et l'insécurité alimentaire, d'autres types d'intervention (filets sociaux, appui de l'agent de santé pour des formations en hygiène publique communautaire, et les référer en cas de malnutrition grave, etc.). Les conseillers en charge dans les communautés devront signaler les cas graves de malnutrition par exemple, au Centre de Santé de proximité (ou ONG d'Action Sociale si disponibles).

### **Schéma pour la réalisation du ciblage participatif au niveau communautaire (CPC)**

94. Le processus sera animé par les conseillers d'ANPROCA ou de l'ONG prestataire de services, avec l'appui des paysan/paysannes-relais. Le choix sera fait en assemblée villageoise.

#### **Etapes :**

- Convoquer, avec les autorités locales (conseiller appuyé par paysan/nne relais) une assemblée villageoise en assurant la circulation d'une information préalable la plus large possible par communiqué sur les radio rurales ou communautaires, communication dans les assemblées publiques, ou d'information au niveau des mosquées sur l'objet de l'assemblée et sur la nécessité de la présence la plus large possible des villageois, dont au moins 40% de femmes et 40% de jeunes pour que les décisions de l'assemblée soient valides;
- Si le quorum quant à la participation des femmes et des jeunes, sont remplies, expliquer l'objectif du processus et proposer des critères pour la catégorisation par niveau de vulnérabilité; si le quorum n'est pas rempli, une seconde assemblée sera convoquée et si on arrive pas à atteindre le quorum, un autre village sera sélectionné.
- identification des critères additionnels (vulnérabilité et insécurité alimentaire et en tenant compte des capacités d'exploiter la parcelle) en assemblée ou par groupe (tout en s'assurant que tous/toutes prennent la parole et que la discussion ne soit pas dominée par peu d'individus ayant plus de pouvoir et de voix ;
- Synthèse des critères additionnels retenus à effectuer par le conseiller ;
- Faire le mapping social des ménages du village sur la base des critères retenus (méthodologie MARP) ou une simple liste des ménages retenus en fonction des critères ;
- Illustration par le conseiller de la première liste de demandant établis sur la base des critères d'éligibilité et invitation à prioriser sur la base des critères identifiés ;
- Discussion en assemblée ou en groupe, sans interférence du conseiller, mais en veillant à ce que la discussion soit inclusive et que tout le monde surtout les femmes puissent s'exprimer ;
- Faciliter la compilation d'une liste de bénéficiaires à prioriser (à faire sur deux journées pour atteindre un consensus acceptable) ;
- Visites par le conseiller des personnes identifiées pour vérifier si elles remplissent les conditions (en cas de grand nombre, un échantillon sera sélectionné au hasard en présence des autorités) ;
- Un procès-verbal détaillé du processus sera rédigé, signé par deux représentants des autorités locales présentes à la discussion (un homme et une femme), traduite en langue locale et affichée dans un endroit public qui soit facilement accessible et bien fréquenté par la population concernée ;

### Proposition de critères d'éligibilité pour les kits-intrants

95. Deux conditions préalables sont :

- Etre résident dans la zone de production (le BV) visée par le Projet ;
- Avoir uniquement accès à une parcelle non irrigable.

**Tableau 4 : Matrice de catégorisation des ménages par niveau de vulnérabilité (à valider par l'assemblée villageoise).**

Critères	Peu vulnérable	Moyennement vulnérable	Très vulnérable
Présence de main d'œuvre familiale	oui	un peu	non
Diversification des activités (agricoles et non, marchandes et non)			
Accès au foncier	Propriétaire/accès sécurisé >1,5 ha	Propriétaire/accès sécurisé ou en partie sécurisé entre 0,5 et 1,5 ha	Propriétaire/accès (en partie) sécurisé ou non sécurisé < 0,5 ha
Capital bétail (à définir pour chaque zone)	>3 bovins et >15 petits ruminants	de 5 à 14 petits ruminants et éventuellement 1-3 bovins (pour la culture attelée)	Inexistant ou XXX volailles et/ou 1-3 petits ruminants
Investissement productif (équipements et intrants)	Fort (à définir)	Moyen (à définir)	Faible (à définir)
Recours à la main d'œuvre salariée	Important (à définir)	Parfois possible (à définir)	Inexistant
Capacité potentielle d'accès au crédit	Forte (à définir)	Moyenne (à définir)	Faible (à définir)
Destination de la production (en année normale)	Surtout vente (surplus)	Vente (surplus) et autoconsommation	Surtout autoconsommation
Mois de soudure et stratégies pour y faire face (en année normale)	0-1 mois	1-6 mois (salarial agricole, migration saisonnière, autres à définir)	7-10 mois (salarial agricole, migration saisonnière, autres à définir)
Comportement en case de crise	Pas de décapitalisation (plus d'autres éléments à définir)	Décapitalisation partielle (plus d'autres éléments à définir)	Forte décapitalisation (plus d'autres éléments à définir)
Objectif de l'exploitation	Accumulation familiale, sociale et productive	Accumulation familiale et sociale	Reproduction simple
<b>Autres éléments qui influent sur le degré de vulnérabilité :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre femme cheffe de ménage</li> <li>• Etre veuf</li> <li>• Présence dans le ménage de personnes : (i) alphabétisées/qualifiées; (ii) exerçant un métier non agricole (artisanat, petit commerce, etc.) ;</li> <li>• Présence de fonctionnaires/salariés en ville dans la famille élargie ;</li> <li>• autres éléments à définir.</li> </ul>			

96. **Activité 1.4.5. Sensibilisation sur les pratiques agro-écologiques** dans les exploitations agricoles liées à la qualité nutritionnelle des produits. Le projet appuiera la campagne de sensibilisation « *Nous sommes la solution* » issue de la campagne panafricaine des associations de femmes rurales, dans ses zones d'intervention dans l'objectif de mettre en relief les qualités nutritionnelles des produits issus des pratiques agro écologiques. En collaboration avec les conseillers agricoles, une formation sera aussi intégrée au CEP sur la bonne utilisation des engrais et des autres intrants pour assurer la qualité sanitaire des productions agricoles, qu'elles soient destinées à l'autoconsommation ou au marché.

97. **Dispositif de mise en œuvre.** Les activités seront réalisées par un consortium de partenaires (au plus deux ONG locales et une ONG ou organisation internationale partenaire). Un premier groupe d'activités, **l'éducation nutritionnelle** à travers (i) le diagnostic sur les pratiques et choix alimentaires ; (ii) le module nutrition pour curriculum CCP ; et (iii) la production du Guide Alimentaire. Un deuxième groupe d'activités consistera en **l'appui à la création de marché et sensibilisation sociale** pour les produits à haute valeur nutritive et aliments de complément (farines MISOLA) , intégrant une dimension (i) recherche sur des produits innovants, adaptés aux goûts locaux et sains ; (ii) appui aux entreprises sociales spécialisées dans des produits à haute valeur nutritive pour monter le plan d'affaires, mobiliser des ressources, établir une stratégie de marketing et promotion et motiver le consommateur à travers la promotion et sensibilisation sur les marchés avec espaces dédiés pour ces produits (voir composante 2.3) ; (iii) appui à la commercialisation, marketing et promotion des farines infantiles MISOLA dans des espaces dédiés sur les marchés de demi-gros ; et (iv) la distribution des kits de production agricole.

## **Composante 2 : Accès aux marchés**

### **Sous-composante 2.1 : Réhabilitation d'infrastructures économiques d'accès au marché**

98. Cette composante vise l'amélioration de l'accès aux marchés pour les exploitations agricoles familiales par la construction de 17 marchés de collecte et 4 marchés de demi-gros de produits agricoles dans 15 préfectures de la Haute et Moyenne Guinée, au sein des unités territoriales de développement économique dans lesquelles environ 600 km de pistes rurales seront réhabilités. La conception et réalisation des différentes infrastructures économiques prendra en compte les facteurs liés au changement climatique afin de contribuer à l'accroître la contribution à la résilience aux risques climatiques dans la zone d'intervention du Projet.

#### **Marché de demi-gros et Marché de Collecte**

99. **Produit escompté** : 21 installations de marché de demi-gros et de collecte de produits agricoles construites ou remises en état pour une capacité cumulée de 250.000 tonnes annuelles de transactions de produits agricoles.

100. Le Projet, au sein de chaque unité territoriale de développement économique, procèdera à la réhabilitation d'infrastructures économiques, afin d'améliorer les flux de transactions commerciales de produits agricoles. Ces infrastructures sont réparties en 4 marchés de demi-gros et 17 marchés de collecte sur lesquels pourront transiter des volumes annuels de 25 000 et 10 000 tonnes respectivement. Les marchés à réhabiliter ont été identifiés avec toutes les parties prenantes sur la base des données établies par les Directions Préfectorales de Commerce.

101. **Activité 2.1.1 Réhabilitation des marchés de demi-gros.** Ces marchés facilitent les transactions commerciales de gros volumes de produits agricoles (supérieurs à 20.000 tonnes annuelles avec des pics de 500 tonnes par marché hebdomadaire). Leur emplacement est crucial et la sélection définitive des sites impliquera tous les acteurs pour trouver un consensus avec les autorités locales avant toute implication de l'ingénierie civile. L'accessibilité du site est déterminante, que ce soit en direction des zones de production pour assurer un approvisionnement aisé du marché et vers le réseau routier national (vers les zone de consommation) et sous-régional (pour l'exportation) pour l'écoulement de gros volumes avec des camions gros porteur. Dans la plupart des cas, les marchés de demi-gros existent de manière informelle et il s'agira d'aménager le site avec des infrastructures appropriées aux transactions de volumes importants.

102. Chaque marché fera l'objet d'une étude spécifique en interaction avec la plateforme des acteurs de marchés et les autorités locales qui en ont la maîtrise d'ouvrage. Les autorités locales (mairies) sont les propriétaires des sites et des infrastructures qui seront construites et qui sont intégrées au plan de développement communal. La superficie à consacrer à l'infrastructure de marché sera modulée en fonction du volume estimé des transactions et de l'expansion possible en concertation avec les plateformes multi-acteurs et les autorités.

103. Le site sera aménagé pour assurer: (i) des parkings sécurisés pour les camions, et divers types de véhicule déchargeant/chargeant les produits agricoles; (ii) une clôture de l'espace affecté au marché afin

de sécuriser l'ensemble des aires opérationnelles du marché; (iii) la construction d'un hangar de transaction avec quais d'embarquement et de déchargement de produits agricoles ; (iv) un pont-bascule pour faciliter les relevés quantitatifs de transactions et le calcul des redevances et taxes - des balances seront aussi mises à disposition des opérateurs à l'intérieur des marchés à des fins d'étalonnage des mesures volumétriques traditionnellement utilisées (sacs, caisses, etc...) qui continueront à être utilisées, car souvent plus pratiques, mais qui peuvent prêter à confusion en cas de désaccord entre l'acheteur et le vendeur; (v) des espaces viabilisés seront réservés pour les investissements privés autour des marchés (magasins de stockage, unités de traitement, de transformation, d'emballage, des ateliers divers, espace de restauration); (vi) un bloc administratif pour abriter le local de la structure de gestion du marché (dispositif de prélèvement des redevances et dispositif d'informations sur les prix et les quantités des produits échangés); (vii) des blocs sanitaires seront aussi construits pour les usagers du marché; (viii) les sites devront avoir un accès à l'eau et à l'électricité (l'énergie solaire sera envisagée); (ix) La gestion des déchets solides et des eaux grises avec un espace aménagé pour la collecte des ordures et le recyclage des déchets organiques en compost.

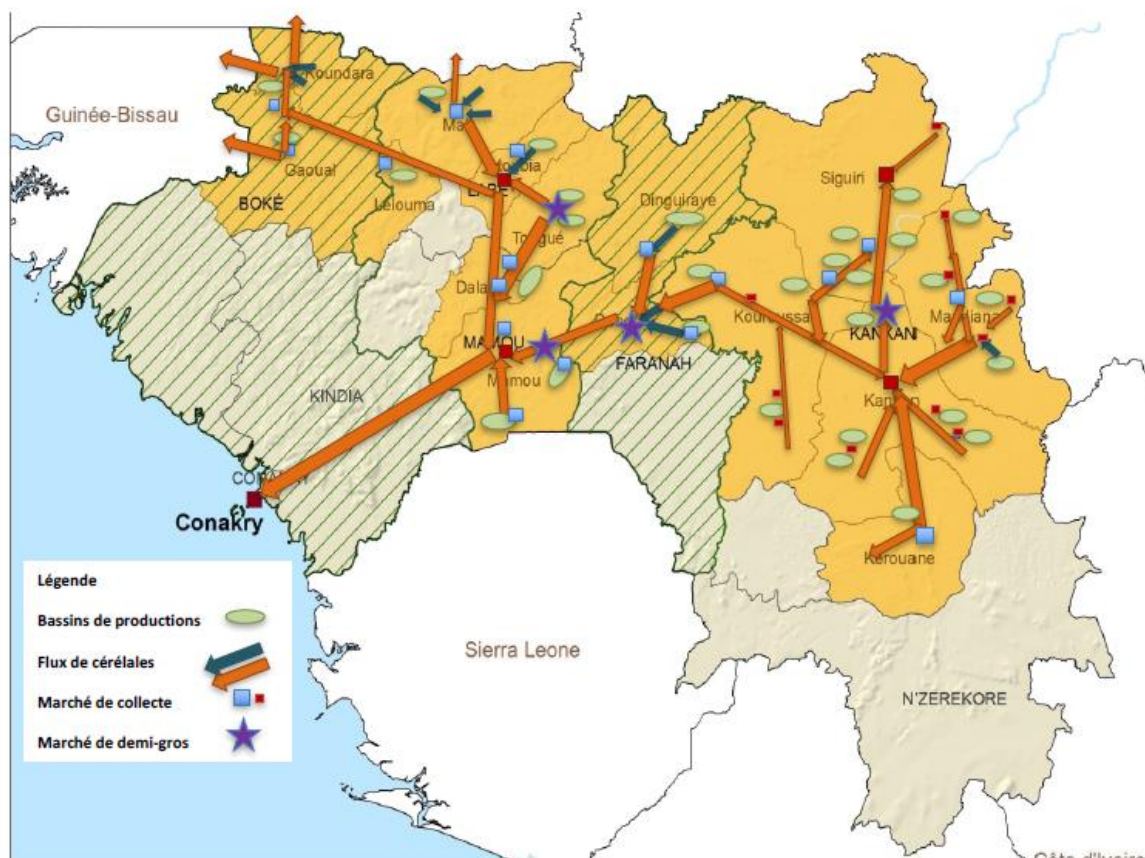
104. **Activité 2.1.2 Réhabilitation des marchés de collecte. Ces marchés** sont situés dans des localités hébergeant des marchés existants et permettent des volumes actuels de transactions compris entre 5.000 et 8.000 tonnes annuels avec des pics de 50 à 100 tonnes par marché hebdomadaire. Les marchés de collecte ont pour but de faciliter : (i) la collecte de produits agricoles des bassins de production vers des marchés de demi-gros ou des zones de consommation (urbaine, zone minières), (ii) l'approvisionnement en intrants des producteurs, (iii) Les infrastructures seront dimensionnées en tenant compte des flux et des types de produits agricoles tels qu'affinés par l'animation de l'ingénierie sociale. Les sites ont été sélectionnés dans des zones de collecte au cœur des bassins de production et en partenariat avec les acteurs du marché et les autorités locales dont les rôles respectifs seront renforcés pour assurer l'utilisation durable et la maintenance des investissements. (voir sous composante 2.2)

**Tableau 5 : Localisation des marchés**

Région	Préfecture	Commune	Marché de demi-gros	nb	Marché de collecte	nb
LABE	TOUGUE	Koin	Koin	1		
	KOUBIA	Matakaou			Matakaou	1
	MALI	Mali			Mali	1
	LELOUMA	Lelouma			Lelouma	1
BOKE	KOUNDARA	Koundara			Kamabi	1
	GAOUAL	Koumbia			Koumbia	1
MAMOU	DALABA	Ditinn			Ditinn	1
		Kankalabé			Kankalabé	1
	MAMOU	Dounet	Dounet	1		
					Kegneko	1
		Farenta			Farenta	1
	Site à déterminer			à déterminer	1	
FARANAH	DABOLA	Banko	Dabola	1	Banko	1
	DINGUIRAYE	Dialakoro			Dialakoro	1
KANKAN	KOUROUSSA	Cisséla			Kabukaria	1
	KANKAN	Djélibakoro	Djelibakoro	1		
	SIGUIRI	Norassoba			Norassoba	1
		Niandakoro			Niandankoro	1
	MANDIANA	Kinyéran			Kinyéran	1
	KEROUANE	Kérouané			Kérouane centre	1
<b>NOMBRE TOTAL DE MARCHES (MDG/MC)=</b>				<b>4</b>		<b>17</b>

105. Les sites identifiés dans la matrice ci-dessus ont été reportés sur la carte schématique ci-dessous. Des estimations de volumes annuels actuels et potentiels ont été établies pour un volume total de 250.000 tonnes. Les caractéristiques techniques détaillées des marchés de demi-gros et des marchés de collecte sont décrites dans le Manuel des Opérations.

Figure 2 - Flux de riz et de maïs dans les régions du Projet (estimés par la mission de formulation)



### Pistes rurales

106. **Produit escompté** : 600 km de pistes rurales et de tronçons de routes nationales et préfectorales en terre remis en état ou améliorés.

107. **Activité 2.1.3 Réhabilitation des pistes rurales.** Le Projet procèdera à la réhabilitation de 600 km de pistes dont 348 km de pistes rurales (désignées désormais « routes de désenclavement des communes et des zones de production agricole » par la nouvelle classification des routes) et 252 km de tronçons de routes nationales et préfectorales en terre reliant des bassins de production à des marchés de collectes ou à des marchés de demi-gros afin d'améliorer leur accès. Dix-huit (18) tronçons dont onze (11) de pistes rurales et sept (07) sur des routes nationales et préfectorales en terre fortement dégradées ont été identifiées sur la base de l'approche du projet AgriFARM qui est de relier d'une part les bassins de productions aux marchés et d'autre part les marchés aux centres de consommation. L'identification précise des tronçons est détaillée dans le manuel des opérations.

108. Le classement des routes du réseau classé a été récemment clarifié par le décret D/2017/331/PRG/SGG du 07 décembre 2017. Ce décret classe les 31 000 km de routes du pays en 6 catégories à savoir : (i) les autoroutes (AR) et les voies express (VE), (ii) les routes nationales (RN), (iii) les routes préfectorales (RP), (iv) les voies urbaines, (v) les routes de désenclavement des communes rurales et des zones de production agricole et (vi) les routes et voies stratégiques et sécuritaires.

109. Ce décret clarifie également les attributions des maîtrises d'ouvrage de ces différentes routes. Ainsi, les routes de désenclavement des communes rurales et des zones de production agricole relèvent de la maîtrise d'ouvrage des communes rurales qui délèguent leurs prérogatives au Ministère de l'Agriculture à travers la Direction Nationale du Génie Rural. Le Ministère des Travaux Publics assure la maîtrise d'ouvrage sur toutes les autres catégories de routes.

110. **Cas de réhabilitation des tronçons de routes nationales et préfectorales identifiées.** Le réseau des routes classées de la Guinée a fait l'objet d'un inventaire par les services techniques du Ministère des Travaux Publics. De même, les pistes rurales font l'objet d'un schéma directeur en cours, qui fait le point sur le réseau existant, son état, les priorités d'intervention, etc. Les tronçons de routes nationales et préfectorales en terre identifiés dans les priorités d'intervention du projet AgriFARM sont recensés dans l'inventaire réalisé comme étant des « routes en terre en projet de programmation ». Les responsables des Directions rencontrés<sup>92</sup> confirment que ces routes n'ont pas encore été budgétisées par l'Etat et que la contribution d'un partenaire financier serait très bénéfique pour l'amélioration de l'état du réseau routier. Les standards techniques devront être respectés avec l'implication des directions compétentes du Ministère des Travaux Publics dans tout le processus de réhabilitation de ces tronçons (identification, suivi et validation des études, supervision des travaux, etc.).

111. **Impact de la réhabilitation des pistes sur l'environnement.** Conformément à l'arrêté N°A/2013/474/MEEF/CAB et au Code de l'Environnement N°045/PRG/87, le projet devra réaliser des EIES pour toutes les pistes à réhabiliter et s'assurer que des ressources seront disponibles pour mettre en œuvre les PGES et permettre au Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts d'effectuer le suivi environnemental sur le terrain.

112. **Cas de réhabilitation de pistes rurales et routes nationales et préfectorales en terre traversant des corridors écologiques.** Les corridors écologiques relient les aires protégées entre elles et ils assurent ou restaurent les flux d'espèces et de gènes qui sont vitaux pour la survie des espèces et leur évolution adaptative. Ils sont donc vitaux pour le maintien de la biodiversité animale et végétale et pour la survie à long terme de la plupart des espèces. Ces corridors écologiques ne disposent pas d'une législation spécifique au niveau national. La création de voies de communication traversant les corridors écologiques entraîne la séparation physique des écosystèmes et des habitats. L'identification des sites d'intervention du Projet a permis de confirmer que deux pistes rurales à réhabiliter traversent des corridors écologiques (tronçons Mamou-Farenta et RN1-Kaboukaria) et une route nationale à réhabiliter en terre traverse un corridor écologique (tronçon Ditinn-Dalaba). Pour ces trois tronçons, le Projet prendra les dispositions suivantes :

- (i) une attention particulière sera apportée dans les TDR pour la réalisation des EIES de ces projets de réhabilitation de pistes rurales et de routes nationales en terre afin de prendre en compte les impacts potentiels sur la biodiversité et les flux d'animaux sauvages dans les corridors écologiques concernés;
- (ii) des mesures d'atténuation seront prises au niveau des croisements entre les corridors écologiques et les pistes rurales et la route nationale en terre à réhabiliter par le Projet: (i) plantation d'arbres et d'arbustes en bordure des voies de communication; (ii) restauration de la végétation en amont et en aval de chaque ouvrage hydraulique après les travaux; (iii) aménagement des entrées et sorties de buses sèches pour faciliter les flux de la faune sauvage; (iv) mise en place d'un suivi écologique des corridors écologiques concernés en collaboration avec les services techniques préfectoraux du MEEF et (v) installation de panneaux de signalisation et de ralentisseurs pour prévenir les risques de collision avec la faune sauvage empruntant les corridors écologiques et susceptibles de traverser les pistes et la route nationale en terre après réhabilitation.

113. **Dispositif de mise en œuvre pour les infrastructures de marché et les pistes.** IL comprendra deux ingénieurs en génie civil ou génie rural qui assurera la coordination des activités pour les pistes et les marchés. Ces ingénieurs seront chargés chacun dans sa zone de couverture, de préparer les documents nécessaires (adaptation des TDR, Demandes de proposition pour le recrutement des cabinets d'étude et de contrôle des travaux), de superviser les processus de recrutements des cabinets et des entreprises, de suivre le déroulement et les résultats des études ainsi que leur validation, de représenter le Projet dans les réunions de chantiers et de valider les procès-verbaux de ces réunions établis par les cabinets de contrôle.

114. Les études techniques des pistes seront assurées par des cabinets d'études qui seront également chargés du contrôle et du suivi des travaux pour assurer leur qualité. Pour certaines prestations de faible envergure (ouvrages de franchissement isolés, pistes de faible linéaire, les services de consultants individuels peuvent être requis. Les services techniques de l'état en charge des pistes rurales (DNDR) et

---

<sup>92</sup> La mission a rencontré les responsables suivants du Ministère des Travaux Publics : (i) le Directeur National des Routes Préfectorales et Communautaires (DNRPC) et ses collaborateurs, (ii) le Directeur National des Routes Nationales (DNRN). Une séance de travail a été organisée avec le chef du service des études de la DNRN.

des routes nationales (DNRN) et préfectorales (DNRPC) seront responsables de la supervision et du contrôle qualité.

115. Les travaux de construction des marchés, les travaux de réhabilitation des pistes et des tronçons de routes nationales et préfectorales (entretien) seront confiés à des entreprises de BTP.

116. Les services techniques décentralisés de l'Etat (STD) sont responsables de la supervision et du contrôle de qualité en tant que maître d'œuvre des activités d'infrastructures. Une assistante technique internationale sera mobilisée pour des appuis ponctuels à l'UGP AgriFARM au niveau des étapes clés du processus de réalisation (études techniques, déroulement des travaux).

117. **Normes techniques et éléments de coûts.** Les standards techniques élaborés par les services techniques compétents du Génie Rural et des Travaux Publics seront rigoureusement respectés dans la conception et la réalisation des pistes et routes. Les coûts unitaires de référence sont alignés sur ceux définis par les services techniques concernés<sup>93</sup>. Les coûts des études, du suivi-contrôle des travaux et de la supervision des études et des travaux par les services techniques sont estimés sur la base du coût estimatif des travaux dans les proportions suivantes : (i) études des pistes, 4% ; (ii) suivi-contrôle des travaux, 7%; (iii) supervision des études et des travaux par les services techniques : 2,5%.

118. **Facteurs de risques.** Les exigences de cohérence dans l'approche du projet AgriFARM rendent nécessaire la prise en compte de certains tronçons de routes nationales et préfectorales dans le linéaire de pistes à réhabiliter. Cette situation nécessitera une forte implication des directions techniques du Ministère des Travaux Publics à savoir la Direction Nationale des Routes Nationales (DNRN) et la Direction Nationale des Routes Préfectorales et Communautaires (DNRPC). Des échanges avec ces deux directions, la synergie attendue pour la réussite de la mise en œuvre des travaux de réhabilitation des pistes et routes devrait être obtenue.

119. **Disponibilité des prestataires.** Le respect des délais constitue un important facteur de risques. Il s'agit principalement des délais de passation des marchés et des délais de réalisation des prestations (études et travaux). La Guinée dispose de plusieurs cabinets d'ingénieurs-conseils qui assurent individuellement ou en groupements des études de pistes, de BTP, de barrages et d'aménagements hydro-agricoles tant sur le territoire national qu'en dehors de la Guinée notamment dans la sous-région. De même, de nombreux cabinets étrangers (de la sous-région ou provenant d'autres espaces et pays) assurent des prestations en Guinée. Il en est de même pour les PME de réalisation de travaux.

## **Sous-composante 2.2 : Gestion et maintenance des infrastructures économiques**

120. **Produit escompté :** 46 structures de gestion/maintenance des infrastructures en fonctionnement après un an de mise en service (y compris pistes rurales) ; 21 Partenariats Public-Privés locaux sont signés. Plus précisément, il s'agira de mettre en place et d'accompagner 21 plateformes multi-acteurs et 21 dispositifs de gestion, correspondant au nombre d'infrastructures de commercialisation (4 marchés de demi-gros et 17 centres de collecte) ; ainsi que de redynamiser ou mettre en place 25 CVEP.

121. L'approche présentée dans ce volet s'inspire de l'expérience du FIDA au Niger dans le cadre du PASADEM et du ProDAF où des *Hadin Gwiwa* (plateformes multi acteurs) ont été mises en place, des GIE se sont formalisés pour la gestion des marchés et des partenariats public-privés de service ont été signés entre les mairies et les GIE (cf. Manuel, leçons apprises). Ainsi, le partage d'expérience sera largement soutenu, afin de renforcer le dispositif (voyage d'étude, partenaires mis en réseaux, etc.).

### **122. Activité 2.2.1. Mise en place et accompagnement des plateformes multi-acteur de marché.**

Ces 21 plateformes permettront la mise en place d'un cadre d'échanges continus autour des sujets communs à tous les acteurs des marchés (producteurs, collecteurs, transporteurs, commerçants, dockers, transformateurs, CVEP) ainsi que les autorités locales. Celle-ci se charge notamment de la planification du projet de construction, de la négociation des emplacements de sites avec les autorités (sécurité, foncier), de l'évaluation des volumes concernés, etc. C'est l'interlocuteur local de l'ingénierie civile contractée par le Projet. La mise en place de cette plateforme multi acteurs se déroule comme suit: i) Sensibilisation et information sur le processus ; ii) Diagnostic des acteurs de marchés (qui est concerné, leur relations, rôles, fonctions, méthode de récolte des taxes, etc.) ; iii) Mise en place de la plateforme (élection de délégués par groupe d'acteur –les femmes devant être représentées-, mise en place du cadre –périodicité, modalités-) ; iv) Mise en place de la dynamique de la plateforme : esquisse de plan de marché, acquisition des sites d'implantation, évaluation des produits et de leur volumes, etc.

<sup>93</sup> Travaux d'entretien des routes nationales et préfectorales en terre : 25 000 USD à 30 000 USD ; travaux de réhabilitation des pistes rurales : 20 000 USD à 25 000 USD



123. Cette plateforme est informelle dans le sens où elle demeure un espace d'échange, de concertation et d'information pour les différents groupes d'acteurs du marché et représente un espace de dialogue et de décision sur des sujets communs. Ce cadre de concertation n'a pas de personnalité juridique. Il est donc nécessaire d'appuyer la mise en place de dispositifs de gestion de ces infrastructures, ayant, quant à eux, une structure juridique reconnue et opérationnelle (cf. activité 2).

**124. Activité 2.2.2. Mise en place et accompagnement des dispositifs de gestion des marchés de demi-gros et de collecte** qui permettront la gestion efficace et transparente des infrastructures de commercialisation sous la forme de partenariat public-privé entre les autorités locales, propriétaires de l'infrastructure, et l'opérateur privé auquel sera délégué la gestion par l'autorité. Ces dispositifs de gestion donneront un cadre législatif, organisationnel, comptable ; s'assurera aussi de la disponibilité et de la qualité des différents services rendus, de la gestion des conflits, de l'organisation de bourses, de l'accès fluide aux différentes aires et parkings, etc. Ses principaux rôles seront : i) d'assurer l'accès aux différents espaces (de négociation, de commercialisation, de parking) aux usagers ; ii) de faciliter la mise en relation des acheteurs et des vendeurs ; iii) d'assurer la sécurité des biens et des personnes ; iv) d'assurer la propreté des lieux ; v) de mettre à disposition, de manière permanente, des informations sur les prix ; vi) de mettre à disposition des unités de mesures reconnues et standardisées ; vii) de faciliter les activités de conditionnement (tri, séchage, etc.) ; viii) de permettre le libre chargement et déchargement des produits ; ix) de percevoir de manière transparente les taxes dont une partie est reversée aux autorités locales.

125. Le contrat signé dans le cadre de ce Partenariat Public-Privé définira clairement les rôles, droits et devoirs des deux parties, notamment : i) la collecte et le reversements des taxes de marchés à l'autorité locale ; ii) la part des taxes de marché qui est réinvesti dans le marché (amortissements, réparations, salaires, etc.) ; iii) les redevances payées par les usagers du marché et leur utilité

126. Les modalités de collecte et gestion des redevances devront être définies spécifiquement à chaque marché et devront préciser notamment : i) le montant des redevances et leur nature (au poids, par stand, par service, sur l'achat, sur la vente, etc.) ; ii) les modalités de perception (basée sur les volumes du pont bascule, par voie électronique, bon d'enlèvement, etc.) ; iii) les modalités de versement à la commune (organisation financière, comptes en banque, montant alloué aux services du GIE, etc.) et leur outils assurant toute transparence. A ce titre, l'opérateur de service sera audité tous les ans par un cabinet extérieur.

127. Le montant alloué à l'agent de service devra être basé sur son plan d'affaire et négocié avec la commune. Il pourra évoluer selon les résultats effectifs, le principe étant que l'opérateur privé ait les moyens de faire fonctionner le marché, sans engranger de bénéfices pour autant.

**128. Activité 2.2.3. Mise en place/Appui et accompagnement des dispositifs de maintenance des pistes rurales.** Il s'agit là de permettre de s'assurer du maintien des tronçons réhabilités reliant bassins de production, marchés de collecte et de demi-gros. Ces pistes rurales sont intimement liées à la construction des marchés et centre de collecte puisqu'elles permettront l'écoulement des produits jusqu'au centres de consommation. Ainsi, 25 Comités villageois d'entretien des pistes (CVEP) seront redynamisés ou mis en place sur les 600 km de pistes réhabilitées prévues par le Projet. Dans le cadre de la logique du Projet, les dispositifs de maintenance des pistes rurales feront partie intégrante des plateformes multi-acteurs ; au même titre qu'une partie des taxes collectées sur les marchés de demi-gros et de collecte pourront être reversés aux CVEP pour qu'ils puissent continuer à assurer leur mandat. A ce titre, des modules en gestion de caisse seront ajoutés aux formations et l'expérience de ces CVEP fiduciairisés sera partagée avec les partenaires de développement dans le pays.

**129. Activité 2.2.4. Mise à disposition des prix des marchés au sein des infrastructures commerciales.** Les prix des produits agricoles seront mis à disposition des usagers de manière régulière et fiable. Elles devront pouvoir donner au moins des informations sur les prix des précédents jours de marchés locaux, et si possible, nationaux. Elles devront être accessibles au niveau des marchés mais aussi dans les villages environnants.

130. La mise à disposition de cette information pourra être envisagée selon deux options : i) par affichage dans le marché ; ce service fera donc partie du « package » de service offert par le marché ; et entrera dans les charges du dispositif de gestion ; ii) par services commercial privé, notamment par voie électronique (SMS), que chaque acteur solliciterait en fonction de ses besoins. La facturation du service

serait alors à la charge de l'opérateur de marché. Le Projet aura le rôle de faciliter cet accès à l'information. Il pourra être sous forme d'appui aux structures produisant ces informations, de diffusion de prix au travers de radios locales, etc. et sera défini au cas par cas au moment de la mise en place des dispositifs de gestion.

131. **Dispositif de mise en œuvre.** La mise en œuvre de la sous-activité 1 et 2 se fera au travers de deux partenaires spécialisés dans l'ingénierie sociale sélectionnés par liste restreinte (TdR en annexe du Manuel). Sur base d'une convention trisannuelle, reconduite tous les ans sur la base d'une gestion axée sur les résultats, ce partenaire aura la responsabilité de : i) mettre en place et d'animer les plateformes multi acteurs ; ii) appuyer à la formalisation des opérateurs privés; iii) soutenir leur structuration opérationnelle (plan d'affaire, mise en place de l'équipe salariée, mise en place des contrats avec les prestataires, horaires d'ouverture, montant de la taxe et sa part reversée à l'autorité locale, etc.). Ces deux partenaires assureront aussi la mise en place et l'animation des CVEP, en plus de l'accompagnement technique apporté par la délégation du génie rural. Des fonds seront alloués à la Direction Régionale du Commerce afin d'effectuer des supervisions et contrôles qualités dans les marchés.

132. Le dispositif de mise en œuvre du système d'information des marchés se fera soit : i) au travers de conventions, si nécessaire, avec des prestataires produisant l'information; ii) au travers de l'appui aux dispositifs de gestion de marché à la mise en place du service.

133. L'équipe du Projet recevra de l'assistance technique les deux premières années (TDR dans le Manuel). Un voyage d'étude sera organisé le plus tôt possible dans un pays de la sous-région pour apprécier ces expériences et les capitaliser au sein du Projet. De l'assistance technique de la sous-région sera aussi prévue afin de renforcer les capacités du partenaire de mise en œuvre. Un planning des activités est reporté en Annexe du Manuel.

### **Sous-composante 2.3 : Financement de l'entrepreneuriat agricole et rural**

134. **Produit escompté** : 2.000 entreprises rurales ayant investi dans le développement des filières par des financements à cout partagés

135. Le Projet prévoit d'accompagner 2 000 microentreprises (exploitations agricoles familiales, coopératives, groupement et sociétés) ayant des activités rentables et orientées vers le marché (productions agricoles, transformation, intrants, commercialisation groupée, stockage groupé, transport) dont 700 ayant des activités de transformation à haute valeur nutritive. Cette sous-composante est organisé autour de 3 activités principales : l'appui technique et financier aux entrepreneurs ainsi que le renforcement des acteurs institutionnels.

136. L'appui apporté s'articule à la fois sur (i) un renforcement des microentreprises et entreprises sur les plans technico-économique et de gestion de leur activité et ; (ii) sur un soutien financier sous la forme d'une contribution au renforcement de leur apport personnel pour financer des équipements (subvention d'investissement) avec la mise en place d'un dispositif de financement à coûts partagés. Ce financement complémentaire du Projet n'excèdera pas 35% (ou 40% pour les jeunes et les femmes) du montant total de l'investissement envisagé. Les institutions financières partenaires d'AgriFARM seront au centre de la gestion de ce mécanisme à coûts partagés. Elles financeront entre 55% à 60% du montant des projets par l'octroi de crédits.

137. Autour des marchés de demi-gros, un appui spécifique sera apporté à des coopératives de jeunes ou de femmes volontaires pour investir dans une unité semi-industrielle de transformation du riz (riz étuvé et riz blanc) avec un mécanisme de financement par tierce détention<sup>94</sup>. Ce mécanisme pilote sur deux unités pourra être étendu à d'autres acteurs de la filière riz et à la filière maïs.

138. **La mise en place d'un mécanisme de financement à coûts partagés** pour des micro entrepreneurs agricoles se justifie pour faciliter l'investissement agricole sans pour autant créer une dépendance à la subvention. Le mécanisme de financement à coûts partagés pour l'acquisition d'équipement est un outil particulièrement intéressant, pour procurer aux exploitations agricoles familiales une chance d'investir pour changer leur structure de production et rendre leur exploitation plus rentable. Le mécanisme de financement proposé repose sur le principe de facilitation de l'accès au financement par le crédit en accordant une subvention sous la forme d'une contribution au renforcement

<sup>94</sup> La tierce détention est un contrat tripartite entre (i) le porteur des fonds (banque, créancier gagiste, financier), (ii) l'emprunteur, et (iii) le tiers détenteur, désigné pour le dépôt, la garde et la conservation du stock de marchandises.

de l'apport personnel de la microentreprise. Le financement de l'agriculture étant peu répandu en particulier sur le financement à moyen terme, ce dispositif ne crée pas de distorsion de marché, mais au contraire facilite et encourage le recours aux institutions financières pour financer l'entrepreneuriat rural.

139. Le schéma général de financement repose sur un apport personnel de 10%, une contribution du Projet à l'apport personnel de 35% et un crédit d'équipement fait par une institution financière pour 55%. L'institution financière pourra compléter son financement par un crédit de financement du besoin en fonds de roulement si cela est nécessaire. Pour les dossiers portés par les femmes et les jeunes exploitants, le taux de contribution sera majoré de 5 points (de 35 à 40%) afin de compenser le manque de ressources pour rassembler l'apport personnel (passant de 10% à 5%). Pour les dossiers portés par les sociétés coopératives de transformation du riz, la contribution à l'apport personnel sera de 50% compte tenu de l'importance des investissements à réaliser et de la nécessité de recourir à une expertise technique spécifique pour réaliser les investissements.

140. **Dispositif de mise en œuvre.** Le Projet établira un partenariat stratégique avec les institutions financières qui proposeront leurs services financiers en particulier de crédit pour financer les projets rentables présentés dans un objectif de commercialisation de la production autour des bassins de production identifiés par le Projet. Les institutions financières partenaires (IFP) d'AgriFARM seront responsables sur leurs fonds et prendront les décisions d'octroyer des crédits aux projets présentés selon leurs procédures et leurs modalités de financement<sup>95</sup>. Un dispositif d'accompagnement technique et de conseil de gestion<sup>96</sup> des entreprises pour renforcer la sécurisation du financement à coûts partagés sera apporté par différents organismes spécialisés.

#### **Renforcement des acteurs institutionnels**

141. **Appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture.** Le bureau des stratégies et développement (BSD) qui assure le rattachement et le suivi techniques des projets du Ministère de l'Agriculture, recevra une assistance technique pour développer des outils de suivi et d'analyse de performance des projets pour automatiser l'importation des données des projets, la production des tendances des résultats et l'analyse des ratios de performance.

142. **Dialogue sur les politiques sectorielles.** Des activités ciblées de dialogue de politiques sectorielles seront menées pour faciliter un environnement politique et stratégique favorable au développement des composantes techniques du Projet.

143. **Renforcement des capacités des jeunes cadres.** Le Projet en collaboration avec les services techniques identifiera les jeunes sortis des universités et des écoles professionnelles et encouragera leur insertion professionnelle. Le Projet contribuera au développement et à la mise en œuvre d'un système simplifié de « coaching & mentoring » et encouragera stages et apprentissage des jeunes cadres en formation ainsi que leur encadrement.

#### **144. Récapitulatif des mécanismes internes de financement d'AgriFARM :**

(i) les activités gérées directement par l'UGP sont sous forme de subvention totale (toutes les infrastructures économiques et les ouvrages d'aménagement, protection des bassins versants, l'appui conseil, le renforcement institutionnel et organisationnel des partenaires) ;

(ii) les activités socio-économiques communautaires pour les femmes et les jeunes (kit jardins de case / tapades, clôtures et puits communautaires, agroforesterie, reboisement communautaire) sous forme de don à 100% avec une contribution en nature des bénéficiaires à déterminer selon les cas ;

(iii) les activités d'appui aux activités économiques sous forme de financement à coûts partagés avec des institutions financières (35-40% en subvention) pour l'acquisition d'équipement (matériel agricole pour la production et la transformation, matériel apicole, aménagement piscicole associé à la riziculture) dans le cadre de conventions établissant des cibles établies par le Projet, et qui en effectuera le suivi. Les équipements prévus dans ce cadre (prêts aux acteurs) ne feront pas l'objet de marché, mais d'acquisition directe par les bénéficiaires.

## **D. Enseignements tirés et respects des politiques du FIDA**

145. Le processus de formulation du projet AgriFARM a permis d'identifier et de capitaliser un certain nombre de leçons apprises issues aussi bien de l'expérience du Programme FIDA en Guinée et dans

<sup>95</sup> Dans la limite des conditions définies dans la convention de partenariats établies avec le Projet (Cf. annexe4)

<sup>96</sup> Détaillés dans le manuel

d'autres pays de la sous-région, que de celle d'autres partenaires techniques et financiers. La capitalisation des principales leçons apprises suivantes constitue la base de la formulation du Projet

**146. Innovation et reproduction à plus grande échelle.** Le Projet AgriFaRM-HMG s'inspire d'expériences passées et en cours, notamment sur « l'approche marché de demi-gros » et sa logique territoriale. Initiée en Tanzanie au début des années 2000 par MVIWATA<sup>97</sup>, cette approche a ensuite été adaptée au Niger par le FIDA, au travers du PASADEM (2013-2018) et du ProDAF<sup>98</sup> (2016-2023) qui se base sur 21 « pôles de développement économique » touchant 290 000 ménages. Le FIDA a aussi adapté cette approche en Ouganda au travers du PRELNOR (2015-2022, 71 millions US\$, 180.000 bénéficiaires). Ces interventions visent à augmenter la production durable, la productivité et la résilience climatique des petits exploitants agricoles familiales, et à leur fournir un meilleur accès aux marchés domestiques et d'exportation. Le Projet AgriFaRM HMG continuera à s'inspirer de ces expériences en les adaptant au contexte guinéen lors de sa mise en œuvre. A ce titre, des activités de partages d'expérience seront organisées.

**147. L'approche territoriale de développement économique** doit se baser sur : i) un processus d'ingénierie sociale innovant, inclusif de l'ensemble des acteurs impliqués ; ii) un ingénierie sociale précédant et accompagnant l'ingénierie civile sur tous types d'infrastructure commerciale ; iii) la réhabilitation des marchés de demi-gros ainsi que le choix des pistes et marchés de collecte à aménager devant faire l'objet d'un consensus local solide, impliquant aussi les conséquences foncières, entre autorités et opérateurs économiques.

**148. Renforcement de la société civile rurale organisée.** Le Programme FIDA Guinée compte d'importants acquis en terme de collaboration et de renforcement de la société civile rurale organisée au travers notamment de ses deux derniers projets (PNAFA HMF et PNAFA BGF). Le travail réalisé avec les OPA a permis d'identifier les leçons apprises suivantes, il est nécessaire de : i) considérer les objectifs propres et les capacités de chaque acteur, et ne pas leur faire assumer la maîtrise d'ouvrage d'investissements publics (impliquant des ressources et des moyens dépassant le mandat d'un OPA) ; ii) accompagner la société civile rurale organisée sur la durée et vers la mise en place d'objectifs propres et de stratégies de développement (business plan), avec une exigence de résultats et de services de qualité ; iii) développer les liens avec les institutions de crédit, afin d'accompagner le développement de ces organisations ; iv) soutenir les activités de commercialisation et de gestion du foncier, comme problématique principale pour les OPA ; v) accorder une attention particulière à la participation des femmes et des jeunes dans les instances de décision. Le Projet intègre l'ensemble de ces leçons apprises notamment par son dispositif de mise en œuvre (maîtrise d'ouvrage) et les volets 1.3, 2.2 et 2.3.

**149. Financement rural inclusif.** Les interventions du FIDA et des PTF en général n'ont que marginalement impliqué les institutions financières tout au moins dans le rôle de fourniture de services financiers durables aux bénéficiaires. Ces dernières se sont souvent retrouvées concurrencées par des dispositifs de dons à 100%, sur le crédit agricole qui représente déjà un secteur réputé risqué qu'elles connaissent peu et dans lequel elles hésitent à s'engager. La volonté affichée de toutes les parties prenantes (institutions financières, profession agricole et PTF) pour sortir de cette situation et promouvoir une finance rurale inclusive durable permet d'envisager des partenariats pour définir des codes de financement adéquats. Les opportunités de financement rural existent déjà, mais dont l'accès reste difficile pour les promoteurs ruraux. Le FIDA en Guinée s'appuiera sur les expériences en matière de financement à coûts partagés, notamment dans le cadre du ProDAF au Niger.

**150. Gestion comptable et fiduciaire.** Les principales leçons apprises sont : i) recentrer la maîtrise de la gestion comptable et fiduciaire au niveau du Projet afin de limiter les délais et les risques ; ii) ajouter au sein de l'UGP un contrôleur interne ; iii) s'assurer du reporting de qualité et dans les délais, avec une assistance technique si nécessaire. L'ensemble de ces leçons apprises et ses mesures dans le cadre d'AgriFARM sont reportées dans l'analyse des forces et faiblesses du dispositif de gestion fiduciaire des Projets en Guinée – Mesure d'atténuation des risques.

### **Politiques et stratégies du FIDA.**

**151.** Le projet sera développé en cohérence avec les trois Objectifs du Cadre Stratégique du FIDA 2016-2025, en particulier: l'OS1 en augmentant la productivité (30%) et les productions et des exploitations agricoles familiales en riz et maïs; l'OS 2 à travers l'augmentation des activités et des

<sup>97</sup> Financement AFD (FERT, 2009)

<sup>98</sup> Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (2015-2023, 231,2 millions \$),

quantités commercialisées par le producteurs grâce à la réalisation d'infrastructures rurales et des dispositifs économiques plus performants et l'OS3 avec l'adoption de la part des producteurs familiaux de pratiques culturales (intégration agriculture/élevage; gestion durable des bassins versants et petite-irrigation, semences améliorées, utilisation maîtrisée des produits agro-chimiques) destiné à renforcer la durabilité et la résilience des exploitation agricoles en particulier aux chocs climatiques. Par ailleurs, il s'aligne entièrement sur les objectifs stratégiques de la Note stratégique qui sont : i) les productions des agriculteurs familiaux sont accrues durablement ; ii) les producteurs détiennent des conditions de marché plus équitable ; iii) les organisation (OPA, Unions, Fédérations) et institutions (microfinance) rendant des services aux agriculteurs sont professionnelles et en capacité de répondre aux demandes de leurs membres.

152. Dans son ensemble, le Projet contribuera de manière transversale à : i) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des groupes cibles ; ii) augmenter les possibilités d'emplois et d'activités économiques des femmes et des jeunes ; iii) augmentation la disponibilité alimentaire et ainsi la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.

153. Le projet AgriFARM est en adéquation avec les politiques du FIDA, notamment : i) la Politique de ciblage et genre; ii) la Politique d'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière ; iii) la Politique concernant les entreprises rurales ; iv) la Politique en matière d'innovation ; et v) les Politiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement ainsi que ses principes fondamentaux et les stratégies du FIDA relatives au changement climatique et à la gestion des savoirs. Voici en détail, leur présentation (cf. Appendice 4):

154. **Ciblage et genre.** Le Projet AgriFARM se basera sur l'ensemble des techniques de ciblage utilisées par les Projets du FIDA pour s'assurer de l'atteinte effective de son groupe cible. Partant d'un ciblage géographique basé sur les Unités Territoriales de Développement Economiques (UTDE), le Projet réalisera : i) un ciblage direct par l'application de quotas pour les femmes et les jeunes ; ii) de l'auto-ciblage notamment avec l'éligibilité de projets normalement pratiqués par les femmes et les jeunes -transporteurs/dockers- (volet 2.3 entrepreneuriat) ; iii) du ciblage participatif notamment pour la distribution de kits (volet 1.4) ; iv) des mesures d'autonomisation par des formations en leadership (volet 1.3) et en gestion d'entreprise (dont coopérative, volet 1.3 et 2.3) ; v) des mesures de facilitation en incluant les aspects de ciblage dans l'ensemble des conventions avec les partenaires de mise en œuvre (en terme de cible et de promotion). Ces mesures seront renforcées par une catégorisation socio-économique des ménages ciblés et suivies par deux assistants coordinateurs en charge des aspects transversaux.

155. **Accès à la terre et gestion foncière.** Conformément aux expériences passées du FIDA en terme de foncier, le projet prendra en compte les conséquences possibles de pression sur les terres dans le cadre de ses investissements hydro agricoles, de pistes rurales et de marchés. Le Projet soutiendra la mise en place de gestion partagée des ressources (Plan d'aménagements participatifs des bassins versants, volet 1.1.1, diagnostic socio-fonciers (volet 1.1.2) et Associations d'Usagers de l'Eau, volet 1.3) et un leadership local sur les investissements (les communes étant les propriétaires des marchés, les CVEP permettant l'entretien des pistes), le tout, en se basant sur les organisations civiles de base.

156. **Entreprises rurales.** En alignement avec les politiques du FIDA en matière d'entreprise rurale, le Projet est basé sur une approche pro-active de réduction des contraintes sur les entrepreneurs ruraux en i) permettant une réduction des coûts, qu'ils soient de transport (réhabilitation des pistes rurales, 2.2), de production (aménagement hydro agricoles 1.1), de commercialisation (2.2) et de transformation (volet nutrition 1.4 et entrepreneuriat 2.3) ; ii) offrant des nouvelles opportunités de marché par la réhabilitation de marchés physiques (2.2) ; iii) en pourvoyant des appuis techniques (gestion des affaires, gestion d'entreprise) et financiers (mécanisme de financement à coûts partagé) par son volet entrepreneuriat (2.3) ; iv) en soutenant la mise à disposition des informations de marché (prix, volume) par son volet 2.2.

157. **Innovation.** En inscrivant l'agriculture familiale guinéenne comme acteur de développement au travers de l'essor des échanges économiques, le Projet s'appuiera sur les principes de l'innovation en : i) assurant une mise en oeuvre par phase, permettant un apprentissage à chaque étape ; ii) en s'appuyant sur des partenariats de mise en oeuvre qui vont intégrer ces apprentissages dans leurs pratiques : les autorités locales (partenariats public-privé), les ONG, le secteur privé (institutions financières , avec le mécanisme de financement à coûts partagés) et les services techniques déconcentrées ; iii) en se nourrissant des expériences régionales et internationales, notamment par de l'assistance technique et

des voyages d'études (Niger, Sénégal, Tanzanie); iv) en organisant des ateliers de partage et manifestations permettant de valoriser les innovations à l'échelle locale (volet 1.3, leadership des femmes et des jeunes).

158. **L'approche "scaling-up"** du Projet AgriFARM s'entend comme allant au-delà d'une expansion de projets existants à de nouveaux bénéficiaires au travers de ressources financières additionnelles. Le Projet s'appuie sur i) la mise à l'échelle **d'une vision**, celle d'une agriculture familiale guinéenne résiliente inscrite dans des flux économiques locaux, nationaux voire sous-régionaux ; ii) qui trouve une résonance auprès des **acteurs du changement**, qu'ils soient opérateurs économiques, société civile rurale organisée (OPA, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce), institutions publiques (Autorités locales des communes, Ministères, Présidence), chacun porteur de ses programmes politiques et économiques au niveau local et national et diffusant cette vision partagée en dehors du cadre d'un projet ; et iii) qui repose sur **l'essor des échanges économiques entre régions et nationaux** amplifiés par l'amélioration de la connectivité entre des unités territoriales de développement économique, partant des bassins de production, et des pôles de consommation urbains et en zone minière en croissance (Conakry, Kankan, Siguir).

159. La mise à l'échelle des résultats des projets passés comprend tous les secteurs clés, économique, politique et institutionnel, ainsi que celui des connaissances).

**Tableau 6 : Matrice d'Expansion**

<i>Composantes / thème</i>	<i>expérience des PTF (FIDA inclus)</i>	<i>Zones d'intervention du Projet AgriFARM</i>
<b>1. AGRICULTURE FAMILIALE DURABLE</b>		
• aménagement sur sous-bassins versants	+++	***
• aménagement d'infrastructures productives	+++	***
• intensification des systèmes de production	+++	***
• renforcement des capacités des associations et groupements à la base	+++	***
• amélioration de la sécurité nutritionnelle	+	**
<b>2. ACCES AUX MARCHES</b>		
• réhabilitation des marchés et marchés de collecte	+	***
• réhabilitation des pistes rurales	++	***
• dispositifs de gestion des Infrastructures économiques	+	***
• financement de l'entrepreneuriat agricole et rural	+	**
<b>3. COORDINATION, SUIVI-ÉVALUATION, GESTION DES SAVOIRS</b>	<b>(projets FIDA)</b>	
• gestion fiduciaire	++	***
• Suivi-évaluation	+	***
• Capitalisation des savoirs	++	***
• Implication des communes	+++	***

- Projets en lien avec l'agriculture familiale en Guinée tous PTF confondus, FIDA inclus : ± avec des résultats mitigés ; + résultats suffisants ; ++ résultats satisfaisants ; +++ résultats très satisfaisants

- Intensité des investissements du Projet AgriFARM : \* moyenne, \*\* élevée ; \*\*\* : très élevée.

**Tableau 7 : Matrice de mise à l'échelle de l'approche combinant bassin versant et de production**

<b>Objet du scaling-up</b>	<b>Approche / modèle :</b> Continuité territoriale environnementale et productive dans un contexte de changement climatique : <b>l'approche bassins versants – bassins de production</b>	
	<b>Sous composante :</b> Aménagement des sous-bassins versants – Aménagement des bassins de production	
	<b>Activités AgriFARM</b>	<b>Expériences passées</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures GRN &gt; reforestation, haies vives, aménagement espaces agro-sylvo-pastoraux (tapades/jardins de case)</li> <li>Aménagements périmètres pluvial et irrigués mise en valeur sites de petite irrigation</li> </ul>	<p>FIDA: PNAFA, UICN</p> <p>FIDA : PNAFA</p>
<b>Justification du scaling-up</b>	<b>Pertinence AgriFARM (produit attendu) : aménagement productifs structurants pour accroître la résilience des exploitations familiales face aux risques climatiques et chocs externes</b>	
	<b>Résultats précédents à passer à l'échelle</b>	<b>Leçons apprises</b>
	<p><b>Impacts +++</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la fertilité, amélioration infiltration des eaux, augmentation de l'eau disponible, recharge des nappes, lutte contre la savanisation, protection des cours d'eau, etc.</li> <li>Augmentation de la surface cultivable</li> <li>Possibilité cultures de contre-saison (riz, maraîchage)</li> <li>Augmentation des rendements (maïs, riz et biomasse)</li> <li>Diversification des sources de revenus (fruits, PFNL)</li> <li>Réduction de l'érosion hydrique et éolienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase préliminaire de diagnostic communautaire et d'organisation interne nécessaire (expérience UICN – Gouvernance partagée des ressources naturelles)</li> <li>Prise en compte de l'aspect foncier</li> <li>Exigence d'entretien régulier des ouvrages et exigence de gestion de la ressource hydrique (expérience FIDA)</li> <li>Nécessité d'ingénierie sociale intensive pour assurer un accès équitable au foncier aménagés (expérience FIDA)</li> </ul>
	<p><b>Efficacité et efficacité +++</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Facilement répliquable, techniques maîtrisées localement, bonne efficacité (coûts/bénéfices), Champs Ecole Paysan</li> </ul>	
	<p><b>Ciblage +++</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures adaptées aux petits producteurs (maîtrise technique), notamment des femmes (tapades et jardins de cases), jeunes et vulnérables</li> </ul>	
	<p><b>Durabilité ++</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comités de gestion d'entretien des sous-bassins versants et associations des usagers de l'eau (AUE)</li> </ul>	
<b>Objectifs du scaling-up</b>	<p><b>Scaling-up horizontal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>15 préfectures</li> </ul>	<p><b>2018-2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>37 000 Ha de terres aménagées sur sous-bassin versant</li> <li>6.000 ha aménagements dont 4.860 en périmètres cultures pluviales (maîtrise partielle de l'eau) et 1 140 Ha en périmètre irrigué (maîtrise totale de l'eau)</li> </ul>
	<p><b>Scaling-up vertical</b></p>	<p><b>2018-2024</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des Comités de gestion de sous bassins versants au sein d'AUE</li> </ul>
<b>Éléments moteurs du scaling-up</b>	<b>Vision :</b> une agriculture familiale plus productive résiliente aux changements climatiques inscrite dans une continuité territoriale	
	<b>Leaders :</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Petits producteurs/trices de l'agriculture familiale, jeunes inclus, et société civile organisée en milieu rural</li> <li>Communes et STD (agriculture, environnement, pêche et ressources halieutiques, élevage)</li> <li>Entrepreneurs individuels professionnalisés (réalisation des aménagements)</li> </ul>	
	<b>Catalyseurs externes :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique sectorielle : promotion de l'agriculture familiale</li> <li>Economiques : demande croissante des pôles de consommation urbains et des zones minières en productions agricoles (notamment en riz et maïs en tant qu'alimentation de base)</li> <li>Changement climatique : pluviométrie irrégulière =&gt; <b>AgriFARM : amélioration gestion de l'eau (petite irrigation, pratiques culturelles climato-intelligentes)</b></li> <li>Démographique : croissance démographique =&gt; pression sur les surfaces cultivables et les ressources naturelles =&gt; baisse des rendements, savanisation des zones forêts, dégradation des sols fragiles avec érosion hydrique =&gt; <b>AgriFARM : intensification durable des systèmes de production</b></li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cadre politique =&gt; volonté de la Présidence de la République</li> <li>Cadre institutionnel =&gt; AUE, GIE et coopératives</li> <li>Cadre légal =&gt; PPP et OHADA</li> <li>Cadre environnemental/RN =&gt; protection de la forêt, mobilisation des eaux et résilience au changement climatique</li> </ul>		
<b>Outils du scaling-up</b>	Outils opérationnels du Projet (sous-composante 1.1) et des partenaires	
	Dialogue politique	
	Suivi évaluation et gestion des savoirs	
	SIG et télédétection	

### Matrice de mise à l'échelle de l'approche : Marché de demi-gros

<b>Objet du scaling-up</b>	<b>Approche / modèle</b> : Continuité territoriale des interventions dans le cadre d'une unité territoriale de développement économique : l'approche marché de gros– bassins de production	
	<b>Composante</b> : Accès aux marchés	
	<b>Activités AgriFARM</b>	<b>Expériences passées</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constructions d'infrastructures économiques : marchés de demi-gros, marché de collecte, pistes (ingénierie civile)</li> <li>• Implication des acteurs économiques (plateforme multi-acteur de concertation) et autorités locales dans la gestion et la maintenance des infrastructures économiques (ingénierie sociale)</li> </ul>	FIDA en Guinée : PNAFA FIDA autres : ProDAF (Niger), PRELNOR (Ouganda) Autres : MVIWATA (Tanzanie)
<b>Justification du scaling-up</b>	<b>Pertinence AgriFARM (produit attendu)</b> : investissements structurants pour accroître l'accès aux marchés ruraux des exploitations familiales approvisionnant les centres urbains et miniers	
	<b>Résultats précédents à passer à l'échelle</b>	<b>Leçons apprises</b>
	<b>Impacts +++</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'accès au marché</li> <li>• Augmentation des volumes commercialisés;</li> <li>• Dissémination d'informations sur prix et quantité à tous ;</li> <li>• Perception effective des redevances de marché ;</li> <li>• Opportunités d'emplois (connexes au marchés);</li> <li>• Substitution des importations de produits agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance du phasage et de l'articulation entre ingénierie sociale garantissant l'implication de toutes les parties prenantes et ingénierie civile garantissant la construction d'infrastructures adaptées et économiquement rentables ;</li> <li>• L'établissement d'un partenariat local public privé (PPP) doit être débattu dès la conception du projet afin de respecter la légitimité de chaque partie</li> <li>• l'articulation au sein de l'unité territoriale des différentes infrastructures contribue au développement économique : marché ruraux et marché de demi-gros reliés par des pistes-marchés, situés au sein de corridors commerciaux nationaux ou sous régionaux ;</li> <li>• Les opportunités économiques suscitées par les marchés nécessitent des capacités de financement au service des investisseurs (au niveau de l'entreprise familiale, de la microentreprise et des PME locales dont les coopératives agricoles) ;</li> </ul>
	<b>Efficacité et efficience +++</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réplicable à l'échelle d'une unité territoriale disposant d'un marché pouvant être amélioré, et l'apprentissage des opérateurs de mise en oeuvre (SCOR, autorités locales, entreprises)</li> </ul>	
	<b>Ciblage +++</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte implication de tous les acteurs dont les exploitations familiales commercialisant leur surplus, notamment des femmes, jeunes et vulnérables avec des microentreprises rurales (transformation, services)</li> </ul>	
<b>Durabilité +++</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégation de gestion par les autorités locales sous forme de PPP - GIE autonome de gestion des marchés de demi-gros; Union de coopératives gérant les marchés de collecte; dispositif d'entretien des pistes par des groupes liés aux marchés - assurant des services viables.</li> </ul>		
<b>Objectifs du scaling-up</b>	<b>Scaling-up horizontal</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 préfectures</li> </ul>	<b>2018-2024</b> : 4 marchés de demi-gros (volume de transactions annuelles de 35.000 tonnes) ; 17 marchés de collecte (volume de transactions annuelles de 10.000 tonnes); 600 km de pistes marchés reliant bassins de productions et marchés au sein de 15 unités territoriales de développement économique.
	<b>Scaling-up vertical</b>	<b>2018-2024</b> : Intégration des opérateurs économiques au sein de plateformes multiacteurs, des OP et des chambres professionnelles (agriculture, commerce)
<b>Eléments moteurs du scaling-up</b>	<b>Vision</b> : une agriculture familiale plus productive résiliente aux changements climatiques inscrite dans une continuité territoriale et approvisionnant les centres urbains et miniers.	
	<b>Leaders</b> :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Producteurs/trices de l'agriculture familiale, jeunes inclus, et société civile organisée en milieu rural</li> <li>• Secteur marchand agricole (commerçants, courtiers, collecteurs, transformateur.rice,)</li> <li>• Communes et STD (agriculture, environnement, pêche et res.halieutiques, élevage, commerce)</li> </ul>	
	<b>Catalyseurs externes</b> :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique sectorielle : promotion de l'agriculture familiale</li> <li>• Economiques : demande croissante des pôles de consommation urbains et des zones minières en productions agricoles (notamment en riz et maïs en tant qu'alimentation de base)</li> <li>• Démographique : croissance démographique =&gt; pression sur les surfaces cultivables =&gt; baisse des rendements, dégradation des sols fragiles avec érosion hydrique =&gt; <b>AgriFARM : intensification durable des systèmes de production et commercialisation du surplus</b></li> <li>• Cadre politique =&gt; volonté de la Présidence de la République</li> <li>• Cadre institutionnel =&gt; GIE et coopératives</li> <li>• Cadre légal =&gt; PPP et OHADA</li> <li>• Cadre environnemental/RN =&gt; mobilisation des eaux et résilience au changement climatique</li> </ul>		
<b>Outils du scaling-up</b>	Outils opérationnels du Projet (composante 2) et des partenaires	
	Dialogue politique	
	Suivi évaluation et gestion des savoirs SIG et télédétection	



160. Le FIDA soutiendra les synergies d'actions de partenariat à différents niveaux : (i) financier : par un co-financement avec OFID pour les investissements en infrastructures économiques de la composante 2 et avec le Fonds Belge de Sécurité Alimentaire pour les marchés dans les préfectures de Mamou et Dalaba ; (ii) opérationnel : partenariats sur les programmes et projets de appui à l'entrepreneuriat des jeunes avec la Banque Mondiale, la Banque africaine de Développement, la Coopération Belge, USAID et l'AFD; mais aussi avec les agences des Nations Unies basées à Rome (assistance technique du centre d'Investissement de la FAO pour la formulation).

### **Catégorisation environnementale et sociale**

161. **Impacts environnementaux.** Le projet, dans son ensemble, vise à diminuer les impacts environnementaux de l'agriculture, en ciblant des pratiques plus efficaces (de l'utilisation de la terre, de l'eau, des intrants, etc.) et durables (techniques et systèmes de production, promotion de l'agro-écologie, aménagement durable des sous-bassins versants, économique) sur des sites agricoles déjà exploités.

162. **L'identification et la localisation définitive des sites d'intervention** du Projet AgriFARM ont permis de confirmer qu'aucune activité ne sera réalisée à l'intérieur ou à proximité immédiate d'une aire protégée disposant d'une réglementation nationale (forêt classée, parc national et réserve naturelle).

163. Les principaux risques environnementaux restent : i) une possible pollution phytosanitaire liée à l'intensification<sup>99</sup> ; ii) pour les pistes réhabilitées, des dommages peu importants au niveau des zones d'emprunt qui existent déjà et qui ne traversent pas de zones écologiques sensibles ; iii) la localisation de certaines interventions du Projet à l'intérieur de trois sites Ramsar de grande envergure couvrant 43% de la Région de Haute Guinée et incluant des villes importantes comme Dabola, Kouroussa et Kankan (voir carte en appendice 5).

164. Des mesures seront prises pour prévenir et limiter ses risques : (i) une sensibilisation des bénéficiaires sera réalisée (Champs Ecole Paysan), afin de prouver l'avantage des pratiques agro-écologiques d'intensification des productions (dont l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires et des techniques de protection des utilisateurs et consommateurs, rotation/association des cultures) ; (ii) les producteurs seront formés pour améliorer les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires notamment sur les procédures de sécurité et protection et sur les dosages à respecter (iii) un contrôle qualité des travaux sera réalisé ; (iv) des ouvrages de franchissement seront construits afin de maintenir les dynamiques hydrologiques ; (v) des études d'impacts seront réalisées sur l'ensemble des ouvrages du Projet (aménagement hydro-agricoles, réhabilitation de pistes rurales, construction d'infrastructures de marchés) ; (vi) la procédure d'information du Secrétariat de la Convention Ramsar sur les modifications des caractéristiques écologiques des zones humides des trois sites qui seront susceptibles de se produire lors de la mise en œuvre du Projet (prévue dans l'Article 3.2 de la Convention Ramsar) a été enclenchée par le Gouvernement de la Guinée et permettra au Projet de respecter les termes de la Convention Ramsar (cf. note SECAP); (vii) des mesures d'atténuation spécifique seront prises pour toutes les interventions prévues dans les sites Ramsar (cf. note SECAP) ; (viii) des investissements importants seront réalisés dans le cadre de l'aménagement durable des sous-bassins versants (37 000 ha) qui se traduira par la gestion durable des forêts existantes, le développement de l'agroforesterie et la création de plantations d'arbres fruitiers.

165. **Impacts sociaux.** Les activités du Projet auront des impacts positifs liés à (i) l'augmentation durable des revenus des ménages ; (ii) la création d'emplois autour de la production agricole et de sa commercialisation ; (iii) le désenclavement des communautés offrant de nouvelles perspectives économiques et sociales. Le principal risque social reste l'accès, la possession et la concurrence sur les terres, notamment dans les zones aménagées et pour les femmes et les jeunes. Des mesures de prévention seront prises notamment : (i) en réalisant des diagnostics fonciers des zones réhabilitées (bassins de production et bassins versants); (ii) en appuyant la mise en place de structures de gestion inclusives aux femmes et aux jeunes ; (iii) en appuyant l'installation de jeunes.

166. Globalement, les mesures d'atténuation des impacts cités ci-dessus permettront de mitiger leurs conséquences. Par conséquent, il est proposé que le Projet soit classé dans la **Catégorie B**.

---

<sup>99</sup> Risques de contamination des eaux, qualité des produits et utilisation des produits

## **Classification préliminaire du risque climatiques**

167. A l'horizon 2100, les températures augmenteront sur l'ensemble du pays notamment en Moyenne et Haute Guinée (zones nord-ouest et nord-est du pays), de l'ordre de 0,4 à 3,3°C avec une sensibilité de 2,5°C. L'élévation de température sera accompagnée de changements dans la répartition et le volume des précipitations sur l'étendue du territoire. Ces changements pourraient atteindre 36,4 % de la normale actuelle à partir de 2050 et 40,4% en 2100. Cette baisse drastique des précipitations aura des impacts importants sur les ressources en eau (eaux de surface et souterraines) et les principaux secteurs socioéconomiques du pays.

168. L'analyse de la pluviométrie par région naturelle de Guinée, montre une baisse observée durant ces dernières décennies en Moyenne, Haute et Basse Guinée. Seule la Guinée forestière fait exception, bien que le rythme de croissance y soit aussi très faible<sup>100</sup>. C'est ainsi que le Projet prévoit de mener des activités permettant de mobiliser de manière plus efficiente les eaux de surface et éventuellement souterraines.

169. Pour la contribution à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre, les interventions proposées permettent d'envisager d'une part une réduction de l'émission de CO2 (réduction des feux de brousse et défrichements) et de méthane (maitrise de l'eau dans les bas-fonds) et d'autre part une accumulation de carbone dans les sols, notamment par l'accroissement de la teneur en matière organique des sols cultivés.

170. Le programme est donc en première ligne pour anticiper les risques climatiques et apporter des solutions aux variations plus fortes du climat. Il est donc proposé un classement préliminaire de **risque climatique MODERE**.

## **III. Exécution du Projet**

### **A. Approche**

171. **Phasage.** AgriFARM sera mis en œuvre sur une période de 6 ans en deux phases de trois ans. Une revue à mi-parcours sera commissionnée à la fin de la troisième année du Projet. Ce phasage se fera par unité territoriale de développement économique conformément à l'approche du projet. En fonction des orientations de la revue à mi-parcours, les UTDE seront confirmées pour la phase 2. Une matrice de phasage est jointe dans le manuel des opérations.

---

<sup>100</sup> Stratégie Nationale d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) - 2007.



173. Les activités de start-up seront financées par les fonds de démarrage estimés à 400.000 US\$ à libérer dès l'entrée en vigueur du projet. En attendant l'acquisition des moyens logistiques de l'UGP, cette équipe de démarrage utilisera des voitures, ordinateurs, imprimantes, etc., issus du projet PNAafa HFM qui vient d'être clôturé..

174. **Mise en œuvre.** Elle reposera sur une approche faire-faire et pour une large part sur le renforcement des agences spécialisées et services techniques déconcentrés du MINAGRI (ANPROCA, IRAG, BTGR, protection des végétaux et ANASA) dans leurs fonctions pérennes via des conventions développées sur la base d'une gestion axée sur les résultats.

175. Pour les domaines non couverts ou dans les cas où des expertises spécifiques sont requises, le projet recourra à des partenariats stratégiques avec des ONG spécialisés ainsi qu'à des prestataires externes de services et entreprises (consultant, bureau d'études et entreprises des travaux) selon des contrats de performance.

176. Face à certains défis récurrents d'approche méthodologique, d'outils de mise en œuvre ainsi que de renforcement des capacités, des assistances techniques internationale et nationale ainsi que des visites d'apprentissages sous régionaux sont aussi nécessaires notamment pendant la phase de démarrage du projet.

## **B. Cadre organisationnel**

177. Le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI) assurera la tutelle du Projet AgriFARM et en sera le maître d'ouvrage. Le Comité de Pilotage du Projet AgriFARM sera conjoint avec celui du projet PNAafa-BGF, tous les deux sous financement du FIDA. Dans la limite d'une quinzaine de membres au maximum, le comité de pilotage initial sera modifié pour la prise en compte des nouvelles parties prenantes suivantes: (i) les ministères en charge de l'environnement, du commerce et de l'élevage ; (ii) les organisations de la société civile suivantes: les organisations professionnelles agricoles (chambre d'agriculture et fédération des organisations professionnelles agricoles), la fédération des chambres de commerce et d'industrie (CCIA), et les plateformes nationales des groupements des femmes.

178. Ce comité de pilotage se réunira deux fois par an pour: (i) donner des orientations stratégiques pour la mise en œuvre d'AgriFARM ; (ii) approuver le programme de travail et de budget annuel (PTBA), préparé d'une manière participative par l'Unité de Gestion du Projet (UGP), ainsi que le rapport annuel des résultats du projet ; (iii) assurer la conformité de sa mise en œuvre avec les politiques et stratégies sectorielles. Le Secrétaire Général du MINAGRI, appuyé par le Directeur Général du Bureau des Stratégies et Développement (BSD), assurera sa présidence tandis que le Coordinateur(trice) de l'UGP assurera son secrétariat.

179. Des Comités Consultatifs Régionaux seront également mis en place à Labé et Kankan pour favoriser la coordination et le développement des synergies des acteurs régionaux de développement agricole et de commercialisation notamment le secteur privé, les autres projets existants dans les domaines des pistes rurales, entrepreneuriat des jeunes, appui au développement des filières maraichères ainsi que d'appuyer les services techniques régionaux déconcentrés impliqués dans les domaines ci-dessus. Dans les régions de Boké et de Faranah où le projet PNAafa BGF est encore actif jusqu'en 2019, une attention particulière sera portée sur l'articulation avec le projet AgriFARM, les deux projets étant sous financement FIDA. Les résultats des consultations trimestrielles des Comités Consultatifs Régionaux alimenteront la préparation des sessions du Comité de Pilotage d'AgriFARM.

180. La gestion de la mise en œuvre d'AgriFARM sera confiée à une unité de gestion de projet (UGP) qui aura une autonomie de programmation, de budgétisation et de gestion financière sous l'autorité du Ministère de l'Agriculture avec deux antennes régionales qui seront coordonnées par les coordinateur(trice)s adjoints ayant la responsabilité des thèmes transversaux : genre, ciblage, visibilité et renforcement des capacités.

181. L'équipe de l'UGP sera basée à Mamou et comprendra le personnel suivant: (i) coordinateur(trice) ; (ii) responsable administratif et financier (RAF) ; (iii) responsable de suivi-évaluation et de gestion des savoirs (SE&GS) ; (iv) responsable de la composante 1 ; (v) responsable de la composante 2 ; (vi) chargé(e) du développement des initiatives économiques et du partenariat ; (vii) comptable ; (viii) responsable en passation de marchés ; (ix) ainsi que des personnels d'appui. Elle bénéficiera de l'appui d'assistance technique (nationale et internationale) au démarrage pour l'affinage

des approches et des outils de mise en œuvre. Les coordinateur(trice)s adjoints seront aussi en charge du renforcement des capacités de mise en œuvre, du ciblage des jeunes et femmes à toutes les actions du projet ainsi que de la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques.

**182.** Compte tenu de l'étendue des zones couvertes par le projet (5 régions ciblées sur les 8 de la République de Guinée) ainsi que les distances entre les 15 préfectures d'intervention, deux antennes d'AgriFARM seront installées à Labé et à Kankan. Elles couvriront respectivement la coordination et la gestion de la mise en œuvre du projet dans les préfectures ciblées des régions de Labé et Boké ainsi que de Kankan et de Faranah ; la région de Mamou étant couverte directement par l'UGP. Ces antennes seront sous la supervision du Coordinateur(trice) du projet et chacune d'entre elles sera composée des cadres suivants : (i) coordinateur(trice) adjoint (e) ; (ii) chargé(e) de comptabilité ; (iii) chargé(e) de passation des marchés ; (iv) chargé(e) de suivi-évaluation ; (v) chargé(e) de la production ; (vi) chargé de la commercialisation ; (vii) chargé(e) des infrastructures, (viii) ainsi que des personnels d'appui.

**183.** Le recrutement des cadres de l'UGP et de ses antennes suivra un processus compétitif et ouvert. A compétence égale, les candidatures des jeunes et des femmes cadres seront priorisées. Sous la supervision du BSD et du bureau pays du FIDA, la gestion de ce processus de recrutement sera confiée à un cabinet de ressources humaines indépendant ayant des expériences confirmées en recrutement de cadres. Sa sélection se fera de commun accord entre le MINAGRI et le FIDA. Une proposition de méthodologie de recrutement et une première version des termes de référence du cabinet de ressources humaines est fournie en annexe du Manuel.

**184.** Le renforcement des acteurs institutionnels consistera en : i) un appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture (MINAGRI/BSD) ; et ii) le soutien au dialogue sur les politiques et renforcement des capacités des jeunes cadres. Etant donné que le bureau des stratégies et développement (BSD) assure le rattachement et le suivi techniques des projets du MINAGRI, cet appui comprendra une assistance technique (internationale et nationale) pour développer des outils de suivi et d'analyse de performance des projets afin d'automatiser l'importation des données des projets, la production de résultats et l'analyse des ratios de performance. De plus, le BSD sera aussi appuyé dans sa fonction d'analyses stratégique et thématique.

**185.** Des activités ciblées de dialogue politique seront à mener pour construire un environnement favorable au développement des composantes techniques du projet à travers de l'assistance technique internationale et nationale, études thématiques ainsi que des ateliers de consultation et concertation. Les capacités des jeunes cadres seront renforcées dans les préfectures d'intervention d'AgriFARM par la mise en œuvre d'un système simplifié de « coaching & mentoring » et la promotion des stages et apprentissage des jeunes cadres en formation ainsi que leur encadrement.

## **C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs**

### **Planification**

**186.** L'UGP assurera la consolidation des Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA) préparés, selon les normes et dans les délais, par les partenaires techniques. Elle sera responsable de l'organisation et du secrétariat des sessions du Comité de pilotage. Le PTBA sera validé par le CNP et soumis à l'approbation préalable du FIDA.

### **Suivi-évaluation**

**187.** Le système de suivi-évaluation sera bâti entre autres autour du cadre logique (CL) et des programmes de travail et budget annuels (PTBA). La collecte et saisie des données sera assurée au niveau régional par l'UGP et les opérateurs/partenaires d'exécution, à partir des fiches remplies sur le terrain. Ces données alimenteront la base de données informatisée, harmonisée et consolidée au niveau national qui permettra entre autres de: i) planifier et suivre l'exécution du PTBA; ii) renseigner automatiquement le système de mesure des résultats opérationnels (SMRO); iii) contribuer à la cartographie des réalisations via un système d'information géographique (SIG), et iv) suivre la performance économique et financière des principaux investissements du Programme (suivi de la marge nette des exploitations agricoles et suivi des volumes de production échangés sur les marchés de demi-gros).

**188.** Un atelier de lancement sera organisé en début de projet auprès des différents acteurs, notamment ceux impliqués dans le suivi-évaluation (RSE, responsables régionaux de SE, responsables

thématiques, points focaux SE des partenaires de mise en œuvre, BSD, ...), au cours duquel les manuels d'opérations dont le manuel de SE seront validés et internalisés pour une mise en œuvre rapide. Au démarrage et après des modifications importantes du CL (par ex.: à mi-parcours), des ateliers animés par le responsable du suivi-évaluation du Projet, et regroupant les responsables de l'UGP, les opérateurs/partenaires d'exécution et les représentants des Communes seront organisés pour que toutes les parties prenantes s'approprient les documents de planification donc le CL du Projet, leurs responsabilités dans le dispositif du suivi-évaluation et les outils qu'ils doivent produire (fiches de collecte, tableaux de bord, ...).

189. Chaque année, le Projet organisera des ateliers de programmation pour l'année suivante durant lesquels seront consolidés les propositions des deux antennes dans une proposition de PTBA. Ce processus s'achèvera par la validation du PTBA par le Comité de pilotage et la non-objection du FIDA. Une revue de mi-parcours sera organisée en début de troisième année pour évaluer l'avancement du Projet et son impact, et recommander l'attribution éventuelle de la seconde attribution (PBAS 2019-21) pour financer la deuxième phase du Projet. En fin de Projet, une évaluation finale sera effectuée par le Gouvernement de Guinée qui formera la base du rapport d'achèvement du Projet.

190. La version provisoire du manuel des procédures du Système de Suivi-Evaluation (SSE) est annexée au DCP (partie 3 du Manuel de mise en œuvre du projet). Il reprend les leçons apprises des projets précédents (situées en annexe au manuel) et les éléments clé et mécanismes du système de suivi-évaluation à mettre en place sur le Projet AgriFARM, conformément aux dispositifs de mise en œuvre décrits dans le DCP. Il s'articule ainsi autour des sections suivantes :

- Présentation du projet : (i) fiche synoptique ; (ii) description d'AgriFARM (objectifs, composantes, mise en œuvre)
- Présentation du suivi-évaluation sous l'approche de la gestion axée sur les résultats (GAR) : (i) Le SSE du FIDA : le Système de Mesure des Résultats Opérationnels (SMRO) : évolution récente du SYGRI, suivi des indicateurs de base, enquêtes annuelles sur les effets directs, mesure de l'impact ; (ii) Stratégies et systèmes d'information nationaux
- Présentation du SSE du Projet AgriFARM : (i) Planification (cadre logique, cadre de rendements et PTBA) ; (ii) gestion de l'information (collecte, saisie, traitement, analyse, diffusion) : schéma fonctionnel du SSE et rôles des différents acteurs (inclus comités de pilotage) ; (iii) système de suivi informatisé, états de sortie et système d'information géographique ; (iv) système de contrôle ; (v) rapport SMRO ; (vi) rapportage (vi) mécanismes participatifs ; (vii) système d'évaluation : études spécifiques, études initiales, à mi-parcours et finale ; (viii) suivi de la performance du SSE ; (ix) chronogramme de SE.

## **Apprentissage et gestion des savoirs**

191. Il s'agira dans un premier temps de réaliser une stratégie simple de gestion des savoirs et de communication.

192. La gestion des savoirs au sein du Projet sera sous la responsabilité des deux coordinateur(trice)s adjoints, assisté du RSE et les responsables thématiques. Elle visera tout particulièrement à : i) accompagner les personnels impliqués dans l'exécution des activités du Projet pour qu'ils documentent de manière systématique les connaissances accumulées au cours de la mise en œuvre, ceci à travers la diffusion de méthodologies et canevas de supports de capitalisation (étude des cas, fiches synoptiques, ...) ; (ii) organiser des rencontres de capitalisation avec les partenaires ; et ii) archiver (physiquement ou électroniquement) de manière systématique les productions documentaires (divers rapports, études, termes de référence, notes, etc.) des différents partenaires du Projet en faciliter l'exploitation par les experts au sein des équipes d'exécution du Projet ou en dehors (dans le cadre du partage des connaissances). Pour ce volet de gestion des savoirs, les responsables s'inspireront des retours d'expérience disponibles dans les communautés de pratique (ex. Afrique Verte International) et seront appuyés dans ce sens par le RSE.

193. Au niveau de l'UGP, le RSE assistera les coordinateur(trice)s-adjoints à vulgariser les expériences sur le Projet via les médias locaux et nationaux et autres supports de communication.

## **D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance**

194. Gestion financière. Pour faciliter l'exécution du Projet, le gouvernement accordera une autonomie de gestion administrative et financière à l'UGP. Les fonds du projet seront gérés selon les dispositions

des accords de financement. Les procédures de gestion administrative et financière ainsi que celles du contrôle interne seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel des procédures administratives, comptables et financières du projet.

195. Le Projet disposera de comptes bancaires : un compte désigné dans la devise choisie par le Gouvernement pour le financement FIDA (USD, EUR, SDR) et un compte d'opérations en Francs Guinéens pour l'UGP à Mamou et un compte d'opérations en Francs Guinéens pour chaque antenne de Labé et de Kankan. Ces comptes seront ouverts dans une banque commerciale.

196. Dès l'entrée en vigueur, le FIDA versera une avance de démarrage pour assurer le recrutement du personnel par un cabinet international, les activités de finalisation des manuels du projet, ainsi que les formations initiales au personnel fiduciaire notamment.

197. Dès que les conditions de décaissement seront respectées, l'UGP recevra une avance de fonds, en ligne avec le PTBA du projet et suffisant pour couvrir la moyenne projetée des dépenses autorisées au titre du financement pour une période d'environ six mois. Le réapprovisionnement des fonds se fera par des Demandes de Retrait de Fonds (DRF) préparées par l'UGP selon les procédures définies par le FIDA. Les spécimens des signatures des personnes habilitées à signer les DRF, ainsi que celles des personnes autorisées à mouvementer les différents comptes (désignés et comptes d'opérations) seront transmis au FIDA dès le démarrage du Projet.

198. Pour atténuer les risques fiduciaires, les décaissements majeurs relatifs aux investissements seront directement effectués par l'UGP, par signature conjointe du Coordonnateur et du RAF. Le Projet signera des conventions avec un nombre sélectif de partenaires après l'obtention d'une non-objection du FIDA motivée par un diagnostic approfondi de leurs systèmes de gestion tel que défini dans le manuel d'intervention du Projet, des consultants spécialisés dans ce domaine devront être engagés par l'UGP pour effectuer le diagnostic approfondi de leurs capacités. Ces partenaires seront responsabilisés sur le plan technique de la réalisation des activités, allant de la définition des cahiers de charges et à la passation des marchés en collaboration avec le projet jusqu'à la certification de la qualité des prestations et des travaux selon les lois et règlements en vigueur. La procédure d'avance de fonds sera limitée aux dépenses minimales de fonctionnement contrôlées mensuellement.

199. L'approbation des DRF sera faite conjointement par le Coordonnateur, le RAF et le Directeur des Investissements Publics ou son Adjoint (Ministère des Finances).

200. Compte tenu des expériences précédentes, AgriFARM adoptera une approche différente dans l'organisation et la dotation en personnel. L'UGP sera l'acteur principal et central tout en travaillant de manière participative avec toutes les parties prenantes. Pour permettre une justification rapide des dépenses, les comptes d'opération des antennes seront approvisionnés uniquement pour les dépenses de fonctionnement. Une mission de vérification des pièces justificatives se fera trimestriellement par le SAF dans les antennes. La cosignature des comptes bancaires avec le coordonnateur actuellement en cours avec le PNAFA BGF sera adoptée en cas de convention avec les OPA pour un suivi des décaissements conformément au diagnostic effectué avant signature. Cette procédure consiste à confirmer par la signature du Coordonnateur les ordres de paiement sur les fonds du FIDA effectués par les partenaires de mise-en-oeuvre. En plus de l'accent mis par les autorités sur la nécessité du suivi à travers l'Inspection Générale du Ministère de l'Agriculture, AgriFARM prévoit un contrôleur interne<sup>102</sup> pour mieux maîtriser les risques. La consolidation mensuelle sera privilégiée à travers l'envoi par chaque antenne des transactions comptables sur la base TOM2PRO, des états de rapprochement bancaire et des PV d'arrêtés de caisse. Les situations budgétaires et des décaissements doivent faire l'objet d'analyse au cours de réunion mensuelle de coordination.

201. **Passation de marchés.** Pour la conduite des opérations de passation de marchés, un Responsable en Passation de Marchés (RPM) sera mis en place au niveau de l'UGP, directement rattaché au Coordonnateur pour éviter des situations de conflits d'intérêts qui pourraient l'empêcher à donner un avis objectif dans l'intérêt du Projet. L'UGP sera responsable de la conduite des marchés relatifs aux investissements prévus par le projet au niveau des antennes, de même que pour les acquisitions des fournitures nécessaires pour le fonctionnement du projet, qui seront passées chaque année sur la base d'un seul marché à bons de commande.

---

<sup>102</sup> Le Contrôleur Interne ne sera pas rattaché à l'IG du Ministère; il sera rattaché au Coordonnateur; le contrôle interne devant aider le Coordonnateur à vérifier et apporter ou faire apporter les correctifs nécessaires pour atteindre les objectifs. L'IG du MINADER et effectuera son propre contrôle (audit interne du ministère).

202. Les procédures nationales seront appliquées pour les acquisitions du Projet, sauf pour ce qui concerne l'appel d'offres international, pour lequel les Directives de la Banque Mondiale en matière de passation de marchés sont applicables.<sup>103i</sup>

203. Afin d'anticiper les procédures de passation des marchés relatifs aux projets d'infrastructures, les appels à manifestations d'intérêt pour la réalisation des études seront lancés par anticipation, immédiatement après l'approbation du Projet par le Conseil d'Administration du FIDA. Pour chaque marché de travaux, les études et supervision de travaux y relatives ont été regroupées sous forme de marchés de maîtrise d'œuvre complète (études et supervision des travaux, regroupées en un seul marché). Les acquisitions initiales de biens de fonctionnement (véhicules, motos, groupes électrogènes, mobilier de bureau) pour le compte du projet seront également réalisées par l'UGP par anticipation dans le cadre de marchés groupés, comprenant au besoin des tranches fermes et conditionnelles, pour tenir compte du décalage dans l'installation des équipes. Les marchés de réhabilitation des locaux des antennes seront également regroupés et passés par l'UGP.

204. Dans le cadre du volet financement de l'entrepreneuriat du projet, les équipements prévus pour les prêts aux acteurs ne feront pas l'objet de marché, mais d'acquisition directe par les bénéficiaires. avec mise à la disposition des fonds au niveau des institutions financières qui prêtent directement aux investisseurs et qui auront la latitude de choisir eux-mêmes le matériel qu'ils désirent. Ces acquisitions sont financées sous forme de coûts partagés avec des institutions financières (35-40% en subvention) dans le cadre de conventions établissant des cibles établies par le Projet, et qui en assure la supervision.

205. **La supervision** du Projet AgriFARM sera réalisée directement par le FIDA, conjointement avec le Gouvernement de Guinée. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre de manière qualitative et quantitative, l'atteinte des résultats, des effets et de l'impact, et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques qui seront consolidés et répliqués à grande échelle.

## E. Identification et atténuation des risques

206. Le niveau de risque global du Projet en tenant compte des mesures d'atténuation est qualifié de **modéré**.

**Tableau 9: risques et atténuations**

Risques	Atténuation	Niveau		
		F	M	f
<i>Politiques :</i> i) manque de reconnaissance des OPA par les autorités dans le contexte politique actuel ii) Activité économique et implication politique réduite due au aléas politiques	Le Ministère de l'Agriculture sera maître d'ouvrage et la contribution des OPA sera recentrée autour de leur mandat  Le Projet interviendra auprès des acteurs économiques et locaux plus éloignés des aléas politiques (élections notamment)		X	X
<i>Economique :</i> i) le secteur privé manque de garanties pour obtenir des financements ii) les frais issus du maintien des infrastructures économiques ne permettent pas la viabilité de son système de gestion (PPP, etc.)	Le Projet valorisera les porteurs de Projets sur base de leur plan d'affaire et leur apportera un appui technique.  Une analyse économique et financière sera réalisée sur chaque marché et des plans d'affaires seront réalisés pour déterminer le niveau de redevance			X  X
<i>Technique :</i> i) les améliorations techniques des systèmes de production restent bornées aux premiers bénéficiaires ou sont peu adoptées	L'approche du Projet (tirée par la demande des marchés) contribuera à soutenir l'adoption des techniques. Les techniques seront basées sur les échanges de connaissances et d'expérience entre paysans (champs école paysan).			X
<i>Environnemental :</i> i) érosion et savanisation des forêts, baisse du niveau des nappes phréatiques ii) utilisation irrationnelle des produits agro-chimiques affectant la santé et la sécurité alimentaires des exploitants agricoles	Le Projet contribuera à son rechargement par l'aménagement des bassins versants (reforestation, agroforesterie)  Le projet mettra en place des services de divulgation sur l'utilisation des pesticides grâce aux champs-écoles et avec l'appui des OP, afin de former les petits exploitants			X  X

<sup>103</sup> Conformément aux Directives pour la Passation de Marchés relatives aux projets, FIDA, septembre 2010, page 19



Risques	Atténuation	Niveau		
		F	M	f
	à un usage rationnel des produits agro-chimiques			
<b>Social :</b> i) conflits sociaux au sein des communautés (dont sécurité foncière)	Le Projet basera ses investissements sur une ingénierie sociale préalable, permettant d'accéder à un consensus entre autorités, opérateurs économiques et bénéficiaires.		X	
<b>Mise en œuvre :</b> i) Dispositif institutionnel et opérationnel pas à mesure d'assurer un prompt démarrage et une adéquate mise en œuvre du projet	Mobilisation de fonds de démarrage pour anticiper les activités préalables à la mise en œuvre (recrutement de l'équipe, manuels, SYGRI, PTBA-PPM, logistique, etc.); Lors de la première mission de conception, négociation et accord FIDA-GoG sur les dispositifs de mise en œuvre du projet (UGP)		X	
ii) capacités humaines et techniques et ressources limitées des PME/BTP	Avec l'appui des services techniques, le Projet assurera le suivi grâce à son unité de génie civile, et une assistance technique continues		X	
iii) capacités limitées des équipes de mise en œuvre (baisse à terme des connaissances dans la planification, gestion et suivi fiduciaire des projets FIDA)	Mise en place d'un plan de recrutement et de formation de cadre juniors, stagiaires, etc. Mobilisation d'une Assistance technique à court terme en appui au démarrage et à la première phase de mise en œuvre du projet		X	
<b>Risques fiduciaires</b>				
i) Faiblesse des OPA dans la planification, l'exécution et le suivi budgétaire entraînant d'important retard.	Le Projet signera des conventions avec des partenaires sélectionnés après un diagnostic approfondi de leurs systèmes de gestion. L'UGP sera l'acteur principal et central, bien que travaillant de manière participative avec tous les partenaires.		X	
ii) Justification difficile et longue des fonds (réserves des audits internes et des missions de supervision)	Les décaissements majeurs seront directement effectués par l'UGP. La procédure d'avance de fonds sera limitée aux dépenses minimales de fonctionnement contrôlées mensuellement.		X	
iii) Faiblesse dans l'adoption et l'exécution des procédures comptables, administratives et financières	- Recrutement d'un Contrôleur interne pour assurer le suivi dans l'adoption des procédures et de suivi des recommandations des missions de supervision et d'audit -Les procédures de contrôle, de suivi et de reporting précisées dans le manuel de procédure. - Mobilisation d'une assistance technique internationale pour la planification gestion et suivi comptable -La procédure de co-signature des comptes bancaires des OPA avec le Coordonnateur actuellement appliqué par le PNAFA-BGF sera reconduit avec AgriFARM. -Les arrêtés et consolidation des comptes se feront mensuellement. -Formation continue de l'équipe administrative et financière de l'UGP et de ses partenaires de mise en oeuvre. - Sélection rigoureuse du cabinet d'audit externe - Associer les inspections générales des ministères concernés (Agriculture et Finances) aux missions de supervision et revue à mi-parcours - assurer des missions régulières (2-3 par an) des inspections générales des deux ministères (Agriculture et Finances) auprès du Projet avec production de rapport et diffusion auprès du Gouvernement et du FIDA.		X	
<b>Risques liés à la passation des marchés</b>				
i) Délais de passation allongés dû à la compétence exclusive des procédures d'ouverture et d'évaluation des offres, conférée à la Direction nationale des marchés.	Mise en place d'un suivi de proximité auprès de la DNMP		X	

Risques	Atténuation	Niveau		
		F	M	f
ii) Les tâches du Responsable en passation de marchés et du Responsable Administratif et Financier ne sont pas explicitement présentées et contrôlées	Les TDR des postes de RPM et RAF (en annexe du Manuel) indiquent de façon exhaustive les tâches régissant leurs postes		X	
iii) L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) ne dispose pas de moyens suffisants pour le renforcement des capacités des acteurs	Organiser des sessions périodiques de formation au bénéfice du personnel du projet	X		

## IV. Coûts, financement, avantages et durabilité du Projet

### A. Coûts du Projet

207. Les coûts totaux du projet, sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, s'élèvent à 1 055,6 milliards de GNF, équivalant à 97,1 millions d'US\$. Les coûts de base sont de 795,8 milliards de GNF (88,4 millions d'US\$). Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 23,7 milliards de GNF (2,6 million d'US\$) et 236,1 milliards de GNF (6,0 millions d'US\$). Les taxes y sont incluses pour un montant total de 119,9 milliards de GNF (11,0 millions d'US\$).

208. Les coûts de base du projet par composante se présentent comme suit: (A) Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique: 392,9 milliards de GNF (43,7 millions d'US\$), soit 49% du coût de base total et (B) Accès aux marchés: 324,1 milliards de GNF (36,0 millions d'US\$), soit 41% du coût de base total. La coordination du programme et le renforcement des acteurs sont estimés à 78,7 milliards de GNF (8,7 millions d'US\$), soit 10% du coût de base total. Le tableau ci-dessous donne le détail de la répartition du coût du projet par composante et sous-composante.

**Tableau 10: Coût du projet par composante**

République de Guinée Projet Agriculture Familiale, Résilience et Marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM-HMG)		Components Project Cost Summary						%	% Total
		(GNF Million)			(US\$ '000)			Foreign	Base
		Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Exchange	Costs
<b>A. Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique</b>									
1. Aménagements productifs et résilients au risque climatique		275,354	46,237	321,591	30,595	5,137	35,732	14	40
2. Amélioration de la productivité agricole		16,804	6,751	23,555	1,867	750	2,617	29	3
3. Appui aux groupements de producteurs et aux associations à la base		11,851	11,323	23,174	1,317	1,258	2,575	49	3
4. Amélioration de la sécurité nutritionnelle		19,109	5,510	24,620	2,123	612	2,736	22	3
<b>Subtotal</b>		<b>323,117</b>	<b>69,822</b>	<b>392,939</b>	<b>35,902</b>	<b>7,758</b>	<b>43,660</b>	<b>18</b>	<b>49</b>
<b>B. Accès aux marchés</b>									
1. Réhabilitation d'infrastructures économiques d'accès au marché		212,319	27,716	240,035	23,591	3,080	26,671	12	30
2. Gestion et maintenance des infrastructures économiques		12,465	5,536	18,001	1,385	615	2,000	31	2
3. Financement du micro entrepreneuriat agricole et rural		48,280	17,770	66,050	5,364	1,974	7,339	27	8
<b>Subtotal</b>		<b>273,064</b>	<b>51,021</b>	<b>324,085</b>	<b>30,340</b>	<b>5,669</b>	<b>36,009</b>	<b>16</b>	<b>41</b>
<b>C. Coordination du programme et renforcement des acteurs</b>									
1. Unité de coordination et gestion du projet (UCGP)		54,244	6,844	61,088	6,027	760	6,788	11	8
2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs		8,209	3,876	12,085	912	431	1,343	32	2
3. Renforcement des acteurs institutionnels		3,266	2,291	5,557	363	255	617	41	1
<b>Subtotal</b>		<b>65,719</b>	<b>13,011</b>	<b>78,730</b>	<b>7,302</b>	<b>1,446</b>	<b>8,748</b>	<b>17</b>	<b>10</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>		<b>661,900</b>	<b>133,855</b>	<b>795,755</b>	<b>73,544</b>	<b>14,873</b>	<b>88,417</b>	<b>17</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies		21,370	2,374	23,745	2,374	264	2,638	10	3
Price Contingencies		197,927	38,214	236,141	5,046	973	6,020	16	7
<b>Total PROJECT COSTS</b>		<b>881,197</b>	<b>174,444</b>	<b>1,055,641</b>	<b>80,965</b>	<b>16,110</b>	<b>97,075</b>	<b>17</b>	<b>110</b>

### B. Financement du Projet

209. Le plan de financement repose sur: l'allocation PBAS 2016-2018 du FIDA pour 30,9 millions de d'US\$, correspondant à 31,8% du coût total; un prêt de l'OFID pour 15 millions d'US\$, soit 15,5% du coût total; un don du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire pour 5 millions de d'US\$ (4,2 millions d'euros), soit 5,2% du coût total; la contribution du Gouvernement de Guinée pour d'une part 11,0 millions d'US\$ en exonérations de taxes, soit 11,3% du coût total; et une contribution des bénéficiaires pour 4,3 millions d'US\$, soit 4,4% du coût total. Le gap financier de 30,9 millions de d'US\$, soit 31,8% du coût total, pourra provenir du PBAS 2019-21 (selon les conditions financières à déterminer et sujette à la disponibilité des fonds et des procédures internes) ou par des co-financements identifiés pendant la mise en œuvre. Le financement de la contrepartie du gouvernement sera composé, conformément à la politique du FIDA, de l'exonération des taxes appliquée à trois catégories de dépenses : i) travaux/génie rural, ii) équipements et matériels, et iii) véhicules. Le tableau ci-dessous présente le plan de financement du projet par composante et sous-composante.

**Tableau 11: Plan de financement du projet par composante**

République de Guinée  
Projet Agriculture Familiale, Résilience et Marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM)  
Components by Financiers  
(US\$ '000)

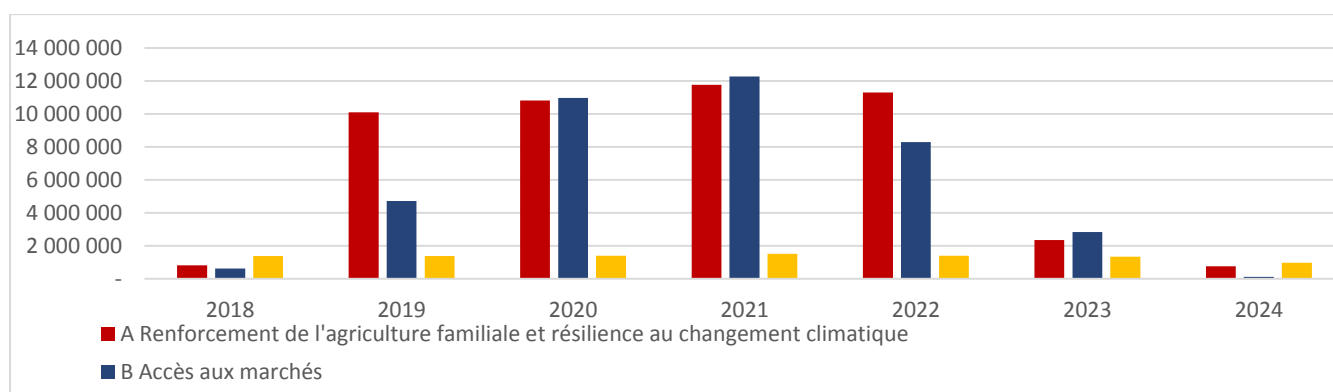
	IFAD 1		IFAD 2		OFID		FBSA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
<b>A. Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique</b>														
1. Aménagements productifs et résilients au risque climatique	19,289	49.0	14,679	37.3	-	-	-	-	5,389	13.7	-	-	39,357	40.5
2. Amélioration de la productivité agricole	1,003	35.6	1,768	62.8	-	-	-	-	43	1.5	-	-	2,814	2.9
3. Appui aux groupements de producteurs et aux associations à la base	1,100	39.9	1,578	57.2	-	-	-	-	81	2.9	-	-	2,759	2.8
4. Amélioration de la sécurité nutritionnelle	1,061	35.5	1,926	64.5	-	-	-	-	0	-	-	-	2,986	3.1
<b>Subtotal</b>	<b>22,452</b>	<b>46.9</b>	<b>19,951</b>	<b>41.6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5,513</b>	<b>11.5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>47,916</b>	<b>49.4</b>
<b>B. Accès aux marchés</b>														
1. Réhabilitation d'infrastructures économiques d'accès au marché	3,169	10.6	3,327	11.1	15,000	50.2	3,021	10.1	5,354	17.9	-	-	29,872	30.8
2. Gestion et maintenance des infrastructures économiques	588	26.3	1,076	50.6	-	-	437	20.6	54	2.5	-	-	2,125	2.2
3. Financement du micro entrepreneuriat agricole et rural	907	11.6	1,845	23.6	-	-	803	10.3	0	-	4,262	54.5	7,817	8.1
<b>Subtotal</b>	<b>4,634</b>	<b>11.6</b>	<b>6,248</b>	<b>15.7</b>	<b>15,000</b>	<b>37.7</b>	<b>4,261</b>	<b>10.7</b>	<b>5,408</b>	<b>13.6</b>	<b>4,262</b>	<b>10.7</b>	<b>39,814</b>	<b>41.0</b>
<b>C. Coordination du programme et renforcement des acteurs</b>														
1. Unité de coordination et gestion du projet (UCGP)	3,020	41.6	3,580	49.4	-	-	571	7.9	81	1.1	-	-	7,252	7.5
2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	463	32.2	808	56.1	-	-	169	11.7	0	-	-	-	1,439	1.5
3. Renforcement des acteurs institutionnels	331	50.7	313	47.8	-	-	-	-	10	1.5	-	-	654	0.7
<b>Subtotal</b>	<b>3,814</b>	<b>40.8</b>	<b>4,701</b>	<b>50.3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>739</b>	<b>7.9</b>	<b>91</b>	<b>1.0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9,345</b>	<b>9.6</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>30,900</b>	<b>31.8</b>	<b>30,900</b>	<b>31.8</b>	<b>15,000</b>	<b>15.5</b>	<b>5,000</b>	<b>5.2</b>	<b>11,012</b>	<b>11.3</b>	<b>4,262</b>	<b>4.4</b>	<b>97,075</b>	<b>100.0</b>

**Tableau 12 : Dépenses du projet par an et par composante**

République de Guinée  
Projet Agriculture Familiale, Résilience et Marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM-HMG)  
Project Components by Year -- Totals Including Contingencies  
(US\$ '000)

	Totals Including Contingencies							Total
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
<b>A. Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique</b>								
1. Aménagements productifs et résilients au risque climatique	460	9,081	9,783	9,988	9,342	684	20	39,357
2. Amélioration de la productivité agricole	39	577	430	490	564	482	232	2,814
3. Appui aux groupements de producteurs et aux associations à la base	307	396	455	441	434	391	335	2,759
4. Amélioration de la sécurité nutritionnelle	-	51	152	858	966	798	161	2,986
<b>Subtotal</b>	<b>806</b>	<b>10,105</b>	<b>10,819</b>	<b>11,777</b>	<b>11,306</b>	<b>2,356</b>	<b>748</b>	<b>47,916</b>
<b>B. Accès aux marchés</b>								
1. Réhabilitation d'infrastructures économiques d'accès au marché	302	3,270	8,281	9,588	5,875	2,556	-	29,872
2. Gestion et maintenance des infrastructures économiques	316	378	351	354	377	245	104	2,125
3. Financement du micro entrepreneuriat agricole et rural	-	1,076	2,336	2,329	2,046	27	3	7,817
<b>Subtotal</b>	<b>618</b>	<b>4,724</b>	<b>10,968</b>	<b>12,271</b>	<b>8,298</b>	<b>2,828</b>	<b>107</b>	<b>39,814</b>
<b>C. Coordination du programme et renforcement des acteurs</b>								
1. Unité de coordination et gestion du projet (UCGP)	1,137	1,033	1,053	1,095	1,090	1,095	749	7,252
2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	179	201	199	265	191	206	199	1,439
3. Renforcement des acteurs institutionnels	57	144	140	156	112	29	16	654
<b>Subtotal</b>	<b>1,373</b>	<b>1,377</b>	<b>1,393</b>	<b>1,516</b>	<b>1,393</b>	<b>1,330</b>	<b>963</b>	<b>9,345</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>2,797</b>	<b>16,206</b>	<b>23,180</b>	<b>25,563</b>	<b>20,997</b>	<b>6,514</b>	<b>1,818</b>	<b>97,075</b>
	<b>3%</b>	<b>17%</b>	<b>24%</b>	<b>26%</b>	<b>22%</b>	<b>7%</b>	<b>2%</b>	<b>100%</b>

**Figure 3 : Dépenses du projet par an et par composante en US\$**



## C. Résumé des avantages et analyse économique

### Analyse financière

210. L'analyse financière a été axée sur les impacts découlant des activités principales d'amélioration de la production (riz, maïs, maraîchage) sur les périmètres d'agriculture pluviale et irriguée et de la plantation d'arbres fruitiers dans les sous-bassins versants. Conformément aux directives du FIDA pour les AEF, neuf modèles de productions ont été préparés, quatre modèles de riziculture (riz de coteaux, riz de plaine pluviale, riz de plaine irriguée, et riz de bas-fonds aménagés), trois modèles de culture de maïs (en tapade/jardin de case, en champs extérieur (pluvial) et en plaine irriguée), un modèle pour de maraîchage mixte (tomate, aubergine, piment et gombo) et un modèle pour une plantation d'anacardiens. Les avantages résultants de l'accès aux marchés améliorée se reflètent dans tous ces modèles. La rentabilité financière des différents modèles de production est présentée dans le tableau 13 ci-dessous :

**Tableau 13 : Résumé de l'analyse financière**

	Riz de coteaux (1 ha)	Mais en tapade (1 ha)	Riz de plaine (pluvial) (1 ha)	Mais en champs extérieur (pluvial) (1 ha)	Riz de plaine (irrigué) (1 ha)	Mais de plaine (irrigué) (1 ha)	Riz de bas-fonds (aménagée)	Maraichage mixte (1 ha)	Plantation anacardier (1 ha)
Marge add. /an (GNF)	1,324,660	2,003,294	1,306,284	1,420,786	2,985,399	2,268,650	3,460,270	6,368,075	N/A
TRI (financier)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	24%
VAN (@10%, GNF)	6,528,718	9,460,729	5,794,005	6,379,224	15,021,099	10,942,623	17,497,787	40,849,177	7,069,873
VAN (@10%, USD)	725	1,051	644	709	1,669	1,216	1,944	4,539	786
B/C	1.14	1.25	1.45	1.17	1.49	1.19	1.59	1.70	1.11

211. Les indicateurs de rentabilité témoignent de la viabilité des modèles préparés pour l'analyse, avec des marges additionnelles et des retours sur investissement importants. Tous les modèles ont des valeurs nettes actuelles (VAN) et des ratios bénéfices-coûts supérieurs à un. Pour les modèles de riz, le revenu additionnel obtenu une fois que les rendements et autres bénéfices sont réalisés se situe entre 1,3 million GNF/ha/année pour les modèles pluviaux et 3,5 millions GNF/ha/année pour le riz de bas-fonds aménagé. Pour le maïs, les résultats sont similaires, avec des revenus additionnels situés entre 1.4 million GNF/ha/année pour le maïs en champs extérieur (pluvial) et 2.3 millions GNF/ha/année pour le maïs de plaine irriguée.

### Analyse économique

212. Pour l'analyse économique du projet, les modèles financiers ont été convertis en modèles économiques, et les bénéfices des modèles ont été agrégés en prenant en compte le phasage des activités du projet. De plus, l'analyse économique a également modélisé l'impact que les infrastructures de marchés auront sur la production additionnelle ainsi que l'impact environnemental des interventions qui s'avère positif.

213. Analyse économique des infrastructures d'accès aux marchés. Au-delà du support à la production agricole, le projet va aussi investir dans des infrastructures – 600 km de pistes rurales, 4 marchés de demi-gros et 17 marchés de collecte – afin de simuler la commercialisation. Les effets directs de ces investissements se traduiront par une augmentation des terres cultivées, une augmentation des rendements nets (notamment par la baisse des pertes post-récoltes), une réduction des coûts de transport ainsi que divers autres bénéfices non-quantifiés dans l'analyse. L'analyse menée sur la base des hypothèses mentionnées en Appendice 3 aboutit à un taux de rentabilité économique de 40% et une VAN de 348,2 milliards GNF. Les hypothèses de cette analyse seront éventuellement affinées lors de la deuxième mission de conception du projet.

**Tableau 14 : Bilan économique des infrastructures d'accès aux marchés**

Taille moyenne du tronçon de piste (Km)	10.0
Linéaire total (Km)	600.0
Bénéfice additionnel par Km/an (millions de GNF)	156.1
TRI économique pour les 630 Km (20 ans)	40%
VAN économique pour les 600 Km (20 ans; @ 8%; millions de GNF)	348 240

214. **Les externalités environnementales du Projet** ont été estimées avec l'outil EX-ACT développé par la FAO pour estimer le bilan carbone de projets en évaluant leur impact sur les activités agricoles, forestières et autres activités qui utilisent la terre, dites AFOLU. Pour le Projet AgriFARM, les calculs sont basés sur les caractéristiques de la zone agro-écologique de la Guinée (zone tropical humide avec des sols LACs), ainsi que l'utilisation et la gestion des terres dans les situations avec et sans projet. Les changements amenés par les activités du projet ont été inclus dans les différents modèles de l'outil, notamment i) la gestion durable des forêts communautaires existantes ce qui entraîne une réduction de la déforestation, ii) l'installation de nouvelles plantations d'arbres fruitiers et iii) des cultures améliorées avec des émissions de gaz plus faibles. Le bilan de carbone du projet sont positifs et importants ; les activités du Projet AgriFARM permettent d'atténuer l'émission de 5,09 millions de tonnes de CO2 sur une durée de 20 ans.

215. **Résultats économiques et analyse de sensibilité.** Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du Projet s'établit à 16,7% et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 8%, s'élève à 337,5 milliards de GNF, soit 35,1 millions de dollars EU. Ce résultat est plutôt satisfaisant, d'autant plus que certains bénéfices n'ont pas encore pu être pris en compte dans les calculs en raison de l'insuffisance de données pour leur évaluation. Les bénéfices qui ne sont pas reflétés dans le TRIE

comprennent notamment les bénéfices liés à l'entrepreneuriat agricole qui seront quantifiés lors de la deuxième mission de conception, l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à l'accroissement des revenus et des disponibilités alimentaires, les conséquences de l'amélioration des circuits de commercialisation, les impacts des compétences transmises via les formations sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires et des effets multiplicateurs sur les acteurs des secteurs en amont (fournisseurs d'intrants, équipements, services) et en aval (transformateurs, commerçants) des filières, dont les femmes et les jeunes.

216. L'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse des résultats obtenus. Ce n'est que dans les scénarios très peu probables d'une baisse des revenus de 30%, d'une hausse des coûts de 50%, ou d'un retard des bénéfices de quatre ans que les résultats sont négatifs ou insuffisants. Dans tous les autres scénarios, le taux de rentabilité économique reste supérieur au coût d'opportunité du capital. Le calcul des *switching values* indique que la rentabilité économique du Projet ne serait nulle que dans les cas où les bénéfices du Projet diminueraient d'au moins 43% ou que le coût du Programme augmenterait d'au moins 78%.

**Tableau 15 : Résumé des analyses de sensibilité**

**Résumé des analyses de sensibilité**

Scénarios		TRIE	VAN (8,0%)	
			milliard GNF	million USD
Cas de base		16.7%	337.5	35.1
Coûts +	10%	15.2%	293.0	30.5
Coûts +	20%	13.8%	248.4	25.8
Coûts +	50%	10.3%	114.8	11.9
Revenus -	10%	15.0%	259.2	27.0
Revenus -	20%	13.1%	180.9	18.8
Revenus -	30%	9.6%	58.1	6.0
Bénéfices retardés d'1 an		14.2%	252.6	26.3
Bénéfices retardés de 2 ans		12.1%	174.0	18.1
Bénéfices retardés de 3 ans		10.3%	101.1	10.5
Bénéfices retardés de 4 ans		8.8%	33.7	3.5
Taux d'adoption -	10%	15.0%	259.2	27.0
Taux d'adoption -	20%	13.1%	180.9	18.8
Prix des productions -	10%	15.5%	289.4	30.1
Prix des productions -	20%	14.3%	240.5	25.0
Prix des intrants +	10%	16.3%	321.3	33.4
Prix des intrants +	20%	15.9%	305.1	31.7

**D. Durabilité**

217. Ingénierie sociale. Les activités des composantes 1 et 2 reposent sur une ingénierie sociale qui lie chaque intervention, de la parcelle en bas-fond au sous-bassin versant, à ses usagers à travers des comités de gestion et des associations aux compétences reconnues au niveau des communes (sous composante 1.3 et 2.2). Ces dispositifs visent l'intégration des infrastructures dans une dynamique sociale localement enracinée et économiquement viable. La mise en place d'AUE par exemple permettra une implication des usagers dans la gestion durable de la ressource hydrique de manière intégrée (élaboration de règlements locaux limitant les abus, perception de redevances, mise en place des comités de gestion responsables de la gestion des bassins versants aménagés et des reboisements) en collaboration avec les communes et les services décentralisés de l'Etat. Les institutions locales foncières seront impliquées dans le processus de sécurisation foncière des parcelles aménagées pour éviter des risques d'appropriation abusive et de conflit pendant et après projet. La mise en place des plateformes multi-acteurs, quant à elle, permettra une implication de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient économiques ou publics. Il assurera une continuité territoriale et économique qui permettra de rassembler les acteurs autour d'une dynamique de développement local. Les dispositifs de gestion des infrastructures commerciales, par leur essence (structures autonomes privées rentables) permettront

quant à eux : i) d'entretenir les infrastructures à moyen et long terme ; ii) d'assurer une qualité et une durabilité des services rendus, indépendamment des aléas politiques et institutionnels. Enfin les dispositifs de maintenance des pistes rurales permettront un maintien fonctionnel des pistes en toute saison, contribuant au désenclavement durable des territoires et à leur dynamisation comme centres de production et d'échange de produits agricoles.

218. Les infrastructures. Le Projet procédera à la restructuration/modernisation de la logistique de marchés (déjà existantes) et ne créera pas de nouveau site. Les bureaux d'études et les entreprises adopteront une approche inclusive et participative dans l'avancement de l'ingénierie civile pour que tous les acteurs intéressés soient associés étape par étape dans toutes les phases de construction/réhabilitation. Les infrastructures économiques liées à la production (Boutiques d'intrants, marchés de collecte satellites, marchés de demi-gros) seront construites en partenariat avec les OPA ou les structures de gestion bénéficiaires sur la base d'une subvention adossée à l'élaboration d'un plan d'affaires qui prévoit les coûts de maintenance pour garantir la durabilité des investissements. La maîtrise d'ouvrage des infrastructures à caractère public sera exercée par les communes et les services décentralisés de l'Etat (génie rurale, génie civil, BTP, etc.) et s'appuiera sur le renforcement des leurs capacités de maîtrise d'ouvrage. Le Projet appuiera les différents acteurs à passer des conventions de délégation entre entités locales dans le cadre de la politique de partenariat public privé (gestion des ressources naturelles, gestion des marchés, entretien des pistes, etc.).

219. Le financement de l'entrepreneuriat. Les investissements en équipements à coûts partagés pour les bénéficiaires assurent que ces derniers aient convaincu une institution financière de la rentabilité de leur investissement ce qui leur permettra, avec une éducation financière adaptée, d'accroître leur capacité d'autofinancement pour renouveler leur équipement. Le mécanisme de financement à coûts partagés génère une relation professionnelle stable entre les opérateurs économiques (irrigants, micro-entreprises familiales et rurales, OPA, PME) et les institutions financières. Le remboursement des crédits permettra l'instauration d'un climat de confiance propice au renouvellement d'octroi de crédit sans avoir recours à de nouvelles subventions.

220. Diffusion des techniques culturales et résilientes au changement climatique. Le dispositif de répliation/diffusion des améliorations techniques, de pair à pair entre producteurs (CEP), appuyé par les deux dispositifs d'accompagnement des STD (ANPROCA) et des OPA permettra une adoption large des innovations indépendamment et par-delà le cadre du projet.

## **APPENDICES**

### **TABLE DES MATIERES**

<b>APPENDICE 1 : NOTE CONCEPTUELLE</b>	<b>1</b>
<b>APPENDICE 2: COUTS ET FINANCEMENTS</b>	<b>17</b>
<b>APPENDICE 3: ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE</b>	<b>29</b>
<b>APPENDICE 4: RESPECT DES POLITIQUES DU FIDA</b>	<b>37</b>
<b>APPENDICE 5: NOTE D'EVALUATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE</b>	<b>39</b>
<b>APPENDICE 6: PREMIER PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL (PTBA) 18 MOIS ET PLAN DE PASSATION DE MARCHÉ</b>	<b>75</b>
<b>APPENDICE 7: MANUEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET (Volume II)</b>	
PARTIE 1 : MANUEL D'OPERATIONS	
PARTIE 2 : MANUEL DE PROCEDURES ADMINISTRATIVES , FINANCIERES ET COMPTABLES	
PARTIE 3 : MANUEL DE SUIVI/EVALUATION	





## Appendice 1 : Note conceptuelle : République de Guinée : AgriFaRM-HMG - Projet "Agriculture Familiale, Résilience et Marché" en Haute et Moyenne Guinée.

### A. Contexte stratégique et justification de l'implication du FIDA

1. **Aperçu de l'économie guinéenne.** Classée parmi les pays les moins avancés à faible revenus<sup>104</sup>, la Guinée a subi de plein fouet la crise Ebola (Février 2014- 1<sup>er</sup> Juin 2016<sup>105</sup>). Avec plus de 2500 décès, l'épidémie a impacté l'économie du pays<sup>106</sup> créant, entre autres, des pénuries alimentaires, d'importantes variations des prix<sup>107</sup> et l'arrêt d'usines<sup>108</sup>. La croissance n'a repris qu'en 2016, tirée par l'industrie minière et les politiques publiques en sa faveur. L'industrie minière se distingue comme le moteur économique du pays représentant jusqu'à 90% de ses exportations (or, bauxite). Cependant, la création d'emplois assurée par ce secteur reste réduite (moins de 2,5% de la population active)<sup>109</sup> et ses risques socio-environnementaux sont conséquents.
2. **Politiques publiques.** Dans ce contexte de post-crise, la Guinée est en cours de mise à jour de ses politiques publiques. Le document « Guinée Vision 2040 » a été adopté en avril 2017 et trace les orientations de développement du pays, accompagné du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 et de la Politique National de Développement Agricole (PNDA)<sup>110</sup>. La version provisoire du PNDA identifie trois défis : i) un accès accru aux marchés porteurs, notamment ceux de la sous-région et du continent ; ii) une productivité élevée<sup>111</sup>; iii) une efficacité de la gouvernance du secteur agricole. Pour le secteur agricole, il est attendu une augmentation de 50% de la contribution du secteur agricole à l'économie nationale<sup>112</sup>. Le Gouvernement s'est engagé à allouer 12,5% de son budget à l'agriculture, contre 7,3% actuellement.
3. **Pauvreté, sécurité alimentaire et nutrition.** 50% de la population guinéenne vit sous le seuil de pauvreté. Les régions de Haute Guinée et de Moyenne Guinée sont les plus touchées, avec une incidence respectivement de 67,5% et 55,4%<sup>113</sup>. L'insécurité alimentaire touche 17,6% de la population guinéenne, dont les deux tiers en zone urbaine, contre 10% en moyenne en Afrique de l'Ouest.
4. **Potentiel agricole et urbanisation.** La Guinée dispose d'un potentiel agricole important encore sous exploité. Les conditions pédoclimatiques sont très propices à l'agriculture<sup>114</sup> et son potentiel en terres arables (6,2 millions d'hectares) n'est exploité qu'à hauteur de 25%. Malgré ce potentiel, le pays affiche de faibles rendements, 1 246 kg/ha de céréales contre 1 452 kg/ha en Afrique de l'Ouest en moyenne. L'agriculture guinéenne est majoritairement familiale<sup>115</sup>, et reste concentrée sur les productions vivrières notamment les céréales (riz et maïs), tubercules

<sup>104</sup> La Guinée affichait en 2016 un PNB par habitant de 490\$ contre 950\$ en moyenne parmi les pays les moins avancés et 1504\$ en moyenne parmi les pays d'Afrique Subsaharienne, selon la méthode Atlas (Banque Mondiale, 2017)

<sup>105</sup> Fin de l'épidémie déclarée par l'OMS

<sup>106</sup> Une réduction de 125\$/habitant du PIB en moyenne sur les trois pays touchés et une croissance du PIB réduite à 0,4% et 0,1% en 2014-2015. Le coût total de l'épidémie pour la Guinée est estimé à 600 million \$. (Banque Mondiale, 2014-2015 West Africa Ebola Crisis : Impact updat, 2016)

<sup>107</sup> Baisse de 33% du prix de la pomme de terre guinéenne

<sup>108</sup> Construction de la mine Simandou stoppée. Avec un investissement de 17,6 milliards d'Euro, ce projet est l'un des plus importants projets d'exploitation de fer

<sup>109</sup> (FEWSNET, 2017)

<sup>110</sup> A l'état de version provisoire au 02/08/17

<sup>111</sup> Identifiées par le Plan d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de seconde génération (PNIASAN) 2016-2020, les filières prioritaires sont : i) le riz ; ii) les fruits et légumes ; iii) les produits de l'élevage à cycle court (donc indirectement le maïs) ; iv) le produit de bœuf ; v) le poisson et vi) les produits forestiers non ligneux.

<sup>112</sup> avec une hausse de 5% du commerce agricole dont 75% en direction des pays de la région. Augmentation de 50% des infrastructures agricoles, fondation de 75% de la commercialisation.

<sup>113</sup> (SRP, 2007)

<sup>114</sup> Quatre régions agroécologiques contrastées -Guinée Maritime, Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière- avec des pluies abondantes variant entre 1100 et 4 000 mm/an

<sup>115</sup> Rapport de mission d'appui FIDA, juillet 2017 ; « ce système de production est la source de revenu d'environ 40% de la population guinéenne et est caractérisée par i) une main d'œuvre à majorité familiale ; ii) une autoconsommation totale ou partielle ; iii) des moyens de production entièrement gérés par la famille. »

et huile de palme. Le riz est la première production nationale avec 1,97 million de tonnes de paddy en 2014/2015. Le secteur agricole affiche une croissance annuelle de 5% sur la période 2011-2013 et représente 20% du PIB guinéen<sup>116</sup>, tirée majoritairement par l'augmentation des surfaces cultivées (+10% par an (USAID, 2015))<sup>117</sup>. La demande croissante en produits vivriers est soutenue par la croissance démographique (2,5% en 2016<sup>118</sup>) et l'urbanisation (38% de la population en 2016 contre 33% en 2006<sup>119</sup>).

5. **Capital social et jeunes.** Le monde rural guinéen connaît depuis longtemps diverses formes d'organisations paysannes à vocation sociale et économique. Le Conseil National des Organisations Paysannes de Guinée (CNOP-G) compte plus de 680 000 membres regroupés au travers de plusieurs fédérations. Celles-ci se sont majoritairement engagées dans l'approvisionnement d'intrants et souhaitent aujourd'hui mieux maîtriser les aspects liés à la commercialisation<sup>120</sup>. Elles sont aussi impliquées auprès des jeunes comme la FUPROMA/HG qui compte 12 476 jeunes, soit 78% de ses membres. En effet, la tranche des 15-24 ans représente 19,6% de la population et son importance a été multiplié par 3,6 en 50 ans. Le chômage touche environ 11,4% des jeunes contre 6,8% en moyenne dans la population guinéenne. Les emplois, notamment pour les jeunes, dans les activités informelles se sont accrus dans les mines<sup>121</sup>, l'artisanat, le commerce et les transports, etc. Pourtant, cette jeunesse représente une véritable opportunité pour la Guinée, qui pourrait bénéficier de son dividende démographique en créant « un nombre suffisant d'emplois et une augmentation de la productivité agricole »<sup>122</sup>.
6. **Marchés agricoles et transformation.** La commercialisation des productions agricoles se réalise rarement dans des aires adéquates, notamment par manque d'infrastructures de collecte<sup>123</sup> et de transformation. Les produits agricoles subissent de fortes pertes après récolte, de 22% pour le riz et de 20,4% pour le maïs tandis que les coûts de transactions élevés, liés aux difficultés de transport, ont un impact négatif sur les prix d'achat bord champ<sup>124</sup>, notamment pendant la saison des pluies. L'insuffisance de capacités de stockage, conjuguée au déficit de production et aux besoins financiers immédiats des producteurs, obligent souvent les producteurs à vendre la plupart de leur production au moment de la récolte, lorsque les prix sont les plus bas<sup>125</sup>, ce qui ne les encourage pas à augmenter leur volume de production la saison suivante. Ainsi les volumes échangés<sup>126</sup>, notamment pour les productions vivrières, ne permettent pas de satisfaire la demande croissante. Les importations de riz s'élevèrent à 20% de la consommation en 2014<sup>127</sup> bien que les consommateurs guinéens aient une préférence pour le riz local étuvé, ce qui constitue une opportunité pour le riz guinéen<sup>128</sup>. Le marché du maïs est en plein essor lié au développement de l'élevage avicole. La transformation est réalisée de manière quasi exclusive<sup>129</sup> dans des unités artisanales<sup>130</sup> qui ne traitent toutefois

<sup>116</sup> Contre 17,9% en moyenne en Afrique Subsaharienne et 26% parmi les pays les moins avancés (Banque Mondiale, 2017)

<sup>117</sup> Le rendement restant faible, autour de 1,17t/ha en 2015, contre 2,5t/ha au Mali.

<sup>118</sup> (Banque Mondiale, 2017)

<sup>119</sup> En effet, entre 1960 et 2010, la population urbaine a été multipliée par 11 (population rurale par 2,4 fois), et la population de Conakry par 15. A l'horizon 2030, quasiment la moitié de la population vivra en milieu urbain (48,6%) (Guengant, Kamara, & De Metz, 2011).

<sup>120</sup> (Mercoiret, 2006)

<sup>121</sup> A titre de comparaison, à Siguiri, pour une pépite d'or de 1g trouvé à la mine, le gain est estimé à 300 000F, contre 30 000 à 50 000F par journée travaillée au champ (IFAD, Aide-Mémoire, Mission d'appui au Programme Guinée, Juillet 2017, 2017)

<sup>122</sup> (Guengant, Kamara, & De Metz, 2011)

<sup>123</sup> Comptoirs comme routes : il est estimé que le coût de réhabilitation des routes en mauvais état s'élève à presque 1,1 milliards de dollars (17% du PIB) (Banque Africaine de Développement, 2016)

<sup>124</sup> Ils entraînent un écart entre le prix bord champs et les marchés de consommation dépassant 75%

<sup>125</sup> Par exemple pour le riz, son prix varie environ 20% entre la période de récolte et le pic de prix de 3 à 4 mois après. Le stockage du riz pendant 1 à 2 mois pourrait générer 10% des revenus supplémentaires pour les producteurs. Par ailleurs, la collecte se fait par regroupement des produits à différents niveaux et ne permet pas de garantir leur qualité. Pour le maïs, le prix de collecte à Kankan 1900 GNF/kg et le prix de vente à Labé est de 3000 GNF/kg (transport : 8 GNF/kg/km, marge du collecteur, 300 GNF/kg, marge du grossiste : 350 GNF/kg, marge du détaillant de 150 GNF/kg, etc.).

<sup>126</sup> 93% des dépenses alimentaires des ménages urbains sont réalisées au marché (OCDE & FAO, 2016)

<sup>127</sup> USAID, 2015

<sup>128</sup> A noter par ailleurs que le riz étuvé détient une part plus grande de protéines et de nutriments que le riz dit "blanc".

<sup>129</sup> A l'exception de la Société Guinéenne de Palmier à Huile et Hévéa (SOGUIPAH) et l'huilerie de Dabola pour l'arachide

<sup>130</sup> Telles que les plateformes multifonctionnelles qui combinent fourniture d'énergie et d'équipements du type décortiqueuse de céréales, moulins, concasseurs. On note aussi le début d'installation de mini-rizeries dans les grands bassins rizicoles

qu'un quart de la production agricole et constituent une opportunité de débouchés pour ce secteur.

- Programme pays FIDA.** Le FIDA a investi environ 200 millions de dollars des Etats Unis dans 13 projets depuis le début de ses opérations en Guinée en 1980. Le seul projet en cours, le Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA extension Basse-Guinée et Faranah), avec un financement total de 23 millions de dollars des Etats Unis, s'achèvera le 31 décembre 2019<sup>131</sup>. Avec une maîtrise d'ouvrage déléguée aux OPA, le PNAFA BGF est la dernière phase du Programme national PNAFA qui a démarré en 2010. Le dernier RB-COSOP s'est achevé le 31 décembre 2014, et son renouvellement n'a pu être réalisé, compte tenu de la crise sanitaire liée à Ebola. Le Gouvernement et le FIDA ont convenu de se doter d'une Note de stratégie pays pour la période 2017/18<sup>132</sup> afin de s'aligner sur le calendrier de révision des politiques publiques nationales.

## **B. Possible aire géographique d'intervention et groupes cibles potentiels**

- Aire géographique.** En s'appuyant sur l'agriculture familiale comme moteur de développement économique en fournissant les centres de consommation, les zones d'intervention du Programme ont été sélectionnées sur la base : (i) de l'incidence de pauvreté ; (ii) du potentiel de production céréalière et des opportunités de marché (riz, maïs); (iii) et de la présence d'acteurs économiques structurés (OPA, secteur privé). Ainsi, avec l'incidence de pauvreté la plus élevée du pays<sup>133</sup>, des marchés dynamiques et des centres de consommation des zones minières, **la Haute et Moyenne Guinée ont été identifiées comme régions cibles**. Ces zones correspondent aussi à celles ayant les déficits alimentaires les plus importants et en même temps regroupent de nombreux opérateurs économiques de collecte et de transformation des produits agricoles autour des marchés de : i) Kankan et Siguiri pour approvisionner les zones minières ; ii) Labé, Mamou et Kindia en tant que marchés de gros et demi-gros ; iii) Koundara, Mali, Beyla Forécariah et Kérouané en tant que marchés transfrontaliers. **Quinze préfectures**<sup>134</sup> ont été identifiées pour former les zones d'intervention du Projet (voir carte). Ces régions de Boké, Labé, Mamou, Faranah et Kankan comptent une population agricole de 4 605 300 personnes soit 63% de la population agricole totale<sup>135</sup> du pays.
- Ciblage des filières riz et maïs.** Le riz et le maïs constituent la base de l'alimentation guinéenne (32% des dépenses de consommation, avec 146 kg de riz et 34 kg de maïs consommés annuellement par personne<sup>136</sup>) et les zones déficitaires coïncident<sup>137</sup> avec celles à forte incidence de pauvreté. Ce sont aussi les cultures les plus présentes dans les zones ciblées avec 681 038 Ha (19% de la SAU nationale) pour le riz et 287 361 Ha (10% de la SAU nationale) pour le maïs. Sur cette base, le ciblage productif sera axé sur les filières de riz (surtout cultivé en Haute Guinée) et de maïs (Moyenne Guinée). Une veille sera réalisée sur la filière avicole, exerçant une pression grandissante sur la demande en maïs.
- Groupes cibles potentiels.** Les cibles prioritaires seront 80 000 exploitants agricoles familiaux membres de groupements, Unions et Fédérations actives dans les zones cible<sup>138</sup> (480 000 personnes). Parmi eux, les femmes et les jeunes représenteront 50% et les ménages

---

<sup>131</sup> En outre, le FIDA a reçu un don supplémentaire de 750 000 euros de la Coopération italienne pour la mise en œuvre du Projet "Appui aux Activités de Transformation et Commercialisation des Produits maraichers et du Riz en basse Guinée".

<sup>132</sup> Objectifs spécifiques : Voir partie D

<sup>133</sup> Respectivement de 67.5% et 55.4%

<sup>134</sup> En moyenne Guinée, dans les régions de Boké (préfectures de Gaoual, Koundara), Labé (Mali, Tougué, Lélouma, Koubia), Mamou (Dalaba, Mamou). En Haute Guinée dans les régions de Faranah (Dabola, Dinguiraye) et Kankan (Kankan, Kerouae, Kouroussa, Mandjana, Siguiri).

<sup>135</sup> Institut des Statistiques, 2016 : la région de Kankan est celle qui détient la plus importante population agricole avec près de 22% de la population agricole totale.

<sup>136</sup> Les arachides, agrumes, fonio, mil/sorgho, manioc et patate douce représentent entre 4% et 6% des dépenses (Agence de Promotion des Investissements Privés, 2013)

<sup>137</sup> Majoritairement pour le riz, dans une moindre mesure avec le maïs

<sup>138</sup> Le total des exploitants membres des OPA dans la zone du projet est de 200 000

les plus vulnérables, dont les femmes cheffes de ménage, en représenteront 12%. Ces chiffres seront confirmés lors des missions de formulation. Les autres groupes cibles seront (ii) les entrepreneurs (dont jeunes et femmes) ayant des activités connexes à la production autour et sur les marchés de demi-gros et les marchés de collecte<sup>139</sup> ; (iii) les membres des organisations rurales telles que les, GIE, , ASF et autres groupes de gestion des ressources (eau, terre) ; (iv) les cadres des institutions publiques et parapubliques surtout décentralisées impliquées dans le secteur (recherches, conseil agricole, formation).

11. **Les femmes et les jeunes.** Le Projet s'implantera dans les régions comptant le plus de femmes dans le domaine agricole (54,3% de la population agricole à Labé, 53,6% à Mamou) ainsi que de femmes cheffes de ménage (18,8% et 22,6%)<sup>140</sup>. Afin de pallier aux quantités insuffisantes produites par leur activité agricole<sup>141</sup>, les cheffes de ménage ajoutent une seconde activité, souvent annexe à la production (transformation, commercialisation). Les jeunes constituent 36%<sup>142</sup> de la population agricole et représentent la plus grande part de la population agricole active<sup>143</sup>. Ceux-ci sont généralement attirés par l'entreprenariat dans les services agricoles, de transformation et de commercialisation. Le Projet vise à augmenter les possibilités de d'emplois et de revenus pour les jeunes et les femmes : i) dans la production agricole, notamment vivrière, par l'augmentation de son attractivité (et de sa rentabilité), par des appuis à l'installation et par un appui-conseil adéquat ; et ii) dans les activités connexes à la production (services, transport, commercialisation).

### C. Justification et raison d'être

12. **Logique d'intervention.** Le Projet ambitionne d'améliorer la contribution de l'agriculture familiale au développement économique inclusif national, tout en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ainsi que leur résilience au changement climatique. Basé sur le développement d'une agriculture familiale dynamique, le Projet soutiendra un modèle économique compétitif et tourné vers le marché (offre/demande, infrastructures, partenariats public-privé), inclusif (femmes, jeunes, OPA) et durable (résilience au changement climatique). En misant sur la demande interne (dont bassins miniers) grandissante, cette stratégie aura la double fonction (i) de permettre à la population cible de sortir de la pauvreté et, (ii) de contribuer aux objectifs de développement économique du pays.
13. Ce Projet se base sur une **approche systémique** comprenant : **i) l'augmentation de la demande par le soutien à l'écoulement des produits ; et ii) l'augmentation de l'offre par le soutien à l'augmentation de la production.**
14. **Approche tirée par la demande du marché.** Avec l'urbanisation croissante et le développement de l'industrie minière, la demande en produits agricoles hors des bassins de production augmente tant en volume qu'en diversité. Cette demande est en partie satisfaite par un secteur commercial privé informel mais à des prix payés aux producteurs qui sont trop bas pour rendre ces productions vivrières économiquement attrayantes<sup>144</sup>. Dans les bassins de production, le secteur marchand est souvent confronté à de nombreux obstacles logistiques qui enchérissent les coûts de transaction des productions agricoles. En améliorant les infrastructures économiques - pistes, marchés de collecte et marchés de demi-gros- ainsi que le capital social et technologique<sup>145</sup>, le Projet vise à maîtriser les coûts de transaction pour augmenter les volumes d'échanges céréaliers issus de l'agriculture familiale vers les centres de consommation (villes, bassins miniers). Elle visera à terme à : i) fluidifier et augmenter les échanges par des chaînes de valeur plus efficaces poussées par une demande dynamique ; ii) favoriser les échanges sur des bases équitables avec la normalisation des mesures, la multiplicité des offres, la disponibilité des informations ; iii) accompagner la formalisation des acteurs de marché, ainsi, à terme, leur donner de nouvelles opportunités de marché (plus

---

<sup>139</sup> Collecte, transport, transformation, commercialisation, distribution d'intrants, entretien du matériel, services financiers...

<sup>140</sup> Contre 11,5% en moyenne (Institut des Statistiques, 2016)

<sup>141</sup> Par exemple, une cheffe de famille de Dabola parvient à produire 500 à 800 kg de riz paddy/an

<sup>142</sup> (ANASA, 2015)

<sup>143</sup> 29,6% pour les 15-24 ans, 29,1% pour les 25-35 ans (Institut des Statistiques, 2016)

<sup>144</sup> Résultant ainsi des rendements très faibles

<sup>145</sup> Micro finance, paquet technologique avec l'utilisation des téléphones mobiles et l'information des prix, etc.

larges, plus directes, etc.). Cette approche repose sur la prise en compte de l'espace territorial ciblant l'agriculture familiale et l'ensemble des acteurs des principales filières vivrières (producteurs, courtiers, commerçants, transporteurs, transformateurs, etc.)<sup>146</sup>. La présence d'organisation de producteurs représente un atout en assurant, au sein d'un territoire, une mise en commun de moyens et une base large de concertation et de diffusion de l'information.

**Les leviers d'actions seront :**

15. **L'amélioration de la productivité des exploitations agricoles familiales.** Sur la base des analyses économiques et financières des projets antérieurs et en cours, PADES, PNAFA, WAAPP et PADAG, et des informations collectées pendant les missions d'identification, il ressort que ce modèle est viable et durable. En favorisant l'accès aux semences, l'utilisation efficiente d'engrais et en renforçant l'appui conseil, les rendements augmentent d'au moins 41% pour le riz<sup>147</sup> et de 58% pour le maïs. En termes financiers, ces augmentations de rendements entraînent un revenu net additionnel de 72 US\$/ha pour le maïs, et de 61 US\$/ha pour le riz pluvial. Ils permettent une augmentation des quantités autoconsommées<sup>148</sup> ainsi que des quantités commercialisées<sup>149</sup>. L'effet levier est encore plus important pour le riz de bas-fonds aménagé, où l'augmentation potentielle de rendement est de 79%, soit un revenu net additionnel de 194 US\$/ha avec deux cycles culturaux. Les aménagements hydroagricoles augmentent la superficie moyenne de 0,10 ha de riz par exploitation, ce qui générera un revenu additionnel de 107 US\$ (+23%). Enfin, le stockage du surplus de riz permet une augmentation de 24 US\$/ménage<sup>150</sup>.
16. **La combinaison de l'agriculture irriguée et pluviale pour une intensification raisonnée de la résilience des exploitations familiales.** La faible productivité actuelle de l'agriculture pluviale pousse les exploitants à cultiver de plus grandes superficies sur les bassins versants, souvent avec des pratiques non durables comme la culture sur brûlis ou l'usage d'herbicide total, et sur des terres à forte pente amplifiant les phénomènes d'érosion et d'ensablement des bas-fonds. L'intervention devra combiner des pratiques adaptées et des techniques de conservation des bassins versants avec une irrigation maîtrisée des bas-fonds pour contribuer durablement au développement de l'agriculture familiale. Le Projet s'attachera à valoriser les systèmes de production les plus résilients intégrant les cultures de bas-fonds qui peuvent supporter jusqu'à 25% de baisse de rendement<sup>151</sup>, contre 15% pour les cultures pluviales.
17. **Le désenclavement des bassins de production.** Les bassins de production sont difficilement accessibles, bloquant souvent les efforts de relance de la production agricole par manque d'acheteurs. Les coûts et le temps de transport<sup>152</sup> impactent négativement sur le prix d'achat bord-champ, en particulier pendant la saison des pluies. De même, l'insuffisance de capacité de stockage, conjuguée aux besoins financiers immédiats des producteurs, les obligent souvent à vendre la plupart ou la totalité de leur production au moment de la récolte, créant ainsi une offre trop importante qui tire les prix vers le bas<sup>153</sup> et n'encourage pas les producteurs à augmenter leurs volumes de production. La réhabilitation des pistes rurales ainsi que

---

<sup>146</sup> Cette approche a des points communs avec celle présentée par la Banque Mondiale de « Pôle de croissance », avec les corridors économiques étudiés par la BAD et la FAO mais insiste de manière plus franche sur l'agriculture familiale au cœur des investissements.

<sup>147</sup> 41% pour le riz de plaine et de bas-fonds non-aménagés, 63% pour le riz de coteaux, 79% pour le riz de bas-fonds aménagé

<sup>148</sup> De 100kg/membre de ménage à 125kg pour le riz, de 150kg à 175kg pour le maïs.

<sup>149</sup> De 250kg/ménage à presque 900kg/ménage pour le riz, de 600 à 1000kg/ménage pour le maïs.

<sup>150</sup> Le prix entre la récolte et le pic annuel varie de 25% pour le riz et d'environ 20% pour le maïs.

<sup>151</sup> A 25% de baisse de rendement, le modèle est à l'équilibre : l'ensembles de charges sont supportées par les revenus, mais aucun bénéfice n'est réalisé

<sup>152</sup> Le Ministère des Transports de la Guinée a estimé que les temps de transit entre les principaux marchés augmentent d'au moins 20% pendant la saison des pluies.

<sup>153</sup> Par exemple pour le riz, son prix varie environ 20% entre la période de récolte et le pic de prix de 3 à 4 mois après. Le stockage du riz pendant 1 à 2 mois pourrait générer 10% des revenus supplémentaires pour les producteurs. Par ailleurs, la collecte se fait par regroupement des produits à différents niveaux et ne permet pas de garantir leur qualité. Pour le maïs, le prix de collecte à Kankan 1900 GNF/kg et le prix de vente à Labé est de 3000 GNF/kg (transport : 8 GNF/kg/km, marge du collecteur, 300 GNF/kg, marge du grossiste : 350 GNF/kg, marge du détaillant de 150 GNF/kg, etc.).

l'aménagement d'espaces commerciaux rendront accessible les centres de consommation aux petits producteurs, ce qui tirera, à terme, la production vers le haut.

18. **L'implication du secteur privé marchand.** Que ce soit dans la transformation, la commercialisation, le transport ou même le financement des activités, le secteur privé de type PME/TPE est un acteur central et pourvoit de très nombreux emplois. Par ailleurs, ces activités, notamment pour les femmes, participent souvent de manière essentielle à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages<sup>154</sup>. Le Projet renforcera les dynamiques d'échanges commerciaux impliquant le secteur privé marchand, souvent flexible et proactif, avec l'appui de partenaires spécialisés<sup>155</sup>.
19. **Acteur primordial du développement agricole : l'entrepreneuriat rural.** Le PADER-BGN exprimait « la pertinence d'utiliser le développement de la micro et petite entreprise rurale comme partie intégrante de la stratégie de lutte contre la pauvreté par son important potentiel de développement et sa complémentarité avec les activités rurales agricoles ». Le facteur de succès du FODAP fut l'équilibre des appuis aux porteurs de projet, entre formation, financement et appui-conseil<sup>156</sup>. Celui-ci nourrira l'approche du Projet avec la possibilité de partenariats avec les Institutions Financières qui permettront un appui individuel
20. **L'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages au travers de l'agriculture familiale intensive et orientée vers le marché.** Cette amélioration est attendue par : i) l'augmentation des revenus de l'exploitation agricole familiale, que ce soit par l'augmentation des volumes commercialisés ou par des marges plus importantes ; ii) l'augmentation de la disponibilité des aliments (accès au marché, production auto-consommable plus conséquente) ; iii) l'augmentation de la qualité des aliments (plus diversifiés, pratiques sanitaires contrôlées).
21. **Le soutien à la professionnalisation des OPA focalisées sur les services rendus à leurs membres** en déléguant la maîtrise d'ouvrage à d'autres partenaires (publics et privés) possédant le mandat et les capacités (humaines, financières, etc.) nécessaires. La délégation de la maîtrise d'ouvrage aux OPA pour la quasi-totalité des activités du PNAFA a eu des impacts négatifs sur la mise en œuvre du PNAFA<sup>157</sup>. Les délais n'ont pas été respectés, ayant pour conséquence des retards dans la signature des conventions, une réduction de la période d'exécution du PTBA et le faible taux de décaissement (46%). Le nouveau Projet s'assurera que les activités de la maîtrise d'œuvre sont correctement partagées entre UGP, OPA, STE et secteur privé selon son expertise.
22. **Des partenaires (PME) de qualité pour les investissements d'infrastructures rurales.** Le PADER-BGN estimait que « la contractualisation et l'emploi de PME locales ne peut fonctionner que s'il existe des PME bien équipées et capables de conduire les travaux selon les standards requis. » Ainsi, les futures opérations du FIDA mettront un accent particulier sur le choix des entreprises contractualisées et fera appel à de l'assistance technique, nationale et internationale, pour en assurer l'encadrement et le contrôle de qualité en collaboration avec les services techniques décentralisés de l'Etat.

## D. Objectifs du Projet

23. **L'objectif global** du Projet est de contribuer à assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les capacités de résilience aux crises des ménages ruraux des régions de Haute et de Moyenne Guinée. Il est aligné sur les politiques nationales de développement économique et social (PNDES 2016-2020), agricole et nutritionnel (PNDA et PNIASAN 2016-

---

<sup>154</sup> L'étuvage du riz par exemple est une activité féminine complémentaire à leur exploitation qui leur permet d'augmenter leurs revenus pour assurer leurs besoins : à Dabola, des cheffes de famille accumulent jusqu'à trois activités (agriculture, transformation et commerce).

<sup>155</sup> Notamment l'ONG AGUISSA Afrique Verte avec par exemple l'expérience d'appui aux femmes transformatrices dans la région de Kankan ayant permis la création de 12 groupements féminins (300 femmes).

<sup>156</sup> Basé sur l'âge, la localisation, le secteur d'activité, le sexe et le niveau de formation

<sup>157</sup> les OPA ne disposant pas de spécialistes en passation de marché et en planification ont accumulé un retard dans le processus de planification et dans l'exécution des activités.

2020), ainsi que sur les politiques régionales<sup>158</sup> et sur les Objectifs définis par la Note de Stratégie Pays du FIDA.

24. **L'objectif de développement** est d'accroître durablement les revenus de 80 000 exploitations agricoles familiales (480 000 personnes), leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux dans les 15 préfectures ciblées des régions de Haute et Moyenne Guinée.
25. Deux principaux effets sont attendus : i) les agriculteurs familiaux, femmes et jeunes inclus, augmentent de 30% la productivité de leurs exploitations et leur capacité d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques ; et, ii) les producteurs/rices agricoles augmentent de 30% la commercialisation de leurs productions grâce à des infrastructures et des dispositifs économiques plus performants.
26. Les principaux résultats attendus se traduiront par l'augmentation de 7 500 ha de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques ; la réhabilitation de 30 000 ha de bassins versants de manière résiliente au risque climatique, gérées de manière durable par des associations d'usagers de l'eau (AUE) ; 100% des exploitant(e)s auront adopté des pratiques et/ou des technologies améliorées ; 600 organisations de producteurs ruraux auront été appuyées ; 40 000 ménages auront été sensibilisés à la sécurité nutritionnelle et 19 200 ménages vulnérables, dont ceux avec des femmes seules cheffes de ménage, auront bénéficié d'un kit améliorant leur résilience ; le volume de produits agricoles commercialisés aura augmenté de 30% et 3 000 emplois auront été créés sur et autour des marchés dans les activités connexes ; 250 km de pistes rurales auront été rendu praticables en toute saison et 90 installations de marché, de transformation ou de stockage (en moyenne 6 par préfecture) auront été construites et seront utilisées et maintenues de manière durable et financièrement viable par des structures de gestion autonomes ; les autorités locales bénéficieront d'une augmentation des taxes collectées de 30% ; les OPA impliquées dans la commercialisation de produits agricoles augmenteront leurs ventes de 60% et 500 entreprises rurales, individuels ou en groupe, auront investi dans le développement des filières par des financements à coûts partagés en partenariat avec les institutions financières locales<sup>159</sup>.
27. **La théorie du changement du Projet.** Pour assurer une augmentation durable de revenu à 80 000 exploitations agricoles familiales dans les 15 préfectures ciblées dans l'Haute et Moyenne Guinée, le Projet s'articule autour de i) l'augmentation de la productivité et de la production des principales filières (riz et maïs) de l'agriculture familiale d'un bassin de production, et ii) la diminution des coûts de transaction commerciaux des produits agricoles liés aux risques logistiques grâce à de meilleures infrastructures reliant bassins de production et centres de consommation, ce qui va stimuler et accroître la demande<sup>160</sup>, et iii) de l'implication des acteurs économiques (professionnels, secteur privé, autorités locales) pour saisir les opportunités de débouchés commerciaux (normalisation des poids et mesures, amélioration de l'offre, financement approprié, système d'information des prix et des marchés<sup>161</sup>) pour les deux filières ciblées.
28. Cette approche territoriale et économique se base sur l'amélioration des infrastructures économiques dans un bassin de production vivrier qui va impacter sur l'ensemble des deux chaînes de valeur de ce territoire<sup>162</sup>. Ces pôles de développement économique, proche des agropoles<sup>163</sup> ou des pôles de croissance<sup>164</sup>, sont constitués des bassins de production, des

---

<sup>158</sup> Déclaration de Malabo, cf. Partie A. Politiques publiques.

<sup>159</sup> Les objectifs chiffrés sont repris dans le cadre logique et devront être vérifiés avec toutes les parties prenantes lors du processus de formulation du Projet

<sup>160</sup> Limitation des pertes par la réduction du temps de transit et l'amélioration de ses conditions, regroupement et structuration de l'offre (dont organisations de producteurs), sûreté d'achat et de vente, etc.

<sup>161</sup> Notamment de prix

<sup>162</sup> (Vorley, de Pozo-Vergnes, & Barnett, 2016)

<sup>163</sup> La BAD entend jouer sur plusieurs leviers pour développer les chaînes de valeurs dans les « agropoles » : augmenter la productivité, faciliter le financement des projets, développer les infrastructures d'appui (route, eau, énergie, TIC), améliorer les réglementations, promouvoir les flux de capitaux, et privilégier l'inclusion, la durabilité et la nutrition appropriée.

<sup>164</sup> Cette approche a des points communs avec celle présentée par la Banque Mondiale de « Pôle de croissance », avec les corridors économiques étudiés par la BAD et la FAO mais place sur l'agriculture familiale au cœur des investissements.

pistes rurales stratégiques pour l'écoulement des produits, et des marchés de demi-gros ruraux les liant aux centres de consommation. Les investissements sont concentrés de manière i) géographique, par le ciblage de bassins de production de riz et maïs, des pistes rurales les reliant aux marchés de collecte et marché de demi-gros et, ii) stratégique, en synchronisant les appuis à la production et à son écoulement, pour que s'expriment les synergies entre la demande et l'offre.

## **E. Mise à l'échelle**

29. Le Projet AgriFARM-HMG s'inspire d'expériences passées et en cours, notamment sur « l'approche marché de demi-gros » et sa logique territoriale. Initiée en Tanzanie au début des années 2000 par MVIWATA<sup>165</sup>, cette approche a ensuite été adaptée au Niger par le FIDA, au travers du PASADEM (2013-2018) et du ProDAF<sup>166</sup> (2016-2023) qui se base sur 21 « pôles de développement économique » touchant 290 000 ménages. Le FIDA a aussi adapté cette approche en Ouganda au travers du PRELNOR (2015-2022, 71 millions US\$, 180 000 bénéficiaires). Ces interventions visent à augmenter la production durable, la productivité et la résilience climatique des petits exploitants agricoles familiales, et à leur fournir un meilleur accès aux marchés domestiques et d'exportation. Le Projet AgriFARM HMG continuera à s'inspirer de ces expériences en les adaptant au contexte guinéen lors de sa mise en œuvre.
30. Le projet favorisera l'adoption d'une approche de mise à l'échelle en tenant compte des meilleures pratiques et des résultats positifs réalisés par le FIDA, le Gouvernement et les autres partenaires en Guinée et dans la sous-région. Les moteurs de cette approche de mise à l'échelle sont : (i) au niveau national, le dialogue politique du Gouvernement dans le secteur agricole, à travers la participation du FIDA dans le dialogue politique de mise en œuvre du PNDES, de la PNDA et le PNIASAN ; et (ii) au niveau sous régional, les initiatives et programmes pilotées dans le cadre de l'ECOWAP/PDDAA<sup>167</sup>. Les OPA seront parties intégrantes de cette mise à l'échelle comme source et diffuseur d'information et d'expérience.

## **F. Appropriation, harmonisation et alignement**

31. Le programme contribuera à la réalisation des Objectifs du Développement Durable fixée par les Nations Unies, et directement à l'Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim, et à l'Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. A travers la mise en œuvre du Programme, les impacts des investissements contribueront aussi à l'objectif 8168 et 13169.
32. Le Projet sera aligné sur les objectifs et stratégies de développement du pays, notamment le PNDA et PNIASAN. La version provisoire du PNDA identifie trois défis : i) un accès accru aux marchés porteurs, notamment ceux de la sous-région et du continent ; ii) une productivité élevée<sup>170</sup>; iii) une efficacité de la gouvernance du secteur agricole<sup>171</sup>. Le Projet concourra à l'atteinte des résultats attendus du PNIASAN (2016-2020), à savoir : (i) l'accroissement de la productivité et à la production en riz et maïs des exploitations familiales , (ii) l'amélioration de l'accès aux marchés porteurs et au développement des chaînes de valeurs agricoles, et en

---

<sup>165</sup> Financement AFD (FERT, 2009)

<sup>166</sup> Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (2015-2023, 231,2 millions \$),

<sup>167</sup> Pour la région Afrique de l'Ouest, l'ECOWAP identifie les priorités suivantes: i) assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire; ii) mieux intégrer la dimension nutritionnelle; iii) affirmer et développer la complémentarité/spécialisation des agriculteurs dans le espace régional; iv) promouvoir des modèle d'intensification durable, réduire les impacts sur le climat et s'adapter aux changements climatiques, v) accroître la résilience des exploitations agricoles familiales; vi) gouverner l'intersectoriel et promotion des chaînes des valeurs et une plus forte priorité à l'emploi des jeunes.

<sup>168</sup> «Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »

<sup>169</sup> «Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. »

<sup>170</sup> Identifiées par le Plan d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de seconde génération (PNIASAN) 2016-2020, les filières prioritaires sont : i) le riz ; ii) les fruits et légumes ; iii) les produits de l'élevage à cycle court (donc indirectement le maïs) ; iv) le produit de bœuf ; v) le poisson et vi) les produits forestiers non ligneux.

<sup>171</sup> Leur identification a été nourrie par la Déclaration de Malabo (2014) en particulier sur : i) l'intégration de mécanisme de financement innovants ; ii) l'engagement du secteur privé dans le développement agricole du continent ; iii) la prise en compte des questions émergentes telles que la promotion de chaînes de valeurs, le développement du commerce régional, l'entrepreneuriat des jeunes, la résilience, la sécurité alimentaire et la nutrition.



- particulier du riz et maïs, (iii) l'amélioration de la résilience du secteur agricole guinéen, (iv) la gouvernance inclusive et participative du secteur agricole, et (v) le développement du capital humain (autonomisation des femmes, emploi jeunes et formation agricole entre autres).
33. Le projet sera développé en cohérence avec les trois Objectifs du Cadre Stratégique du FIDA 2016-2025, en particulier: l'OS1 en augmentant la productivité (30%) et les productions et des exploitations agricoles familiales en riz et maïs; l'OS 2 à travers l'augmentation des activités et des quantités commercialisées par le producteurs grâce à la réalisation d'infrastructures rurales et des dispositifs économiques plus performants et l'OS3 avec l'adoption de la part des producteurs familiaux de pratiques culturales (intégration agriculture/élevage; gestion durable des bassins versants et petite-irrigation, semences améliorées, utilisation maîtrisée des produits agro-chimiques) destiné à renforcer la durabilité et la résilience des exploitation agricoles en particulier aux chocs climatiques. Par ailleurs, il s'aligne entièrement sur les objectifs stratégiques de la Note stratégique qui sont : i) les productions des agriculteurs familiaux sont accrues durablement ; ii) les producteurs détiennent des conditions de marché plus équitable ; iii) les organisation (OPA, Unions, Fédérations) et institutions (microfinance) rendant des services aux agriculteurs sont professionnelles et en capacité de répondre aux demandes de leurs membres.
34. Dans son ensemble, le Projet contribuera de manière transversale à : i) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des groupes cibles ; ii) augmenter les possibilités d'emplois et d'activités économiques des femmes et des jeunes ; iii) augmentation la disponibilité alimentaire et ainsi la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages<sup>172</sup>
35. Le FIDA soutiendra les synergies d'actions de partenariat à différents niveaux : (i) financier : par un co-financement du FEM et/ou du Fonds Vert pour le Climat (Green Climate Fund) pour les activités d'adaptation au changement climatique de la composante 1 et de l'OFID et de la BID pour les investissements en infrastructures économiques de la composante 2 ; (ii) opérationnel : partenariat avec la Banque Mondiale<sup>173</sup>, la BID174 ; avec le Projet PADAG<sup>175</sup> et l'AFD<sup>176</sup>; mais aussi avec les agences des Nations Unies basées à Rome (assistance technique du centre d'Investissement de la FAO pour la formulation, accord de partenariat de « cash-for-assets » avec le PAM).

## **G. Composantes et activités**

36. Le programme sera organisé autour de trois composantes ( deux techniques et une de gestion et coordination).
37. Composante 1 : Augmentation de la productivité de l'agriculture familiale et de ses capacités d'adaptation aux chocs climatiques. Elle vise à intensifier, diversifier et augmenter la résilience des systèmes de production (en riz et maïs) de 80 000 exploitations agricoles familiales (480 000) tout en améliorant leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.
38. Volet 1.1. Aménagements productifs et résilients au risque climatique. La gestion de l'eau et des terres permettra : i) l'aménagement/réhabilitation de 7 500 ha périmètres irrigués rizicoles ; ii) l'aménagement de 30 000 hectares de bassins versants en agroforesterie<sup>177</sup> avec des pratiques culturales adaptées<sup>178</sup>; iii) la mise en place d'associations d'usagers de l'eau. Les types d'aménagement 4 (maîtrise totale d'eau) et 3 (maîtrise partielle d'eau) seront promus pour intensifier la production de riz (et d'autres cultures en rotation) et faire face à l'irrégularité des pluies.

---

<sup>172</sup> Cf. paragraphes 11 et 19.

<sup>173</sup> La Banque Mondiale a plusieurs projets en cours : reconstruction post-Ebola, PPAO phase II et PASAG dont l'objectif est de renforcer les capacités institutionnelles de la mise en œuvre du PNIASA

<sup>174</sup> Le projet de soutien aux filières riz et maraichères en Moyenne Guinée vient de démarrer

<sup>175</sup> Formulation terminée, financement du Fonds d'Abu-Dhabi pour le développement

<sup>176</sup> A travers l'initiative sur la filière riz en Basse Guinée

<sup>177</sup> Culture de rente pérenne, arboriculture fruitière, bois de chauffe et d'œuvre, réalimentation de la nappe phréatique, etc.

<sup>178</sup> Alternatives à l'abatis-brûlis, courbes de niveaux, etc.

39. Volet 1.2. Diffusion de techniques culturales productives, profitables et adaptées au changement climatique que permettront : i) la recherche appliquée avec les Centres de recherches nationaux (IRAG) et régionaux (AfricaRice) ; ii) l'appui aux filières semencières des cultures priorisées et iii) la mise en place des Champs Ecole Paysans et de paysans relais<sup>179</sup>.
40. Volet 1.3. Renforcement des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA). Pour renforcer leur contribution au développement de leurs territoires, 600 OPA seront appuyées pour concentrer leurs fonctions autour de la fourniture de services agricoles. Sur la base de plans d'affaires, elles seront dotées des moyens techniques et financiers pour leur développement et leur professionnalisation. Elles seront aussi incitées à prendre part au développement des marchés.
41. Volet 1.4. Amélioration de la sécurité nutritionnelle. Elle passera par des activités visant à améliorer les pratiques agricoles<sup>180</sup> et d'alimentation<sup>181</sup> des ménages les plus vulnérables (19 200). En ciblant de manière prioritaire les productions vivrières, le Projet appuiera la distribution de kits (semences, petit ruminants, petit équipement, etc.) et participera ainsi à l'augmentation de la disponibilité de nourriture aux ménages vulnérables et de son accessibilité.
42. Composante 2 : Amélioration de l'accès aux marchés et accompagnement d'initiatives économiques. Cette composante vise à améliorer les conditions d'accès et de commercialisation des produits ainsi qu'à soutenir les initiatives économiques liées à ses échanges. Elle se fera à travers :
43. Volet 2.1. Infrastructures de commercialisation et Pistes rurales. Ce volet prévoit de construire : (i) des marchés de collecte ; (ii) des marchés de demi-gros (hangar de transaction, parking sécurisé) ; (iii) des infrastructures de transformation. Les aménagements seront réalisés là où des marchés physiques existent et pourront être spécialisés par produit selon les volumes d'échanges concernés. Le nombre d'ouvrages reste à déterminer selon les bassins de production ciblés et leurs dynamiques d'échanges de produits agricoles. La réhabilitation/construction de 250 km de pistes rurales incluront également des ouvrages de franchissement et d'assainissement.
44. Volet 2.2. Dispositif de gestion et de maintenance des infrastructures économiques. Un effort particulier d'ingénierie sociale permettra l'émergence de dispositifs pérennes de gestion et de maintenance des infrastructures économiques, y compris les pistes rurales. Ils seront formés sur la base d'une mobilisation de tous les utilisateurs et autres parties prenantes au sein de plateformes multi acteurs et fonctionneront par des prélèvements payés par les utilisateurs (incluant les taxes de marché). Ils pourront s'engager dans un partenariat Public-Privé-Producteurs impliquant les autorités locales.
45. Volet 2.3. Promotion d'activités et de partenariats commerciaux. Le Projet interviendra en appui aux initiatives économiques (500 entreprises rurales groupées ou individuelles, de transformation, commerciales, transport, etc.) qui bénéficieront du développement des infrastructures de marchés. L'appui sera basé sur un plan d'affaire avec un financement à coûts partagés avec le secteur privé partenaire (dont les institutions financières comme ASF et les IMF déjà présentes dans la zone du projet). On prévoit la création de 3000 nouveau emploi (surtout femmes et jeunes) crée par ce volet.
46. Composante 3 : Coordination du programme et renforcement des acteurs institutionnels. Cette composante vise la mise en place de mécanisme permettant de planifier, coordonner, gérer et suivre la mise en œuvre des activités et d'évaluer les impacts du Projet.
47. Volet 3.1. L'unité de gestion de projet (UGP). (voir partie K).

---

<sup>179</sup> Pour l'adoption à grande échelle des pratiques culturale valorisées telles que rotations/associations de cultures, gestion intégrée de la fertilité des sols, options de culture attelée, micro-irrigation à pompage solaire, intégration « agriculture-élevage »

<sup>180</sup> Rotation/l'association des cultures riches en éléments nutritifs

<sup>181</sup> Valorisation nutritionnelle des produits, éducation nutritionnelle

48. Volet 3.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs. Le système de suivi-évaluation sera aligné sur les indicateurs nationaux et intégré aux systèmes de pilotage (voir partie L).
49. Volet 3.3. Renforcement des acteurs institutionnels. L'expertise et les capacités des services techniques du MINAGRI (BSD, ANPROCA, etc.) et d'autres Ministères concernés (Travaux Publics, Environnement, etc.) seront valorisés et leurs équipements renforcés dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des activités du Projet.

## **H. Catégorisation environnementale et sociale préliminaire**

50. Impacts environnementaux. Le projet, dans son ensemble, vise à diminuer les impacts environnementaux de l'agriculture, en ciblant des pratiques plus efficaces (de l'utilisation de la terre, de l'eau, des intrants, etc.) et durables (techniques et systèmes de production, économique) sur des sites déjà exploités ou abandonnés. Les principaux risques environnementaux restent : i) la modification des écosystèmes<sup>182</sup> des aménagements ; ii) une pollution phytosanitaire par l'incitation à l'intensification<sup>183</sup> ; iii) pour les pistes, des dommages possibles aux zones d'emprunt.
51. Des mesures seront prises pour prévenir et limiter ses risques : (i) des études d'impacts seront réalisées sur l'ensemble des ouvrages (périmètres, routes, marchés) ; (ii) une sensibilisation des bénéficiaires sera réalisée (Champs Ecole Paysan), afin de démontrer l'avantage des pratiques agro écologiques d'intensification des productions (dont l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires et des techniques de protection des utilisateurs et consommateurs, rotation des cultures) ; (iii) un contrôle qualité des travaux sera réalisé ; (iv) des ouvrages de franchissement seront construits afin de maintenir les dynamiques hydrologiques ; (v) la réhabilitation/l'aménagement des bassins versants et zones d'emprunt.
52. Impacts sociaux. Les activités du Projet auront des impacts positifs liés à (i) l'augmentation durable des revenus des ménages ; (ii) la création d'emplois autour de la production agricole et de ses échanges ; (iii) le désenclavement des communautés offrant de nouvelles perspectives économiques et sociales. Le principal risque social reste l'accès, la possession et la concurrence sur les terres, notamment dans les zones aménagées et pour les femmes et les jeunes. Des mesures de prévention seront prises notamment : (i) en réalisant des diagnostics fonciers des zones réhabilitées ; (ii) en appuyant la mise en place de structures de gestion inclusives aux femmes et aux jeunes ; (iii) en appuyant l'installation de jeunes, notamment avec l'appui conseil des OPA.
53. Globalement, les mesures d'atténuation des impacts citées ci-dessus permettront de mitiger leurs conséquences. Ces mesures seront détaillées lors de la formulation du Projet. Par conséquent, il est proposé qu'il soit classé dans la catégorie B.

## **I. Classification préliminaire du risque climatique**

54. A l'horizon 2100, les températures augmenteront sur l'ensemble du pays notamment en Moyenne et Haute Guinée (zones nord-ouest et nord-est du pays), de l'ordre de 0,4 à 3,3°C avec une sensibilité de 2,5°C. L'élévation de température sera accompagnée de changements dans la répartition et le volume des précipitations sur l'étendue du territoire. Ces changements pourraient atteindre 36,4 % de la normale actuelle à partir de 2050 et 40,4% en 2100. Cette baisse drastique des précipitations aura des impacts importants sur les ressources en eau (eaux de surface et souterraines) et les principaux secteurs socioéconomiques du pays.
55. L'analyse de la pluviométrie par région naturelle de Guinée, montre une baisse observée durant ces dernières décennies en Moyenne, Haute et Basse Guinée. Seule la Guinée forestière fait exception, bien que le rythme de croissance y soit aussi très faible<sup>184</sup>. C'est ainsi

---

<sup>182</sup> Caractères physiques, biologiques, hydriques, etc.

<sup>183</sup> Risques de contamination des eaux, qualité des produits et utilisation des produits

<sup>184</sup> Stratégie Nationale d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) - 2007.

que le Projet prévoit de mener des activités permettant de mobiliser de manière plus efficiente les eaux de surface et éventuellement souterraines.

56. Pour la contribution à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre, les interventions proposées permettent d'envisager d'une part une réduction de l'émission de CO<sub>2</sub> (réduction des feux de brousse et défrichements) et de méthane (maîtrise de l'eau dans les bas-fonds) et d'autre part une accumulation de carbone dans les sols, notamment par l'accroissement de la teneur en matière organique des sols cultivés.
57. Le programme est donc en première ligne pour anticiper les risques climatiques et apporter des solutions aux variations plus fortes du climat. Il est donc proposé un classement préliminaire de risque climatique MODERE à ce stade de conception.

## **J. Coûts et financements**

58. Le coût total du Programme, sur une période d'exécution de six ans, est estimé à 113 millions de dollars des Etats-Unis dont environ 35 millions seront alloués à la composante 1 (31%) ; 66 millions à la composante 2 (58%) et 12 millions à la composante 3 (10%)
59. 61,8 millions de dollars des Etats-Unis proviennent de la mobilisation des deux cycles d'allocation des ressources FIDA (2016-2018 et 2019-2021) attribuées à la République de Guinée, qui pourront être ajustées en fonction des performances du PNAFA et du Projet ; 11,2 millions de dollars des Etats-Unis de la contribution du Gouvernement de Guinée et la participation des bénéficiaires ; 20 millions de dollars des Etats-Unis de l'OFID et de la Banque Islamique de Développement pour les infrastructures rurales (Composante 2) et 20 millions de dollars des Etats-Unis du Fonds Vert et du Fonds Environnemental Mondial pour les actions d'adaptation au changement climatique ainsi que la promotion de l'agroforesterie (Composante 1). La mobilisation des ressources du Fonds pour le Climat se fera à travers un partenariat opérationnel (proposition de financement conjointe) FIDA-AFD sous la tutelle et coordination des points focaux nationaux GCF et FEM et le Ministère de l'Agriculture. Un financement du Gouvernement belge (Fonds belge pour la sécurité alimentaire) d'un montant de 4.3 millions de dollars E.U est en discussion. Le FIDA mobilisera aussi un fonds de démarrage pour permettre un début de mise en œuvre rapide.

## **K. Organisation et gestion du Projet**

60. Cadre institutionnel. Le Ministère de l'Agriculture aura la tutelle du Projet et en sera le maître d'ouvrage. Un Comité de Pilotage<sup>185</sup> sera mis en place et sera présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et appuyé par le BSD. Ce comité approuvera le programme de travail et de budget annuel préparé par l'UGP ainsi que son rapport annuel. La supervision du Projet sera assurée par le FIDA selon sa politique de supervision directe et sera appuyée du bureau pays.
61. Durée de mise en œuvre et phasage. Le Projet sera mis en œuvre sur une période de 6 ans. Le calendrier de mise en œuvre, par phasage, sera élaboré pendant la formulation afin de démarrer la phase opérationnelle (Start-up) dès que possible après son approbation. La conception permettra : (i) d'identifier précisément les zones de concentration selon l'approche territoriale "corridor bassin de production/marché"; (ii) d'affiner les approches de développement et d'opérationnalisation des partenariats commerciaux et d'investissements, (iii) d'évaluer les capacités de mise en œuvre de l'UGP sur la base d'une évaluation externe des performances de l'équipe clé du PNAFA et des autres acteurs de mise en œuvre (en particulier OP, ASF, secteur privé). Les investissements seront organisés par cycle de 2-3 ans et par corridor, permettant ainsi de consolider les acquis des premiers investissements et de concentrer les activités.
62. Coordination et gestion du Projet. Elle sera confiée à une unité de coordination et de gestion (UGP) qui aura une autonomie de programmation et de budgétisation sous l'autorité du maître d'ouvrage. Le personnel clé, dont de jeunes cadres, sera mis en place dès le démarrage du

---

<sup>185</sup> Incluant les représentants des acteurs privés et des OPA

Projet et développera : (i) la programmation et gestion axée sur les résultats, (ii) les manuels, et (iii) l'acquisition des équipements nécessaires au démarrage.

63. Gestion financière. L'UGP en sera responsable et redevable auprès du MINAGRI et du FIDA concernant notamment l'utilisation des fonds ainsi que des résultats du Projet en cohérence avec les accords de financement.

## L. Indicateurs de suivi évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

64. Basé sur le système SYGRI et son cadre logique, l'UGP mettra en place un système de suivi-évaluation axé sur les résultats et comprenant une analyse de rentabilité par phase du Projet. Il intégrera des indicateurs issus de l'analyse économique et financière et du Système d'Information Géographique (SIG).
65. Le système comprendra différents outils : i) les études de références des précédents et actuel projet, ii) le SIG, iii) un suivi par échantillon de l'évolution d'exploitation agricole familiale (suivi des marges/bénéfices nets des exploitants). Il suivra les activités, les résultats, la performance, pour ainsi à terme apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact de réduction de la pauvreté, la croissance des dynamiques d'échange, la soutenabilité, la répliquabilité, les leçons apprises. Des objectifs quantitatifs seront arrêtés par zone et par phase de mise en œuvre au démarrage du Projet, lors de la revue du cadre logique avec les parties prenantes.
66. Capitalisation des savoirs et apprentissages. Le Projet contribuera à nourrir : (i) les politiques et stratégies agricoles nationales (PNDA, PNIASAN), (ii) le modèle de l'agriculture familiale comme acteur clef de développement ; (iii) les approches de développement de partenariats avec le secteur privé ; (iii) la mise en cohérence du système de financement du secteur agricole, en particulier celui pour l'agriculture familiale du point de vue des acteurs/institutions (Gouvernement, banque commerciales, IMF dont les ASF inclus) ainsi que des produits financiers (crédits intrants, appui aux microentreprises, assurances, fonds de garantie pour les OPA). Des partenariats pourront être établis avec des institutions de recherche et formation.

## M. Risques

Le niveau de risque du Projet en tenant compte des mesures d'atténuation est qualifié de **faible**.

Risques	Atténuation	Niveau
<i>Politiques :</i>		
i) manque de reconnaissance des OPA par les autorités dans le contexte politique actuel	Le Ministère de l'Agriculture sera maître d'ouvrage et la contribution des OPA sera recentrée autour de leur mandat	Faible
ii) Activité économique et implication politique réduite due au aléas politiques	Le Projet interviendra auprès des acteurs économiques et locaux plus éloignés des aléas politiques (élections notamment)	Moyen
<i>Economique :</i>		
i) le secteur privé manque de garanties pour obtenir des financements	Le Projet valorisera les porteurs de Projets sur base de leur plan d'affaire et leur apportera un appui technique.	Faible
ii) les frais issus du maintien des infrastructures économiques ne permettent pas la viabilité de son système de gestion (PPP, etc.)	Une analyse économique et financière sera réalisée sur chaque marché et des plans d'affaires seront réalisés pour déterminer le niveau de redevance	Faible
<i>Technique :</i>		
i) les améliorations techniques des systèmes de production restent bornées aux premiers bénéficiaires ou sont peu adoptées	L'approche du Projet en elle-même (poussée par la demande) contribuera à soutenir l'adoption des techniques. Les techniques seront basées sur les échanges de connaissances et d'expérience entre paysans (champs école paysan).	Faible

<i>Environnemental :</i>		
i) baisse du niveau des nappes phréatiques	Le Projet contribuera à son rechargement par l'aménagement des bassins versants.	Faible
ii) utilisation irrationnelle des produits agro-chimiques affectant la santé et la sécurité alimentaires des exploitants agricoles	Le projet mettra en place des services de divulgation sur l'utilisation des pesticides grâce aux champs-écoles et avec l'appui des OP, afin de former les petits exploitants à un usage rationnel des produits agro-chimiques	
<i>Social :</i>		
i) conflits sociaux au sein des communautés (dont sécurité foncière)	Le Projet basera ses investissements sur une ingénierie sociale préalable, permettant d'accéder à un consensus entre autorités, opérateurs économiques et bénéficiaires.	Faible
<i>Fiduciaire et de mise en œuvre :</i>		
i) Dispositif institutionnel et opérationnel pas à mesure d'assurer un prompt démarrage et une adéquate mise en œuvre du projet	Mobilisation de fonds de démarrage pour anticiper les activités préalables à la mise en œuvre (recrutement de l'équipe, manuels, SYGRI, PTBA-PPM, logistique, etc.);  Lors de la première mission de conception, négociation et accord FIDA-GoG sur les dispositifs de mise en œuvre du projet (UGP)	Moyen
ii) capacités humaines et techniques et ressources limitées des PME/BTP	Avec l'appui des services techniques, le Projet assurera le suivi grâce à son unité de génie civile, et une assistance technique continues	Faible
iii) capacités limitées des équipes de mise en œuvre (baisse à terme des connaissances dans la planification, gestion et suivi fiduciaire des projets FIDA)	Mise en place d'un plan de recrutement et de formation de cadre juniors, stagiaires, etc. - Mobilisation d'une Assistance technique à court terme en appui au démarrage et à la première phase de mise en œuvre du projet	Faible

## N. Calendrier

Le MINAGRI conduira des études complémentaires de caractérisation des bassins de production et des marchés en août 2018. Une évaluation détaillée des capacités des partenaires de mise en œuvre<sup>186</sup> sera effectuée, accompagnée d'un plan de renforcement des capacités.

CPMT :	Septembre 2017
OSC :	16 Octobre 2017
Mission de conception :	Novembre 2017
Première revue de qualité (QE) :	18 Décembre 2017
Mission de formulation détaillée :	Janvier 2018
CPMT	Février 2018
Seconde revue de qualité (QA) :	Février 2018
Négociations :	Mars 2018
Conseil d'administration :	Avril 2018

<sup>186</sup> OPA, consultants et bureaux d'études, entreprises...

**ANNEXE 1 : AgriFARM HMG : Matrice de la Théorie de Changement**

Problème	Causes	Effets	Intervention	Impact	Objectif
<p>L'agriculture familiale guinéenne générale de trop faibles revenus pour attirer et motiver les producteurs/trices, notamment les jeunes, et parvenir à répondre à la demande intérieure croissante en productions vivrières, notamment des zones urbaines et des bassins miniers et contribuer à assurer la sécurité alimentaire du pays.</p>	<p><b>i) FAIBLESSE DE L'OFFRE DE PRODUITS AGRICOLES</b>                      - Un accès limité au "paquet technologique raisonné" (techniques culturales, intrants, petite irrigation) et à l'appui-conseil de qualité ;                      - Un accès limité aux pratiques culturales résilientes aux chocs dont ceux liés au changement climatique;                      - Des possibilités d'investissements limitées et difficiles dans les moyens de production, dont le foncier, et dans les infrastructures productives tels les aménagements hydro-agricoles ;                      - Un manque de considération des femmes et des jeunes limitant leur implication dans les activités rémunératrices ;                      - Une faible efficacité des OP pour répondre à la demande des agriculteurs/trices familiaux en services marchands dans les filières agricoles ;  <u>- De trop faibles volumes produits par exploitation familiale ne permettant pas d'atteindre un seuil minimum de rentabilité pour être commercialisés;</u>  <b>ii) ARTICULATION DIFFICILE AVEC LA DEMANDE EN PRODUITS AGRICOLES</b>                      - un accès limité aux centres de consommation dues aux mauvaises conditions des infrastructures routières et une logistique des marchés physiques peu adaptée ;  <u>- des coûts de transactions très élevés pour accéder aux marchés intérieurs induisant de faibles marges pour les producteurs/trices et les acteurs impliqués dans la filière ;</u>                      - un accès disparate des différents acteurs économiques aux informations stratégiques concernant les prix et la variabilité saisonnière, les unités de poids et mesures utilisées, les volumes ;                      - un manque de dialogue interprofessionnel impliquant les acteurs économiques du local au national et les pouvoirs publics (autorités locales, traditionnelles et centrales) ;                      - des possibilités réduites d'appui à l'investissements pour les acteurs économiques dans le transport, le stockage, la transformation, etc.</p>	<p><b>Sur l'agriculture</b>                      - Une production insuffisante et une faible productivité des exploitations agricoles familiales ;                      - Des pertes importantes depuis la transformation et le stockage, jusqu'aux délais et aux conditions de transport ;                      - Des moyens d'exploitation surexploités : foncier, main d'œuvre, ressources naturelles ;  <b>Sur l'économie</b>                      - La dispersion et la variabilité de l'offre ne permettent pas la sécurisation des filières à moyen et long terme caractérisée par des marchés physiques régulièrement approvisionnés, des contrats, des investissements et initiatives entrepreneuriales ;                      - De faibles rentrées fiscales pour les autorités locales ;                      - Un chômage des jeunes ruraux qui ne trouvent pas d'activités économiquement viables dans le secteur agricole au sens large ;  <b>Sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle</b>                      - Une sécurité alimentaire et nutritionnelle non assurée au niveau de l'exploitation (insécurité d'approvisionnements/de production, chocs) ;                      -- une disponibilité alimentaire variable en quantité et/ou en prix contribuant à une insécurité alimentaire et nutritionnelle hors des zones de production ;  <b>Sur l'environnement</b>                      - Une augmentation de la pression anthropique négative : cultures sur brûlis, érosion et baisse de la fertilité des bassins versants ;                      - Une utilisation excessive de produits agro-chimiques polluants tels les désherbants à longs cycles de rémanence.</p>	<p>- Appuyer, de manière inclusive, l'agriculture familiale, à atteindre la productivité suffisante pour accéder aux opportunités de marché de produits vivriers par des techniques résilientes au changement climatique</p> <p>- Connecter les acteurs économiques, individuels ou en groupe, du secteur agricole aux centres de consommation nationaux, zones urbaines, bassins miniers, de manière efficace et efficiente par des infrastructures économiques favorisant le regroupement de l'offre, des dynamiques d'investissements et d'entrepreneuriat, et de manière équitable et inclusive (information, normes, taxes) et durable (maintenance des investissements, partenariats publics privés producteurs, services financiers accessibles)</p>	<p>- L'augmentation des volumes de transactions des produits agricoles vivriers de manière équitable par des chaînes de valeur plus efficaces tirées par la demande ;</p> <p>- L'augmentation des revenus des exploitations familiales et des marges nettes des acteurs économiques;</p> <p>- L'augmentation des taxes locales permettant une meilleure redistribution et une augmentation des capacités d'investissement dans les biens communs ;</p> <p>- L'augmentation de la disponibilité en produits vivriers sur les marchés intérieurs et une meilleure sécurité alimentaire ;</p> <p>- La création d'emploi (jeunes notamment) par l'augmentation de la rentabilité du modèle d'agriculture familiale orientée vers le marché ;</p> <p>- des risques environnementaux maîtrisés et une plus grande résilience aux chocs notamment climatique.</p>	<p>Les exploitations familiales dynamiques et membres d'organisations paysannes professionnalisées adoptent des pratiques culturelles adaptées au changement climatique et assurent durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux des régions de Haute et Moyenne Guinée.</p>





## Appendice 2 : Coûts et Financements

### I. Introduction

1. Cette annexe porte sur l'estimation des coûts du Projet de développement de l'Agriculture Familiale, Résilience et Marchés (AgriFARM), réalisée avec le logiciel Costab. La première partie du document présente les hypothèses de base concernant la date de démarrage et la durée d'exécution du projet, l'estimation des coûts, les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, le taux de change officiel, les coûts unitaires, les catégories de dépenses et la part des impôts et des devises dans la somme des coûts. La deuxième partie reprend les résultats de l'estimation des coûts du projet par composante et par source de financement.
2. Les tableaux des coûts détaillés relatifs aux différentes composantes et sous-composantes du projet sont présentés en annexe du présent appendice.

### II. Hypothèses de calcul des coûts

3. Les coûts du projet pris en compte dans les calculs incluent les coûts des investissements et les coûts de fonctionnement du projet. Les calculs ont été effectués sur la base des principales hypothèses suivantes:
  - La durée du projet est estimée à 6 ans. La présentation du projet au Conseil d'Administration du FIDA est prévue pour avril 2018 et il est estimé que le projet pourrait démarrer ses activités en septembre 2018. La période mai-août 2018 est prévue pour activités de prédémarrage (détaillées dans le sous-composante 3.1).
  - L'estimation des coûts repose principalement sur les données primaires collectées sur le terrain par la mission de formulation et sur l'expérience des projets FIDA (PNAFA), FADD (PADAG, formulé par FIDA) et Banque Mondiale (PPAAO) en Guinée et des partenaires des filières ciblées.
  - Les coûts estimés s'entendent toutes taxes comprises (TTC), c'est-à-dire qu'ils comprennent les droits et taxes à l'importation, la taxe sur la valeur ajoutée<sup>187</sup> (TVA) et les taxes directes. La part en devises du coût du projet est constituée des coûts directs et indirects des biens et services importés qui sont incorporés dans le coût du projet.
  - Bien que des quantités et des coûts unitaires soient utilisés dans les tableaux détaillés, il est plus utile de considérer en priorité le montant global prévu pour l'activité. Une planification plus précise et détaillée des activités se fera juste avant l'exécution du projet, notamment en fonction des demandes exprimées par les partenaires et bénéficiaires du projet. En effet, ce projet est en partie flexible, étant basé sur une approche participative et le principe d'intervention à la demande. Les coûts estimés par composante, sous-composante et activité sont donc indicatifs.
  - Les coûts de base des produits locaux ont été évalués à leurs prix de marché, qui comprend les taxes, car ceux-ci représentent un coût réel pour le projet. Les coûts de base des produits et services importés comprennent les prix CAF<sup>188</sup>, les droits de douane, la taxe sur la valeur ajoutée et la valeur ajoutée nationale, à savoir les frais de manutention locale, le transport local, l'intermédiation financière et les marges des opérateurs économiques. Les prix unitaires des biens et services ont été saisis dans le Costab principalement en Franc guinéens (GNF), mais aussi en dollar des États-Unis (US\$).
  - Pour les frais de personnel, une grille de salaires alignée sur les pratiques des autres projets des partenaires techniques et financières (PTF) dans le pays a été préparée.
  - Les provisions pour hausse des prix, communément appelées "imprévus financiers", sont destinées à faire face aux effets de l'inflation et de la dévaluation du taux de change entre le Franc guinéen et le dollar des États-Unis. Elles sont calculées par le Costab sur la base des niveaux d'inflation aux niveaux national et international. Sur la base des données de la Banque centrale et des prévisions du Fonds monétaire international (FMI), il a été retenu un taux d'inflation de 8,0% au niveau local. Pour l'inflation au niveau international, il a été retenu un taux de 2,0% sur la base des prévisions de la Banque Mondiale sur l'indice de la valeur des exportations des produits manufacturés de quinze pays

---

<sup>187</sup> Le taux actuel est de 18% depuis Janvier 2017.

<sup>188</sup> Coût assurance fret.

développés et émergents vers les pays en développement et à revenus intermédiaires (« Manufactures Unit Value Index »/ MUV).

- Les provisions pour imprévus physiques sont destinées à faire face à d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou méthodes utilisées dans la mise en œuvre du projet. Elles sont exprimées en termes de pourcentage du coût de base (taux de 5%) et appliquées pour les travaux de génie civil, qui correspondent principalement à la construction/réhabilitation des aménagements hydro-agricoles, de pistes, de marches de demi-gros et de centres de collecte.
- La mission a retenu le taux de 9000 GNF pour 1 dollar des États-Unis dans l'estimation des coûts du projet. Ce taux est basé sur le taux de change officiel du GNF par rapport au US\$ lors la mission de conception. En prenant en considération les fluctuations historiques de ce taux de change et l'écart relativement important entre les niveaux de l'inflation au niveau national et au niveau international, il est probable que ce taux varie au cours de la période d'exécution du projet. Toutefois, il reste très difficile de faire des prévisions précises sur cette évolution. En conséquence, la mission a jugé préférable de retenir ce taux et d'utiliser l'option de parité de pouvoir d'achat (PPA) du Costab, en l'absence de prévisions fiables sur son évolution au cours de la période d'exécution du projet.<sup>189</sup>
- La définition des catégories de dépenses a été faite sur la base de la circulaire IC/FOD/02/2013 du FIDA relative à la standardisation des catégories de dépenses. Le tableau ci-dessous présente les catégories de dépenses et les taux des imprévus physiques, des taxes et des parts en devises, sur la base de discussions avec des experts et de l'expérience de projets récemment financés en Guinée.

**Tableau 1: Taux de taxes et de devises par catégorie de dépenses**

Catégories de dépenses	Imp. Physiques	Taxes (% of total)	For. ex.
<b>Coûts d'investissement</b>			
Travaux	5%	18%	10%
Véhicules	0%	18%	65%
Equipements & Matériels	0%	18%	65%
Formations & Ateliers	0%	0%*	25%
Consultations	0%	0%*	50%
Biens & Services & Intrants	0%	0%*	20%
Dons & Subventions	0%	0%*	25%
<b>Coûts récurrents</b>			
Salaires & Indemnités	0%	0%*	0%
Coûts de fonctionnement	0%	0%*	25%

\* En réalité, une TVA de 20% (et dans certains cas, des autres taxes) est appliquée mais, dans le contexte du projet et des calculs effectués sur Costab cette TVA sera payée par les financiers.

### III. Coûts et financement du projet

#### A. Coûts totaux

4. Les coûts totaux du projet, sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour imprévus physiques et pour hausse des prix, s'élèvent à 1 055,6 milliards de GNF, équivalant à 97,1 millions d'US\$. Les coûts de base sont de 795,8 milliards de GNF (88,4 millions d'US\$). Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 23,7 milliards de GNF (2,6 million d'US\$) et 236,1 milliards de GNF (6,0 millions d'US\$). Les taxes y sont incluses pour un montant total de 119,9 milliards de GNF (11,0 millions d'US\$).

<sup>189</sup> Ces taux de change ajustent parfaitement les effets de la différence des niveaux d'inflation locale et internationale. En ajoutant l'impact de la dévaluation à l'impact de l'inflation au niveau international, les coûts relatifs des biens importés et des biens locaux resteraient constants et n'affecteraient donc pas les décisions d'achat (cf. Introduction à Costab, la Banque mondiale, Septembre 2007).

## B. Coûts par composante

5. Les coûts de base du projet par composante se présentent comme suit: (A) Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique: 392,9 milliards de GNF (43,7 millions d'US\$), soit 49% du coût de base total et (B) Accès aux marchés: 324,1 milliards de GNF (36,0 millions d'US\$), soit 41% du coût de base total. La coordination du programme et le renforcement des acteurs sont estimées à 78,7 milliards de GNF (8,7 millions d'US\$), soit 10% du coût de base total. Le tableau ci-dessous donne le détail de la répartition du coût du projet par composante et sous-composante.

**Tableau 2: Coût du projet par composante**

République de Guinée Projet Agricolture Familiale, Résilience et Marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM-HMG)		(GNF Million)			(US\$ '000)			%	% Total
Components Project Cost Summary		Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
<b>A. Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique</b>									
1. Aménagements productifs et résilients au risque climatique		275,354	46,237	321,591	30,595	5,137	35,732	14	40
2. Amélioration de la productivité agricole		16,804	6,751	23,555	1,867	750	2,617	29	3
3. Appui aux groupements de producteurs et aux associations à la base		11,851	11,323	23,174	1,317	1,258	2,575	49	3
4. Amélioration de la sécurité nutritionnelle		19,109	5,510	24,620	2,123	612	2,736	22	3
<b>Subtotal</b>		<b>323,117</b>	<b>69,822</b>	<b>392,939</b>	<b>35,902</b>	<b>7,758</b>	<b>43,660</b>	<b>18</b>	<b>49</b>
<b>B. Accès aux marchés</b>									
1. Réhabilitation d'infrastructures économiques d'accès au marché		212,319	27,716	240,035	23,591	3,080	26,671	12	30
2. Gestion et maintenance des infrastructures économiques		12,465	5,536	18,001	1,385	615	2,000	31	2
3. Financement du micro entrepreneuriat agricole et rural		48,280	17,770	66,050	5,364	1,974	7,339	27	8
<b>Subtotal</b>		<b>273,064</b>	<b>51,021</b>	<b>324,085</b>	<b>30,340</b>	<b>5,669</b>	<b>36,009</b>	<b>16</b>	<b>41</b>
<b>C. Coordination du programme et renforcement des acteurs</b>									
1. Unité de coordination et gestion du projet (UCGP)		54,244	6,844	61,088	6,027	760	6,788	11	8
2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs		8,209	3,876	12,085	912	431	1,343	32	2
3. Renforcement des acteurs institutionnels		3,266	2,291	5,557	363	255	617	41	1
<b>Subtotal</b>		<b>65,719</b>	<b>13,011</b>	<b>78,730</b>	<b>7,302</b>	<b>1,446</b>	<b>8,748</b>	<b>17</b>	<b>10</b>
<b>Total BASELINE COSTS</b>		<b>661,900</b>	<b>133,855</b>	<b>795,755</b>	<b>73,544</b>	<b>14,873</b>	<b>88,417</b>	<b>17</b>	<b>100</b>
Physical Contingencies		21,370	2,374	23,745	2,374	264	2,638	10	3
Price Contingencies		197,927	38,214	236,141	5,046	973	6,020	16	7
<b>Total PROJECT COSTS</b>		<b>881,197</b>	<b>174,444</b>	<b>1,055,641</b>	<b>80,965</b>	<b>16,110</b>	<b>97,075</b>	<b>17</b>	<b>110</b>

## C. Financement du projet

6. Le plan de financement repose sur: l'allocation PBAS 2016-2018 du FIDA pour 30,9 millions de d'US\$, correspondant à 31,8% du coût total; un prêt de l'OFID pour 15 millions d'US\$, soit 15,5% du coût total; un don du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire pour 5 millions de d'US\$ (4,2 millions d'euros), soit 5,2% du coût total; la contribution du Gouvernement de Guinée pour d'une part 11,0 millions d'US\$ en exonérations de taxes, soit 11,3% du coût total; et une contribution des bénéficiaires pour 4,3 millions d'US\$, soit 4,4% du coût total. Le gap financier de 30,9 millions de d'US\$, soit 31,8% du coût total, pourra provenir du PBAS 2019-21 (selon les conditions financières à déterminer et sujette à la disponibilité des fonds et des procédures internes) ou par des co-financements identifiés pendant la mise en œuvre. Le financement de la contrepartie du gouvernement sera composé, conformément à la politique du FIDA, de l'exonération des taxes appliquée à trois catégories de dépenses : i) travaux/génie rural, ii) équipements et matériels, et iii) véhicules.

7. Le tableau ci-dessous présente le plan de financement du projet par composante et sous-composante.

**Tableau 3: Plan de financement du projet par composante**

République de Guinée Projet Agricolture Familiale, Résilience et Marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM)		Components by Financiers (US\$ '000)													
		IFAD 1		IFAD 2		OFID		FBSA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
<b>A. Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique</b>															
1. Aménagements productifs et résilients au risque climatique		19,269	49.0	14,679	37.3	-	-	-	-	5,389	13.7	-	-	39,357	40.5
2. Amélioration de la productivité agricole		1,003	35.6	1,758	62.6	-	-	-	43	1.5	-	-	-	2,814	2.9
3. Appui aux groupements de producteurs et aux associations à la base		1,100	39.9	1,578	57.2	-	-	-	81	2.9	-	-	-	2,759	2.8
4. Amélioration de la sécurité nutritionnelle		1,061	35.5	1,926	64.5	-	-	-	0	-	-	-	-	2,986	3.1
<b>Subtotal</b>		<b>22,452</b>	<b>46.9</b>	<b>19,951</b>	<b>41.6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5,513</b>	<b>11.5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>47,916</b>	<b>49.4</b>
<b>B. Accès aux marchés</b>															
1. Réhabilitation d'infrastructures économiques d'accès au marché		3,169	10.6	3,327	11.1	15,000	50.2	3,021	10.1	5,354	17.9	-	-	29,872	30.8
2. Gestion et maintenance des infrastructures économiques		558	26.3	1,076	50.6	-	-	437	20.6	54	2.5	-	-	2,125	2.2
3. Financement du micro entrepreneuriat agricole et rural		907	11.6	1,845	23.6	-	-	803	10.3	0	-	4,262	54.5	7,817	8.1
<b>Subtotal</b>		<b>4,634</b>	<b>11.6</b>	<b>6,248</b>	<b>15.7</b>	<b>15,000</b>	<b>37.7</b>	<b>4,261</b>	<b>10.7</b>	<b>5,408</b>	<b>13.6</b>	<b>4,262</b>	<b>10.7</b>	<b>39,814</b>	<b>41.0</b>
<b>C. Coordination du programme et renforcement des acteurs</b>															
1. Unité de coordination et gestion du projet (UCGP)		3,020	41.6	3,580	49.4	-	-	571	7.9	81	1.1	-	-	7,252	7.5
2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs		463	32.2	808	56.1	-	-	169	11.7	0	-	-	-	1,439	1.5
3. Renforcement des acteurs institutionnels		331	50.7	313	47.8	-	-	-	-	10	1.5	-	-	654	0.7
<b>Subtotal</b>		<b>3,814</b>	<b>40.8</b>	<b>4,701</b>	<b>50.3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>739</b>	<b>7.9</b>	<b>91</b>	<b>1.0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9,345</b>	<b>9.6</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>		<b>30,900</b>	<b>31.8</b>	<b>30,900</b>	<b>31.8</b>	<b>15,000</b>	<b>15.5</b>	<b>5,000</b>	<b>5.2</b>	<b>11,012</b>	<b>11.3</b>	<b>4,262</b>	<b>4.4</b>	<b>97,075</b>	<b>100.0</b>

8. La répartition des financements attendus du FIDA par catégorie de dépenses se présente comme suit.

**Tableau 4: Financements FIDA par catégorie de dépenses**

République de Guinée  
 Projet Agriculture Familiale, Résilience et Marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM-HMG)  
**Expenditure Accounts by Financiers**  
 (US\$ '000)

	IFAD 1		IFAD 2	
	Amount	%	Amount	%
<b>I. Investment Costs</b>				
A. TRAVAUX/GENIE RURAL	18,602	31.6	11,897	20.2
B. VEHICULES	594	66.4	7	0.8
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	562	41.8	293	21.7
D. FORMATIONS & ATELIERS	1,615	46.6	1,708	49.3
E. CONSULTATIONS	2,523	50.2	2,148	42.8
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	1,400	32.1	2,778	63.6
G. DONS & SUBVENTIONS	3,159	19.3	8,303	50.7
<b>Total Investment Costs</b>	<b>28,455</b>	<b>31.5</b>	<b>27,134</b>	<b>30.0</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>				
A. SALAIRES & INDEMNITES	1,804	36.0	2,825	56.4
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	642	38.6	941	56.6
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>2,445</b>	<b>36.7</b>	<b>3,766</b>	<b>56.5</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>30,900</b>	<b>31.8</b>	<b>30,900</b>	<b>31.8</b>
<b>Investment Costs (%)</b>		<b>92%</b>		<b>88%</b>
<b>Recurrent Costs (%)</b>		<b>8%</b>		<b>12%</b>

9. La répartition des financements attendus de l'OFID par catégorie de dépenses se présente comme suit.

**Tableau 5: Financements OFID par catégorie de dépenses**

République de Guinée  
 Projet Agriculture Familiale, Résilience et Marchés en Haute et Moyenne Guinée  
**Expenditure Accounts by Financiers**  
 (US\$ '000)

	OFID	
	Amount	%
<b>I. Investment Costs</b>		
A. TRAVAUX/GENIE RURAL	15,000	25.5
B. VEHICULES	-	-
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	-	-
D. FORMATIONS & ATELIERS	-	-
E. CONSULTATIONS	-	-
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	-	-
G. DONS & SUBVENTIONS	-	-
<b>Total Investment Costs</b>	<b>15,000</b>	<b>16.6</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>		
A. SALAIRES & INDEMNITES	-	-
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	-	-
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>15,000</b>	<b>15.5</b>
<b>Investment Costs (%)</b>		<b>100%</b>
<b>Recurrent Costs (%)</b>		<b>0%</b>

10. La répartition des financements attendus du FBSA par catégorie de dépenses se présente comme suit.

**Tableau 6: Financements FBSA par catégorie de dépenses**

République de Guinée  
 Projet Agriculture Familiale, Résilience et Marchés en Haute et Moyenne Guinée  
**Expenditure Accounts by Financiers**  
 (US\$ '000)

	FBSA	
	Amount	%
<b>I. Investment Costs</b>		
A. TRAVAUX/GENIE RURAL	2,830	4.8
B. VEHICULES	133	14.8
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	249	18.5
D. FORMATIONS & ATELIERS	143	4.1
E. CONSULTATIONS	350	7.0
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	189	4.3
G. DONS & SUBVENTIONS	650	4.0
<b>Total Investment Costs</b>	<b>4,545</b>	<b>5.0</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>		
A. SALAIRES & INDEMNITES	377	7.5
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	79	4.7
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>455</b>	<b>6.8</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>5,000</b>	<b>5.2</b>
<b>Investment Costs (%)</b>	<b>91%</b>	
<b>Recurrent Costs (%)</b>	<b>9%</b>	

11. La répartition des financements prévus pour le prédémarrage par catégorie de dépenses se présente comme suit.

**Tableau 7: Financements prédémarrage par catégorie de dépenses**

République de Guinée  
 Projet Agriculture Familiale, Résilience et Marchés en Haute et Moyenne Guinée  
**Expenditure Accounts by Financiers**  
 (US\$ '000)

	Start-up Activities	
	Amount	%
<b>I. Investment Costs</b>		
A. TRAVAUX/GENIE RURAL	48	12%
B. VEHICULES	-	-
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	-	-
D. FORMATIONS & ATELIERS	66	16%
E. CONSULTATIONS	222	56%
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	-	-
G. DONS & SUBVENTIONS	-	-
<b>Total Investment Costs</b>	<b>336</b>	<b>84%</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>		
A. SALAIRES & INDEMNITES	23	6%
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	40	10%
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>64</b>	<b>16%</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>400</b>	
<b>Investment Costs (%)</b>	<b>84%</b>	
<b>Recurrent Costs (%)</b>	<b>16%</b>	

12. La répartition des dépenses du projet par an et semestre se présente comme suit.

**Tableau 8: Dépenses du projet par an et par composante**

République de Guinée  
 Projet Agriculture Familiale, Résilience et Marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM-HMG)  
**Project Components by Year – Totals Including Contingencies**  
 (US\$ '000)

	Totals Including Contingencies							Total
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
<b>A. Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique</b>								
1. Aménagements productifs et résilients au risque climatique	460	9,081	9,783	9,988	9,342	684	20	39,357
2. Amélioration de la productivité agricole	39	577	430	490	564	482	232	2,814
3. Appui aux groupements de producteurs et aux associations à la base	307	396	455	441	434	391	335	2,759
4. Amélioration de la sécurité nutritionnelle	-	51	152	858	966	798	161	2,986
<b>Subtotal</b>	<b>806</b>	<b>10,105</b>	<b>10,819</b>	<b>11,777</b>	<b>11,306</b>	<b>2,356</b>	<b>748</b>	<b>47,916</b>
<b>B. Accès aux marchés</b>								
1. Réhabilitation d'infrastructures économiques d'accès au marché	302	3,270	8,281	9,588	5,875	2,556	-	29,872
2. Gestion et maintenance des infrastructures économiques	316	378	351	354	377	245	104	2,125
3. Financement du micro entrepreneuriat agricole et rural	-	1,076	2,336	2,329	2,046	27	3	7,817
<b>Subtotal</b>	<b>618</b>	<b>4,724</b>	<b>10,968</b>	<b>12,271</b>	<b>8,298</b>	<b>2,828</b>	<b>107</b>	<b>39,814</b>
<b>C. Coordination du programme et renforcement des acteurs</b>								
1. Unité de coordination et gestion du projet (UCGP)	1,137	1,033	1,053	1,095	1,090	1,095	749	7,252
2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	179	201	199	265	191	206	199	1,439
3. Renforcement des acteurs institutionnels	57	144	140	156	112	29	16	654
<b>Subtotal</b>	<b>1,373</b>	<b>1,377</b>	<b>1,393</b>	<b>1,516</b>	<b>1,393</b>	<b>1,330</b>	<b>963</b>	<b>9,345</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>2,797</b>	<b>16,206</b>	<b>23,180</b>	<b>25,563</b>	<b>20,997</b>	<b>6,514</b>	<b>1,818</b>	<b>97,075</b>
	<b>3%</b>	<b>17%</b>	<b>24%</b>	<b>26%</b>	<b>22%</b>	<b>7%</b>	<b>2%</b>	<b>100%</b>

**Tableau 9: Dépenses du projet par an et par catégorie de dépenses**

République de Guinée  
 Projet Agriculture Familiale, Résilience et Marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM-HMG)  
**Expenditure Accounts by Years – Totals Including Contingen**  
 (US\$ '000)

	Totals Including Contingencies							Total
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
<b>I. Investment Costs</b>								
A. TRAVAUX/GENIE RURAL	761	10,798	15,661	16,288	12,889	2,541	-	58,939
B. VEHICULES	628	251	6	9	-	-	-	894
C. EQUIPEMENTS & MATERIELS	230	286	287	181	330	32	-	1,346
D. FORMATIONS & ATELIERS	169	870	624	761	484	331	227	3,466
E. CONSULTATIONS	534	1,389	912	816	584	425	361	5,021
F. BIENS & SERVICES & INTRANTS	93	411	489	1,040	1,171	975	188	4,367
G. DONS & SUBVENTIONS	-	1,159	4,138	5,364	4,412	1,063	238	16,374
<b>Total Investment Costs</b>	<b>2,415</b>	<b>15,165</b>	<b>22,118</b>	<b>24,459</b>	<b>19,871</b>	<b>5,365</b>	<b>1,015</b>	<b>90,408</b>
<b>II. Recurrent Costs</b>								
A. SALAIRES & INDEMNITES	279	782	798	835	851	868	592	5,005
B. COUTS DE FONCTIONNEMENT	103	259	264	269	275	280	212	1,662
<b>Total Recurrent Costs</b>	<b>382</b>	<b>1,041</b>	<b>1,062</b>	<b>1,104</b>	<b>1,126</b>	<b>1,149</b>	<b>804</b>	<b>6,667</b>
<b>Total PROJECT COSTS</b>	<b>2,797</b>	<b>16,206</b>	<b>23,180</b>	<b>25,563</b>	<b>20,997</b>	<b>6,514</b>	<b>1,818</b>	<b>97,075</b>
	<b>3%</b>	<b>17%</b>	<b>24%</b>	<b>26%</b>	<b>22%</b>	<b>7%</b>	<b>2%</b>	<b>100%</b>

**Tableau 10: Dépenses du projet par semestre et par bailleur**

République de Guinée  
 Projet Agriculture Familiale, Résilience et Marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM-HMG)  
**Disbursements by Semesters and Government Cash Flow**  
 (US\$ '000)

	Financing Available					Financed			
	IFAD 1	IFAD 2	OFID	FBSA	Bénéficiaires	Total	Project Costs	Gouvernement Cash Flow	Cumulative Cash Flow
	Amount	Amount	Amount	Amount	Amount				
1	1,000	-	59	194	-	1,253	1,398	-146	-146
2	1,000	-	59	194	-	1,253	1,398	-146	-291
3	5,694	-	565	634	190	7,083	8,103	-1,020	-1,312
4	5,694	-	565	634	190	7,083	8,103	-1,020	-2,332
5	6,698	-	2,186	609	661	10,154	11,590	-1,436	-3,768
6	6,698	-	2,186	609	661	10,154	11,590	-1,436	-5,204
7	2,059	5,115	3,001	449	674	11,299	12,782	-1,483	-6,687
8	2,059	5,115	3,001	449	674	11,299	12,782	-1,483	-8,170
9	-	7,223	865	615	606	9,309	10,499	-1,190	-9,359
10	-	7,223	865	615	606	9,309	10,499	-1,190	-10,549
11	-	2,205	823	-	-	3,029	3,260	-232	-10,781
12	-	2,205	823	-	-	3,029	3,260	-232	-11,012
13	-	906	-	-	-	906	906	-	-11,012
14	-	906	-	-	-	906	906	-	-11,012
<b>Total</b>	<b>30,900</b>	<b>30,900</b>	<b>15,000</b>	<b>5,000</b>	<b>4,262</b>	<b>86,063</b>	<b>97,075</b>	<b>-11,012</b>	<b>-11,012</b>









République de Guinée  
 Projet pour l'Agriculture Familiale, Résilience et Marché en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM)  
 Rapport de conception finale  
 Appendice 2

République de Guinée  
 Projet Agriculture Familiale, Résilience et Marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM-HM)  
 Table 6. Gestion et maintenance des infrastructures économiques  
 Detailed Costs

		Quantities														Unit Cost		Totals Including Contingencies (US\$ '000)												Local (US\$ '000)			Phy. Cont. (US\$ '000)			Parameters (in %)					Summary Divisions		Other Accounts		Fin. Rule
Unit		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	(GNF '000)	(US\$)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	(US\$)	Exch.	Duties & Taxes	Total	Rate	Exch.	Rate	Gross Component	Account	Diag. Acc.	Fin. Rule															
		<p><b>I. Investment Costs</b></p> <p><b>A. Mise en place et accompagnement des plateformes multi-acteurs et/ou structures de gestion des infrastructures</b></p> <p>Équipement du prestataire forfait - 61 21 - - - - - 81 53 14 15 81 0.0 65.0 18.0 V22 EQMAT_EA EQMAT_DA IFAD1 (50% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (50% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Ressources humaines du prestataire forfait - 32 98 108 110 112 98 47 605 121 484 - 605 0.0 20.0 0.0 V22 BSI_EA BSI_DA IFAD1 (50% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (50% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Fonctionnement épilote et bureau prestataire forfait - 21 43 48 45 33 23 11 225 45 180 - 225 0.0 20.0 0.0 V22 BSI_EA BSI_DA IFAD1 (50% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (50% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Formation et échanges forfait - 31 32 22 22 16 11 - 133 33 100 - 133 0.0 25.0 0.0 V22 FORMAT_EA FORMAT_DA IFAD1 (50% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (50% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Assistance technique forfait - 42 31 - - - - - 72 36 36 - 72 0.0 50.0 0.0 V22 CONSULT_EA CONSULT_DA IFAD1 (50% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (50% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Assistance technique sous-régionale prestataire forfait - - 36 37 21 - - - 94 47 47 - 94 0.0 50.0 0.0 V22 CONSULT_EA CONSULT_DA IFAD1 (50% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (50% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Contrôle qualité et supervision CRC/DFC forfait - 8 8 8 8 8 8 9 48 12 37 - 49 0.0 25.0 0.0 V22 DONSUB_EA DONSUB_DA IFAD1 (50% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (50% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Fonctionnement marché (salaires équip, petit équipement) forfait - 15 82 92 108 50 35 382 96 287 - 382 0.0 25.0 0.0 V22 DONSUB_EA DONSUB_DA IFAD1 (50% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (50% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Mozos forfait 4 4 - - - - - 8 18,000 2,000 8 8 - - - 16 11 3 3 16 0.0 65.0 18.0 V22 VEH_EA VEH_DA IFAD1 (50% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (50% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Véhicules forfait 4 - - - - - - - 4 270,000 30,000 121 - - - - - 121 78 21 22 121 0.0 65.0 18.0 V22 VEH_EA VEH_DA IFAD1 (50% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (50% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p><b>Subtotal</b> 316 292 304 299 277 191 102 1,781 533 1,208 39 1,781</p> <p><b>B. Mise en place du dispositif d'entretien et de maintenance des plates IA</b></p> <p>Petit équipement lot - 12 6 1 6 - - - 25 27,000 3,000 - 37 19 3 20 - - 79 51 13 14 79 0.0 65.0 18.0 V22 EQMAT_EA EQMAT_DA IFAD1 (100% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Sessions de recyclage/formation technique des CVEP session - 24 12 2 12 - - - 50 18,000 2,000 - 49 25 4 28 - - 105 26 79 - 105 0.0 25.0 0.0 V22 FORMAT_EA FORMAT_DA IFAD1 (100% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p><b>Subtotal</b> 87 44 8 46 - - - 154 78 92 14 184</p> <p><b>C. Mise en place du dispositif de collecte, traitement et diffusion des informations commerciales</b></p> <p>Contrôle différencié des prix forfait - - - - - 13 19 17 - - 48 10 39 - 48 0.0 20.0 0.0 V22 BSI_EA BSI_DA IFAD1 (50% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (50% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Diffusion aux radios communales forfait - 2 2 3 4 2 14 3 11 - 14 0.0 20.0 0.0 V22 BSI_EA BSI_DA IFAD1 (50% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (50% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Renforcement activités prestataire (base de donnée, communication, logiciels) forfait - 6 6 8 10 5 35 3,240 360 - - 2 47 55 54 2 160 37 123 160 0.0 25.0 0.0 V22 DONSUB_EA DONSUB_DA IFAD1 (50% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (50% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p><b>Subtotal</b> 2 47 55 54 2 160 37 123 160</p> <p><b>Total</b> 316 378 351 354 377 245 104 2,125 647 1,424 54 2,125</p>																																											

la même prestataire d'animation que A)

République de Guinée  
 Projet Agriculture Familiale, Résilience et Marchés en Haute et Moyenne Guinée (AgriFAS)  
 Table 7. Financement du micro-entrepreneuriat agricole et rural  
 Detailed Costs

		Quantities														Unit Cost		Totals Including Contingencies (US\$ '000)												Local (US\$ '000)			Phy. Cont. (US\$ '000)			Parameters (in %)					Summary Divisions		Other Accounts		Fin. Rule
Unit		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	(GNF '000)	(US\$)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	(US\$)	Exch.	Duties & Taxes	Total	Rate	Exch.	Rate	Gross Component	Account	Diag. Acc.	Fin. Rule															
		<p><b>I. Investment Costs</b></p> <p><b>A. Accès au financement</b></p> <p>Résultats projets (aménagement) nombre - 40 130 120 120 - - - 480 30,000 3,333 - 137 420 429 487 - - 1,424 356 1,068 - 1,424 0.0 25.0 0.0 V23 DONSUB_EA DONSUB_DA IFAD1 (20% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4), BENEF (60% FOR 7), FBSA (20% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Matériel agricole de production nombre - 50 150 150 150 - - - 500 30,000 3,333 - 172 525 536 547 - - 1,780 445 1,335 - 1,780 0.0 25.0 0.0 V23 DONSUB_EA DONSUB_DA IFAD1 (20% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4), BENEF (60% FOR 7), FBSA (20% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Matériel agricole de transformation nombre - 60 180 180 180 - - - 600 30,000 3,333 - 208 630 643 656 - - 2,136 534 1,602 - 2,136 0.0 25.0 0.0 V23 DONSUB_EA DONSUB_DA IFAD1 (20% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4), BENEF (60% FOR 7), FBSA (20% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Unités de transformation artisanales nombre 4 12 12 - - - 40 250,000 27,778 - 114 350 357 364 - - 1,186 297 890 - 1,186 0.0 25.0 0.0 V23 DONSUB_EA DONSUB_DA IFAD1 (20% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4), BENEF (60% FOR 7), FBSA (20% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Unités semi-industrielles de transformation nombre - 1 1 - - - - 2 2,700,000 300,000 - 6 18 14 15 - - 47 12 36 - 47 0.0 25.0 0.0 V23 DONSUB_EA DONSUB_DA IFAD1 (25% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4), BENEF (50% FOR 7), FBSA (25% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Matériel épiloteur nombre - 10 30 30 30 - - - 100 4,000 444 - 8 24 24 25 - - 340 170 170 - 340 0.0 25.0 0.0 V23 DONSUB_EA DONSUB_DA IFAD1 (20% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4), BENEF (60% FOR 7), FBSA (20% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p><b>Subtotal</b> 64 256 256 256 256 - - - 2,512 18,524 6,497 - 7,512</p> <p><b>B. Renforcement des capacités des IF</b></p> <p>Assistance technique aux IF nombre - 3 - - - - - 3 500,000 55,556 - 172 - - - - - 172 86 86 - 172 0.0 50.0 0.0 V23 CONSULT_EA CONSULT_DA IFAD1 (60% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (40% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Étude mise en place du crédit stockage nombre - 1 - - - - - 1 270,000 30,000 - 31 - - - - - 31 15 15 - 31 0.0 50.0 0.0 V23 CONSULT_EA CONSULT_DA IFAD1 (60% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (40% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Accompagnement à la gestion des fonds des OPA nombre - 2 2 - - - - - 4 90,000 10,000 - 21 21 - - - - - 42 21 21 - 42 0.0 50.0 0.0 V23 CONSULT_EA CONSULT_DA IFAD1 (60% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (40% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Revue du portfolio avec contribution AgriFARM à audit annuel forfait - 1 1 1 1 - - - 4 200,000 22,222 - 23 24 24 25 - - 96 48 48 - 96 0.0 50.0 0.0 V23 CONSULT_EA CONSULT_DA IFAD1 (60% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (40% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p><b>Subtotal</b> 223 44 24 24 25 - 340 170 170 - 340</p> <p><b>C. Renforcement des promoteurs et des PME</b></p> <p>Assistance technique préparation des organismes d'appui nombre - 8 - - - - - 8 200,000 22,222 - 183 - - - - - 183 92 92 - 183 0.0 50.0 0.0 V23 CONSULT_EA CONSULT_DA IFAD1 (60% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (40% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Assistance technique mise en place des unités semi-industrielles nombre - 1 1 - - - - - 2 250,000 27,778 - 29 29 - - - - - 58 29 29 - 58 0.0 50.0 0.0 V23 CONSULT_EA CONSULT_DA IFAD1 (60% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (40% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p>Éducation financière des femmes et des jeunes session - 15 15 10 5 5 5 55 4,000 444 - 7 7 5 2 2 3 26 7 29 - 35 0.0 25.0 0.0 V23 FORMAT_EA FORMAT_DA IFAD1 (60% FOR 3.0% FOR 4), IFAD2 (0% FOR 3.0% FOR 4), FBSA (40% FOR 3.0% FOR 4)</p> <p><b>Subtotal</b> 219 36 5 2 2 3 267 127 140 - 267</p> <p><b>Total</b> 1,076 2,336 2,329 2,046 27 3 7,817 2,100 5,717 - 7,817</p>																																											





## Appendice 3 : Analyse économique et financière

### I. Introduction

1. Cette annexe présente la méthodologie utilisée, les hypothèses de base et les principaux résultats de l'analyse économique et financière du Projet de développement de l'Agriculture Familiale, Résilience et Marchés (AgriFARM). L'objectif est d'identifier, de calculer et de comparer les coûts et les avantages du projet afin d'apprécier sa viabilité d'une part du point de vue des agents économiques (analyse financière) et d'autre part du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique).

2. La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation en termes monétaires des coûts et des avantages du projet. La présente analyse est basée sur les données primaires collectées sur le terrain par la mission de formulation et sur l'expérience FIDA (PNAFA), FADD (PADAG, formulé par FIDA) et Banque Mondiale (PPAAO) en Guinée et des partenaires des filières ciblées.

3. L'analyse a été axée sur les impacts découlant des activités principales d'amélioration de la production (riz, maïs, maraîchage) sur les périmètres d'agriculture pluviale et irriguée et de la plantation d'arbres fruitiers dans les sous-bassins versants. Conformément aux directives du FIDA pour les analyses économiques et financières (AEF), sept modèles de productions ont été préparés : trois modèles de riziculture (riz de coteaux/pluvial, riz de plaine irriguée et riz de bas-fonds aménagés), trois modèles de culture de maïs (en tapade/jardin de case, en champs extérieur (pluvial) et en plaine irriguée), un modèle pour de maraîchage mixte (tomate, aubergine, piment et gombo) et un modèle pour une plantation d'anacardiens. Les avantages résultants de l'accès amélioré aux marchés se reflètent dans tous ces modèles. De plus, l'analyse économique a également modélisé l'impact que les infrastructures de marchés auront sur la production additionnelle ainsi que l'impact environnemental des interventions qui s'avère positif.

### II. Analyse financière

4. L'analyse financière du Projet AgriFARM est basée sur la comparaison des flux financiers nets (produits – charges) obtenus dans la situation « avec projet » à ceux qui seraient obtenus dans la situation « sans projet ». Elle vise à évaluer l'impact des investissements en infrastructures (aménagement hydro-agricoles, clôtures, infrastructures de marchés) et de l'adoption des nouvelles pratiques proposées par le projet sur la situation financière des principales parties prenantes. Elle permet également de s'assurer que le groupe cible aura des incitations financières suffisantes pour s'intéresser et participer aux activités du projet. En effet, les populations cibles ne participeront durablement aux activités du projet que si elles sont en mesure de faire face aux dépenses encourues grâce aux recettes générées et dégagent un bénéfice plus élevé dans la « situation avec projet » que dans la « situation sans projet ». La réalisation de cette analyse est d'une importance particulière d'autant plus que la participation du groupe cible constitue une condition nécessaire à l'atteinte de l'objectif de développement du projet. Un taux d'actualisation de 10% est utilisé, ce qui reflète le coût d'opportunité du capital, sur la base de l'expérience d'autres projets et de discussions avec les bénéficiaires et les institutions de microfinance en Guinée.

#### 1. Méthodologie et hypothèses

5. **Prix financiers.** En Guinée, les prix des produits agricoles sont librement déterminés par le marché, selon la loi de l'offre et de la demande. Le prix retenu pour le riz paddy est 2810 GNF/kg et pour le maïs 2725 GNF/kg<sup>190</sup>, correspondant au prix payé aux producteurs au départ de l'exploitation (prix bord-champ). Pour les principaux intrants agricoles, le prix retenu est de 2700 GNF/kg pour les engrais (ces prix sont subventionnés par l'état), 3000 GNF/kg pour les semences locales de riz, 5000 GNF/kg pour les semences améliorées de riz, 4000 GNF/kg pour les semences locales de maïs et 7000 GNF/kg pour les

<sup>190</sup> Ceci correspond à une moyenne pondérée qui suppose que 50% de la production est vendue au moment de la récolte, 30% 2 ou 3 mois plus tard et 20% au moment de la période de soudure.

semences améliorées de maïs. Les exploitations agricoles de la zone du projet utilisent la main-d'œuvre salariée et la main-d'œuvre familiale pour les travaux, au coût journalier de 21000-25000 GNF (selon la tâche). L'information sur les prix a été obtenue au cours d'entretiens avec les producteurs et les commerçants pendant la mission. Il est important de noter que les prix peuvent varier sensiblement en cours d'année, notamment entre la période de récolte et la période de soudure.

6. **Budgets de cultures.** Pour apprécier la viabilité financière de la riziculture, de la production de maïs et du maraîchage, il a été élaboré des budgets de cultures sur une superficie théorique d'un hectare. Les budgets de cultures ont été élaborés pour une année dans la situation sans projet, en partant de l'hypothèse que les rendements et les charges d'exploitation resteraient à leurs niveaux actuels sans l'intervention du projet. Dans la situation avec projet, les budgets de cultures ont été élaborés sur plusieurs années, de façon à faire ressortir l'évolution graduelle des rendements après l'adoption des nouvelles technologies dont la maîtrise par les producteurs pourrait prendre un certain temps. Les pertes post-récoltes ont été prises en compte dans les calculs dans la mesure où leur omission pourrait conduire à une surestimation des bénéfices du projet ; le taux retenu est de 7,5% pour le riz et le maïs et de 25% pour le maraîchage. Pour les nouvelles plantations d'anacarde (qui représentent la plantation d'arbres fruitiers sur les sous-bassins versants), un modèle a été développé sur la base de données secondaires, en supposant que des jeunes exploiteraient 1 hectare sur une période de 20 ans. Les coûts d'investissements sont de 3,6 million GNF (400 dollars d'UE), le rendement est de 600 kg/ha et le prix de l'anacarde est de 5500 GNF/kg. La situation sans projet reflète un salaire payé pour 30% du temps de travail estimé pour la situation avec projet.

7. **Rendements.** Les rendements restent actuellement à des niveaux relativement bas à cause des difficultés d'accès aux semences de qualité, de la faible utilisation des fertilisants (chimiques et organiques) et de la faible maîtrise des itinéraires techniques. Sur la base des données recueillies par la mission de formulation, les rendements moyens par type de culture rizicole sont de l'ordre de 0,8 t/ha pour le riz de coteaux pluvial, 1,3 t/ha pour le riz de plaine pluvial, et 1,7 t/ha pour le riz de bas-fonds non-aménagé. Avec les améliorations des pratiques proposées par le projet, notamment les semences des variétés améliorées et la construction/réhabilitation des aménagements des plaines des bas-fonds avec une bonne maîtrise d'eau, les rendements moyens seraient de l'ordre de 1,2 t/ha pour le riz pluvial de coteaux, 1,7 t/ha pour le riz de plaine pluvial, 2,2 t/ha pour le riz de plaine irriguée, et 2,7 t/ha pour le riz de bas-fonds aménagée. Pour le maïs, les rendements moyens par type de culture sont de l'ordre de 1,3 t/ha en tapade/jardin de case, 1,1 t/ha en champs extérieurs (pluvial) et 1,2 t/ha en plaine (pluvial). Avec les améliorations des pratiques proposées par le projet, les rendements moyens seraient de l'ordre de 1,9 t/ha en tapade, 1,5 t/ha en champs extérieur et 2 t/ha en plaine irriguée. Les augmentations de rendement proposés pour le maraîchage sont plus modestes (20%-25%), mais reste intéressant dans le cadre d'un meilleur accès à la commercialisation. Ces estimations sont basées sur les expériences des autres projets et sur les bonnes pratiques d'amélioration de rendement.

## 2. Résultats financiers

8. Les indicateurs de rentabilité témoignent de la viabilité des modèles préparés pour l'analyse, avec des marges additionnelles et des retours sur investissement importants. Tous les modèles ont des valeurs nettes actuelles (VAN) et des ratios bénéfices-coûts supérieurs à un. Pour les modèles de riz, le revenu additionnel obtenu une fois que les rendements et autres bénéfices sont réalisés se situe entre 1,3 million GNF/ha/année pour les modèles pluviaux et 3,5 million GNF/ha/année pour le riz de bas-fonds aménagé. Pour le maïs, les résultats sont similaires, avec des revenus additionnels situés entre 1.4 million GNF/ha/année pour le maïs en champs extérieur (pluvial) et 2.3 million GNF/ha/année pour le maïs de plaine irriguée.

**Tableau 1. Résumé de l'analyse financière**

	Riz de coteaux (1 ha)	Mais en tapade (1 ha)	Mais en champs extérieur (pluvial) (1 ha)	Riz de plaine (irrigué) (1 ha)	Mais de plaine (irrigué) (1 ha)	Riz de bas-fonds (aménagée) (1 ha)	Maraîchage mixte (1 ha)	Plantation anacardier (1 ha)
Marge add. /an (GNF)	1,324,660	2,003,294	1,420,786	2,985,399	2,268,650	3,460,270	6,368,075	N/A
TRI (financier)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	24%
VAN (@10%, GNF)	6,528,718	9,460,729	6,379,224	15,021,099	10,942,623	17,497,787	40,849,177	7,069,873
VAN (@10%, USD)	725	1,051	709	1,669	1,216	1,944	4,539	786
B/C	1.14	1.25	1.17	1.49	1.19	1.59	1.70	1.11

### III. Analyse économique

9. L'analyse économique vise à évaluer la viabilité du projet en considérant l'économie nationale dans son ensemble. Elle comprend les activités génératrices de revenus (les mêmes qui sont incluses dans l'analyse financière), ainsi que des activités agricoles additionnelles liées aux infrastructures de marchés. Compte tenu de sa complexité, le Projet AgriFARM a aussi d'autres d'avantages économiques qu'il serait difficile de comptabiliser dans le calcul des indicateurs de la rentabilité économique (TRI et VAN). Cependant, cette analyse comprend les principaux avantages attendus du projet résultants des appuis aux filières rizicoles, maïs et maraîchage et arbres fruitiers, ainsi que l'impact des infrastructures sur la production additionnelle et l'impact environnemental des interventions.

#### 1. Méthodologie et hypothèses

10. Comme l'analyse financière, l'analyse économique repose sur la comparaison entre la situation avec le projet et la situation sans le projet, le résultat imputable au projet étant le bénéfice net additionnel. Pour cette analyse, la méthodologie utilisée évalue les coûts et les bénéfices en se basant sur les prix financiers en premier lieu et, en deuxième lieu, réévalue ces prix pour mieux refléter les coûts d'opportunité pour la société (prix économiques). Un taux d'actualisation de 8% reflétant le coût d'opportunité du capital a été estimé sur la base de données sélectionnées et l'expérience d'autres projets. L'analyse économique a été conduite pour une période de 20 ans, correspondant à la durée de vie estimée des avantages générés par le projet.

11. Pour l'analyse économique, les prix financiers et les flux des coûts et des bénéfices ont été convertis en valeurs économiques en supprimant les taxes, les subventions et autres transferts. Pour convertir les prix, des facteurs de conversion ont été définis pour quelques catégories produits. Des facteurs de conversions ont notamment été calculés pour les engrais et les pesticides (1,17)<sup>191</sup> et le riz (1.12), sur la base de la méthodologie de la parité à l'importation. Pour les autres biens et équipements utilisés, un coefficient de conversion de 0,85 a été retenu en considérant que les prix financiers comportent au moins la TVA dont le taux normal est actuellement de 20%. En ce qui concerne la main-d'œuvre, la situation dans la zone du projet est atypique : étant données les possibilités de travail dans les mines guinéennes, le travail est plus rare que prévu dans le milieu rural et le salaire journalier a récemment augmenté. Par conséquent, un facteur de conversion de 1,00 a été utilisé dans l'analyse. Un facteur de conversion de 1,00 a également été utilisé pour d'autres intrants locaux non soumis à la TVA tel que le maïs, produits maraichers et anacarde. Les hypothèses utilisées pour les facteurs de conversions seront éventuellement affinées lors de la deuxième mission de conception. L'analyse a également estimé le taux de change de référence (SER) de 9,614 GNF pour 1 US\$ et un facteur de conversion standard de 1.07, sur la base des données de la Banque mondiale (WDI) concernant les importations et exportations et les droits et taxes sur les importations et les exportations, en appliquant la formule suivante :

$$SER = OER \cdot \frac{[(M + Tm) + (X - Tx)]}{(M + X)}$$

Où SER représente le taux de change de référence,

OER le taux de change officiel,

<sup>191</sup> Ce facteur reflète les subventions gouvernementales pour ces produits.

M le volume des importations,  
 Tm le taux des droits sur les importations,  
 X le volume des exportations,  
 Tx le taux des taxes sur les exportations.

## 2. Analyse économique des infrastructures d'accès aux marchés

12. Au-delà du support à la production agricole, le projet va aussi investir dans des infrastructures – 600 km de pistes rurales, 3 marchés de demi-gros et 17 centres de collecte – afin de simuler la commercialisation. Ces investissements entraînent des effets positifs directs et indirects sur les populations et les économies locales, au-delà du cadre des filières appuyées par le projet. Les bénéfices comptabilisés comprennent : (i) l'augmentation des superficies cultivées et des rendements les routes permettant un meilleur accès aux terres et aux intrants, ii) la diminution des pertes post-récolte grâce à l'amélioration des conditions de transport, et iii) l'accroissement des prix au producteur en raison du meilleur accès aux marchés. Les bénéfices additionnels non-comptabilisés comprennent : i) l'amélioration de l'accès aux centres de santé et d'éducation, qui a un impact positif sur le développement du capital humain, ii) la diminution du coût d'exploitation des véhicules (entretien, réparation, consommation de carburant), iii) le développement plus général du commerce, grâce à une réduction du coût et du temps de transport.

13. Plus spécifiquement, dans le cadre de la présente analyse, le modèle a pris en compte les bénéfices suivants : i) une augmentation des superficies cultivées de 3%, ii) une augmentation des rendements agricoles/productions vendus de 15%, iii) une réduction du taux des pertes post-récolte de 1% pour le riz et maïs (de 7.5% à 6.5%) et de 10% pour les cultures maraichères (de 25% à 20%), et iv) une augmentation du prix payé aux producteurs de 5%. Le modèle économique est basé sur l'hypothèse d'un rayon d'influence de 5 km de part et d'autre d'un tronçon de piste de 10 km. La zone d'influence est exploitée principalement pour la production de riz, de maïs et des cultures maraichères. Par ailleurs, le modèle économique est basé sur l'hypothèse d'un taux de mise en culture de 10% de la superficie de la zone d'influence. Le coût total pour les infrastructures d'accès aux marchés comprend le coût pour la construction (études, travaux, contrôle et suivi) et le coût pour l'appui à la gestion et à l'entretien.

14. L'analyse menée sur la base de ces hypothèses mentionnées aboutit à un taux de rentabilité économique de 40% et une VAN de 348,2 milliards GNF.

**Tableau 2. Bilan économique des infrastructures d'accès aux marchés**

Taille moyenne du tronçon de piste (Km)	10.0
Linéaire total (Km)	600.0
Bénéfice additionnel par Km/an (millions de GNF)	156.1
TRI économique pour les 630 Km (20 ans)	40%
VAN économique pour les 630 Km (20 ans; @ 8%; millions de GNF)	348,240

## 3. Analyse économique des effets environnementaux

15. Les externalités environnementales du Projet ont été estimées avec l'outil EX-ACT développé par la FAO pour estimer le bilan carbone de projets en évaluant leur impact sur les activités agricoles, forestières et autres activités qui utilisent la terre, dites AFOLU. Ce bilan carbone est défini comme le résultat net des émissions de gaz à effet de serre exprimées en équivalent de CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e) qui sont émises ou séquestrées dans la situation avec projet (WP) par rapport à la situation sans le projet (WOP), le scénario alternatif.

16. Pour le Projet AgriFARM, les calculs sont basés sur les caractéristiques de la zone agro-écologique de la Guinée (zone tropical humide avec des sols LACs), ainsi que l'utilisation et la gestion des terres dans les situations avec et sans projet. Les principaux changements amenés par les activités du projet ont été inclus dans les différents modèles de l'outil, notamment i) gestion durable des forêts existantes, ce qui entraîne une réduction de la déforestation (1 665 ha), ii) l'installation de nouvelles plantations



d'arbres fruitiers (7 400 ha) et iii) des cultures améliorées avec des émissions de gaz plus faibles (environ 17 000 ha).

17. Le bilan de carbone du projet est positif et conséquent ; les activités du Projet AgriFARM permettent d'atténuer l'émission de 5,09 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sur une durée de 20 ans. La valeur de ce carbone séquestré n'a pas été incluse dans l'analyse économique finale. Si les bénéfices environnementaux étaient inclus aux prix courants du marché (6 dollars EU par tonne au moment de l'analyse), le TRIE serait supérieur de 3 à 4%.

#### **4. Coûts et bénéfices économiques**

18. Les deux composantes du projet et la gestion et coordination ont été prises en compte dans le calcul du coût économique du projet. En outre, un coût récurrent (égal au coût annuel récurrent moyen au cours du projet) a été inclus pour les années 7-20, pour estimer le coût prévu pour le secteur public en vue de poursuivre l'appui technique. Les coûts économiques du projet ont été générés avec le logiciel Costab, qui déduit des coûts financiers, les taxes et les provisions pour hausse de prix puis applique le taux de change de référence pour la conversion en monnaie locale de la partie du coût du projet en devises.

19. Toutefois, quelques déductions ont été faites directement dans le Costab avant de générer les coûts économiques. Notamment, les financements des activités de production ont été déduits du coût du projet afin d'éviter une double comptabilisation, car ces dépenses ont déjà été prises en compte dans les modèles. De même, les coûts pour les infrastructures d'accès aux marchés ont été déduits, étant donné qu'ils avaient été pris en compte dans le calcul des flux économiques nets.

20. Les bénéfices économiques quantifiables considérés dans l'analyse économique résultent principalement de l'augmentation des productions rizicoles, maïs, maraichage et anacardier. Sur la base de la méthodologie et des hypothèses exposées ci-dessus, les modèles financiers élaborés pour les différentes activités ont été transformés en valeurs économiques, ce qui a permis d'obtenir des bénéfices nets additionnels en prix économiques. Afin de prendre en compte la possibilité que, pour diverses raisons, certains producteurs n'adoptent pas les technologies proposées par le projet, il a été retenu un taux d'adoption de 90% pour les activités de production rizicole (dont le modèle sur les infrastructures pour l'accès aux marchés), de maïs et maraîchère et de 80% pour les activités de production nouvelle d'anacardier.

#### **5. Résultats économiques et analyse de sensibilité**

21. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) du Projet s'établit à 16,7% et la valeur actuelle nette (VAN), au coût d'opportunité du capital de 8%, s'élève à 337,5 milliards de GNF, soit 35,1 millions de dollars EU. Ce résultat est plutôt satisfaisant, d'autant plus que certains bénéfices n'ont pas encore pu être pris en compte dans les calculs en raison de l'insuffisance de données pour leur évaluation. Les bénéfices qui ne sont pas reflétés dans le TRIE comprennent notamment les bénéfices liés à l'entrepreneuriat agricole, l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à l'accroissement des revenus et des disponibilités alimentaires, les conséquences de l'amélioration des circuits de commercialisation, les impacts des compétences transmises via les formations sur d'autres types d'activités économiques exercées par les bénéficiaires et des effets multiplicateurs sur les acteurs des secteurs en amont (fournisseurs d'intrants, équipements, services) et en aval (transformateurs, commerçants) des filières, dont les femmes et les jeunes.

22. L'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse des résultats obtenus. Ce n'est que dans les scénarios très peu probables d'une baisse des revenus de 30%, d'une hausse des coûts de 50%, ou d'un retard des bénéfices de quatre ans que les résultats sont insuffisants. Dans tous les autres scénarios, le taux de rentabilité économique reste supérieur au coût d'opportunité du capital. Le calcul des *switching values* indique que la rentabilité économique du Projet ne serait nulle que dans les cas où les bénéfices du Projet diminueraient d'au moins 43% ou que le coût du Programme augmenterait d'au moins 76%.

**Tableau 3. Résumé des analyses de sensibilité**

Scénarios		TRIE	VAN (8,0%)	
			milliard GNF	million USD
Cas de base		16.7%	337.5	35.1
Coûts +	10%	15.2%	293.0	30.5
Coûts +	20%	13.8%	248.4	25.8
Coûts +	50%	10.3%	114.8	11.9
Revenus -	10%	15.0%	259.2	27.0
Revenus -	20%	13.1%	180.9	18.8
Revenus -	30%	9.6%	58.1	6.0
Bénéfices retardés d'1 an		14.2%	252.6	26.3
Bénéfices retardés de 2 ans		12.1%	174.0	18.1
Bénéfices retardés de 3 ans		10.3%	101.1	10.5
Bénéfices retardés de 4 ans		8.8%	33.7	3.5
Taux d'adoption -	10%	15.0%	259.2	27.0
Taux d'adoption -	20%	13.1%	180.9	18.8
Prix des productions -	10%	15.5%	289.4	30.1
Prix des productions -	20%	14.3%	240.5	25.0
Prix des intrants +	10%	16.3%	321.3	33.4
Prix des intrants +	20%	15.9%	305.1	31.7

Project Name	AgriFARM - HMG		Climate	Tropical (Wet)		Duration of the Project (Years)		20			
Continent	Africa		Dominant Regional Soil Type	LAC Soils		Total area (ha)		39624.9			
Components of the project	Gross fluxes			Share per GHG of the Balance					Result per year		
	Without	With	Balance	All GHG in tCO <sub>2</sub> eq			N <sub>2</sub> O	CH <sub>4</sub>	Without	With	Balance
All GHG in tCO <sub>2</sub> eq			Biomass	Soil	Other						
Positive = source / negative = sink											
<b>Land use changes</b>											
Deforestation	10,786,765	9,715,386	-1,071,379	-916,782	-161,895		-811	0	539,338	485,769	-53,569
Afforestation	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Other LUC	0	-291,455	-291,455	-108,533	-199,267		12,349	3,996	0	-14,573	-14,573
<b>Agriculture</b>											
Annual	11,979	-261,698	-273,677	0	-279,024		1,262	4,085	599	-13,085	-13,684
Perennial	0	-3,652,048	-3,652,048	-3,581,600	-70,448		0	0	0	-182,602	-182,602
Rice	291,567	291,567	0	0	0		0	0	14,578	14,578	0
<b>Grassland &amp; Livestocks</b>											
Grassland	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Livestocks	0	0	0				0	0	0	0	0
<b>Degradation &amp; Management</b>	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
<b>Coastal wetlands</b>	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
<b>Inputs &amp; Investments</b>	0	201,757	201,757				0	0	0	10,088	10,088
<b>Fishery &amp; Aquaculture</b>	0	0	0				0	0	0	0	0
<b>Total</b>	11,090,311	6,003,509	<b>-5,086,802</b>	-4,606,915	-710,634	201,757	12,801	8,081	554,516	300,175	-254,340
<b>Per hectare</b>	280	152	-128	-111.2	-17.9	5.1	0.3	0.2			
<b>Per hectare per year</b>	14.0	7.6	-6.4	-5.6	-0.9	0.3	0.0	0.0	14.0	7.6	-6.4



## Appendice 4 : Respect des politiques du FIDA

Politiques	Adhésion aux politiques du FIDA
Cadre stratégique du FIDA 2016-2025	Le projet AgriFARM est aligné au cadre stratégique du FIDA 2016-2025 visant à favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural. AgriFARM contribuera à la réalisation des 3 objectifs stratégiques du FIDA : (i) renforcer les capacités productives des populations rurales ; (ii) accroître les avantages que les populations rurales tirent de leur intégration au marché ; et (iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des populations rurales.
Note de Stratégie Pays 2017-2018	Le projet AgriFARM contribue aux trois objectifs stratégiques de la note stratégique du FIDA pour la République de Guinée: (i) les productions des agriculteurs familiaux sont accrues durablement ; (ii) les producteurs détiennent des conditions de marché plus équitables (empowerment) ; et (iii) les organisations (OP et ses unions et fédérations, coopératives) et institutions (de microfinance) rendant des services aux agriculteurs sont professionnelles et en capacité de répondre aux demandes de leurs membres. Il ambitionne d'améliorer la contribution de l'agriculture familiale au développement économique inclusif national, tout en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. Il vise d'accroître durablement les revenus de 65.000 exploitations agricoles familiales, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux dans les 15 préfectures ciblées des régions de Haute et Moyenne Guinée.
Intensification de la collaboration avec le secteur privé dans le cadre de la commercialisation	AgriFARM adopte une approche inclusive de connexion de tous les producteurs d'un bassin de producteur à un marché de regroupement ou de demi-gros pour que les producteurs/rices agricoles commercialisent mieux leurs excédents de productions agricoles et que les acteurs ruraux (individuels et en groupe) sont engagés dans des activités commerciales rémunératrices des filières agricoles.
Stratégie de changement climatique	Aligné avec la stratégie de changement climatique du FIDA (2010), le projet y contribue à travers les effets suivants (i) les agriculteurs familiaux, femmes et jeunes inclus augmentent leurs rendements et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, de manière durable ; (ii) des aménagements hydro-agricoles sont construits/remis en état et gérés de façon durable et adaptée aux changements climatiques.
Gestion des ressources naturelles et de l'environnement	Aligné avec la politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA (2011), AgriFARM dédie une sous composante spécifique pour la gestion durable des sous bassins versants (volet 1.1.1).
Politique de finance rurale	Le projet AgriFARM propose des mécanismes de financement de l'entrepreneuriat agricole (volet 2.3), en partenariat avec des institutions de finance rurale déjà actives dans les préfectures d'intervention du projet, qui sont alignés sur la stratégie nationale pour le secteur de la microfinance ainsi que les stratégies et outils du FIDA dans ce domaine.
Politiques concernant les entreprises rurales	En alignement avec les politiques du FIDA en matière d'entreprise rurale, le Projet est basé sur une approche pro-active de réduction des contraintes sur les entrepreneurs ruraux en i) permettant une réduction des coûts, qu'ils soient de transport (réhabilitation des pistes rurales, 2.2), de production (aménagements hydro agricoles 1.1), de commercialisation (2.2) et de transformation (volet nutrition 1.4 et entrepreneuriat 2.3) ; ii) offrant des nouvelles opportunités de marché par la réhabilitation de marchés physiques (2.2) ; iii) en pourvoyant des appuis techniques (gestion des affaires, gestion d'entreprise) et financiers (mécanisme de financement à coûts partagé) par son volet entrepreneuriat (2.3) ; iv) en soutenant la mise à disposition des informations de marché (prix, volume) par son volet 2.2.
Politiques relatives à l'accès au foncier	Conformément aux expériences passées du FIDA en terme de foncier, le projet prendra en compte les conséquences possibles de pression sur les terres dans le cadre de ses investissements hydro agricoles, de pistes rurales et de marchés. Le Projet soutiendra la mise en place de gestion partagée des ressources (Plan d'aménagements participatifs des bassins versants, volet 1.1.1, diagnostic socio-fonciers (volet 1.1.2) et Associations d'Usagers de l'Eau, volet 1.3) et un leadership local sur les investissements (les communes étant les propriétaires des marchés, les CVEP permettant l'entretien des pistes), le tout, en se basant sur les organisations civiles de base.
Innovation	En inscrivant l'agriculture familiale guinéenne comme acteur de développement au travers de l'essor des échanges économiques, le Projet s'appuiera sur les principes de l'innovation en : i) assurant une mise en oeuvre par phase, permettant un apprentissage à chaque étape ; ii) en s'appuyant sur des partenariats de mise en oeuvre qui vont intégrer ces apprentissages dans leurs pratiques : les autorités locales (partenariats public-privé), les ONG, le secteur privé (institutions financières, avec le mécanisme de financement à coûts partagés) et les services techniques déconcentrés ; iii) en se nourrissant des

Politiques	Adhésion aux politiques du FIDA
	<p>expériences régionales et internationales, notamment par de l'assistance technique et des voyages d'études (Niger, Sénégal) ; iv) en organisant des ateliers de partage et manifestations permettant de valoriser les innovations à l'échelle locale (volet 1.3, leadership des femmes et des jeunes).</p>
<p>Stratégie de ciblage du FIDA</p>	<p>Le Projet AgriFARM se basera sur l'ensemble des techniques de ciblage utilisées par les Projets du FIDA pour s'assurer de l'atteinte effective de son groupe cible. Partant d'un ciblage géographique basé sur les Unités Territoriales de Développement Economiques (UTDE), le Projet réalisera : i) un ciblage direct par l'application de quotas pour les femmes et les jeunes ; ii) de l'auto-ciblage notamment avec l'éligibilité de projets normalement pratiqués par les femmes et les jeunes -transporteurs/dockers- (volet 2.3 entrepreneuriat) ; iii) du ciblage participatif notamment pour la distribution de kits (volet 1.4) ; iv) des mesures d'autonomisation par des formations en leadership (volet 1.3) et en gestion d'entreprise (dont coopérative, volet 1.3 et 2.3) ; v) des mesures de facilitation en incluant les aspects de ciblage dans l'ensemble des conventions avec les partenaires de mise en œuvre (en terme de cible et de promotion). Ces mesures seront renforcées par une catégorisation socio-économique des ménages ciblés et suivies par deux assistants coordinateurs en charge des aspects transversaux.</p>

## **Appendice 5 : Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique**

### **TABLE DES MATIERES**

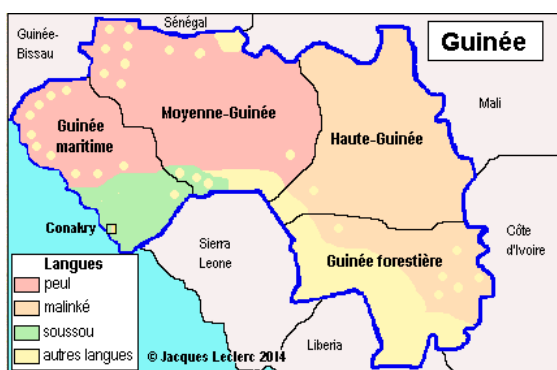
- A. Caractéristiques du paysage et questions principales (sociales, environnementales et climatiques)**
  - a. Contexte socioculturel
  - b. Les ressources naturelles et leur gestion
  - c. Climat
  - d. Questions clés
- B. Impact et risques potentiels du projet sur les plans social, environnemental, et du changement climatique**
  - a. Principal impact potentiel
  - b. Changement climatique et adaptation au changement
- C. Catégorie environnementale et sociale**
- D. Catégorie de risque climatique**
- E. Caractéristiques recommandées de la conception et l'exécution du projet**
  - a. Mesures d'atténuation
  - b. Approches procurant de multiples avantages
  - c. Incitations en faveur des bonnes pratiques
  - d. Processus participatifs
- F. Analyse des solutions de rechange**
- G. Analyse institutionnelle**
  - a. Cadre institutionnel
  - b. Renforcement des capacités
  - c. Financement complémentaire
- H. Suivi-évaluation (S&E)**
- I. Informations complémentaires requises pour achever l'examen critique**
- J. Ressources budgétaires et calendrier**
- K. Compte rendu des consultations avec les bénéficiaires, la société civile, le grand public, etc.**

## A. Caractéristiques du paysage et questions principales (sociales, environnementales et climatiques)

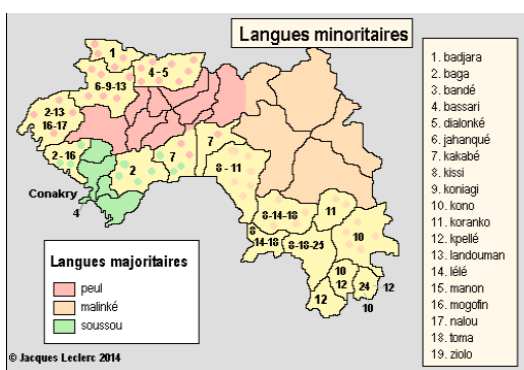
### Contexte socio-culturel

1. **Pauvreté, sécurité alimentaire et nutrition.** La moitié de la population guinéenne vit sous le seuil de pauvreté et elle est majoritairement rurale. Les régions de Haute Guinée et de Moyenne Guinée sont les plus touchées, avec une incidence respective de 67,5% et 55,4%<sup>192</sup>. L'insécurité alimentaire touche 17,6% de la population guinéenne<sup>193</sup> dont un tiers sont des ménages ruraux.
2. **Foncier et accès à la terre.** Les terres sont héritées de générations en générations, par lignage. Le droit de propriété est lié au principe du premier occupant avant l'établissement définitif des communautés. Les terres sont dans la plupart des cas des propriétés individuelles (propriétaires coutumiers) et/ou collectives (alliances familiales) et/ou de gestion avec implication des élus locaux.
3. Les principales problématiques sont (i) l'accès à la terre pour les jeunes qui n'est pas défini et quasiment absent pour les femmes dans le droit coutumier en zone rurale<sup>194</sup>; (ii) les cessions massives de terres agricoles aux multinationales aux fins de cultures agro-industrielles et d'exploitations minières au détriment des cultures vivrières; (iii) l'explosion démographique entraînant conjointement l'amenuisement des terres arables et l'augmentation de la récurrence des conflits fonciers au sein des communautés.<sup>195</sup>
4. **Ethnies.** Les quelques douze millions de Guinéens sont répartis en près d'une quarantaine d'ethnies. Les trois principaux groupes ethniques — Peuls, Malinkés et Soussous — se répartissent dans les quatre grandes régions géographiques de la Guinée. La Guinée maritime abrite près de 75 % des Soussous, mais presque toutes les grandes ethnies du pays y sont également représentées, en raison de la présence de la capitale. Dans la région de la Moyenne Guinée, on dénombre 80 % des Peuls et 14 % des Malinkés. Dans la Région de la Haute Guinée, on retrouve 45 % des Malinkés qui y sont majoritaires. La Guinée forestière abrite 35 % des Malinkés, ainsi que des petites ethnies telles que les Kissiens, les Tomas, les Guerzés.<sup>196</sup>

Principaux groupes ethniques - Guinée



Groupes ethniques - Guinée



### Ressources naturelles et leur gestion

5. La Guinée est un pays côtier de l'Afrique de l'ouest. Elle est située entre 7°05' et 12°51' de latitude nord et 7°30' et 15°10' de longitude ouest. La Guinée comprend quatre régions

<sup>192</sup> SRP, 2007

<sup>193</sup> contre 10% en moyenne en Afrique de l'Ouest.

<sup>194</sup> Kaman KOULEMOU – Flamme Afrique - 2015

<sup>195</sup> Recherche participative sur les acquisitions massives des terres agricoles en Afrique de l'ouest et leurs impacts sur l'agriculture familiale et la sécurité alimentaire – Cas de la république de la Guinée – Mamadou GOITA - 2013

<sup>196</sup> Jacques Leclerc 2014



naturelles : la Guinée Maritime ou Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière. Ces régions naturelles correspondent chacune à un type de climat avec des particularités de température, de pluviométrie, de sol, de faune, de flore et de relief.

### Cartographie régionale de Guinée – Atlas de Guinée 2007



6. **Moyenne Guinée.** Elle comprend le haut plateau du Fouta Djallon, où l'altitude varie de 600 à 1 500 m et, au Nord-Ouest, les plaines basses des régions de Gaoual et de Koundara. Elle couvre 63 600 km<sup>2</sup> soit les 26 % de la superficie du Pays et regroupe 1,6 million d'habitants (27 %), dont 1,4 million de ruraux (88 %). La pluviométrie annuelle varie entre 1 500 et 2 000 mm. Les sols sont en grande partie très dégradés. Les principales cultures sont le riz, le fonio, le maïs, le manioc, puis les arachides et les légumes. La grande richesse à exploiter de la zone est la culture stabilisée dans les tapades avec fumure organique à hauts rendements. Le potentiel en terres cultivables est de 800 000 ha, dont plus de 450 000 ha sont cultivés chaque année dont 80 000 ha en tapades. Les tapades et les fonds de vallée présentent des possibilités réelles d'agriculture de rente et d'intensification.

*Tapades : ce sont des groupes d'enclos formant des taches de verdure et d'habitat sur les plateaux du Fouta Djallon. Ce sont des zones de résidence, d'élevage domestique et de jardin enclos. Elles permettent aux Peuls qui pratiquent ailleurs l'élevage sédentaire et familial ainsi que la culture céréalière (fonio) sur des espaces de champs ouverts autour des tapades, de disposer également de jardins protégés que les femmes cultivent de manière intensive. Ces jardins sont productifs toute l'année, grâce à un apport continu de matière organique, herbe et cendres.*

7. Le manteau forestier ne couvre que 13 % de la région, soit 800 000 ha de forêt dense sèche et 50 000 de lambeaux de forêt dense mésophile, reliques de l'ancienne forêt dense d'altitude. Il n'existe plus réellement de massifs forestiers en dehors de quelques petites forêts classées relativement conservées et des 450 ha de plantations de pins de Dalaba. Ailleurs, il s'agit essentiellement de bosquets en tête de sources, de galeries le long des rivières encaissées et d'arbres épars sur les bowés. Ces maigres ressources forestières sont tout juste suffisantes pour la satisfaction des besoins locaux en bois, mais elles présentent souvent des difficultés d'accès.

8. Le Nord-ouest de cette zone (plaines de Gaoual - Koundara) présente les plus grands effectifs de bovins grâce aux pâturages humides de moyennes vallées. Le déséquilibre de plus en plus marqué entre la demande et les disponibilités en terre a provoqué une migration des activités pastorales vers la Guinée Maritime.

9. Quant aux sols, la baisse de leur fertilité est liée aussi bien à une érosion physique différentielle qu'à une dégradation de leur structure physico-chimique. Sur les plateaux et les

pentés, les bowés dominant et s'étendent rapidement par décapage ; les sols de bas de pentés sont en général acides et chimiquement pauvres ; les sols de plaines sont souvent très mal structurés, très acides et peu riches en matières organiques décomposées. Seuls quelques sols de bas-fonds, correctement travaillés, présentent un bon potentiel de production.

10. **Haute Guinée.** Elle couvre 96 700 km<sup>2</sup>, ce qui représente 39 % du territoire et regroupe 1,2 million d'habitants (21 %), dont 0,89 million de ruraux (75 %). C'est une région de plaines et de savane, située entre 200 et 400 m d'altitude. La pluviométrie varie entre 1 300 et 1 700 mm par an.

11. Les cultures principales comme le riz de coteaux, le manioc, les arachides, et récemment le coton, se font sous conditions pluviales. La culture du riz de plaine se fait grâce aux crues incontrôlées des rivières. Cette région a un très fort potentiel agricole. Le potentiel en terres cultivables est de plus de 2,7 millions ha (100 000 ha de plaines alluviales), dont 400 000 ha seraient cultivés chaque année.

12. La forêt dense sèche couvre 8,3 % de la région, soit 800 000 ha ; mais la situation forestière de cette région présente deux aspects contrastés. D'une part, dans les zones d'anciennes fortes occupations agricoles, c'est à dire autour de certaines villes comme Kankan ou Faranah et le long des fleuves, la forêt a complètement disparu, créant de graves problèmes d'érosion des sols, d'origine tant pluviale qu'éolienne, d'ensablement des lits des fleuves, et des difficultés d'approvisionnement en bois de feu et de service et autres produits de la forêt (médicaments, gibiers...) ; d'autre part, dans les zones peu peuplées car soumises à l'onchocercose<sup>197</sup> ou peu accessibles, on peut rencontrer des massifs relativement intacts de forêts denses sèches, de 50 à 200 ha de superficie moyenne, dont la richesse dépend fortement de la profondeur du sol. Ces massifs occupent une grande place à l'intérieur d'un quadrilatère limité par Dinguiraye, Siguri, Faranah et Kankan. Ils sont nécessaires à l'équilibre écologique de cette région soudanienne. Mais ils sont fortement menacés par la colonisation agricole qui suit l'éradication progressive de l'onchocercose et par l'intensité des incendies.

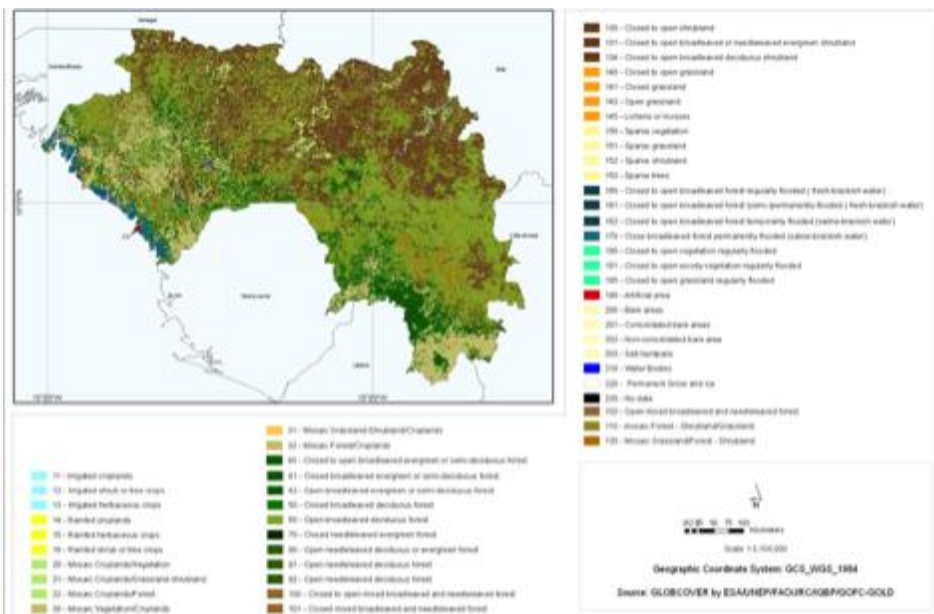
13. L'élevage de bovin et des petits ruminants est important dans le nord de la région. Les principaux problèmes fonciers rencontrés sont : (i) l'apparition de tensions sociales lors de l'aménagement de périmètres hydro-agricoles et (ii) les problèmes de droits coutumiers provenant de la reconquête de territoires importants suite à la disparition de l'onchocercose.<sup>198</sup>

---

<sup>197</sup> Autrement appelée « céciété des rivières » est une maladie parasitaire transmise par la piqûre d'une mouche, la similie.

<sup>198</sup> *Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique pour la mise en œuvre en Guinée du Plan stratégique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi - 2016*

### Occupation des sols - République de Guinée- FAO 2007



14. **Pressions anthropiques.** Les écosystèmes et leurs ressources des quatre régions sont affectés par un processus généralisé de dégradation imputable surtout aux facteurs anthropiques et aux variabilités/changements climatiques. La dégradation des écosystèmes forestiers guinéens est particulièrement remarquable au niveau des sites miniers, des zones agricoles et autour des grandes agglomérations.

15. Les dégradations des milieux environnementaux sont (i) le recul de la forêt de 2,1 % de 1981 à 2000 et un recul annuel pour la mangrove de 4,2 %, entraînant une salinisation des surfaces agricoles et leur acidification ; (ii) les deux tiers du pays sont dévastés par les feux de brousses dégradant les ressources forestières et les zones de savanes ; (iii) les exploitations minières à ciel ouvert modifie le paysage et polluent gravement l'atmosphère, les eaux et les sols ; (iv) la fabrication de briques cuites sur les berges des cours d'eau utilisent d'importantes quantités de bois vert.

#### Ressources en eau

16. **Eau de surface.** Les ressources en eau de surface renouvelables sont estimées à 226 km<sup>3</sup>/an. La Guinée, en raison de sa position géographique, son relief varié et ses conditions climatiques est dotée d'un réseau hydrographique dense avec plus de 1100 cours d'eau inventoriés. Les écosystèmes montagneux de la Guinée constituent un important réservoir d'eau (le Foutah Djallon ou Moyenne Guinée est à cet égard considéré comme le château d'eau de l'Afrique Occidentale).

17. L'activité humaine sans cesse accrue a dégradé ces écosystèmes, entraînant des perturbations de tous ordres du fait des agressions diverses notamment sur celles des bassins versants : (i) l'agriculture itinérante avec défrichage, culture sur brûlis, cultures sur pentes à cycles très rapprochés ; (ii) l'exploitation minière affecte le sol, le sous - sol, le couvert végétal et dégrade la faune par des facteurs divers ; (iii) l'érosion a provoqué la sédimentation et l'envasement accéléré des cours d'eau, entraînant la modification des caractéristiques physico - chimiques de l'eau, puis un changement des équilibres biologiques.

18. La Guinée connaît aujourd'hui des déficits pluviométriques, une irrégularité des précipitations, un affaiblissement des débits, une baisse du niveau de la nappe phréatique et un tarissement précoce et quelques fois inhabituel des puits et de quelques nombreuses rivières.

19. **Eau souterraine.** Les ressources en eaux souterraines sont peu et mal connues. Elles sont évaluées à 72 km<sup>3</sup> dont 38 km<sup>3</sup> sont renouvelables en année de pluviométrie moyenne. La principale utilisation des eaux souterraines est d'ordre domestique, et sert notamment à l'alimentation en eau potable des agglomérations urbaines et rurales (hydraulique villageoise).<sup>199</sup>

20. En 2000 les prélèvements d'eau étaient évalués à 1 518 millions de m<sup>3</sup> (soit 1,5 km<sup>3</sup>), dont 90 % allaient à l'agriculture. Ainsi l'indice de dépendance de la Guinée vis-à-vis de la ressource est quasi nul. Bien que l'irrigation soit la première source d'utilisation de la ressource en eau, le renforcement de cette dynamique par les activités du Projet ne devrait pas impacter les ressources disponibles étant donné que les aménagements hydro-agricoles prévus dans le cadre du Projet n'utiliseront que des eaux de surface (ruissellement et cours d'eau). Il n'est pas prévu de prélever des eaux souterraines pour irriguer les plaines et les bas-fonds qui feront l'objet d'un aménagement. Au contraire le Projet financera la construction de barrages de dérivation et de retenue qui permettront de recharger la nappe phréatique. Les leçons tirées au niveau de sites déjà aménagés (cas des plaines Douka en moyenne Guinée et de Kada en Haute Guinée) encouragent l'investissement dans la mobilisation et la valorisation des eaux de surface dans le cadre de l'aménagement hydro-agricoles des bassins de production.

21. **Systèmes d'irrigation.** Pour les régions les moins arrosées (le nord de la moyenne Guinée et toute la haute Guinée), l'irrigation est essentielle aux cultures de contre-saison et à la sécurisation des cultures pluviales. La combinaison des agricultures irriguées et pluviales favorise une intensification raisonnée de la production tout en garantissant une augmentation de la résilience des populations aux changements climatiques. Le Programme valorisera 6000 ha d'aménagements hydro-agricole de type 3 et de type 4. En ce qui concerne les bas-fonds, quatre types d'aménagement sont généralement pratiqués en Guinée et se présentent comme suit :

- (a) Aménagement du type 1 : casier rage, c'est-à-dire un simple cloisonnement du bas-fond par des diguettes et un planage des casiers. La régulation de l'eau est assurée grâce à des tuyaux en bambou qui permettent le remplissage et la vidange des casiers.
- (b) Aménagement du type 2 : type 1, complété par un réseau de drainage, qui repose généralement sur un drain central permettant d'évacuer l'eau ou d'approvisionner en eau selon les cas. Environ 22% des bas-fonds aménagés entrent dans cette catégorie.
- (c) Aménagement du type 3 : type 2, complété par un réseau d'irrigation, l'alimentation en eau étant assurée par une prise. Un ouvrage en matériaux locaux (batardeau) ou en béton est réalisé pour la prise d'eau. C'est le type d'aménagement de bas-fonds le plus répandu et concerne environ 75% des aménagements réalisés.
- (d) Aménagement du type 4 : type 3, équipé d'une retenue collinaire pour le stockage de l'eau, qui alimente le réseau d'irrigation. Ce type assure une maîtrise totale de l'eau parce qu'il comporte un évacuateur des crues et des prises.

## Biodiversité

22. **Ecosystèmes.** Les principaux écosystèmes rencontrés en Guinée sont (i) les écosystèmes forestiers composés des forêts denses humides (700 000ha), des forêts denses sèches (800 000ha) et des écosystèmes de savanes soudano-guinéenne (1 600 000ha) ; (ii) les écosystèmes de montagnes, pour près de la moitié de la superficie de la Guinée (10 639 000ha), qui constituent un important réservoir d'eau et qui sont encore le siège d'une diversité biologique abondante ; (iii) les écosystèmes d'eaux douces liés au plus de 1100 cours d'eau qui parcourent le pays ; (iv) les écosystèmes côtiers et marins caractérisés par les mangroves et ;(v) les

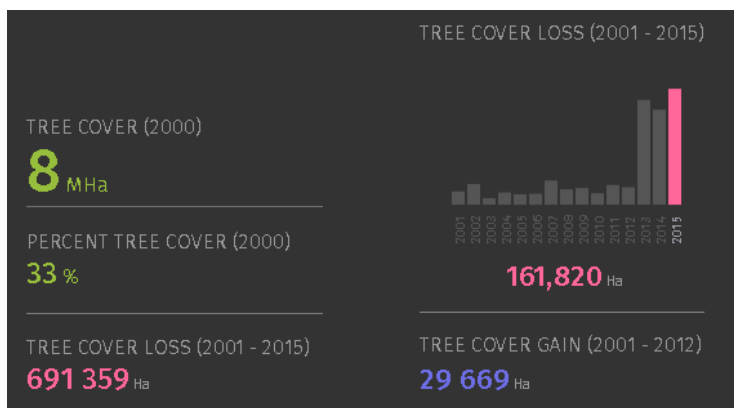
---

<sup>199</sup> AQUASTAT – FAO 2005

écosystèmes agricoles dont le potentiel en terre cultivable est estimé à 6.2 millions d'hectares dont 10 % sont inondables.<sup>200</sup>

23. **Dégradation de la ressource forestière.** Sur l'ensemble du pays, près de 140 000 ha de forêt sont détruites annuellement à des fins agricoles. De plus, le nomadisme cultural pratiqué est aussi préjudiciable à la survie de la biomasse ligneuse. Enfin les feux de brousses s'étendent annuellement sur de vastes étendues pouvant atteindre les 2/3 du pays.

**Statistiques de l'évolution de la couverture forestière en Guinée<sup>201</sup>**



24. La Guinée recèle un patrimoine unique en termes de biodiversité en Afrique de l'Ouest, notamment dans ses reliques de forêts denses humides classées comme point chaud (hotspot) de la biodiversité par Conservation International, et comme une des 200 écorégions les plus remarquables en termes d'habitats au niveau mondial, du point de vue de l'endémisme ou de la richesse des espèces, par le World Wide Fund for Nature (WWF).<sup>202</sup>

25. La conservation de la diversité biologique en Guinée s'opère à travers la conservation *in situ* et la conservation *ex situ*. La conservation *in situ* se résume en 186 forêts communautaires, 162 forêts classées, 16 sites Ramsar (zones humides d'importance internationale) et un réseau de 41 sites d'aires protégées couvrant les principaux types d'écosystèmes suivants<sup>203</sup> :

- (a) **Catégorie A** : Aires protégées des écosystèmes terrestres : 20 sites (41 524 km<sup>2</sup>) ;
- (b) **Catégorie B** : Aires protégées des écosystèmes côtiers, marins et insulaires: 6 sites (14 549 km<sup>2</sup>) dont 5 sites Ramsar (14 548 km<sup>2</sup>);
- (c) **Catégorie C** : Aires protégées des écosystèmes d'eau douce : 15 sites (76 255 km<sup>2</sup>) dont 11 sites Ramsar (76 105 km<sup>2</sup>).

26. La superficie du réseau guinéen des aires protégées qui était de 8% en 2009 est passée à 15% en 2014, soit un accroissement de 7%. En termes de perspectives, le Gouvernement guinéen s'est engagé à accroître cette couverture à 25% du territoire national dans le cadre de l'exécution du plan stratégique 2016-2025.<sup>204</sup>

<sup>200</sup> PAN/LCD Plan 'Action National de Lutte contre la Désertification – Guinée 2006

<sup>201</sup> Global Forest Watch - 2017

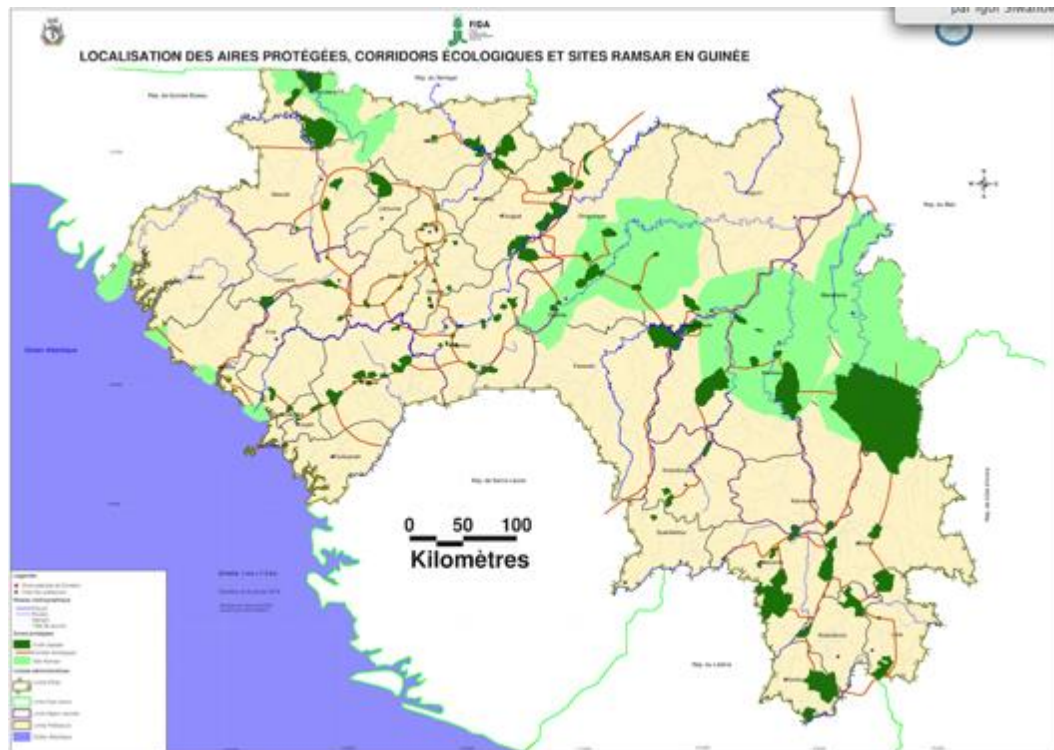
<sup>202</sup> Parcs et réserves de guinée – UICN – Evaluation de l'Efficacité de la Gestion des Aires Protégées 2008

<sup>203</sup> Direction nationale des Eaux et Forêts de Guinée - <http://www.eaux-forets.gouv.gn/index.php/mot-du-directeur/9-uncategorised/112-liste-des-aires-protéges-de-guinee> et Site de la Convention Ramsar -

[https://rsis.ramsar.org/sites/default/files/rsiswp\\_search/exports/Ramsar-Sites-annotated-summary-Guinea.pdf?1517055247](https://rsis.ramsar.org/sites/default/files/rsiswp_search/exports/Ramsar-Sites-annotated-summary-Guinea.pdf?1517055247)

<sup>204</sup> Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique pour la mise en œuvre en Guinée du Plan Stratégique 2011 2020 et des objectifs d'Aichi - 2016

### Aires protégées, corridors écologiques et sites Ramsar - Guinée



27. Les régions montagneuses (Moyenne Guinée) sont très sensibles à tout déséquilibre écologique. L'intensité des activités humaines dans ce milieu fait que ces écosystèmes en Guinée sont exposés à une érosion accélérée du sol, à des glissements de terrain et à une perte rapide de l'habitat et de la diversité génétique.

28. Les corridors écologiques recensés au sein de la zone d'intervention se situent majoritairement en Moyenne Guinée et dans le sud de la Haute Guinée. Les corridors assurent ou restaurent les flux d'espèces et de gènes qui sont vitaux pour la survie des espèces et leur évolution adaptative. Ils sont donc vitaux pour le maintien de la [biodiversité](#) animale et végétale et pour la survie à long terme de la plupart des espèces. Ces corridors écologiques ne disposent pas d'une législation au niveau national. La création de voies de communication entraîne la séparation physique des écosystèmes et des habitats. La conception du Projet a cherché à limiter les impacts sur les écosystèmes. Les EIES des interventions à différentes mesures (i) aiguilleront la localisation des tracés des pistes rurales afin de limiter les impacts sur les écosystèmes, (ii) détermineront les mesures adéquates d'atténuation des impacts.

29. **Espèces menacées.** Du point de vu de la perte de biodiversité : (i) 190 espèces de mammifères sont recensées en Guinée et 17 d'entre-elles sont menacées d'extinction ; (ii) 526 espèces d'oiseaux sont répertoriées et 16 sont en voie de disparition ; (iii) parmi les 3 000 espèces de plantes inventoriées dont 88 endémiques, 36 sont considérées comme menacées.

30. Les sites RAMSAR présents au sein des zones d'intervention du Projet ou à proximité<sup>205</sup> font face, selon différentes mesures, aux pressions anthropiques suivantes : (i) l'agriculture itinérante avec défrichement, culture sur brulis, culture sur pentes à cycles très rapprochés et utilisation des engrais et pesticides, (ii) la coupe de bois pour le feu, (iii) l'exploitation minière de l'or, (iii) l'utilisation de la dynamite ou l'assèchement des cours d'eau pour la pêche, (iv) le braconnage et la chasse.<sup>206</sup>

<sup>205</sup> Sites de Bafing-Falémé, Bafing-Source, Gambie-Koulountou, Gambie-Oundou-Liti, Niger-Mafou, Niger-Niandan-Milo, Niger-Tinkisso et Tinkisso

<sup>206</sup> Annotated List of Wetlands of International Importance Guinea – Ramsar Sites Information Service

31. La localisation et l'ampleur des impacts liés aux aménagements et ouvrages du Projet (aménagement de périmètres irrigués, infrastructure de marchés et réhabilitation de pistes rurales) ont été déterminés afin de s'assurer de ne pas renforcer les dynamiques existantes de dégradation des milieux environnementaux mais au contraire à inciter à des pratiques plus profitables notamment grâce aux aménagements durable des bassins versants.

## Systèmes de production

32. **Potentiel agricole et urbanisation.** La Guinée dispose d'un potentiel agricole important encore sous exploité. Les conditions pédoclimatiques sont très propices à l'agriculture<sup>207</sup> et son potentiel en terres arables de 6,2 millions d'hectares n'est exploité qu'à hauteur de 25%. Malgré ce potentiel, le pays affiche de faibles rendements, 1 246 kg/ha de céréales contre 1 452 kg/ha en Afrique de l'Ouest en moyenne. L'agriculture guinéenne est majoritairement familiale<sup>208</sup>, et reste concentrée sur les productions vivrières notamment les céréales (riz et maïs), tubercules et huile de palme. Le riz est la première production nationale avec 1,97 million de tonnes de paddy en 2014/2015. Le secteur agricole affiche une croissance annuelle de 5% sur la période 2011-2013 et représente 20% du PIB guinéen<sup>209</sup>. Cette croissance est tirée par l'augmentation des surfaces cultivées de plus de 10% par an<sup>210</sup>. La demande croissante en produits vivriers est liée à la croissance démographique de 2,5% en 2016<sup>211</sup> et à l'urbanisation concernant 38% de la population en 2016 contre 33% en 2006<sup>212</sup>.

33. **Productions.** Les systèmes de productions sont composés des cultures sur les versants, des jardins de case appelés « tapades » ainsi que les cultures irriguées (plaine ou bas-fonds). Les cultures pluviales sont très importantes (95% des superficies exploitées) tandis que l'irrigation reste insignifiante. Le riz est la première production nationale (1.97 millions de tonnes de riz paddy en 2014/2015<sup>213</sup>) mais elle reste insuffisante pour répondre à la demande interne. L'élevage est le deuxième secteur d'activités rurales après l'agriculture. La Guinée détient un cheptel de plus de 6 millions de bovins, de 4 millions d'ovins et caprins, de 2 millions d'élevage porcin et, de 27 millions de volailles. Il procure 30% des revenus des populations rurales. L'agriculture et l'élevage sont interdépendants d'une part au niveau de la gestion de l'espace et de l'alimentation animale et d'autre part pour fournir du fumier et une force de travail à l'agriculture.

## Climat

34. La Guinée est caractérisée par un climat tropical humide composé de l'alternance de deux saisons de durées inégales du nord au sud : la saison sèche durant laquelle sévit l'*harmattan* et la saison pluvieuse régie par la mousson ouest africaine. La saison pluvieuse dure de 5 à 7 mois (avril - octobre) du nord vers le sud. La pluviométrie est en moyenne de 1 835 mm annuel.

35. Le climat de la zone côtière guinéenne est la variante sub-guinéenne (guinéen maritime) du climat tropical humide. La saison pluvieuse commence en mai et finit en novembre. La pluviométrie croît du Nord au Sud et de l'intérieur vers la côte.

36. La Guinée est en général un pays chaud et humide. La température moyenne la plus élevée (supérieure à 30°C) est enregistrée en mars/avril dans la zone nord, aux frontières avec le

<sup>207</sup> Quatre régions agro-écologiques contrastées -Guinée Maritime, Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière- avec des pluies abondantes variant entre 1100 et 4 000 mm/an

<sup>208</sup> Rapport de mission d'appui FIDA, juillet 2017 ; « ce système de production est la source de revenu d'environ 40% de la population guinéenne et est caractérisée par i) une main d'œuvre à majorité familiale ; ii) une autoconsommation totale ou partielle ; iii) des moyens de production entièrement gérés par la famille. »

<sup>209</sup> Contre 17,9% en moyenne en Afrique Subsaharienne et 26% parmi les pays les moins avancés (Banque Mondiale, 2017)

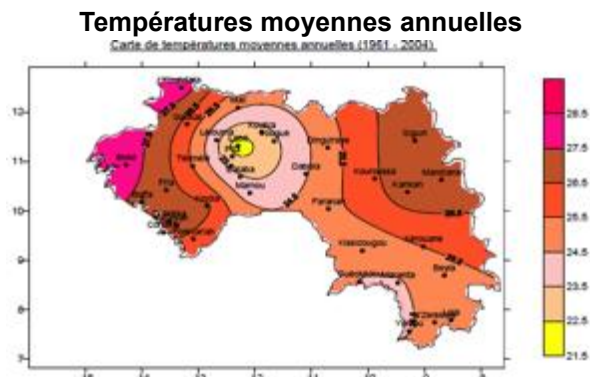
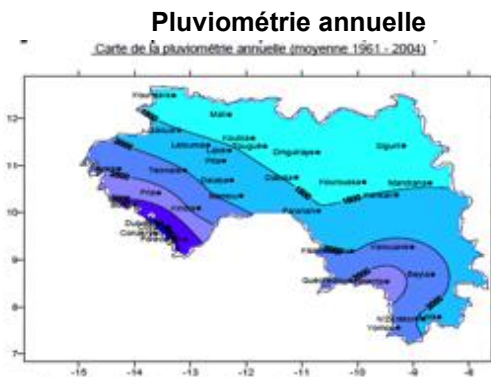
<sup>210</sup> Selon USAID, 2015. Le rendement restant faible, autour de 1,17t/ha en 2015, contre 2,5t/ha au Mali.

<sup>211</sup> (Banque Mondiale, 2017)

<sup>212</sup> En effet, entre 1960 et 2010, la population urbaine a été multipliée par 11 (population rurale par 2,4 fois), et la population de Conakry par 15. A l'horizon 2030, quasiment la moitié de la population vivra en milieu urbain (48,6%) (Guengant, Kamara, & De Metz, 2011).

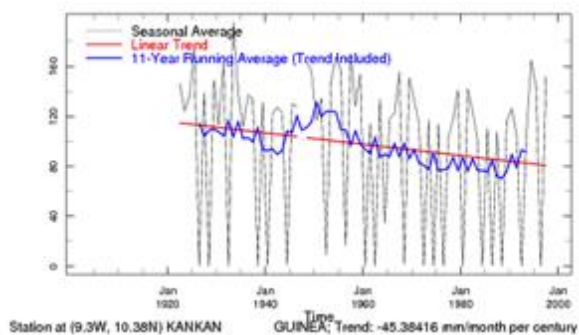
<sup>213</sup> Rapport General de l'Enquête Agricole – Campagne Agricole 2014-2015

Sénégal et le Mali et la plus basse, entre décembre et janvier est enregistrée dans les hauteurs du Fouta Djallon.

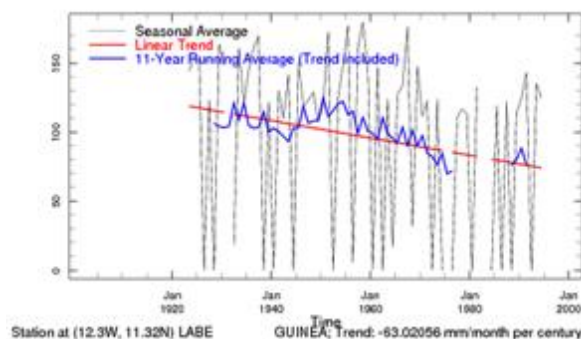


37. L'analyse des graphiques par région naturelle, montre la baisse de la pluviométrie observée durant ces dernières décennies en Moyenne, Haute et Basse Guinée. Seule la Guinée forestière fait exception, bien que le rythme de croissance y soit aussi très faible<sup>214</sup>. Malgré le faible nombre de données disponibles sur la zone d'intervention, leur analyse confirme les observations ci-mentionnées et sont présentées pour la station de Kankan (Haute Guinée) et Labé (Moyenne Guinée).<sup>215</sup>

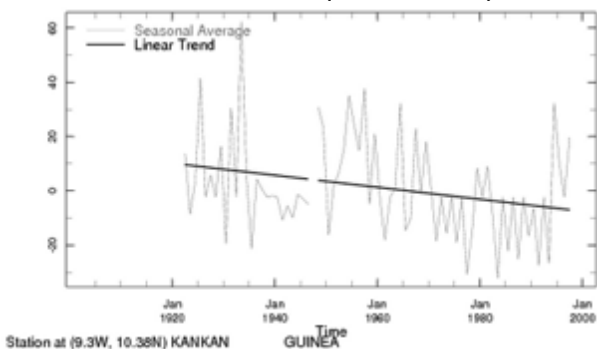
**Tendance pluviométrie annuelle (1901-2000) station de Kankan (Haute Guinée)**



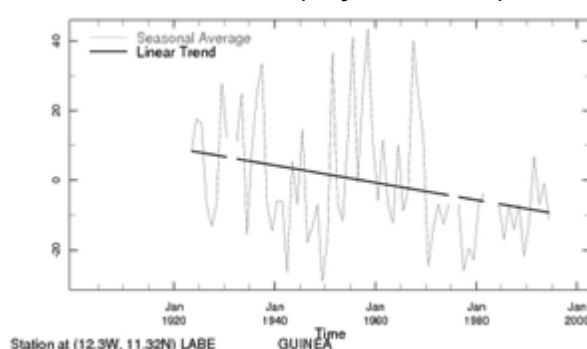
**Tendance pluviométrie annuelle (1901-2000) station de Labé (Moyenne Guinée)**



**Anomalies pluviométriques annuelles (1901-2000) station de Kankan (Haute Guinée)**



**Anomalies pluviométriques annuelles (1901-2000) station de Labé (Moyenne Guinée)**



**Projections climatiques nationales.**

38. A l'horizon 2100, les températures augmenteront sur l'ensemble du pays et plus précisément : (i) en Moyenne et Haute Guinée (zones nord-ouest et nord-est du pays), de l'ordre

<sup>214</sup> Stratégie Nationale d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) - 2007.

<sup>215</sup> Climate Change Knowledge Portal – World Bank



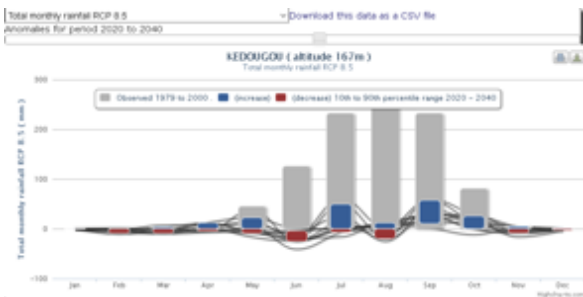
de 0,4 à 3,3°C avec une sensibilité de 2,5°C ; (ii) en Basse Guinée et en Guinée Forestière (zones du sud-ouest et sud-est du pays), de 0,3 à 2,7°C pour la sensibilité 2,5°C.<sup>216</sup>

39. L'élévation de température sera accompagnée de changements dans la répartition et le volume des précipitations sur l'étendue du territoire. Ces changements pourraient atteindre 36,4 % de la normale actuelle à partir de 2050 et 40,4 % en 2100. Cette baisse drastique des précipitations aura des impacts importants sur les ressources en eau (eaux de surface et souterraines) et les principaux secteurs socioéconomiques du pays.

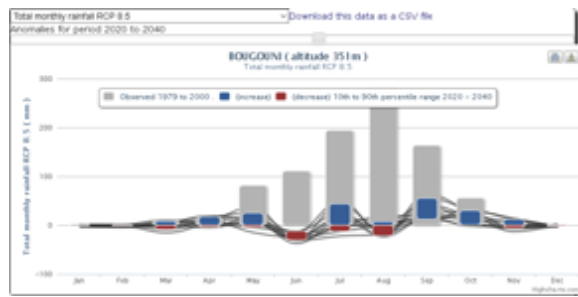
**Projections climatiques de la zone d'intervention.**

40. Le manque de données locales auprès de l'Université du Cap<sup>217</sup> et de la Banque Mondiale<sup>218</sup> nous amènent à analyser les données des stations les plus proches des zones d'interventions aux horizon 2030 (2020-2040) : Kedougou au Sénégal (malgré les conditions agroécologiques différentes) pour la Moyenne Guinée et Bougouni au Mali pour la Haute Guinée.

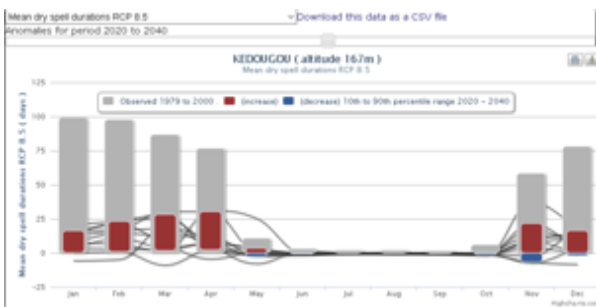
**Pluviométrie mensuelle à l'horizon 2030  
 RCP8.5 (CMIP5)  
 Ketougou (Sénégal) – proche Moyenne Guinée**



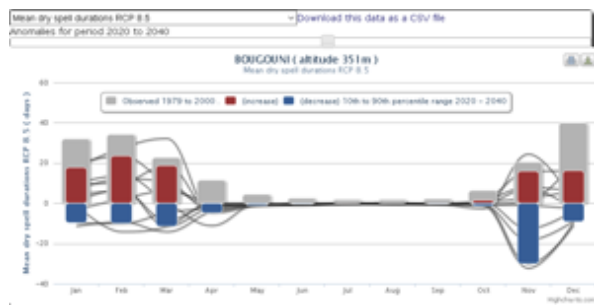
**Pluviométrie mensuelle à l'horizon 2030  
 RCP8.5 (CMIP5)  
 Bougouni (Mali) – proche Haute Guinée**



**Durée de période de sécheresse à l'horizon 2030  
 RCP8.5 (CMIP5)  
 Ketougou (Sénégal) – proche Moyenne Guinée**



**Durée de période de sécheresse à l'horizon 2030  
 RCP8.5 (CMIP5)  
 Bougouni (Mali) – proche Haute Guinée**



41. Les graphiques présentent une dynamique similaire dans les deux régions d'intervention du Projet : (i) une diminution de la pluviométrie au début de la saison des pluies (mai et juin) entraînant un retard de la saison des pluies ; (ii) une diminution de pluies résiduelles en dehors de la saison des pluies (de novembre à avril) entraînant un renforcement de la durée des périodes de sécheresse.

42. Les différents modèles présentent une augmentation des températures diurnes et nocturnes à l'horizon 2030 sur l'ensemble de la zone d'intervention à hauteur de 1°C, s'ajoutant aux conditions pluviométriques et intensifiant les problématiques de sécheresses.

<sup>216</sup> PANA – Plan d'Action National d'Adaptation  
<sup>217</sup> Climate Information Platform – Université du CAP  
<sup>218</sup> Climate Change Knowledge Portal – World Bank

43. La PANA relève les risques liés aux changements climatiques comme la sécheresse, la forte insolation, les inondations dans la Préfecture de Gaoual et la région de Haute Guinée, la perturbation du régime pluviométrique, et les pluies orageuses. Les conséquences seront directement : (i) une baisse de la fertilité des sols (déjà fortement réduite en raison du raccourcissement des périodes de jachères), (ii) une baisse des rendements des récoltes, (iii) la prolifération des maladies et ennemis des plantes et des animaux, (iv) la pénurie d'eau et (v) l'augmentation des risques de feux de brousse.

### **Enjeux clés**

44. Les questions clés sont les suivantes :

- (a) accès à la terre et conflits : en zone rurale, (i) l'accès à la terre pour les femmes n'est pas garanti et (ii) la démographie grandissante favorise les conflits d'accès à la terre, (iii) renforcés par les cessations massives de foncier aux industries minières et agro-industrielles ;
- (b) pressions anthropiques sur la biodiversité et les ressources naturelles : l'intensification des productions agricoles irriguée et pluviale doit être considérée au regard de la préservation des zones d'intérêts écologiques montagneuses en Moyenne Guinée et des zones humides en Haute Guinée ainsi que de la pression accrue sur les ressources naturelles ;
- (c) désenclavement des bassins de production : améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages au travers de l'agriculture familiale intensive et orientée vers le marché tout en limitant la propagation des ravageurs, maladies et autres effets néfastes liés à l'augmentation des flux physiques ;
- (d) changements climatiques : manque de connaissances et/ou d'anticipation des changements climatiques dans les activités agricoles et rurales et d'actions d'adaptation coordonnées, viables et inscrites dans le temps, besoin de diffusion de pratiques, intrants, de matériels et d'aménagements mieux adaptés aux évolutions du climat ;
- (e) prise de conscience des enjeux environnementaux et climatiques par les populations rurales : sensibilité et connaissances insuffisantes des risques environnementaux et climatiques et les bonnes pratiques pour minimiser les risques et l'utilisation abusive des ressources du milieu ;

## **B. Impacts et risques potentiels du Projet liés au social, à l'environnement et aux changements climatiques**

### **Impacts potentiels clés**

#### **Les impacts sociaux possibles**

45. Le Projet va cibler de manière générale les ruraux pauvres, mais en priorité les femmes et les jeunes, ayant un niveau de formation souvent faible, un accès limité à du capital productif, aux technologies améliorées, aux marchés et à des services d'appui technique ou financiers. Il accordera une attention particulière aux femmes et à l'amélioration de leur accès à des connaissances et des actifs productifs afin de faciliter leurs activités économiques et augmenter leurs revenus.

46. Les activités du Projet auront des impacts positifs liés à (i) l'augmentation durable des revenus des ménages ; (ii) la création d'emplois autour de la production agricole et de ses échanges ; (iii) le désenclavement des communautés offrant de nouvelles perspectives économiques et sociales, non dépendantes des aléas climatiques.

47. **Foncier.** La problématique foncière est importante dans le cadre de conflits pour l'accès, la possession et la concurrence sur les terres spécialement dans les bas-fonds/plaines et dans les zones aménagées et pour les femmes et les jeunes. Des mesures de prévention seront prises

notamment : (i) en réalisant des diagnostics fonciers des zones à aménager (bassins de production et sous-bassins versants); (ii) en appuyant la mise en place de structures de gestion inclusives aux femmes et aux jeunes ; (iii) en appuyant l'installation de jeunes, notamment avec l'appui conseil des OPA.<sup>219</sup>

48. **Groupes ethniques de Guinée.** Les groupes ethniques présents dans les zones d'intervention sont principalement Peuls et Malinkés. Aucun impact négatif spécifique n'a pu être identifié sur ces communautés puisque elles seront les principaux bénéficiaires du projet. Au vu des observations et des recommandations de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples<sup>220</sup>, la mission a caractérisé le ciblage des bénéficiaires et a évalué que il n'était pas nécessaire de mettre en œuvre une procédure de CPLCC<sup>221</sup>.

#### **Les impacts environnementaux possibles**

49. Le Projet sera mis en œuvre dans des zones où les ressources naturelles sont déjà fortement dégradées, et où le processus de dégradation se poursuivra. Il est donc extrêmement important que le Projet renforce la gestion des ressources naturelles qui seront à la base des filières appuyées notamment en contribuant à la promotion de bonnes pratiques agro-environnementales dans les bassins de production et en contribuant à la protection et la régénération du couvert végétal et à l'atténuation de l'érosion dans le cadre de l'aménagement durable des sous-bassins versants. En effet, les zones d'intérêt écologique font face à de nombreuses pressions anthropiques (brulis, défrichement) entraînant une modification du milieu environnemental.

50. De manière globale, le Projet aura un impact à moyen et long terme positifs sur l'environnement par la réhabilitation des sols des sous-bassins versants (i) limitant les phénomènes d'érosion et d'ensablement des cours d'eau, (ii) augmentant la fertilité des sols, (iii) valorisant le développement du couvert végétal et du couvert forestier dans le cadre de l'aménagement des sous-bassins versants à travers des actions de gestion durable des forêts existantes et de développement de l'agroforesterie.

51. **Aménagements hydro-agricoles.** Le Programme réalisera des ouvrages de maîtrise partielle ou totale des eaux pour la réhabilitation et l'aménagement de 6 000 ha de terres agricoles de plaines et de bas-fonds déjà exploitées. Les impacts potentiels sur l'environnement seront négligeables étant donné que l'ensemble des bassins de production agricoles qui feront l'objet d'un aménagement hydro-agricole sont déjà exploités et cultivés par les populations locales. Le projet contribuera ainsi à améliorer les conditions d'exploitation des plaines et bas-fonds en améliorant les modalités de gestion de l'eau de surface et de la fertilité des sols.

52. Le Projet effectuera une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) dans le cadre des dossiers d'appel d'offre (DAO) des ouvrages hydro-agricoles. Dans sa conception, le Projet a veillé à (i) prévenir la perturbation des habitats naturels et autres écosystèmes, (ii) s'assurer que les zones sensibles et les zones d'intérêts écologiques ne soient pas, impactées directement ou indirectement par le Projet et dans le cas contraire, que des mesures de sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes soient réalisées et que les suivi et études nécessaires soient mises en œuvre (PGES et EIES *ex-post*), (iii) sensibiliser les communautés rurales, spécialement sur les questions telles que les liens entre la destruction de la forêt, la perte de biodiversité, le changement climatique et la désertification.

---

<sup>219</sup> Etat d'occupation foncière, consultation et concertation pour la gestion de l'occupation du sol, négociation d'accès à la terre et aux droits d'usage secondaire comme le bail et la location, mise en place de gestion communautaire de la terre ou par les OPA, etc.

<sup>220</sup> Rapport du Groupe de Travail d'experts de la commission africaine des droits de l'Homme et des peuples sur les populations/communautés autochtones.

<sup>221</sup> Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) - Le terme anglophone est plus communément utilisé : FPIC (*free prior intended consent*)

53. **Intensification raisonnée.** L'intensification des techniques entrainera de potentiels impacts, notamment en termes de démultiplication des pratiques déjà existantes de dégradation des milieux. Le Projet sensibilisera les communautés sur les avantages écosystémiques des milieux naturels par l'aménagement de 37 000 ha de sous-bassins versants en périphérie directe des 6 000 ha de bassins de production agricoles qui feront l'objet d'aménagement hydro-agricoles, ainsi que sur les pratiques agro-écologiques d'intensification raisonnée des productions irriguées et pluviales, et de leur combinaison.

54. **Pollution phytosanitaire.** L'incitation à l'investissement dans l'agriculture peut conduire à un usage accru de produits phytosanitaires, ayant de potentiels impact sur les sols et les ressources en eau, notamment en raison de leur utilisation dans des zones irriguées. De plus, ces produits seront rendus plus accessibles par le renforcement des capacités de services agricoles des services techniques du BSD du Ministère de l'Agriculture. Les conditions actuelles d'utilisation des produits phytosanitaires ne sont pas satisfaisantes et beaucoup de lacunes sont observées relativement à l'absence d'équipements de protection, au non-respect des dosages et des procédures d'utilisation de ces produits. A travers l'accompagnement technique des producteurs, le projet contribuera significativement à l'amélioration des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires par les producteurs bénéficiaires du projet. De plus la qualité de ces produits est variable et leur usage est mal maîtrisé par les producteurs. Afin de limiter les risques liés à l'usage des produits phytosanitaires, deux stratégies seront employées :

- (a) D'une part en travaillant sur les produits de synthèse : (i) par la reconnaissance des produits de qualité dans ce qui est disponible sur le marché ; (ii) par l'apprentissage de l'usage raisonné de ces produits au niveau des CEP à destination de paysans relais ; (iii) par l'apprentissage des techniques de protection de utilisateurs et des consommateurs ;
- (b) D'autre part et afin de limiter l'usage de ces intrants chimiques couteux, la valorisation des pratiques plus productives, plus profitables et d'adaptation aux changements climatiques basées sur l'agro-écologie telles que la rotation/association des cultures la valorisation des bio-pesticides locaux dans le cadre des itinéraires techniques dans les plaines et les bas-fonds et de l'agroforesterie au niveau des sous-bassins versants.

55. **Amélioration de l'accès aux marchés et accompagnement d'initiatives économiques.** Le Projet améliorera l'accès aux marchés par la réhabilitation de pistes rurales, par la réalisation d'ouvrage complémentaires (ponts et ouvrages d'assainissement) et par la construction d'infrastructure de marché. Les impacts environnementaux peuvent être (i) l'érosion du sol en raison de travaux incorrectement exécutés ou de défrichement et de raboutage de la route, entraînant des glissement de terrain et à l'érosion en ravin, et le renforcement des phénomènes d'envasements des masses d'eau voisines ; (ii) les dommages aux zones d'emprunt seront limités étant donné que le Projet réalisera uniquement des réhabilitations de pistes rurales déjà existantes ; (iii) l'interruption des cours d'eau et le drainage, augmentant le risque de crues des cours d'eau ; (iv) le développement de retenue d'eau, habitats propice au développement des vecteurs de maladies ;

56. Conformément aux articles 82 et 83 de l'Ordonnance N°045/PRG/87 du 28 mai 1987 portant code de l'environnement de la République de Guinée, de ses textes d'application et du Guide général de réalisation des EIES (BGEEE, 2013), le Projet réalisera des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) dans le cadre des dossiers d'appel d'offre (DAO) de tous les investissements prévus afin de minimiser les impacts et mettre en œuvre des mesures d'atténuation:

- (a) infrastructures de marché (marchés de demi-gros et marchés de collecte) – EIES obligatoire :
  - (i) *prévention des pollutions (déchets solides, eaux usées, qualité de l'air) ;*
  - (ii) *prévention des inondations et érosion ;*

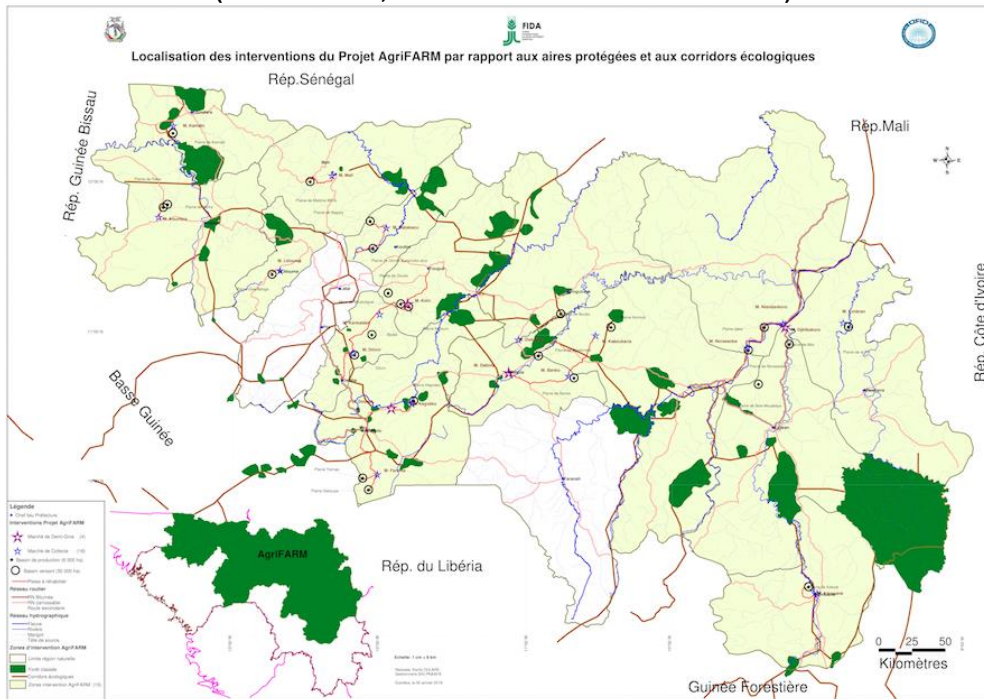
- (b) réhabilitation de pistes rurales - EIES détaillée obligatoire pour une emprise supérieure à 20m et supérieure à 1km :
  - (i) *restauration des zones d'emprunt de matériel ;*
  - (ii) *réalisation d'ouvrage (ponts et assainissement) pour maintenir les dynamiques hydrologiques ;*
  - (iii) *réhabilitation des zones d'emprunt et des abords des pistes rurales pour éviter le développement de flaques et d'habitats propices au développement des vecteurs de maladies ;*
  - (iv) *prévention des impacts liés au désenclavement de zones actuellement difficiles d'accès : perte de végétation et de sol par l'implantation de population aux abords des pistes rurales, entraînant coupe illégale de bois ; (perte de faune sauvage en renforçant le braconnage et la chasse ; diffusion de maladies par le mouvement accru des populations et du matériel végétal.*
- (c) aménagements hydro-agricoles - EIES détaillée obligatoire pour des projets d'irrigation et de drainage supérieur à 50ha :
  - (i) *prévention des risques pour les ressources hydriques de surface et souterraines ;*
  - (ii) *prévention des risques d'érosion et d'inondations ;*
  - (iii) *prévention des risques de dégradation des sols agricoles ;*

57. Le Projet réalisera au cours des EIES, la définition pour les différents investissements des :

- (a) mesures géotechniques : le choix de l'implantation des infrastructures de marchés et des pistes rurales et les dispositions relatives aux opérations de construction et d'entretien ;
- (b) mesures socioéconomiques : Conception participative/consultative des pistes rurales à réhabilitées en priorité ; Lutte contre les maladies par l'évaluation des vecteurs de maladies et des mesures à mettre en œuvre ; Participation de la population et d'entreprises locales ; Évaluation des choix technologiques ; Planification de la maintenance des pistes et des marchés ;
- (c) mesures hydrologiques : Mesures de lutte contre l'érosion ; Travaux de drainage et franchissement des cours d'eau ; Création et restauration des zones d'emprunt ; Prévoir des zones tampons pour les cours d'eau pour éviter les contaminations ;
- (d) mesures d'aménagement du territoire : Points de traversée ; Prévention des sinistres et reprise après un sinistre – gestion de risque.

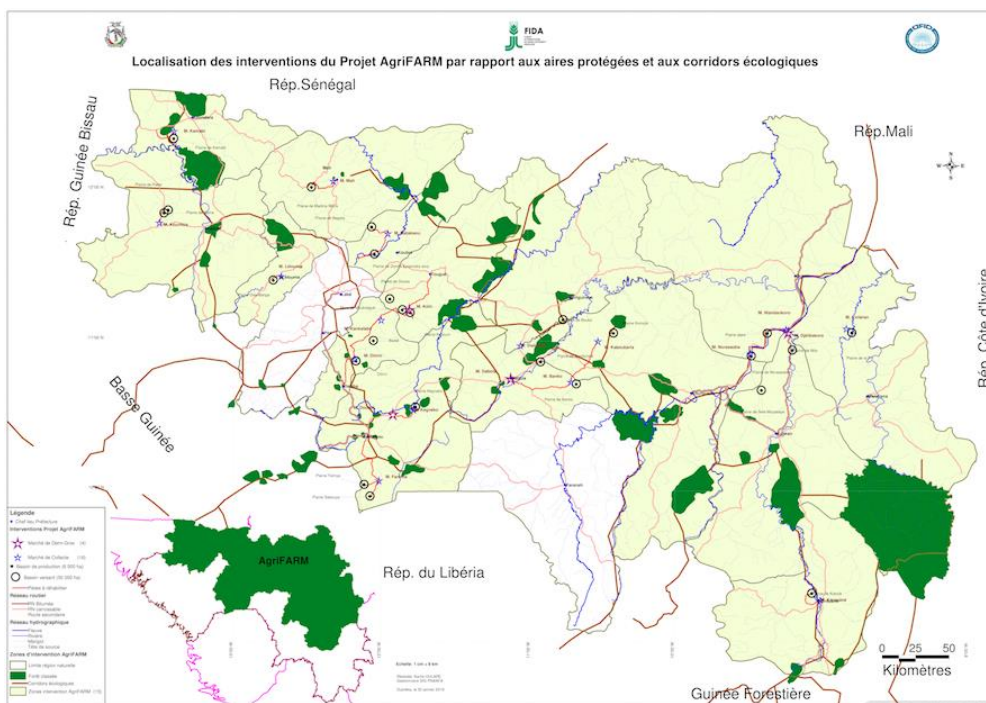
58. **Interventions localisées dans les aires protégées.** L'identification et la localisation définitive des sites d'intervention du Projet (infrastructures de marchés, pistes rurales à réhabiliter, aménagements hydro-agricoles des plaines et bas-fonds, aménagements durables des sous-bassins versants) ont permis de confirmer le fait que aucune activité ne sera réalisée à l'intérieur ou à proximité d'une Aire Protégée disposant d'une réglementation au niveau national (Forêt Classée, Parc National et Réserve Naturelle) comme détaillé dans la carte ci-dessous.

**Localisation des interventions du Projet par rapport aux aires protégées (Forêt Classée, Parc National et Réserve Naturelle)**



**59. Interventions localisées dans les corridors écologiques reliant les aires protégées.** L'identification et la localisation définitive des sites d'intervention du Projet (infrastructures de marchés, pistes rurales à réhabiliter, aménagements hydro-agricoles des plaines et bas-fonds, aménagements durables des sous-bassins versants) ont permis de confirmer que que deux pistes rurales à réhabiliter traversent des corridors écologiques (tronçons Mamou-Farenta et RN1-Kaboukaria) et une route nationale à réhabiliter en terre traverse un corridor écologique (tronçon Ditinn-Dalaba); comme détaillé dans la carte ci-dessous.

**Localisation des interventions du Projet par rapport aux corridors écologiques**



60. Les corridors écologiques relient les aires protégées en entre elles et ils assurent ou restaurent les flux d'espèces et de gènes qui sont vitaux pour la survie des espèces et leur évolution adaptative. Ils sont donc vitaux pour le maintien de la biodiversité animale et végétale et pour la survie à long terme de la plupart des espèces. Ces corridors écologiques ne disposent pas d'une législation spécifique au niveau national. La création de voies de communication traversant les corridors écologiques entraîne la séparation physique des écosystèmes et des habitats.

61. Pour ces trois tronçons, le Projet prendra les dispositions suivantes:

- (a) Une attention particulière sera apportée dans les TDR pour la réalisation des EIES de ces projets de réhabilitation de pistes rurales et de routes nationales en terre afin de prendre en compte les impacts potentiels sur la biodiversité et les flux d'animaux sauvages dans les corridors écologiques concernés;
- (b) Des mesures d'atténuation seront prises au niveau des croisements entre les corridors écologiques et les pistes rurales et la route nationale en terre à réhabiliter par le Projet: (i) Plantation d'arbres et d'arbustes en bordure des voies de communication; (ii) Restauration de la végétation en amont et en aval de chaque ouvrage hydraulique après les travaux; (iii) Aménagement des entrées et sorties de buses sèches pour faciliter les flux de la faune sauvage; (iv) Mise en place d'un suivi écologique des corridors écologiques concernés en collaboration avec les services techniques préfectoraux du MEEF; (v) Installation de panneaux de signalisation et de ralentisseurs pour prévenir les risques de collision avec la faune sauvage empruntant les corridors écologiques et susceptibles de traverser les pistes et la route nationale en terre réhabilitées.

62. **Interventions dans les zones humides d'importance internationale (sites Ramsar).** L'identification et la localisation définitive des sites d'intervention du Projet (infrastructures de marchés, pistes rurales à réhabiliter, aménagements hydro-agricoles des plaines et bas-fonds, aménagements durables des sous-bassins versants) ont permis de confirmer le fait que :

- (a) **En Moyenne Guinée<sup>222</sup>** : aucune activité ne sera réalisée à l'intérieur d'un site RAMSAR comme détaillé dans la carte de Moyenne Guinée ci-dessous.

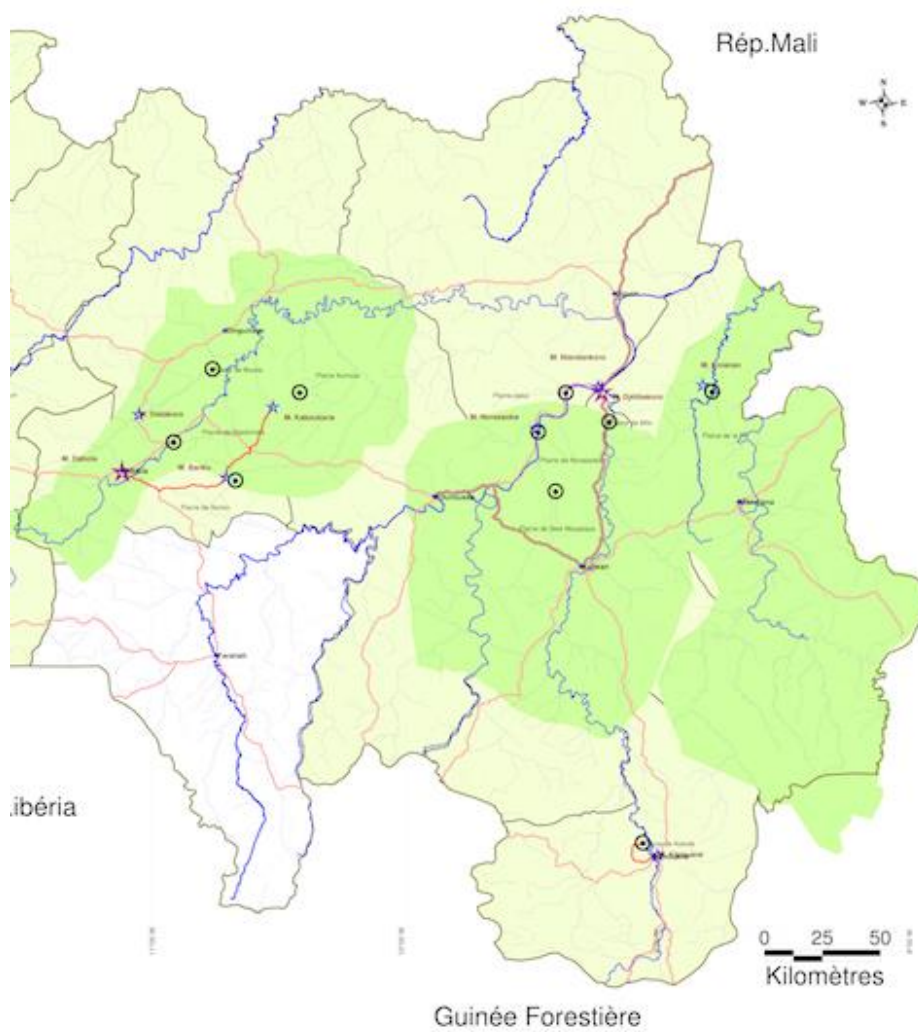
#### Localisation des interventions du Projet par rapport aux sites RAMSAR de Moyenne Guinée



<sup>222</sup> Huit Préfectures de Koundara, Gaoual, Lelouma, Mali, Koubia, Tougué, Dabala et Mamou

- (b) **En Haute Guinée**<sup>223</sup> ; il convient de considérer le fait que la Région Naturelle de Haute Guinée abrite trois sites RAMSAR situés dans le haut bassin versant du fleuve Niger : le site Ramsar Tinkisso (1 228 995 ha), le site Ramsar Niger-Niandan-Milo (1 399 046 ha) et le site Ramsar Sankarani-Fié (1 556 000 ha). Etant donné que ces trois sites Ramsar de très grandes envergures couvrent environ 43% de la Région Naturelle de Haute Guinée, plusieurs sites d'intervention du Projet AgriFARM seront situés dans l'un de ces trois sites Ramsar (cas des six préfectures de Dabola, Dinguiraye, Kouroussa, Siguiri, Kankan et Mandiana). Ces trois sites ont été inscrits sur la Liste Ramsar en 2002 ; ce qui signifie que la Guinée doit « favoriser la conservation et l'utilisation rationnelle de ces zones humides » - Art. 3.1 de la Convention Ramsar.

**Localisation des interventions du Projet par rapport aux sites Ramsar de Haute Guinée**



63. Les interventions du Projet localisées dans les sites Ramsar de Haute Guinée sont les suivantes:

Sites Ramsar de Haute Guinée	Interventions du Projet localisées dans un site Ramsar
Site Ramsar Tinkisso 1 228 995 ha	Construction du marché de demi-gros de Dabola (3 ha) Construction des marchés de collecte de Dialakoro, Banko et de Kaboukaria (4,5 ha) Réhabilitation des deux tronçons de pistes rurales (Dabola - N'Dema Centre

<sup>223</sup> Sept Préfectures de Dabola, Kouroussa, Dinguiraye, Siguiri, Kankan, Mandiana et Kerouané



	et Banko-Kaboukaria: 46km) Aménagements hydro-agricoles des plaines de Bouka, de Komola, de Bissikrima et de Banko (1050 ha) Aménagement durable des sous-bassins versants de Bouka, Komola, Bissikrima et Banko (6300 ha)
Site Ramsar Niger-Niandan-Milo 1 399 046 ha	Marchés de collecte de Norassoba (1,5 ha) Aménagements hydro-agricoles des plaines du Milo, de Norassoba et de Sele-Moussaya.(1380 ha) Aménagement durable des sous-bassins versants de Bouka, Komola, Bissikrima et Banko (6300 ha)
Site Ramsar Sankarani-Fié 1 556 000 ha	Construction du marché de collecte de Kiniéran (1,5 ha) Aménagements hydro-agricoles de la plaine de la Fié (300 ha) Aménagement durable du sous-bassins versants de la plaine de la Fié (1800 ha)

64. Etant donné cette situation, en concertation avec le Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts (MEEF) et tel que prévu dans l'Article 3.2 de la Convention Ramsar, le Ministère de l'Agriculture a décidé d'enclencher la procédure d'information du Secrétariat de la Convention Ramsar sur les modifications des caractéristiques écologiques des zones humides des trois sites qui seront susceptibles de se produire lors de la mise en œuvre du Projet AgriFARM (voir tableau ci-dessus). Tel que prévu par la Convention Ramsar (Article 3.2 et orientations données par le Point focal de la Convention Ramsar en Guinée) et recommandé par le MEEF, la procédure d'information sera réalisée selon les étapes suivantes:

- (a) Transmission officielle des informations détaillées sur les interventions du Projet prévues dans les trois sites Ramsar (localisation, étendues, types) par le Ministère de l'Agriculture au Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts ;
- (b) Analyse des données reçues par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts avant de les transmettre officiellement au Secrétariat de la Convention Ramsar en Suisse.
- (c) Ainsi, le mandat du MEEF de faire respecter les engagements internationaux de la Guinée dans le domaine de l'environnement tout en conciliant la conservation de la nature et le développement du pays sera respecté par le Projet.

65. En complément de cette procédure d'information du secrétariat de la Convention Ramsar, le projet prendra les dispositions suivantes :

- (a) Une attention particulière sera apportée dans les TDR relatifs à la réalisation de toutes les EIES des interventions du Projet dans les sites Ramsar (infrastructures de marché, réhabilitation de pistes rurales et aménagements hydro-agricoles) afin de prendre en compte les impacts potentiels sur les zones humides et la biodiversité associée dans les sites concernés (notamment les oiseaux d'eau);
- (b) Des mesures d'atténuation seront prises lors de la construction des infrastructures de marché situés dans les sites Ramsar: (i) Prévention des risques de pollution des sols et des eaux de surface et souterraines; (ii) Prévention des risques d'érosion des sols et d'ensablement des cours d'eau situés à proximité; (iii) Prévention des perturbations pouvant affecter les populations d'oiseaux d'eau (notamment bruits et poussières); (iv) Mise en place d'un suivi écologique de la biodiversité associée aux zones humides en collaboration avec les services techniques préfectoraux du MEEF (notamment les oiseaux d'eau);
- (c) Des mesures d'atténuation seront prises lors de la réhabilitation des pistes rurales situées dans les sites Ramsar: (i) Prévention des risques de pollution des sols et des eaux de

- surface et souterraines; (ii) Prévention des risques d'érosion des sols et d'ensablement des cours d'eau situés à proximité; (iii) Prévention des perturbations pouvant affecter les populations d'oiseaux d'eau (notamment bruits et poussières); (iv) Mise en place d'un suivi écologique de la biodiversité associée aux zones humides en collaboration avec les services techniques préfectoraux du MEEF (notamment les oiseaux d'eau);
- (d) Des mesures d'atténuation seront prises lors de l'aménagement hydro-agricole des bassins de production agricole situés dans les sites Ramsar: (i) Prévention des risques d'érosion des sols et d'ensablement des cours d'eau à travers l'aménagement durable des sous-bassins versants des plaines agricoles (37 000 ha prévu à travers une planification participative aboutissant à la gestion durable des forêts existantes, le développement de l'agro-foresterie et la création de plantations d'arbres fruitiers); (ii) Prévention des risques de diminution et dégradation des ressources hydriques en évitant de construire des barrages sur les cours d'eau permanents; (iii) Prévention des risques de pollution des sols et des eaux de surface et souterraines (à travers la promotion d'itinéraires techniques agro-écologiques et d'usage rationnel des intrants agricoles); (iv) Prévention des perturbations pouvant affecter les populations d'oiseaux d'eau (bruits notamment); (v) Protection des forêts galeries le long des cours d'eau; (vi) Mise en place d'un suivi écologique de la biodiversité associée aux zones humides en collaboration avec les services techniques préfectoraux du MEEF (notamment les oiseaux d'eau);

## Risques climatiques

66. Le Projet appuiera la réalisation d'aménagement hydro-agricole afin d'améliorer la gestion de l'eau et d'obtenir une maîtrise partielle ou totale des eaux de surface dans le cadre d'irrigation de sites déjà exploités par les agriculteurs familiaux, permettant ainsi de faire face aux évolutions climatiques liés à la diminution de la pluviométrie, aux épisodes de sécheresse et aux inondations.
67. Le Projet appuiera l'aménagement durable des sous-bassins versants situés à proximité directe des plaines et bas-fonds de production agricole en soutenant des actions de gestion durable des forêts existantes, de développement de l'agroforesterie et de création de plantations d'arbres fruitiers permettant ainsi de protéger le couvert forestier et d'engager les communautés dans des stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
68. L'intensification raisonnée des techniques agricoles par la mise en œuvre de techniques agro-écologiques dans les plaines et les bas-fonds qui feront l'objet d'aménagements hydro-agricoles, d'agroforesterie dans les sous-bassins versants et de gestion durable des eaux et des sols permettra d'augmenter la productivité de l'agriculture familiale et ses capacités d'adaptation aux chocs climatiques.
69. L'augmentation des températures favorisera le développement des ravageurs et des maladies qui sera atténué par la mise en œuvre de techniques de valorisation des rotations/associations des cultures, d'utilisation raisonnée de pesticides et la promotion des biopesticides ainsi que la création d'infrastructure de stockage et de transformation.
70. **Emission de gaz à effet de serre.** Les interventions proposées permettent d'envisager d'une part une réduction de l'émission de CO<sub>2</sub> (réduction des feux de brousse et des défrichements) et de méthane (maîtrise de l'eau dans les bas-fonds) et d'autre part une accumulation de carbone dans les sols (notamment pas l'accroissement de la teneur en matière organique des sols cultivés) et dans les zones de forêt gérées de manière durable et les zones de développement de l'agroforesterie dans le cadre de l'aménagement durable des sous-bassins versants.
71. Les externalités environnementales du Projet ont été estimées avec l'outil EX-ACT développé par la FAO pour estimer le bilan carbone de projets en évaluant leur impact sur les activités agricoles, forestières et autres activités qui utilisent la terre, dites AFOLU. Pour le Projet

AgriFARM, les calculs sont basés sur les caractéristiques de la zone agro-écologique de la Guinée (zone tropicale humide avec des sols LACs), ainsi que l'utilisation et la gestion des terres dans les situations avec et sans projet. Les changements amenés par les activités du projet ont été inclus dans les différents modèles de l'outil, notamment i) la gestion durable des forêts des bassins-versants permettant d'éviter la déforestation, ii) l'installation de nouvelles plantations d'arbres fruitiers et iii) des cultures améliorées avec des émissions de gaz plus faibles. Le bilan de carbone du projet est positif et important ; les activités du Projet AgriFARM permettent d'atténuer l'émission de 5,09 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sur une durée de 20 ans.<sup>224</sup>

Tableau 1 : synthèse des risques liés aux changements climatiques

Activité du AgriFARM-HMG	Impacts du changement climatique	Mesures d'adaptation proposées	Risque climatique
Intensification raisonnée de l'agriculture familiale en amont des bassins versants	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Stress hydrique des cultures pluviales et perte de récolte</li> <li>2. Érosion et lessivage des sols</li> <li>3. Augmentation des ravageurs et des maladies</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pratiques plus productives, plus profitables et d'adaptation aux changements climatiques (agroforesterie, utilisation de semences améliorées, aménagements CES/DRS, combinaison des agricultures irriguées et pluviales)</li> <li>2. Gestion durable des eaux et du sol (CES/DRS)</li> <li>3. Valorisation des rotations/associations de cultures, des productions intégrées, des biopesticides</li> </ol>	<p>Modéré</p> <p>Modéré</p> <p>Modéré</p>
Aménagement des sous-bassins versants	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmentation des capacités de séquestration du carbone</li> <li>2. Réduction des risques d'érosion</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Gestion durable des forêts sur 45% des sous-bassins versants</li> <li>2. Développement de l'agroforesterie sur 35% des sous bassins versants</li> <li>3. Création de plantations d'arbres fruitiers sur 15% des sous bassins versants</li> </ol>	Faible
Aménagement de périmètres irrigués, déjà exploités	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Gestion des eaux non maîtrisée, entraînant des épisodes de stress hydriques pour les cultures irriguées</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Aménagements de maîtrise partielle ou totale des eaux (type 3 et 4).</li> </ol>	Modéré

Tableau 2 : synthèse des impacts socio-environnementaux négatifs potentiels et mesures d'atténuation

Activité du AgriFARM-HMG	Impacts négatifs potentiels	Remédiation	Risque socio-environnemental
Aménagement des sous-bassins versants (Agroforesterie et pratiques culturales adaptées)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Baisse des écoulements dans le système hydrographique de surface en aval</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La baisse des ruissellements de surface aura des effets positifs en termes de lutte contre l'érosion, de lutte contre l'envasement en aval et de maintien de la fertilité des parcelles aménagées. Des associations d'usagers de l'eau seront créées pour garantir la</li> </ol>	Faible

<sup>224</sup> Les bilans seront effectués sur la version ExAct 7.1.8. Les bilans ne tiendront pas en considération les émissions de carbone lié à la coordination du Programme.

		<p>pérennité de la ressource depuis l'amont jusqu'à l'aval du bassin.</p>	
Aménagement de périmètres irrigués, déjà exploités	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Conflit foncier ex ante ou ex post</li> <li>2. Abaissement de la nappe</li> <li>3. Rejet de gaz à effet de serre par les motopompes</li> <li>4. Compétition conflictuelle pour l'accès aux zones aménagées</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Projet renforcera les capacités des partenaires pour la réalisation de diagnostics socio-foncier. Le Projet n'interviendra que dans des zones où le statut foncier est clarifié et l'usage consensuel suivant principe du consentement libre, préalable et informé de l'ensemble des parties prenantes (CPLCC), formalisé le cas échéant.</li> <li>2. Le Projet appuie la diffusion de modèles d'irrigation efficaces (système californien) et la réalisation d'aménagement de gestion partielle et totale des eau (type 3 et 4).</li> <li>3. Le Projet sensibilisera les populations aux objectifs du programme et explicitera les critères et les modalités de sélection qui seront transparentes</li> </ol>	<p>Modéré</p> <p>Modéré</p> <p>Modéré</p>
Intensification des techniques agricoles	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pollution des eaux et terres par les pesticides et fertilisants</li> <li>2. Intensification des feux de brousse pour les défrichements</li> <li>3. Augmentation des conflits d'usage des terres et des conflits d'accès à la terre</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les CEP forment sur l'usage raisonné des intrants dans une logique autant environnementale et sanitaire qu'économique. Valorisation des biopesticides et des fertilisant organiques ainsi que des pratiques plus profitables (rotation/association de cultures)</li> <li>2. Sensibilisation aux pratiques agroécologiques : plus productives, plus profitables et plus résilientes aux changements climatiques</li> <li>3. Le Projet renforcera les capacités des partenaires pour la réalisation de diagnostics socio-foncier. Des procédures CPLCC seront le cas échéant formalisées.</li> </ol>	<p>Modéré</p> <p>Modéré</p> <p>Modéré</p>
Développement de l'approche intégrée « agriculture-élevage »	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmentation de la pression sur les ressources fourragères et agricoles</li> <li>2. Compétition conflictuelle pour l'accès aux zones aménagées</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les activités du Projet prévoient la réhabilitation de terre et des bassins versants</li> <li>2. Le Projet sensibilisera les populations et renforcera les délimitations traditionnelles sous formes de tapages (jardin clos)</li> </ol>	<p>Faible</p> <p>Modéré</p>
Construction d'infrastructure de Marchés, de transformation et de stockage	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préemption sur les zones de construction</li> <li>2. Evacuation des effluents de transformation</li> <li>3. Conflit pour la gestion des infrastructures</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La détermination des zones d'implantation des infrastructures s'effectuera de manière participative selon les procédures de consentement préalable libre en connaissance de cause (CPLCC). Une EIES sera conduite dans le cadre des DAO, avant tout investissement.</li> <li>2. L'accompagnement des acteurs pour la gestion des effluents sera réalisé</li> <li>3. Le Projet déterminera le propriétaire des infrastructure (communal) et s'assurera qu'une structure de gestion ait été créée</li> </ol>	<p>Modéré</p> <p>Modéré</p> <p>Modéré</p>

		de manière participative et consensuelle.	
Réhabilitation de pistes rurales / Construction d'ouvrages complémentaires (ponts et ouvrages d'assainissement)	1. Erosion et glissement de terrain liés à des erreur de construction	1. Renforcement des capacités des partenaires en charge du contrôle qualité des ouvrages pendant et à la remise des aménagements.	Modéré
	2. Perturbation du paysage des zones d'emprunt pour le remblai	2. Réhabilitation physique et biologique des carrières d'emprunt pour éviter les processus de dégradation du milieu	Modéré
	3. Défrichement et perte de terres agricoles	3. A l'échelle macro le Projet va augmenter la productivité des terres agricoles et leur superficie	Modéré
	4. Prémption sur les zones de construction des ouvrages complémentaires et dégradation des milieux environnementaux	4. Une EIES sera conduite dans le cadre des DAO, avant la mise en œuvre de tout investissement. Le projet se conformera aux dispositions compensatoires en vigueur en Guinée comme mesure d'atténuation et en suivant les principes du consentement libre, préalable et informé de l'ensemble des parties prenantes (CPLCC).	Modéré
Coordination du programme	1. Emission de gaz à effet de serre pour les déplacements des équipes du Programme	1. Les activités du Projet auront des effets positifs quant à la séquestration du carbone	Faible

### Adaptation aux changements climatiques

72. Le Projet prendra en compte les problèmes liés aux changements climatiques en proposant diverses mesures d'adaptation en fonction de la problématique des sites d'intervention. Les principales activités d'adaptation seront :

- (a) la gestion durable des écosystèmes forestiers et la préservation du couvert végétal dans le cadre de l'aménagement durable des sous-bassins versants (37 000 ha) afin de conserver les services éco systémiques (cycle de l'eau) bénéfiques à la résilience climatique des agrosystèmes exploités dans leurs proximité et dans les fonds de vallées des bassins versants ;
- (b) les mesures de gestion durable des eaux et des sols et des techniques agro-forestières permettent un meilleur captage et une meilleure infiltration des eaux pluviales, la réduction des phénomènes d'érosion. Elles seront gérées par des associations d'usagers de la ressource ;
- (c) les aménagements hydro-agricoles des bassins de production (6000 ha) permettent d'assurer un meilleur contrôle de l'eau (partiel ou total) pour les cultures irriguées, de sécuriser la production et d'augmenter la résilience aux conséquences des changements climatiques (sécheresse et inondations);
- (d) la construction d'infrastructure de marché, de stockages et de transformations ainsi que la construction et réhabilitation de routes rurales vont permettre par cette connectivité, de limiter les pertes liées aux ravageurs et à la pourriture des produits ;
- (e) la diffusion des connaissances concernant les pratiques plus profitables et d'adaptation aux changements climatiques telles que les rotations/associations culturales, de biopesticides et un appui conseil de proximité vont permettre de limiter le risque de pertes liés aux ravageurs, maladies en raison de l'augmentation des températures ;

- (f) la diffusion des connaissances des systèmes intégrés élevage-agriculture, de la combinaison des agricultures irriguées et pluviales, de l'utilisation de semences améliorées, de l'association de cultures, des techniques d'amélioration de la fertilité des sols, de l'utilisation d'engrais raisonnée et d'un appui de proximité va permettre de renforcer la résilience des communautés face aux événements extrêmes liés aux changements climatiques.

### C. Catégorie environnementale et sociale

73. **Impacts environnementaux.** Le projet, dans son ensemble, vise à diminuer les impacts environnementaux de l'agriculture, en ciblant des pratiques plus efficaces (de l'utilisation de la terre, de l'eau, des intrants, etc.) et durables (techniques et systèmes de production, promotion de l'agro-écologie, aménagement durable des sous-bassins versants, économique) ; sur des sites agricoles déjà exploités. L'identification précise des sites d'interventions du Projet a permis de confirmer que aucune action ne sera réalisée dans une aire protégée disposant d'une réglementation nationale (forêt classée, réserve naturelle et parc national).

74. Les principaux risques environnementaux restent : i) une possible pollution phytosanitaire liée à l'intensification<sup>225</sup> ; ii) pour les pistes réhabilitées, des dommages peu importants au niveau des zones d'emprunt qui existent déjà et qui ne traversent pas de zones écologiques sensibles ; iii) la localisation de certaines interventions du Projet à l'intérieur de trois sites Ramsar de grande envergure couvrant 43% de la Région de Haute Guinée et incluant des villes importantes comme Dabola, Kouroussa et Kankan.

75. Des mesures seront prises pour prévenir et limiter ses risques : (i) une sensibilisation des bénéficiaires sera réalisée (Champs Ecole Paysan), afin de prouver l'avantage des pratiques agro-écologiques d'intensification des productions (dont l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires et des techniques de protection des utilisateurs et consommateurs, rotation/association des cultures) ; (ii) les producteurs seront formés pour améliorer les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires notamment sur les procédures de sécurité et protection et sur les dosages à respecter (iii) un contrôle qualité des travaux sera réalisé ; (iv) des ouvrages de franchissement seront construits afin de maintenir les dynamiques hydrologiques ; (v) des études d'impacts seront réalisées sur l'ensemble des ouvrages du Projet (aménagement hydro-agricoles, réhabilitation de pistes rurales, construction d'infrastructures de marchés) ; (vi) la procédure d'information du Secrétariat de la Convention Ramsar sur les modifications des caractéristiques écologiques des zones humides des trois sites qui seront susceptibles de se produire lors de la mise en œuvre du Projet (prévue dans l'Article 3.2 de la Convention Ramsar) a été enclenchée par le Gouvernement de la Guinée et permettra au Projet de respecter les termes de la Convention Ramsar (cf. paragraphe 150); (vii) des mesures d'atténuation spécifique seront prises pour toutes les interventions prévues dans les sites Ramsar (cf. paragraphe 151) ; (viii) des investissements importants seront réalisés dans le cadre de l'aménagement durable des sous-bassins versants (37 000 ha) qui se traduira par la gestion durable des forêts existantes, le développement de l'agroforesterie et la création de plantations d'arbres fruitiers.

76. **Impacts sociaux.** Les activités du Projet auront des impacts positifs liés à (i) l'augmentation durable des revenus des ménages ; (ii) la création d'emplois autour de la production agricole et de ses échanges ; (iii) le désenclavement des communautés offrant de nouvelles perspectives économiques et sociales. Le principal risque social reste l'accès, la possession et la concurrence sur les terres, notamment dans les zones aménagées et pour les femmes et les jeunes. Des mesures de prévention seront prises notamment : (i) en réalisant des diagnostics fonciers des zones réhabilitées (bassins de production et bassins versants); (ii) en appuyant la mise en place de structures de gestion inclusives aux femmes et aux jeunes ; (iii) en appuyant l'installation de jeunes, notamment avec l'appui conseil des OPA.

77. Globalement, les mesures d'atténuation des impacts cités ci-dessus permettront de mitiger leurs conséquences. Par conséquent, il est proposé que le Projet soit classé dans **la catégorie B**.

---

<sup>225</sup> Risques de contamination des eaux, qualité des produits et utilisation des produits

## D. Catégorie de risques climatiques

78. A l'horizon 2100, les températures augmenteront sur l'ensemble du pays notamment en Moyenne et Haute Guinée (zones nord-ouest et nord-est du pays), de l'ordre de 0,4 à 3,3°C avec une sensibilité de 2,5°C. L'élévation de température sera accompagnée de changements dans la répartition et le volume des précipitations sur l'étendue du territoire. Ces changements pourraient atteindre 36,4 % de la normale actuelle à partir de 2050 et 40,4 % en 2100. Cette baisse drastique des précipitations aura des impacts importants sur les ressources en eau (eaux de surface et souterraines) et les principaux secteurs socioéconomiques du pays.

79. L'analyse des graphiques par région naturelle de la Guinée, montre la baisse de la pluviométrie observée durant ces dernières décennies en Moyenne, Haute et Basse Guinée. Seule la Guinée forestière fait exception, bien que le rythme de croissance y soit aussi très faible<sup>226</sup>. C'est ainsi que le Projet prévoit de mener des activités permettant de mieux valoriser et utiliser les eaux de surface pour rendre les agriculteurs familiaux plus résilients face aux épisodes de sécheresse et d'inondations.

80. Pour la contribution à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre, les interventions proposées permettent d'envisager d'une part une réduction de l'émission de CO<sub>2</sub> (réduction des feux de brousse et défrichements) et de méthane (maîtrise de l'eau dans les bas-fonds) et d'autre part une accumulation de carbone dans les sols (notamment pas l'accroissement de la teneur en matière organique des sols cultivés) et dans les zones reboisées au niveau de bassins versants (gestion durable des forêts existantes, agroforesterie et plantations d'arbres fruitiers).

81. Le programme est donc en première ligne pour anticiper les risques climatiques et apporter des solutions aux variations plus fortes du climat. Il est donc proposé un classement de **risque climatique MODERE**.

## E. Recommandations pour la mise en œuvre du Projet

### Mesures d'atténuation

82. Lors de sa conception, le Projet a accordé une attention particulière aux activités concernant :

- (a) la détermination de la localisation et de l'ampleur des impacts des activités du Projet vis-à-vis de l'environnement, et de la localisation des groupes ethniques et des populations autochtones dans les zones d'intervention du Programme ;
- (b) l'amélioration de la connaissance des communautés rurales et des participants au Projet sur les défis écologiques et la manière d'y répondre ;
- (c) l'amélioration et la promotion des pratiques plus productives, plus profitables et d'adaptation aux changements climatiques ;
- (d) l'aménagement durable des sous-bassins versants visant à restaurer les gérer durablement les ressources forestières, à promouvoir des modes de gestion durable des ressources naturelles (eau et sols) et à réduire les risques liés à l'érosion et l'ensablement des cours d'eau ;
- (e) l'amélioration de l'accès aux marchés et accompagnement d'initiatives économiques, en considérant la sensibilisation, la formation et la réalisation d'infrastructure ;
- (f) l'amélioration du cadre de renforcement institutionnel et de fourniture des services techniques du bureau des stratégie et de développement (BSD) du Ministère de l'Agriculture, et du renforcement des partenaires : consultants, bureau d'étude et Entreprises. Il s'agira de s'assurer essentiellement des capacités des partenaires pour la gestion des questions de sécurisation foncière et d'accès à la terre et du suivi qualité des infrastructures rurales de Programme ;

<sup>226</sup> Stratégie Nationale d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) - 2007.

83. Lors de sa réalisation, le Projet réalisera des Etudes d'Impact Environnemental et Social dans le cadre des DAO pour les aménagements hydro-agricoles des bassins de production, la construction des infrastructures de marché et la réhabilitation des routes rurales afin de limiter les impacts socio-environnementaux et le cas échéant de mettre en place des mesures d'atténuation et de compensation en accord avec les politiques nationales en vigueur. Pour les interventions dans les sites Ramsar, en complément de la procédure officielle d'information du Secrétariat de la Convention par le Gouvernement guinéen, le projet prendra les dispositions suivantes :

- (a) Une attention particulière sera apportée dans les TDR relatifs à la réalisation de toutes les EIES des interventions du Projet dans les sites Ramsar (infrastructures de marché, réhabilitation de pistes rurales et aménagements hydro-agricoles) afin de prendre en compte les impacts potentiels sur les zones humides et la biodiversité associée dans les sites concernés (notamment les oiseaux d'eau);
- (b) Des mesures d'atténuation seront prises lors de la construction des infrastructures de marché situés dans les sites Ramsar: (i) Prévention des risques de pollution des sols et des eaux de surface et souterraines; (ii) Prévention des risques d'érosion des sols et d'ensablement des cours d'eau situés à proximité; (iii) Prévention des perturbations pouvant affecter les populations d'oiseaux d'eau (notamment bruits et poussières); (iv) Mise en place d'un suivi écologique de la biodiversité associée aux zones humides en collaboration avec les services techniques préfectoraux du MEEF (notamment les oiseaux d'eau);
- (c) Des mesures d'atténuation seront prises lors de la réhabilitation des pistes rurales situées dans les sites Ramsar: (i) Prévention des risques de pollution des sols et des eaux de surface et souterraines; (ii) Prévention des risques d'érosion des sols et d'ensablement des cours d'eau situés à proximité; (iii) Prévention des perturbations pouvant affecter les populations d'oiseaux d'eau (notamment bruits et poussières); (iv) Mise en place d'un suivi écologique de la biodiversité associée aux zones humides en collaboration avec les services techniques préfectoraux du MEEF (notamment les oiseaux d'eau);
- (d) Des mesures d'atténuation seront prises lors de l'aménagement hydro-agricole des bassins de production agricole situés dans les sites Ramsar: (i) Prévention des risques d'érosion des sols et d'ensablement des cours d'eau à travers l'aménagement durable des sous-bassins versants des plaines agricoles (37 000 ha prévu à travers une planification participative aboutissant à la gestion durable des forêts existantes, le développement de l'agro-foresterie et la création de plantations d'arbres fruitiers); (ii) Prévention des risques de diminution et dégradation des ressources hydriques en évitant de construire des barrages sur les cours d'eau permanents; (iii) Prévention des risques de pollution des sols et des eaux de surface et souterraines (à travers la promotion d'itinéraires techniques agro-écologiques et d'usage rationnel des intrants agricoles); (iv) Prévention des perturbations pouvant affecter les populations d'oiseaux d'eau (bruits notamment); (v) Protection des forêts galeries le long des cours d'eau; (vi) Mise en place d'un suivi écologique de la biodiversité associée aux zones humides en collaboration avec les services techniques préfectoraux du MEEF (notamment les oiseaux d'eau);

### **Ciblage des bénéficiaires**

84. Le Projet cible 15 préfectures dans les régions de Haute et Moyenne Guinée<sup>227</sup> qui sont les plus touchées par l'insécurité alimentaire (67,5% et 55,4%<sup>228</sup>). Trois critères ont été considérés pour sélectionner les sites d'intervention : (i) la géo-concentration des activités ; (ii) les partenariats et synergies potentiels avec les autres intervenants ; (iii) la présence des différentes catégories de cibles prises en compte par une approche holistique. La porte d'entrée administrative est la

---

<sup>227</sup> Liste des préfectures : Dabola, Dalaba, Dingiraye, Gaoual, Kankan, Kerouane, Koundara, Kouria, Kouroussa, Lélouma, Mali, Mamou, Mandiana Siguiri, Tougué.

<sup>228</sup> (SRP, 2007)



commune. Au plan thématique, le programme ciblera les activités des filières riz et maïs, et les cultures associées et sur les métiers connexes en aval et en amont de ces filières.

85. Le Projet ciblera 65.000 ménages, soit environ 455.000 personnes. Le Projet cible prioritairement les femmes et les jeunes, soit en appliquant des quotas, soit par des actions spécifiques visant leur autonomisation économique. 10.000 ménages vulnérables recevront des kits de production domestique. Les groupes-cibles prioritaires seront atteints par des quotas d'un minimum de 40% pour les jeunes (moins de 35 ans) et d'un minimum de 30% pour les femmes, afin d'assurer leur prise en compte dans les différentes activités du Projet : accès aux terres aménagées, accès au crédit pour l'entrepreneuriat pour 720 jeunes et femmes (rizi-pisciculture), création de plantations d'arbres fruitiers pour 7 400 jeunes et femmes, développement de l'agroforesterie dans les jardins de case (*tapades*) pour 51 800 femmes, renforcement de capacités en leadership et en gestion pour 6.000 femmes.

### **Approches à bénéfices multiples**

86. Les activités d'augmentation de la productivité de l'agriculture familiale et de ses capacités d'adaptation aux chocs climatiques, en particulier vers les femmes et les jeunes ruraux vont avoir des effets environnementaux multiples :

- la gestion organisée et durable des bassins versants, combinant des mesures de conservations des eaux et des techniques d'agroforesterie permettront de réduire les pertes de terre à la parcelle, d'améliorer la fertilité et le bilan hydrique des sols, d'éviter l'érosion par ruissellement et les phénomènes d'envasement, d'augmenter la disponibilité de fourrage, d'améliorer la séquestration de carbone à la parcelle et de favoriser la biodiversité en créant de nouveaux habitats pour la faune et la flore ;
- la sensibilisation des communautés sur les services écosystémiques des zones humides et des zones d'intérêt est essentielle pour diminuer les dynamiques de dégradation des milieux et des ressources naturelles tout en garantissant une utilisation pérenne de ceux-ci.

87. Les activités d'amélioration de l'accès aux marchés et l'accompagnement d'initiatives économiques vont avoir des aspects socio-environnementaux essentiels, en effet la sécurisation du flux de produits agricoles même en saison des pluies, depuis la production jusqu'à la commercialisation en passant par la transformation vont permettre de limiter les pertes et donc d'améliorer les revenus des communautés sans augmenter les impacts sur les ressources naturelles.

### **Incitations pour de bonnes pratiques**

88. Les bénéficiaires seront incités à adopter des bonnes pratiques agro-écologiques dans le cadre des champs écoles paysans et des actions visant à développer les systèmes de production en agroforesterie dans lesquels les associations et rotations de cultures joueront un rôle important ainsi que les techniques d'amélioration de la fertilité des sols comme le compostage, le paillage, la valorisation des résidus de récolte, l'intégration agriculture et élevage, l'intégration entre les cultures maraichères et les arbres fruitiers entre autre.

### **Processus participatif**

89. Les activités de ciblage des bénéficiaires s'appuieront sur l'élaboration de critères objectifs et une démarche de ciblage transparente et participative afin de favoriser l'appropriation des activités par les communautés ciblées et éviter l'accaparement de certains appuis par des personnes non motivées ou par des élites.

90. Des échanges réguliers d'information avec d'autres intervenants au niveau local comme au niveau national seront assurés (Comité multipartenaires – CMP), afin de favoriser l'harmonisation dans les approches et les appuis, promouvoir les complémentarités et les synergies et éviter des doublons.

## F. Analyse des alternatives

91. L'intensification raisonnée des systèmes de production tout en veillant au respect de l'environnement et la réduction des risques climatiques est nécessaire pour garantir des moyens d'existence viables aux ménages ruraux pauvres et aux jeunes désireux de rester dans leur communauté et de trouver une situation stable.

92. La combinaison des agricultures irriguée et pluviale et l'approche intégrée « agriculture-élevage » sont essentielles pour faire face aux événements extrêmes climatiques et éviter des crises locales.

93. La non réalisation des activités d'amélioration de l'accès aux marchés et d'accompagnement d'initiatives économiques, laisserait les communautés vulnérables enclavées et liées aux activités culturelles essentiellement vivrière, sans possibilité d'ouverture économique et de développement sur les cultures de rente.

## G. Analyse institutionnelle

### Cadre institutionnel<sup>229</sup>

- **Politiques nationales.** La Guinée s'est dotée depuis de nombreuses décennies de textes législatifs et réglementaires afin d'assurer une meilleure préservation de l'environnement et une amélioration du cadre de vie des populations (i) le code de la Protection et de la mise en valeur de l'environnement adopté en 1987 ; (ii) le code forestier adopté en 1989 et révisé en 1999 ; (iii) le code foncier et domanial Promulgué par l'ordonnance O/92/019 du 30 mars 1992 ; (iv) le code de la protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse promulgué en 1990 et révisé en 1997; (v) le code pastoral du 29/08/1995 ; (vi) le code de l'élevage et des produits animaux du 29/08/1995 ; (vii) le code de la pêche maritime promulgué par ordonnance n° 038/PRG/85 du 23 Février 1985, il fut actualisé en 1995 ; (viii) le code de l'eau Loi L/94/005/CTRN du 14 Février 1994. Depuis août 2011, le Ministère délégué à l'environnement et aux eaux et forêt, a élaboré la Politique Nationale de l'Environnement (PNE).

94. **Stratégies nationales environnementales.** Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts est constitué de nombreux services et organes consultatifs comme le Conseil National de l'Environnement (CNE) qui a été en charge de l'élaboration en 2007 d'un Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) valorisant en priorité les actions (i) de promotion de l'agroforesterie ; (ii) de valorisation des connaissances et pratiques endogènes positives ; (iii) Promotion de technologies appropriées en matière d'adaptation (iv) Promotion de la gestion des feux et de la mise en défens<sup>230</sup>. La Direction Nationale des Eaux et Forêt a de son côté élaborée une stratégie nationale de gestion des éléphants. La Guinée s'est également dotée (i) d'un Programme d'Action National de lutte contre la Désertification en 2006, (ii) d'une stratégie nationale de développement de la riziculture en Guinée en 2009, (iii) d'une Stratégie Nationale sur la diversité biologique pour la mise en œuvre en Guinée du Plan stratégique 2011-2020 et des objectifs d'Aichi (SPANB) et, (iv) d'une stratégie nationale pour le développement harmonieux et équitable de l'énergie durable, en 2016.

95. **Conventions et traités internationaux.** Le pays est signataire de nombreuses conventions internationales, soulignant notamment son investissement face à l'adaptation au changement climatique et à la lutte pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité comme notamment : (i) la convention Ramsar relative aux zones humides en 1971, (ii) la convention de Washington relative au commerce International des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) en 1973 ; (iii) la Convention sur le droit de la mer, adoptée en 1982, (iv) le Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone en 1989, (v) la convention sur la Diversité Biologique, Rio de Janeiro, de 1992, (vi) la convention des Nations

---

<sup>229</sup> Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) - 2007

<sup>230</sup> Situation des statistiques environnementales en République de Guinée – Atelier 2005

unies sur la lutte contre la désertification en 1994, (vii) la convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et son Protocole de Kyoto en 1997, (viii) la convention de Bamako pour l'interdiction d'importation de déchets dangereux en Afrique en 2000.

96. **La Contribution Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN)** de la Guinée a été validée en septembre 2015. La Guinée se veut être un pays stabilisateur de la sous-région à l'horizon 2030, en (i) préservant et valorisant ses ressources hydriques ; (ii) s'efforçant de rester un puits de carbone ; (iii) exploitant ses ressources en sols et en sous-sol de manière raisonnée ; (iv) portant la réflexion de la CEDEAO pour intégrer davantage les enjeux du changement climatique dans le Plan de transhumance régional.

97. **Etude d'Impact Environnemental.** Le cadre législatif est régi par le décret et les deux arrêtés suivants : (i) Décret 199/PRG/SGG/89 du 8 novembre 1989, codifiant les études d'impacts sur l'environnement, (ii) Arrêté N° 990/MRNEE/SGG/90 du 31 mars 1990 définissant le contenu, la méthodologie et la procédure de l'étude d'impacts sur l'environnement et ; (iii) Arrêté 05074/ME/CAB/SGG du 28 septembre 2006 portant création d'un Service National des Etudes et Evaluations Environnementales (SNEEE).

98. **PGES.** Le Plan de Gestion Environnemental et Social, établi par la mission de formulation, sera mis en œuvre par le Programme. Le suivi des impacts socio-environnementaux des aménagements des périmètres irrigués, des infrastructures de marché et des routes rurales, défini par les Etude d'Impact Environnemental et Social, sera réalisé par des comités préfectoraux selon l'Arrêté n° 2012-8004-MDEEF-CAB-SGG du 21 août 2012.

### Renforcement des capacités

99. Des activités de renforcement des capacités sont prévues aux niveaux suivants :

- (a) Diffusion de techniques culturelles productives, profitables et adaptées au changement climatique aux paysans via la mise en œuvre de Champs Ecole Paysan et de paysan relais<sup>231</sup> ;
- (b) Amélioration de la sécurité nutritionnelle via l'amélioration des pratiques agricoles<sup>232</sup> et d'alimentation des ménages<sup>233</sup>.
- (c) Renforcement des capacités pour la création de dispositif de gestion et de maintenance des infrastructures économiques. Les différentes structures de gestion seront formées et fonctionneront sur base de prélèvements payés par les utilisateurs afin de garantir la durabilité des infrastructures.
- (d) Renforcement des acteurs institutionnels par le renforcement des services techniques du bureau des stratégies et du développement (BSD) du MINAGRI, et par le renforcement des consultant, des Bureau d'Etude e des Entreprises partenaires.

### Financements complémentaires

22. La durée du Projet est de 6 ans de juin 2018 à mai 2024. Les couts totaux sont estimés à 97 millions de dollars EU (taxes incluses).

100. Le plan de financement repose sur: l'allocation PBAS 2016-2018 du FIDA pour 30,9 millions de d'US\$, correspondant à 31,8% du coût total; un prêt de l'OFID pour 15 millions d'US\$, soit 15,5% du coût total; un don du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire pour 5 millions de d'US\$ (4,2 millions d'euros), soit 5,2% du coût total; la contribution du Gouvernement de Guinée pour d'une part 11,0 millions d'US\$ en exonérations de taxes, soit 11,3% du coût total; et une contribution des bénéficiaires pour 4,3 millions d'US\$, soit 4,4% du coût total. Le gap financier de 30,9 millions de d'US\$, soit 31,8% du coût total, pourra provenir du PBAS 2019-21 (selon les conditions financières

<sup>231</sup> Pour l'adoption à grande échelle des pratiques culturale valorisées telles que rotations/associations de cultures, gestion intégrée de la fertilité des sols, options de culture attelée, micro-irrigation à pompage solaire, intégration « agriculture-élevage »

<sup>232</sup> Rotation/association des cultures riches en éléments nutritifs

<sup>233</sup> Valorisation nutritionnelle des produits, éducation nutritionnelle

à déterminer et sujette à la disponibilité des fonds et des procédures internes) ou par des cofinancements identifiés pendant la mise en œuvre. L'ensemble des activités du Projet, ainsi que les mesures d'atténuation et les études complémentaires à mener au cours de la mise en œuvre du Projet sont intégrées au budget du Projet.

## H. Suivi et évaluation

101. Des Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) seront réalisées dans le cadre des Dossier d'Appel d'Offre (DAO) pour les aménagements des périmètres irrigués, des infrastructures de marchés et des routes rurales, afin de caractériser les zones d'intervention et les impacts socio-environnementaux et proposer des mesures d'atténuation adéquates.

102. Le système de suivi-environnemental sera (i) validé et intégré dans un PGES ; (ii) validé conjointement avec les autorités compétentes ; (iii) mis en œuvre par les autorités compétentes ; (iv) intégré au système de suivi-évaluation mis en place par l'UGP (Unité de Coordination et de Gestion du Programme).

103. Le suivi des impacts socio-environnementaux, défini par les Etude d'Impact Environnemental et Social, sera réalisé par des comités préfectoraux selon l'Arrêté n° 2012-8004-MDEEF-CAB-SGG du 21 août 2012.

## I. Informations complémentaires requises pour achever l'examen critique

104. Le Projet fait état à la fois de travaux, ouvrages ou aménagements intéressant les eaux de surface dans le cadre d'aménagement hydro-agricoles<sup>234</sup>, et de travaux d'amélioration de l'accès aux marchés, par la réhabilitation de pistes rurales et la construction de marchés de demi-gros<sup>235</sup>. Au regard de ces activités, des Etude d'Impact Environnementale et Social seront mises en œuvre dans le cadre des DAO selon les textes réglementaires en vigueur et les directives du FIDA afin de déterminer la localisation et l'ampleur des impacts, afin de s'assurer que les activités ne perturbent pas de zones sensibles et afin de déterminer les mesures d'atténuation adéquates.

105. Les EIES prévues pour les activités d'aménagements hydro-agricoles, d'infrastructures de marchés et de routes rurales doivent être réalisées et approuvées avant leur mise en œuvre. Les étapes de réalisation sont :

- Le promoteur porte à la connaissance du Ministère en charge de l'environnement la note conceptuelle de projet. Celui-ci lui demande de produire un projet de TDR. Ces TDR sont validés par le Ministère en effectuant une visite sur le site du projet ;
- Le promoteur réalise ou fait réaliser l'EIES par un consultant et le rapport est évalué par le Ministère de l'environnement. Le processus de validation du rapport inclut une étape de consultation publique organisée par Ministère, le cas échéant. En cas d'approbation du rapport un avis de conformité environnementale est délivré au promoteur ;
- Le promoteur réalise et exploite son projet. Pendant ces phases, des activités de surveillances et de suivi sont effectuées par les agents du Ministère en lien avec les mesures prévues dans le PGES. Un certificat de conformité est délivré au promoteur pour attester le niveau de mise en œuvre du PGES<sup>236</sup>.

106. Un suivi socio-environnemental sera effectué tout au long de la période de mise en œuvre du Programme, selon le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES). Des comités préfectoraux sont créés pour la réalisation du suivi socio-environnemental selon le PGES pour les activités d'aménagements des périmètres irrigués, d'infrastructures de marché et de construction/remise en état des routes rurales.<sup>237</sup>

---

<sup>234</sup> Décret n°199/PRG/SGG/89 du 18 novembre 1989

<sup>235</sup> SECAP Note Catégorie Socio-Environnementale

<sup>236</sup> Arrêté n° 990/MRNE/SGG/90 du 31 mars 1990

<sup>237</sup> Arrêté n° 2012-8004-MDEEF-CAB-SGG du 21 août 2012

107. Dans le cas d'une modification du Projet et d'impact environnementaux avérés sur des zones sensibles d'intérêt écologique, la réalisation d'une EIES *ex post* à l'achèvement du Projet sera planifiée et budgétée.

108. Les premières observations ne soulignent pas la nécessité d'un Cadre d'Action de Réinstallation (CAR) et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

109. Le Projet ne fait pas état de l'utilisation significative de pesticide, il promeut la combinaison de techniques agricoles pour l'intensification raisonnée des productions culturales. Aucun de Plan de lutte contre les ravageurs n'est donc planifié.

## **J. Ressources budgétaires et calendrier**

110. Sur la base des conclusions et mesures convenues entre la Guinée et le FIDA, le Gouvernement de Guinée a sollicité le concours du FIDA pour la formulation et le financement du Projet AgriFARM dans 15 préfectures des régions de Haute et Moyenne Guinée sur la base de l'utilisation du PBAS 2016-2018 du FIDA de 30,9 millions de dollars EU complétée par un financement de 15 millions de dollars EU de l'OFID et un don du Fonds Belge de Sécurité Alimentaire de 5 millions de dollars des EU. Une seconde allocation additionnelle de 30,9 millions de dollars EU sera envisagée sur le PBAS 2019-2021 en fonction des recommandations de la revue à mi-parcours.

## **K. Compte rendu des consultations avec les bénéficiaires, la société civile, le grand public, etc.**

111. La phase de conception du Projet a permis de rencontrer les parties prenantes suivantes qui ont activement contribué à la formulation des composantes et de leurs activités. Ainsi la mission a été reçue par SE M. Naby Youssouf Kiridi Bangoura, Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République, Ministre de l'Agriculture par intérim, par SE M. Thierno Mamadou Cellou Diallo, Ministre Conseiller à la Présidence chargé du Développement Rural, par SE Mme. Baldé Assiatou, Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts, par SE M. Yombouno Marc, Ministre du Commerce, par SE M. Mohamed Tall, Ministre de l'Elevage et des Productions Animales, et par SE M. Frédéric Loua, Ministre de la Pêche, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime.

112. Des rencontres ont eu lieu avec les partenaires techniques et financiers intervenant dans le développement rural dont le PAM, la FAO, la BAD, et l'Ambassade du Royaume de Belgique.

113. Les deux missions de formulation se sont rendue en Haute et Moyenne Guinée du 1er au 17 novembre 2017 et du 14 au 31 janvier 2018 où elle a été reçue par les Gouverneurs de Labé, Mamou et Kankan, par les préfets de Mali, Koundara, Lélouma, Tougué, Mamou, Dabola, Kouroussa, Siguiri, Mandiana, Dalaba, Dinguiraye, Gaoual et Kérouané.

114. Des séances de travail ont été organisées avec les services techniques, l'ANPROCA, des organisations paysannes faitières, des ONG potentielles d'intervention, les Chambres d'Agriculture, les Chambres du Commerce et les institutions financières. La mission a rencontré M. le Directeur National de la Pisciculture. Des visites de sites ont été organisées afin de permettre à la mission d'échanger avec les populations concernées.

## Annexe 1 : Questions servant à guider les choix dans l'examen critique du risque climatique

Question	Oui	Non	Complément d'explication à la réponse "Oui"
Est-ce que le groupe cible du Projet dépend de ressources naturelles sensibles au climat (cultures sensibles à la sécheresse, cultures pluviales, espèces halieutiques migratrices, etc.) ?	X		Agricultures irriguée et pluviale dépendantes de la ressource en eau de surface et de la pluviométrie. Faible diversification des activités ou des sources de revenus
Est-ce que la zone du Projet a fait l'objet de phénomènes météorologiques extrêmes dans le passé (tels que inondations, sécheresse, tempêtes tropicales, vagues de chaleur) ?	X		Sècheresses au cours de la dernière décennie
Les changements de température, les précipitations ou les conditions météorologiques extrêmes pourraient-elles affecter l'impact du Projet, sa durabilité ou son coût pendant son cycle de vie ?	X		Perte partielle/totale de récolte par sécheresse ou inondation Arrêt des travaux d'aménagement hydro-agricoles, des marchés et des infrastructures routières en cas d'inondation.
Est-ce que la variabilité du climat pourrait affecter la productivité agricole dans le cadre du Projet (cultures/élevage/pêche) ou l'incidence des ravageurs et des maladies ?	X		La variabilité climatique va demander l'utilisation de variétés de semence moins sensibles au stress hydrique. Le Programme mettra également en œuvre des pratiques plus productives, plus profitables et d'adaptation aux changements climatiques. L'évolution de la pression parasitaire est difficile à prévoir, mais des techniques de rotation/association des cultures et d'agroforesterie devrait la réduire
Est-ce que les aléas climatiques pourraient avoir un impact négatif sur des étapes clé des chaînes de valeur identifiées dans le Projet (de la production à la mise en marché) ?	X		Rupture de flux suite à de mauvaises récoltes, à des blocages des routes suite aux inondations.
Est-ce que le Projet a un potentiel pour intégrer des mesures de résilience climatique sans des coûts supplémentaires importants (Exemple : application de normes de construction améliorées, extension des programmes de renforcement de capacités, intégration politique des enjeux liés aux risques climatiques) ?	X		Pratiques agroécologiques, techniques d'agroforesterie, de rotation/d'association de culture, de semences améliorées, de combinaison des agricultures irriguée et pluviale, d'intégration agriculture-élevage, aménagement durable des bassins versants et aménagements hydro-agricoles, entraînant des coûts mais ayant des impacts directs sur les rendements et la sécurité de la production.
Le Projet pourrait-il bénéficier d'une analyse des risques climatiques et de la vulnérabilité plus détaillés pour mieux identifier les populations rurales les plus vulnérables, améliorer le ciblage et identifier des mesures complémentaires d'investissement pour gérer les risques climatiques ?		X	Les populations les plus vulnérables socio-économiquement sont certainement les mêmes que celles vulnérables en premier aux changements climatiques.

## Annexe 2 : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

Paramètres	Activité	Indicateur de performance	Baseline	Responsabilité du Monitoring	Moyen de Monitoring
Foncier / Accès à la terre	Suivi de l'accès à la propriété / terre pour les femmes et les jeunes	Nombre de femmes et de jeunes devenant propriétaire / ayant eu accès à la terre Nombre de conflits reportés	Titre foncier/ Rapport d'enquête	Comités préfectoraux / Programme	Analyse documentaires / Enquêtes
Ressource en eau superficielle	Suivi de l'utilisation des produits et des pollutions phytosanitaires (zones irriguées)	Quantité de produits utilisés / ha Qualité des eaux de rivières avoisinantes	Rapport d'enquête Analyses	Comités préfectoraux / Programme	Enquêtes / Prélèvements
	Gestion de la ressource (Association des usagers)	Gestion opérationnelle	Rapport d'enquête	Comités préfectoraux / Programme	Enquêtes / Prélèvements
Ressource en eau souterraine	Suivi de la ressource en eau souterraine	Niveau de la nappe Qualité des eaux souterraines	Mesure piézométrique Analyses physico chimiques	Comités préfectoraux / Programme	Enquêtes / Mesures / Prélèvements
Ressources forestière	Suivi des impacts du brulis et de la déforestation sur la ressource forestière	Indicateur de couvert forestier	Cartographie / Rapport d'enquête	Comités préfectoraux / Programme	Analyse cartographique / Enquêtes
Biodiversité	Aménagements hydro-agricoles et routes rurales	Richesse alpha (floristique et faunistique)	Rapport d'enquête	Comités préfectoraux / Programme	Analyses documentaires / Enquêtes

## Annexe 3 : textes législatifs

### Codification des études d'impact sur l'environnement

Décret n°199/PRG/SGG/89 du 18 novembre 1989

**Art.1.-** Conformément aux dispositions des articles 82 et 83 de l'ordonnance n°045/PRG/87 du 28 Mai 1987, portant Code de l'Environnement, la réalisation de tout projet d'aménagement, d'ouvrage, d'installation visé en annexe du présent Décret doit être précédée d'une étude d'impact sur l'environnement annexée au dossier technique de demande d'autorisation et adressé : en trois exemplaires à la Direction Nationale de l'Environnement.

**Art.2.-** Les travaux d'entretien et de grosse réparation relatifs aux ouvrages, aménagements et installations visés à l'article 1 ne sont pas soumis à la procédure de l'étude d'impact sur l'environnement.

**Art.3.-** Conformément à l'article 82 de l'ordonnance n°045/PRG/87 du 28 Mai 1987, portant Code de l'Environnement, la réalisation de l'étude d'impact requise au présent décret incombe au pétitionnaire ou maître de l'ouvrage qui prendra toutes dispositions appropriées pour recruter la personne chargée d'exécuter pour son propre compte une telle étude.

Par exception à cette règle, le Ministre chargé de l'Environnement peut, par arrêté, chargé une personne publique de faire l'étude d'impact aux frais du pétitionnaire ou maître de l'ouvrage.

Toutefois le coût de l'étude doit être compatible avec l'importance du projet.

**Art.4.-** Le contenu de l'étude d'impact requise du pétitionnaire ou du maître de l'ouvrage doit être en relation avec l'importance des travaux et aména-

gements projetés et avec leurs incidences prévisibles directement ou indirectement sur l'environnement.

**Art.5.-** Lorsque la réalisation d'un projet d'aménagement, d'ouvrage ou d'installation ne figurant dans la liste dressée en annexe au présent décret présente des dangers ou des inconvénients graves pour les intérêts mentionnés à l'article 6 de l'ordonnance n°045/PRG/87 du 28 Mai 1987, portant code de l'Environnement, Le Ministre de l'Environnement peut, par arrêté, rendre obligatoire la présentation par le pétitionnaire ou le maître de l'ouvrage d'une notice d'impact sur l'environnement dont le contenu précisé par l'arrêté sus-visé doit répondre, entre autre, aux prescriptions de l'article 4.

**Art.6.-** L'étude d'impact s'insère dans les procédures réglementaires d'habilitation existante sans allongement des délais d'instructions normaux, en complément des études techniques, économiques et financières requises, elle doit permettre de motiver la décision administrative en intégrant la perspective de protection de l'environnement dans les projets.

**Art.7.-** Conformément à l'article 83 de l'ordonnance n°045/PRG/87 du 28 Mai 1987, portant Code de l'Environnement, le contenu, la méthodologie et la procédure de l'étude d'impact sur l'environnement seront réglementés par voie d'arrêté du Ministre chargé de l'Environnement et publié au Journal Officiel de la République.



Liste des travaux, ouvrages et aménagements soumis à la présentation d'une Etude d'Impact sur l'Environnement

#### 1. Aménagement rural

Défrichement des bois et forêts à usage commercial ou industriel supérieur à 10 ha.

#### 2. Domaine public maritime et fluvial

- Concession d'endigage
- Installations portant occupation du domaine public maritime et fluvial de l'Etat et ses dépendances.
- Travaux de construction et d'aménagement des ports.
- Recherche et exploitation des ressources minérales dans les zones maritimes soumises à la souveraineté ou la juridiction guinéenne.
- Installation d'aquaculture.
- Etablissements de pêche maritime industriels.
- Installations susceptibles de rejeter des substances dans le milieu marin.

#### 3. Secteur de l'énergie

- Travaux de construction et d'aménagement de barrages hydroélectriques et de centrales thermiques d'une puissance supérieure à 500 KW.
- Construction de lignes électriques d'une puissance supérieure à 225KW.
- Installations de stockage souterrain des hydrocarbures liquides ou liquéfiés dont la capacité est supérieure à 3.000m

#### 4. Extraction de matériaux

- Travaux d'exploitation des carrières.

- Mines : concession et exploitation minières
- Stockage souterrain des déchets industriels.

#### 5. Infrastructures de transport

- Construction d'aérodrome
- construction de voies ferrées
- Construction de routes
- Travaux de canalisation pour le transport d'hydrocarbures (oléoducs ), de gaz (gazoducs) ou de substances chimiques.

#### 6. Installations classées

Installation classée de première classe

#### 7. Secteur du tourisme et des loisirs

- Installations de camping et caravaning touristiques
- Etablissements hôteliers d'une capacité supérieure à 50 lits
- Etablissements de loisirs ouvrant la nuit (dancings, etc.).

#### 8. Travaux, ouvrages ou aménagements intéressant les eaux continentales

- Programmes d'aménagement des cours d'eau.
- Travaux et ouvrages d'adduction d'eau.
- Programme d'irrigation

#### 9. Urbanisme

Exécution des projets d'urbanisation (création de zones industrielles et résidentielles, programmes d'assainissement comportant des stations d'épuration et de traitement ).













République de Guinée  
 Projet AgriFARM  
 Rapport de conception détaillée  
 Appendice 6

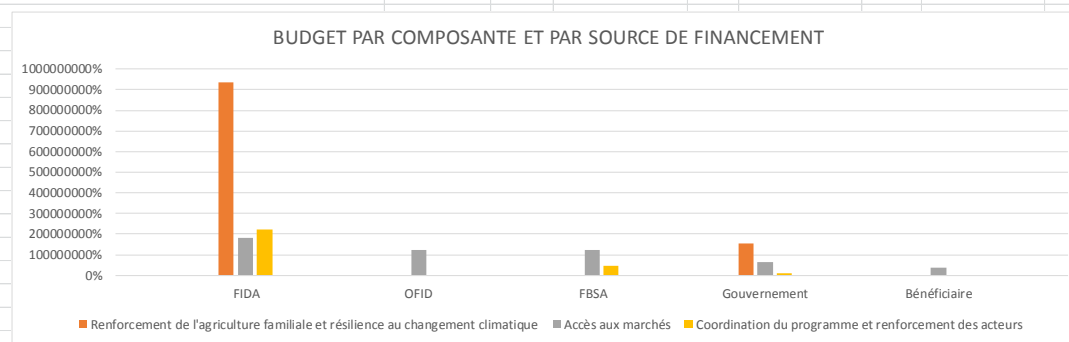
C210404	Assistance technique utilisation logiciels GPS et GIS open source pour SE	forfait	-	1	1	15 453	15 453	12 362	80%			3 091	20%				V	INVEST.
<b>C22</b>	<b>B. Gestion de savoirs et communication</b>						<b>30 704</b>	<b>24 563</b>		-		<b>6 141</b>		-	-			
C220101	Elaboration stratégie gestion des savoirs et communication	forfait	1	-	1	10 100	10 100	8 080	80%			2 020	20%				V	INVEST.
C220102	Provision pour la mise en oeuvre du plan de gestion des savoirs et communication	forfait	-	1	1	20 604	20 604	16 483	80%			4 121	20%				VI	INVEST.
C220103	Voyages d'études sous-regionales /b	voyage	-	-	-	-	-	-	80%			-	20%				IV	INVEST.
<b>C3</b>	<b>Renforcement des acteurs institutionnels</b>						<b>200 826</b>	<b>193 191</b>		-		-		<b>7 636</b>		-		
<b>C31</b>	<b>A. Appui institutionnel au MINAGRI</b>						<b>126 654</b>	<b>119 018</b>		-		-		<b>7 636</b>		-		
C310101	Assistance technique internationale	mois	-	3	3	15 453	46 359	46 359									V	INVEST.
C310102	Assistance technique nationale	mois	-	3	3	5 151	15 453	15 453									V	INVEST.
C310103	Vehicule BSD national	unité	1	-	1	30 300	30 300	24 846				5 454	18%				II	INVEST.
C310104	Motos BSD regional	unité	6	-	6	2 020	12 120	9 938				2 182	18%				II	INVEST.
C310105	Matériel informatique /a	lot	4	-	4	3 030	12 120	12 120									III	INVEST.
C310106	Voyages d'études internationales /b	voyage	-	1	1	10 302	10 302	10 302									IV	INVEST.
C310107	Atelier de reflexion strategique	session	-	-	-	-	-	-									IV	INVEST.
<b>C32</b>	<b>B. Dialogue sur les politiques</b>						<b>19 677</b>	<b>19 677</b>		-		-		-	-			
C320101	Assistance technique internationale	mois	-	-	-	-	-	-									V	INVEST.
C320102	Assistance technique nationale	mois	-	-	-	-	-	-									V	INVEST.
C320103	Etudes thematiques	forfait	-	4	4	3 297	13 187	13 187									V	INVEST.
C320104	Ateliers	session	-	3	3	2 163	6 490	6 490									IV	INVEST.
<b>C33</b>	<b>C. Renforcement des capacites de jeunes cadres</b>						<b>54 496</b>	<b>54 496</b>		-		-		-	-			
C330101	Formation de base en management et developpement professionnel	session	-	8	8	2 060	16 483	16 483									IV	INVEST.
C330102	Etudes de cas et des manuels thematiques /c	forfait	-	6	6	3 091	18 544	18 544									V	INVEST.
C330103	Coaching (indemnites de coach)	forfait	-	10	10	206	2 060	2 060									VII	INVEST.
C330104	Indemnites des stagiaires /d	forfait	-	10	10	206	2 060	2 060									VII	INVEST.
C330105	Atelier de partage	session	-	2	2	2 060	4 121	4 121									IV	INVEST.
C330106	Carburant et entretien	forfait	0	1	1	7 692	9 999	9 999									IX	FONCT.
C330107	Frais de missions de suivi de terrain	mission	1	2	3	409	1 228	1 228									IX	FONCT.



**PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL 2018 – 2019 d'AgriFARM**

Budget synthétique par composante et par source de financement en USD

Comp.	Composante	TOTAL		FIDA		OFID		FBSA		Gouvernement		Bénéficiaire	
		Montant	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
A	Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique	10 910 326	57%	9 347 383	70%	-	0%	-	0%	1 562 943	68%	-	0%
B	Accès aux marchés	5 342 138	28%	1 836 218	14%	1 248 217	100%	1 213 874	73%	663 342	29%	380 487	100%
C	Coordination du programme et renforcement des acteurs	2 750 361	14%	2 213 489	17%	-	0%	448 218	27%	88 655	4%	-	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>19 002 825</b>	<b>100%</b>	<b>13 397 089</b>	<b>71%</b>	<b>1 248 217</b>	<b>7%</b>	<b>1 662 092</b>	<b>9%</b>	<b>2 314 940</b>	<b>12%</b>	<b>380 487</b>	<b>2%</b>



Le budget des activités à réaliser au cours des 18 premiers mois est résumé dans le tableau ci-dessous par composante et par source de financement. Une version détaillée est jointe en annexe.

Pour un montant global de 19 002 825 USD, le budget est réparti en 3 composantes : i) Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique (57%) ; ii) Accès aux marchés (28%) ; iii) Coordination du Projet et renforcement des acteurs (14%).

### Budget synthétique par composante et par source de financement en USD

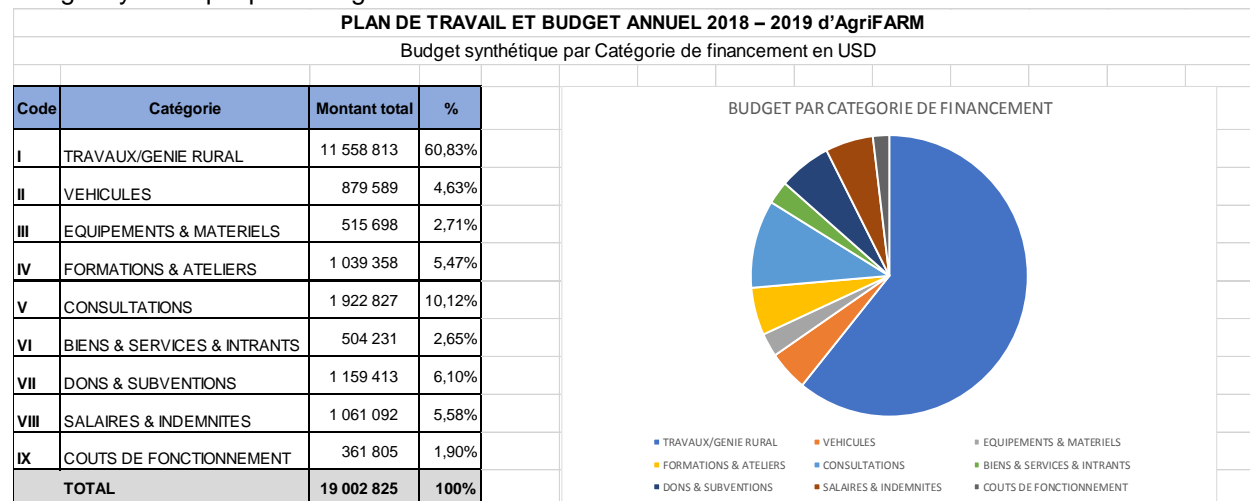
PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL 2018 – 2019 d'AgriFARM													
Budget synthétique par composante et par source de financement en USD													
Comp.	Composante	TOTAL		FIDA		OFID		FBSA		Gouvernement		Bénéficiaire	
		Montant	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
A	Renforcement de l'agriculture familiale et résilience au changement climatique	10 910 326	57%	9 347 383	70%	-	0%	-	0%	1 562 943	68%	-	0%
B	Accès aux marchés	5 342 138	28%	1 836 218	14%	1 248 217	100%	1 213 874	73%	663 342	29%	380 487	100%
C	Coordination du programme et renforcement des acteurs	2 750 361	14%	2 213 489	17%	-	0%	448 218	27%	88 655	4%	-	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>19 002 825</b>	<b>100%</b>	<b>13 397 089</b>	<b>71%</b>	<b>1 248 217</b>	<b>7%</b>	<b>1 662 092</b>	<b>9%</b>	<b>2 314 940</b>	<b>12%</b>	<b>380 487</b>	<b>2%</b>

Le financement du FIDA représente 71% du global soit 13 397 089 USD, suivi du fonds belge à hauteur de 9% et de l'OFID à 7%. La contribution du gouvernement représente 12% du financement global et celui des bénéficiaires 2%.

### Répartition par catégorie de dépenses

Les travaux de génie rural, la consultation, les dons et subventions représente 77% du budget global. Les autres catégories se répartissent les 23% restant soit 4,63% pour les véhicules, 2,71% pour les équipements et matériels, 5,47% pour les formations et ateliers, 2,65% pour les biens, services et intrants, 5,58% pour les salaires et les coûts de fonctionnement qui représentent 1,9%.

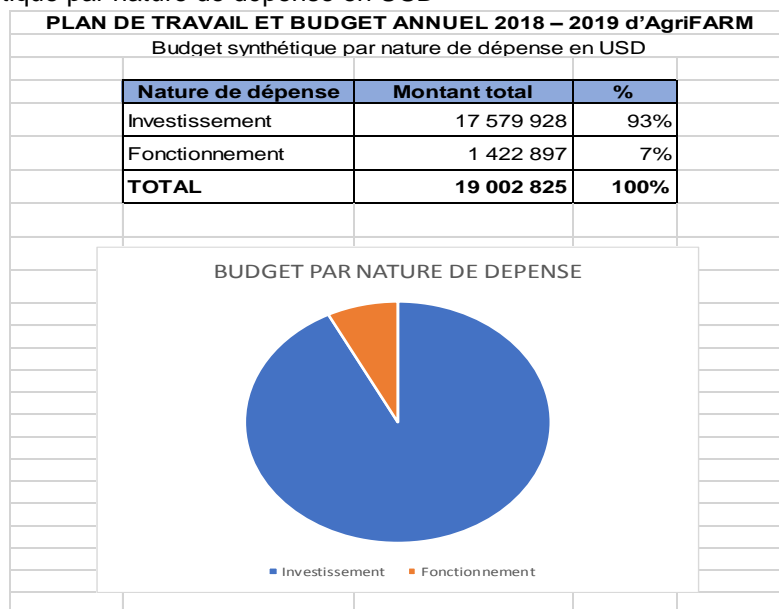
### Budget synthétique par Catégorie de financement en USD



### Répartition par nature de dépense

Les dépenses d'investissement représentent 93% du budget global sur la période 2018-2019 soit 17 579 928 USD alors que celles de fonctionnement les 7% restant soit 1 422 897 USD.

Budget synthétique par nature de dépense en USD



République de Guinée  
 Projet pour l'Agriculture Familiale, Résilience et Marché en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM)  
 Rapport de conception finale  
 Appendice 6

PLAN DE PASSATION DE MARCHES-FOURNITURES (F) / SERVICES COURANTS (S) / TRAVAUX (T)																				
FOURNITURES (F) / SERVICES COURANTS (S) / TRAVAUX (T)										DAO				EVALUATION DES OFFRES				EXECUTION DU MARCHÉ		
Réf.	DESCRIPTION	Lots	Nature	Appel d'offres n°	Montant estimatif en US \$	Méthode de passation de marchés	Prévision/Réalisation	Service responsable	Date d'envoi ACGPMP	Date de non objection ACGPMP	Date d'envoi au FIDA	Date de non objection du FIDA	Date de publication de l'avis d'AO	Date d'ouverture des plis	Date de signature du rapport	Date de non objection ACGPMP	Date de non objection du FIDA	Montant total du contrat en USD	Date de signature du contrat	Date d'achèvement des livraisons
<b>COORDINATION ET GESTION DU PROJET</b>																				
A1	Acquisition de 18 véhicules 4X4 Double cabine en 2 tranches - Tranche ferme : 13 véhicules ; Tranche conditionnelle : 5 véhicules	1	F		549 000	AOOI	Prévu Réalisé		NA	NA	03/09/2018	12/09/2018	19/09/2018	05/11/2018	26/11/2018	NA	07/12/2018		07/01/2019	Mars - Sept 2019
A2	Acquisition de 87 motos en 2 tranches - Tranche ferme : 51 motos ; Tranche conditionnelle : 36 motos	1	F		177 000	AOON	Prévu Réalisé		NA	NA	N/A	N/A	27/09/2018	30/10/2018	20/11/2018	NA	NA		02/01/2019	Fev - Août 2019
A3	Acquisition d'équipements et de matériel informatiques en 2 lots	2	F		89 000	AOON	Prévu Réalisé		NA	NA	N/A	N/A	04/10/2018	06/11/2018	27/11/2018	NA	NA		07/01/2019	Fev-2019
A4	Acquisition de mobilier de bureau pour les antennes de Mamou, Labé et Kankan en 2 lots - Lot 1 : Mobilier Mamou, Lot 2 : Mobilier Labé et Kankan	2	F		41 000	AOON	Prévu Réalisé		NA	NA	N/A	N/A	11/10/2018	13/11/2018	04/12/2018	NA	NA		14/01/2019	Fev-2019
A5	Acquisition de 3 groupes électrogènes	1	F		24 000	AOON	Prévu Réalisé		NA	NA	N/A	N/A	11/10/2018	13/11/2018	04/12/2018	NA	NA		14/01/2019	Fev-2019
A6	Réalisation des travaux de construction des bureaux de Mamou et de Réhabilitation des bureaux de Mamou et de réhabilitation des bureaux de Labé et Kankan	1	T		121 830	AOON	Prévu Réalisé		NA	NA	N/A	N/A	04/09/2018	10/10/2018	25/10/2018	NA	NA		04/12/2018	Mars-Avril 2019
A7	Acquisition de fournitures de bureau et consommables pour les antennes de Mamou Labé et Kankan pour le compte de l'année 2019 (Marché à bons de commande)	1	F			AOON	Prévu Réalisé		NA	NA	N/A	N/A	24/09/2018	30/10/2018	15/11/2018	NA	NA		02/01/2019	01/12/2019
<b>AMENAGEMENTS PRODUCTIFS ET RESILIENCE AU RISQUE CLIMATIQUE</b>																				
<b>Renforcement des capacités des services techniques et des communautés</b>																				
B1	Impression et diffusion du manuel de formation	1	S		21 000	AOON	Prévu Réalisé		NA	NA	N/A	N/A	04/11/2019	09/12/2019	30/12/2019	NA	NA		29/01/2020	15/03/2020
<b>Aménagement des mares</b>																				
B2	Travaux d'aménagement de 540 ha en 5 lots - 5 Lots de 108 ha	5	T		2 664 000	AOOI	Prévu Réalisé		NA	NA	08/08/2019	20/08/2019	27/08/2019	15/10/2019	05/11/2019	NA	15/11/2019		17/12/2019	Jun-Juillet 2020
<b>Aménagement de périmètres pluviaux</b>																				
B3	Travaux d'aménagement de 1850 ha en 10 lots 185 ha	10	T		7 488 000	AOOI	Prévu Réalisé		NA	NA	01/08/2019	13/08/2019	20/08/2019	08/10/2019	29/10/2019	NA	08/11/2019		10/12/2019	Jun-juillet 2020
<b>Aménagement de périmètres irrigués</b>																				
B4	Travaux d'aménagement de 550 ha en 5 lots de 110 ha	5	T		3 585 000	AOOI	Prévu Réalisé		NA	NA	01/02/2019	12/02/2019	19/02/2019	09/04/2019	30/04/2019	NA	10/05/2019		10/06/2019	Sept-octob 2019
<b>REHABILITATION D'INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES ET D'ACCES AUX MARCHES</b>																				
<b>Pistes rurales</b>																				
B5	Travaux de réhabilitation de 233 Km de pistes rurales en 2 lots	2	T		1 741 000	AOOI	Prévu Réalisé		NA	NA	28/10/2019	06/11/2019	13/11/2019	30/12/2019	17/01/2020	NA	27/01/2019		27/02/2020	1er trimestre 2021
B6	Travaux d'entretien de 207 Km de routes nationales en 2 lots	2	T		6 657 000	AOOI	Prévu Réalisé		NA	NA	28/10/2019	06/11/2019	13/11/2019	30/12/2019	17/01/2020	NA	27/01/2019		27/02/2020	1er trimestre 2021
<b>Construction de marchés de demi-gros</b>																				
B7	Travaux de construction de 2 marchés de demi-gros en 2 lots (Financement FIDA)	2	T		1 799 000	AOOI	Prévu Réalisé		NA	NA	01/07/2019	10/07/2019	20/07/2019	06/09/2019	26/09/2019	NA	15/10/2019		15/11/2019	Jun-juillet 2020
<b>Construction de centres de collecte</b>																				
B8	Travaux de construction de 5 centres de collecte en 2 lots respectifs de 2 et 3 centres - Financement FIDA	2	T		1 267 000	AOOI	Prévu Réalisé		NA	NA	01/03/2019	11/03/2019	18/03/2019	03/05/2019	23/05/2019	NA	03/06/2019		03/07/2019	Déc-janvier 2019
B9	Travaux de construction de 3 centres de collecte en 2 lots respectifs de 2 et 1 centres - Financement FBSA	2	T		921 000	AOOI	Prévu Réalisé		NA	NA	01/03/2019	11/03/2019	18/03/2019	03/05/2019	23/05/2019	NA	03/06/2019		03/07/2019	Déc-janvier 2019
<b>Equipement de centres de collecte</b>																				
B10	Acquisition d'équipement pour 5 centres de collecte - Financement FIDA	2	F		49 000	AOON	Prévu Réalisé		NA	NA	N/A	N/A	04/09/2019	09/10/2019	30/10/2019	NA	NA		01/12/2019	01/03/2020
B11	Acquisition d'équipements pour 3 centres de collecte - Financement FBSA	2	F		29 000	AOON	Prévu Réalisé		NA	NA	N/A	N/A	04/09/2019	09/10/2019	30/10/2019	NA	NA		01/12/2019	01/03/2020

République de Guinée  
 Projet AgriFARM  
 Rapport de conception détaillée  
 Appendice 6

CONSULTANTS																																	
Date de la dernière mise à jour : 08/02/2018																																	
SERVICES DE CONSULTANTS						TERMES DE REFERENCE					DEMANDE DE MANIFESTATION		DEMANDE DE PROPOSITIONS						EVALUATION TECHNIQUE (T) ET FINANCIERE (F)							PROJET DE CONTRAT NEGOCIE				EXECUTION DU CONTRAT			
Ref.	Description	Responsable	Mode de Sélection	Montant estimatif en US	Date Prévue/ Réalisée	Demande de non objection ACGPMP	Date de non objection ACGPMP	Demande de non objection FIDA	Date de non objection FIDA	Date de publication	Date de short liste	Demande de non objection ACGPMP	Date de non objection ACGPMP	Demande de non objection FIDA	Date de non objection FIDA	Date de transmission aux candidats	Date d'ouverture technique (T)	Rapport d'évaluation technique (T)	Date de non objection ACGPMP	Date de non objection FIDA	Date d'ouverture financière (F)	Date de non objection ACGPMP	Date de non objection FIDA	Demande de non objection ACGPMP	Date de non objection ACGPMP	Demande de non objection FIDA	Date de non objection FIDA	Montant du contrat	Date de signature	Date de rapport			
<b>COORDINATION ET GESTION DU PROJET</b>																																	
C1	Sélection d'un Expert international pour l'appui au démarrage du projet		ED	30 000	Prévu Réalisé	NA	NA	07/08/2018	17/08/2018	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	27/08/2018	06/09/2018	13/09/2018	28/12/2018
C2	Sélection d'un Expert national pour l'appui au démarrage du projet		ED	15 000	Prévu Réalisé	NA	NA	07/08/2018	17/08/2018	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	27/08/2018	06/09/2018	13/09/2018	28/12/2018
C3	Sélection d'un consultant pour la finalisation des différents manuels du projet		ED	10 000	Prévu Réalisé	NA	NA	14/08/2018	24/08/2018	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	03/09/2018	13/09/2018	20/09/2018	21/12/2018	
C4	Sélection d'un cabinet pour le recrutement du personnel du projet		SBD	15 000	Prévu Réalisé	NA	NA	01/05/2018	10/05/2018	15/05/2018	29/06/2018	NA	NA	NA	NA	10/07/2018	14/08/2018	23/08/2018	NA	NA	05/09/2018	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	28/09/2018	30/11/2018	
C5	Etudes, Contrôle et supervision des travaux de construction des bureaux de Mamou et de		SBD	9 170	Prévu Réalisé	NA	NA	01/05/2018	10/05/2018	NA	NA	NA	NA	NA	NA	12/05/2018	05/06/2018	12/06/2018	NA	NA	20/06/2018	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	30/06/2018	31/07/2018 (1)	
<b>AMENAGEMENTS PRODUCTIFS ET RESILIENCE AU RISQUE CLIMATIQUE Renforcement des capacités des services techniques et des communautés</b>																																	
D1	Elaboration du Manuel de formation		SBQC	30 000	Prévu Réalisé	NA	NA	18/02/2019	01/03/2019	8/3/19	18/3/19	NA	NA	NA	NA	29/03/2019	16/04/2019	13/05/2019	NA	NA	30/05/2018	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	14/06/2019	30/09/2019	
<b>Aménagement des mares</b>																																	
D2	Etudes socio-foncière de 540 ha		ED	40 000	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	14/05/2018	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	18/05/2018	28/05/2018	04/06/2018	30/07/2018
D3	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux d'aménagement de 108 ha		SBQC	52 800	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	10/7/18	NA	NA	13/8/18	24/8/18	31/08/2018	18/10/2018	06/11/2018	NA	19/11/2018	30/11/2018	NA	02/01/2019	NA	NA	22/01/2019	04/02/2019			01/03/2019	31/03/2021		
D4	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux d'aménagement de 108 ha		SBQC	52 800	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	10/7/18	NA	NA	13/8/18	24/8/18	31/08/2018	18/10/2018	06/11/2018	NA	19/11/2018	30/11/2018	NA	02/01/2019	NA	NA	22/01/2019	04/02/2019			01/03/2019	31/03/2021		
D5	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux d'aménagement de 108 ha		SBQC	52 800	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	10/7/18	NA	NA	13/8/18	24/8/18	31/08/2018	18/10/2018	06/11/2018	NA	19/11/2018	30/11/2018	NA	02/01/2019	NA	NA	22/01/2019	04/02/2019			01/03/2019	31/03/2021		
D6	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux d'aménagement de 108 ha		SBQC	52 800	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	10/7/18	NA	NA	13/8/18	24/8/18	31/08/2018	18/10/2018	06/11/2018	NA	19/11/2018	30/11/2018	NA	02/01/2019	NA	NA	22/01/2019	04/02/2019			01/03/2019	31/03/2021		
D7	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux d'aménagement de 108 ha		SBQC	52 800	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	10/7/18	NA	NA	13/8/18	24/8/18	31/08/2018	18/10/2018	06/11/2018	NA	19/11/2018	30/11/2018	NA	02/01/2019	NA	NA	22/01/2019	04/02/2019			01/03/2019	31/03/2021		
<b>Aménagement de périmètres pluviaux</b>																																	
D8	Etudes socio-foncière de 1850 ha		ED	139 000	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	14/05/2018	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	18/05/2018	28/05/2018	04/06/2018	30/07/2018
D9	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux d'aménagement de 370 ha		SBQC	148 200	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	10/7/18	NA	NA	13/8/18	24/8/18	31/08/2018	18/10/2018	06/11/2018	NA	19/11/2018	30/11/2018	NA	02/01/2019	NA	NA	22/01/2019	04/02/2019			01/03/2019	31/03/2021		
D10	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux d'aménagement de 370 ha		SBQC	148 200	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	10/7/18	NA	NA	13/8/18	24/8/18	31/08/2018	18/10/2018	06/11/2018	NA	19/11/2018	30/11/2018	NA	02/01/2019	NA	NA	22/01/2019	04/02/2019			01/03/2019	31/03/2021		
D11	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux d'aménagement de 370 ha		SBQC	148 200	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	10/7/18	NA	NA	13/8/18	24/8/18	31/08/2018	18/10/2018	06/11/2018	NA	19/11/2018	30/11/2018	NA	02/01/2019	NA	NA	22/01/2019	04/02/2019			01/03/2019	31/03/2021		
D12	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux d'aménagement de 370 ha		SBQC	148 200	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	10/7/18	NA	NA	13/8/18	24/8/18	31/08/2018	18/10/2018	06/11/2018	NA	19/11/2018	30/11/2018	NA	02/01/2019	NA	NA	22/01/2019	04/02/2019			01/03/2019	31/03/2021		
D13	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux d'aménagement de 370 ha		SBQC	148 200	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	10/7/18	NA	NA	13/8/18	24/8/18	31/08/2018	18/10/2018	06/11/2018	NA	19/11/2018	30/11/2018	NA	02/01/2019	NA	NA	22/01/2019	04/02/2019			01/03/2019	31/03/2021		
<b>Aménagement de périmètres irrigués</b>																																	
D14	Etudes socio-foncière de 550 ha		ED	41 000	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	14/05/2018	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	18/05/2018	28/05/2018	04/06/2018	30/07/2018
D15	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux d'aménagement de 110 ha		SBQC	71 200	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	10/7/18	NA	NA	13/8/18	24/8/18	31/08/2018	18/10/2018	06/11/2018	NA	19/11/2018	30/11/2018	NA	02/01/2019	NA	NA	22/01/2019	04/02/2019			01/03/2019	31/03/2021		
D16	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux d'aménagement de 110 ha		SBQC	71 200	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	10/7/18	NA	NA	13/8/18	24/8/18	31/08/2018	18/10/2018	06/11/2018	NA	19/11/2018	30/11/2018	NA	02/01/2019	NA	NA	22/01/2019	04/02/2019			01/03/2019	31/03/2021		
D17	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux d'aménagement de 110 ha		SBQC	71 200	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	10/7/18	NA	NA	13/8/18	24/8/18	31/08/2018	18/10/2018	06/11/2018	NA	19/11/2018	30/11/2018	NA	02/01/2019	NA	NA	22/01/2019	04/02/2019			01/03/2019	31/03/2021		
D18	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux d'aménagement de 110 ha		SBQC	71 200	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	10/7/18	NA	NA	13/8/18	24/8/18	31/08/2018	18/10/2018	06/11/2018	NA	19/11/2018	30/11/2018	NA	02/01/2019	NA	NA	22/01/2019	04/02/2019			01/03/2019	31/03/2021		
D20	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux d'aménagement de 110 ha		SBQC	71 200	Prévu Réalisé	NA	NA	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	10/7/18	NA	NA	13/8/18	24/8/18	31/08/2018	18/10/2018	06/11/2018	NA	19/11/2018	30/11/2018	NA	02/01/2019	NA	NA	22/01/2019	04/02/2019			01/03/2019	31/03/2021		

République de Guinée  
 Projet pour l'Agriculture Familiale, Résilience et Marché en Haute et Moyenne Guinée (AgriFARM)  
 Rapport de conception finale  
 Appendice 6

SUIVI EVALUATION ET GESTION DES SAVOIRS																												
Enquêtes et études																												
E1	Etude référence socio-économique, genre, pauvreté - Elaboration d'une stratégie de ciblage	SBQC	35 000	Prévu	N/A	N/A	04/02/2019	15/02/2019	22/2/19	4/3/19	N/A	N/A	N/A	N/A	11/03/2019	12/04/2019	29/04/2019	N/A	N/A	17/05/2018	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	30/05/2019	31/07/2019
E2	Mise en place de la base de données informatisée du SSE, et formation et recyclage du personnel	SBQC	59 000	Prévu	N/A	N/A	14/01/2019	24/01/2019	31/1/19	15/3/19	N/A	N/A	N/A	N/A	25/03/2019	26/04/2019	15/05/2019	N/A	N/A	30/05/2019	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	14/06/2019	31/10/2019
E3	Elaboration d'une stratégie de gestion des savoirs et communication	SMC	10 000	Prévu	N/A	N/A	11/02/2019	22/02/2019	1/3/19	11/3/19	N/A	N/A	N/A	N/A	18/03/2019	19/04/2019	06/05/2019	N/A	N/A	23/05/2018	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	07/06/2019	31/07/2019
REHABILITATION D'INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES ET D'ACCES AUX MARCHES																												
Pistes rurales																												
F1	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux de réhabilitation de 116,5	SBQC	166 000	Prévu	N/A	N/A	11/05/2018	22/05/2018	29/5/18	17/7/18	N/A	N/A	19/7/18	31/7/18	07/08/2018	25/09/2018	13/10/2018	N/A	25/10/2018	06/11/2018	N/A	08/12/2018	N/A	N/A	28/12/2018	09/01/2019	08/02/2019	30/09/2019 (1)
F2	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux de réhabilitation de 116,5	SBQC	166 000	Prévu	N/A	N/A	11/05/2018	22/05/2018	29/5/18	17/7/18	N/A	N/A	19/7/18	31/7/18	07/08/2018	25/09/2018	13/10/2018	N/A	25/10/2018	06/11/2018	N/A	08/12/2018	N/A	N/A	28/12/2018	09/01/2019	08/02/2019	30/09/2019 (1)
Routes nationales																												
F3	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux d'entretien de 103,5 Km de	SBQC	317 000	Prévu	N/A	N/A	11/05/2018	22/05/2018	29/5/18	17/7/18	N/A	N/A	19/7/18	31/7/18	07/08/2018	25/09/2018	13/10/2018	N/A	25/10/2018	06/11/2018	N/A	08/12/2018	N/A	N/A	28/12/2018	09/01/2019	08/02/2019	30/09/2019 (1)
F4	Etudes techniques, APS, APD, contrôle et supervision des travaux d'entretien de 103,5 Km de	SBQC	317 000	Prévu	N/A	N/A	11/05/2018	22/05/2018	29/5/18	17/7/18	N/A	N/A	19/7/18	31/7/18	07/08/2018	25/09/2018	13/10/2018	N/A	25/10/2018	06/11/2018	N/A	08/12/2018	N/A	N/A	28/12/2018	09/01/2019	08/02/2019	30/09/2019 (1)
Marchés de demi-gros																												
F5	Etudes techniques, APS, APD, suivi et contrôle des travaux de construction de 2 marchés de demi-gros	SBQC	177 000	Prévu	N/A	N/A	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	10/7/18	N/A	N/A	12/7/18	24/7/18	31/07/2018	18/09/2018	06/10/2018	N/A	18/10/2018	30/10/2018	N/A	01/12/2018	N/A	N/A	21/12/2018	02/01/2019	01/02/2019	31/05/2019 (1)
Construction de centres de collecte																												
F6	Etudes techniques, architecturales, suivi et contrôle des travaux de construction de 2 centres de	SBQC	49 000	Prévu	N/A	N/A	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	30/6/18	N/A	N/A	N/A	N/A	10/07/2018	11/08/2018	28/08/2018	N/A	N/A	11/09/2018	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	02/10/2018	31/01/2019 (1)
F7	Etudes techniques, architecturales, suivi et contrôle des travaux de construction de 3 centres de	SBQC	87 000	Prévu	N/A	N/A	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	30/6/18	N/A	N/A	N/A	N/A	10/07/2018	11/08/2018	28/08/2018	N/A	N/A	11/09/2018	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	02/10/2018	31/01/2019 (1)
F8	Etudes techniques, architecturales, suivi et contrôle des travaux de construction de 3 centres de	SBQC	91 000	Prévu	N/A	N/A	04/05/2018	15/05/2018	22/5/18	30/6/18	N/A	N/A	N/A	N/A	10/07/2018	11/08/2018	28/08/2018	N/A	N/A	11/09/2018	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	02/10/2018	31/01/2019 (1)
SBQC : Sélection basée sur la qualité technique et le coût SBD : Sélection basée sur un budget déterminé SMC : Sélection au moindre coût N/A : Non applicable ACGPMP : Administration et Contrôle des Grands projets et marchés publics ED : Entente directe																												

---